



NIGER
RAPPORT D'ANALYSE

SEPTEMBRE 2024

RÉPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité - Travail - Progrès

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

Direction des Statistiques et des Etudes Démographiques et Sociales

Division des Etudes sur la Pauvreté et le Développement Durable

N°03

DEVELOPPEMENT DURABLE



RAPPORT NATIONAL SUR LE PROGRES VERS L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE (RNODD) 2024







Avant-propos



Depuis plusieurs années, l'INS s'est engagé à valoriser ses productions statistiques en intégrant une dimension recherche dans ses activités. Cela inclut la conduite d'études approfondies sur des thématiques majeures, visant à enrichir les débats socio-économiques au Niger et à fournir aux décideurs publics des outils essentiels pour la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques de développement.

Ce rapport se concentre sur l'évaluation des progrès du Niger dans l'atteinte des ODD, en mettant en exergue les réussites et les lacunes observées. Il examine les tendances dans des domaines clés tels que l'éducation, la santé, et l'économie, fournissant une vue d'ensemble des transformations en cours dans le pays. Cette analyse est essentielle pour orienter les actions futures et ajuster les politiques en fonction des besoins réels de la population.

Une attention particulière est accordée aux disparités régionales et aux inégalités sectorielles, qui restent des défis majeurs pour le développement du Niger. Le rapport met en lumière les zones et les groupes de population qui nécessitent une attention accrue pour garantir que les bénéfices du développement soient partagés de manière

L'engagement du Niger dans la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) constitue une étape cruciale vers l'amélioration des conditions de vie de sa population. À travers le Rapport National sur les Objectifs de Développement Durable (RNODD), l'Institut National de la Statistique (INS) s'efforce de mettre en lumière les progrès réalisés ainsi que les défis persistants dans cette quête de développement.

équitable.

Les analyses présentées dans ce rapport sont le fruit d'une collaboration étroite entre l'INS, les structures sectorielles et les partenaires au développement. Cette synergie a permis de garantir la qualité des données et la pertinence des conclusions, renforçant ainsi la crédibilité du rapport en tant qu'outil de référence pour la planification et le suivi des politiques publiques.

Ce document vise à fournir aux décideurs une base solide pour la formulation de stratégies plus efficaces, adaptées aux réalités du terrain. Il constitue également un outil précieux pour la communauté internationale, les organisations non gouvernementales et les citoyens, tous engagés dans la promotion d'un développement durable au Niger.

Enfin, la Direction Générale de l'INS exprime sa gratitude à tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce rapport, en particulier le PNUD pour appui financier de tout temps.

Sani OUMAROU

Directeur Général p.i de l'Institut National de la Statistique du Niger

Signalétique



Ours

Unité responsable : Direction des Statistiques et des Etudes Démographiques et Sociales (DSEDS)

Directeur Général de l'Institut National de la Statistique (pi) : Sani OUMAROU

Directeur des Statistiques et des Etudes Démographiques et Sociales (pi) : Youssoufa LAMOU OUSSEINI

Division des Etudes sur la Pauvreté et le Développement Durable :

- Nassirou MOUNKAILA SANDA
- Abdoul Karim BACHIROU
- Issaka KARIMOU

Editeur de la publication : INS



Sigles et Abréviations

PAA :	Programme d'Adaptation en Afrique
ADPIC :	Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce
AGR	Activité Génératrice de Revenu
APD :	Aide Publique au Développement
Anti-HBc :	Antigène de Base de l'Hépatite B
AOI	Indice d'Orientation Agricole
AUSPE :	Associations des Usagers du Service Public de l'Eau
BEPC :	Brevet d'Etude du Premier Cycle
BIT :	Bureau International du Travail
CCIN :	Chambre de Commerce et d'Industrie du Niger
CEDEF :	Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes
CE2 :	Cours Élémentaire 2 ^e année
CFEPD :	Certificat d'Etude du Premier Degré
CFPT :	Centre de Formations Professionnelles des Télécommunications
CGE :	Comité de Gestion de l'Eau
CIPMEN :	Centre Incubateur des Petites et Moyennes Entreprises du Niger
CITI :	Classification Internationale Type par Industrie
CM2 :	Cours Moyen 2 ^e année
CMD :	Consommation de Matières Domestiques
COVID 19 :	Maladie à Corona Virus
CNSP :	Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie
CP :	Cours Préparatoire
DGD :	Direction Générale de la Douane
DGI :	Direction Générale des Impôts
DGPPD :	Direction Générale de la Planification et de la Programmation du Développement
ECVMA :	Enquête sur les Conditions de Vie de Ménages et de l'Agriculture
EDSN :	Enquête Démographique et de Santé
EHCVM :	Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie de Ménages
ENAFEME :	Enquête nationale sur la Fécondité et la Mortalité des Enfants de moins de cinq ans
ENAM :	Ecole Nationale d'Administration et de la Magistrature
ENISED	Enquête Nationale d'Evaluation des Indicateurs Socioéconomiques et Démographiques
EVIAM :	Enquête sur la Vulnérabilité à l'Insécurité Alimentaire des Ménages
FCFA :	Franc de la Communauté Financière Africaine
FICOD :	Fond d'Investissement aux Collectivités Décentralisées
FONAP :	Fond National d'Appui aux petites et moyennes entreprises et Industries
FPT :	Formation Professionnelle et Technique
FSA :	Fond de Solidarité Africain
HBsAg :	Antigène de surface de l'Hépatite B
IDE :	Investissement Direct Etranger
IDG :	Indice de Développement du Genre
IDH :	Indice de Développement Humain
IDHI :	Indice de Développement Humain ajusté aux Inégalités
IHPC :	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation

IIG :	Indice d'Inégalité du Genre
ILR :	Indice de la Liste Rouge
INS :	Institut National de la Statistique
LOSEN :	Loi d'Orientation du Système Educatif Nigérien
MAG	Malnutrition Aigüe Globale
MAM	Malnutrition Aigüe Modérée
MAS	Malnutrition Aigüe Sévère
MEF :	Ministère de l'Economie et des Finances
MEN :	Ministère de l'Education nationale
MESRI/T :	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Technologique
MET/FP :	Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
MGF :	Mutilations Génitales Féminines
MHT :	Moyenne et Haute Technologie
MP :	Ministère du Plan
MSP :	Ministère de la Santé Publique
MTN :	Maladies Tropicales non Négligeables
NE :	Niger
OBEECS :	Office du Baccalauréat, des Equivalences et des Examens et Concours du Supérieur
OCDE :	Organisation pour la Coopération et le Développement Economique
ODD	Objectif du Développement Durable
OIM :	Organisation Internationale pour les Migrations
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS :	Organisation Mondiale de la Santé
ONEF :	Observatoire National de l'Emploi et de la Formation
PAA :	Programme d'Adaptation en Afrique
PAP :	Programme d'Actions Prioritaires
PDES :	Plan de Développement Economique et Social
PEV :	Programme Elargi de Vaccination
PF :	Planification Familiale
PIB :	Produit Intérieur Brut
PMA :	Performance Monitoring for Action
PNEDD :	Programme National de l'Environnement et du Développement Durable
PNG :	Politique Nationale de Genre
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PROSEHA :	Programme Sectoriel Eau Hygiène et Assainissement
PRSP :	Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie
PSRC :	Programme Stratégique pour la Résilience Climatique
PTFs :	Partenaires Techniques et Financiers
PTSEF :	Plan de Transition du Secteur de l'Education et de la Formation
PUR :	Plans Urbains de Référence
rCSI :	Indice réduit de Stratégie de Survie
RGPH :	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RNB :	Revenu National Brut
SAP :	Système d'Alerte Précoce
SDAM :	Score de Diversité Alimentaire des Ménages
SDAU :	Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme
SDDCI :	Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive
SMART :	Enquête Nutritionnelle et de Mortalité Rétrospective au Niger



SNDDT :	Stratégie Nationale du Développement Durable du Tourisme
SNRRC :	Stratégie Nationale de Réduction des Risques et Catastrophes
SONIDEP :	Société Nigérienne des Produits Pétroliers
SPEN :	Société du Patrimoine des eaux du Niger
TBA :	Taux Brut d'Admission
TBS :	Taux Brut de Scolarisation
TNS :	Taux Net de Scolarisation
UEMOA :	Union Economique et Monétaire Ouest Africain
UNESCO :	Organisations des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UA :	Union Africaine
UNDRR :	Organisation des Nations Unies pour la Réduction des Risques de Catastrophes
VAM :	Valeur Ajoutée à l'Industrie Manufacturière
VBG :	Violence basée sur le Genre





Table des matières

Avant-propos..... i	
Sigles et Abréviations.....iii	
Table des matières 1	
Résumé.....10	
Chapitre 0 : CONTEXTE PHYSIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE.....11	
1. Caractéristiques générales du pays11	
2. Caractéristiques socio-économiques ...12	
2.1 Population 12	
2.2 Santé et nutrition..... 12	
2.3 Pauvreté et développement humain... 14	
2.4 Economie..... 14	
Chapitre 1 : ELIMINER LA PAUVRETE SOUS TOUTES SES FORMES.....17	
1. Situation et tendances.....17	
2. Contraintes, défis et actions menées...25	
OBJECTIF 2 : ELIMINER LA FAIM, ASSURER LA SECURITE ALIMENTAIRE, AMELIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE28	
1. Situation et tendance28	
2. Contraintes, défis et actions menées...43	
OBJECTIF 3 : DONNER AUX INDIVIDUS LES MOYENS DE VIVRE UNE VIE SAIN ET PROMOUVOIR LE BIEN-ETRE DE TOUS45	
1. Situation et tendance46	
2. Contraintes, défis et actions menées..64	
OBJECTIF 4 : VEILLER A CE QUE TOUS PUISSENT SUIVRE UNE EDUCATION DE QUALITE67	
1. Situation et tendance68	
2. Contraintes, défis et actions menées.78	
OBJECTIF 5 : REALISER L'EGALITE DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES.....81	
1. Situation et tendances.....81	
2. Contraintes, défis et actions menées...90	
OBJECTIF 6 : GARANTIR L'ACCES DE TOUS A L'EAU, L'ASSAINISSEMENT ET ASSURER UNE GESTION DURABLE DE L'EAU93	
1. Situation et tendances.....93	
2. Contraintes, défis et actions menées ..98	
OBJECTIF 7 : GARANTIR L'ACCES DE TOUS A DES SERVICES ENERGETIQUES FIABLES, DURABLES, MODERNES ET ABORDABLES 101	
1. Situation et tendances 101	
2. Contraintes, défis et actions menées 106	
OBJECTIF 8 : PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ECONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGEE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DECENT POUR TOUS..... 109	
1. Situation et tendances 110	
2. Contraintes, défis et actions menées 117	
OBJECTIF 9 : METTRE EN PLACE UNE INFRASTRUCTURE RESILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION SOUTENABLE QUI PROFITE A TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION 120	
1. Situation et tendances 121	
2. Contraintes, défis et actions menées 130	
OBJECTIF 10 : REDUIRE LES INEGALITES ENTRE LES PAYS ET EN LEUR SEIN 133	
1. Situation et tendances 133	
2. Contraintes, défis et actions menées 138	
OBJECTIF 11 : VILLES ET LES ETABLISSEMENTS HUMAINS OUVERTS A TOUS, SURS, RESILIENS ET SOUTENABLES 141	
1. Situation et tendances 141	
2. Contraintes, défis et actions menées 146	
OBJECTIF 12 : INSTAURER DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION SOUTENABLES 148	
1. Situation et tendances 148	
2. Contraintes, défis et actions menées 153	
OBJECTIF 13 : PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS REPERCUSSIONS 155	
1. Situation et tendance 155	
2. Contraintes, défis et actions menées 160	

**OBJECTIF 15 : PRESERVER ET RESTAURER
LES ECOSYSTEMES TERRESTRES, LUTTER
CONTRE LA DESERTIFICATION.....163**

- 1. Situation et tendances.....163**
- 2. Contraintes, défis et actions menées.169**

**OBJECTIF 16 : PROMOUVOIR L'AVENEMENT
DE SOCIETES PACIFIQUES ET OUVERTES
AUX FINS DU DEVELOPPEMENT DURABLE,
ASSURER A TOUS L'ACCES A LA JUSTICE ET
METTRE EN PLACE, A TOUS LES NIVEAUX,
DES INSTITUTIONS EFFICACES,
RESPONSABLES ET OUVERTES.....171**

- 1. Situation et tendance 171**
- 2. Contraintes, défis et actions menées 177**

**OBJECTIF 17 : RENFORCER LES MOYENS DE
METTRE EN ŒUVRE LE PARTENARIAT
MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT
DURABLE ET LE REVITALISER 179**

- 1. Situation et tendance 181**
- 2. Contraintes, défis et actions menées 196**

- Bibliographie 199**
- Remerciements 202**



LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1 : Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté par an selon le milieu de résidence</i>	<i>18</i>
<i>Tableau 2 : Incidence de la pauvreté multidimensionnelle par région, milieu et sexe (%).....</i>	<i>19</i>
<i>Tableau 3 : Vulnérabilité des ménages à la pauvreté multidimensionnelle par région, milieu et sexe (%).....</i>	<i>20</i>
<i>Tableau 4 : Gravité des ménages à la pauvreté multidimensionnelle par région, milieu et sexe (%)</i>	<i>20</i>
<i>Tableau 5 : Proportions des ménages ayant bénéficié d'une quelconque action de protection contre l'insécurité alimentaire en 2017 et en 2021</i>	<i>21</i>
<i>Tableau 6 : Taux d'accès des populations au service basique de l'eau et de l'assainissement de 2018 à 2022</i>	<i>22</i>
<i>Tableau 7 : Taux d'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement selon leur situation de pauvreté de 2018 à 2021.....</i>	<i>22</i>
<i>Tableau 8 : proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers et de documents légalement authentifiés et qui considère que ses droits sur la terre sont sûrs</i>	<i>23</i>
<i>Tableau 9 : Prévalence de la sous-alimentation par région et milieu de résidence</i>	<i>29</i>
<i>Tableau 10 : Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience</i>	<i>30</i>
<i>Tableau 11: Prévalence de la malnutrition aiguë (globale, modérée, et sévère) basée sur l'indice poids-pour-taille (P/T) exprimé en z-scores (et/ou œdèmes) chez les enfants de 6 à 59 mois, de 2019 à 2022</i>	<i>33</i>
<i>Tableau 12: Evolution des producteurs par type d'exploitation agricole de 2018 à 2021.....</i>	<i>34</i>
<i>Tableau 13 : Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière.....</i>	<i>35</i>
<i>Tableau 14 : Revenu moyen des petits producteurs alimentaires</i>	<i>35</i>
<i>Tableau 15 : Exonération à l'exportation dans le secteur agricole de 2016 à 2022</i>	<i>42</i>
<i>Tableau 16: taux de mortalité Néonatale selon certaines caractéristiques des mères</i>	<i>54</i>
<i>Tableau 17: Evolution du nombre de nouvelles infections à VIH pour 100 000 personnes séronégatives selon certaines caractéristiques de 2018 à 2023.....</i>	<i>55</i>
<i>Tableau 18 : Evolution des nouveaux cas de tuberculose de 2017 à 2023.....</i>	<i>55</i>
<i>Tableau 19: Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées (MTN) sont nécessaires de 2015 à 2023.....</i>	<i>57</i>
<i>Tableau 20 : Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale de 2012 à 2021.....</i>	<i>58</i>
<i>Tableau 21 : Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale de 2012 à 2021.....</i>	<i>59</i>
<i>Tableau 22: Ratio personnel de santé pour 1000 habitants spécifiques de 2018 à 2023</i>	<i>63</i>
<i>Tableau 23 : Evolution du Taux brut de scolarisation au 1^{er} cycle du secondaire par région de 2015 à 2023... </i>	<i>72</i>
<i>Tableau 24 : Evolution du Taux brut de scolarisation au 2nd cycle du secondaire par région de 2015 à 2023 .. </i>	<i>73</i>
<i>Tableau 25: Autres indicateurs de l'Education de 2015 à 2023</i>	<i>74</i>
<i>Tableau 26 : Evolution de quelques indicateurs du cycle supérieur de 2015 à 2023</i>	<i>74</i>
<i>Tableau 27: Proportion d'établissements scolaires ayant accès aux services ci-dessous.....</i>	<i>76</i>
<i>Tableau 28 : Indicateurs sur les étudiants boursiers de 2015 à 2022.....</i>	<i>77</i>
<i>Tableau 29 : Proportion d'enseignants dans les différents cycles qui ont suivi au moins les formations organisées à leur intention 2015 à 2023.....</i>	<i>78</i>
<i>Tableau 30 : Situation des mariages des filles et des femmes à 15 et à 18 ans de 2012 à en 2021.....</i>	<i>82</i>
<i>Tableau 31: Proportion de la population agricole totale ayant un droit de propriété ou de garantis des terres agricoles.....</i>	<i>87</i>
<i>Tableau 32: proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles</i>	<i>88</i>



Tableau 33 : Proportion des personnes âgées de 15 ans à plus, utilisant un téléphone portable en 2018 et 2021	89
Tableau 34: Investissements dans le secteur de l'eau et de l'Assainissement 2017-2021 en milliards de FCFA 97	102
Tableau 35: Evolution (en%) de la proportion de la population ayant accès à l'électricité au Niger	102
Tableau 36 : Proportion de la population utilisant principalement des technologies propres en 2018 et en 2022 (%)	103
Tableau 37 : Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) ne suivant pas d'études, d'emploi ou de formation, par sexe	113
Tableau 38 : Rémunération moyenne annuelle par habitant en FCFA	114
Tableau 39 : Salaire par heure selon les groupes d'âge de 10 ans et handicap par sexe	114
Tableau 40 : Proportion d'enfants âgés de 5 à 17 ans concernés dans le travail des enfants, par sexe et par âge sans les tâches domestiques	116
Tableau 41 : Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans engagés dans le travail des enfants, par sexe et par âge avec tâches domestiques	116
Tableau 42 : Proportion d'adultes (15 ans et plus) ayant un compte dans une banque ou une autre institution financière ou auprès d'un fournisseur de services d'argent mobile, par sexe	116
Tableau 43: Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année de 2016 à 2021 selon la région (%)	121
Tableau 44 : Passagers transportés au départ de Niamey vers les autres régions du pays	122
Tableau 45 : Passagers transportés au départ de Niamey vers l'étranger	122
Tableau 46 : Volume du fret du transport routier	123
Tableau 47:Trafic commercial de l'aéroport international Diori Hamani de Niamey	123
Tableau 48:Trafic passagers des aéroports	123
Tableau 49:Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile	130
Tableau 50 : Proportion des personnes vivant avec un revenu de plus de 50% inférieur au revenu moyen	135
Tableau 51 : Proportion des ménages qui évacuent régulièrement les déchets par région	143
Tableau 52:Proportion d'habitants vivant dans des villes qui mettent en œuvre des plans de développement urbains (%)	144
Tableau 53:Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes	156
Tableau 54 : Proportion des établissements primaires dont les enseignants ont suivi des formations relatives aux changements climatiques (atténuation des effets de changement climatique, réduction de leur impact ainsi qu'au système d'alerte rapide)	157
Tableau 55 : Proportion des établissements secondaires dont les enseignants ont suivi des formations relatives aux changements climatiques (atténuation des effets de changement climatique, réduction de leur impact ainsi qu'au système d'alerte rapide)	158
Tableau 56:Sous indicateurs de l'indicateurs 15.2.1	164
Tableau 57 : Proportion des victimes de violence ayant signalé aux autorités compétentes par région, par sexe et par milieu de résidence	172
Tableau 58: Proportion d'enfants de moins de 5 ans dont la naissance a été enregistrée à l'état civil, selon certaines caractéristiques sociodémographiques des enfants	175
Tableau 59: Proportions de victimes de discrimination ayant signalé leur situation aux autorités	176
Tableau 60:Montant des recettes mobilisées en proportion du PIB de 2018 à 2022	182
Tableau 61 : Abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit fixe pour 100 habitants, par vitesse de connexion	188
Tableau 62 : Proportion de la population utilisant l'Internet par région et sexe (%)	189
Tableau 63 : Montant des engagements d'aide financière et technique	189
Tableau 64:Part des exportations de biens et services dans les exportations mondiales au Niger (%)	191
Tableau 65 : Tarifs Moyens imposés par les pays développés aux produits agricoles, aux textiles et aux vêtements au Niger de 2015 à 2022	192

LISTE DES GRAPHIQUES

<i>Graphique 1 : Proportion des ressources directement allouées par l'État à des programmes de réduction de la pauvreté en % de 2017 à 2021.....</i>	<i>24</i>
<i>Graphique 2: Evolution des dépenses publiques totales affectées aux services essentiels (Education, santé et protection sociale entre 2011 et 2017) en %.....</i>	<i>25</i>
<i>Graphique 3: Indicateurs de trois dimensions de la sécurité alimentaire 2021</i>	<i>30</i>
<i>Graphique 4: Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans de 2019 à 2022 (%).....</i>	<i>31</i>
<i>Graphique 5 : Indicateurs dimension économique en 2021.....</i>	<i>37</i>
<i>Graphique 6 : Indicateurs de dimension environnementale en 2021</i>	<i>38</i>
<i>Graphique 7 : Indicateurs de dimension sociale et la valeur agrégée de l'ODD 2.4.1 en 2021.....</i>	<i>39</i>
<i>Graphique 8 : Indice d'orientation agricole des dépenses publiques.....</i>	<i>40</i>
<i>Graphique 9 : Evolution de l'aide publique nette totale au développement (APD) à l'agriculture et au développement rural de 2015 à 2022</i>	<i>40</i>
<i>Graphique 10 : Estimation du soutien à la production agricole (%)</i>	<i>41</i>
<i>Graphique 11 : Indicateur des anomalies tarifaires pour les denrées alimentaires</i>	<i>43</i>
<i>Graphique 12 : Evolution du ratio de mortalité maternelle entre 1990 et 2021</i>	<i>46</i>
<i>Graphique 13: Proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié selon la région en 2012 et 2021</i>	<i>47</i>
<i>Graphique 14: Proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié selon l'âge de la mère et le milieu de résidence.....</i>	<i>48</i>
<i>Graphique 15: Proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié selon diverses caractéristiques socioculturelles et économiques</i>	<i>48</i>
<i>Graphique 16: Evolution de la proportion des accouchements assistés par du personnel de santé qualifié entre 1992 et 2021</i>	<i>49</i>
<i>Graphique 17 : Tendances du taux de mortalité infanto-juvénile entre 1992 à 2021.....</i>	<i>50</i>
<i>Graphique 18: Taux de mortalité infanto-juvénile au Niger de 2015 à 2021.....</i>	<i>50</i>
<i>Graphique 19 : Taux de mortalité infanto-juvénile par région de 2015 à 2021</i>	<i>51</i>
<i>Graphique 20: Taux de mortalité infanto-juvénile (‰) selon le niveau d'instruction et le quintile de bien-être de la mère de 2015 à 2021</i>	<i>52</i>
<i>Graphique 21: Taux de mortalité néonatale (‰) par région 2015 à 2021</i>	<i>53</i>
<i>Graphique 22 : Nombre de cas de paludisme pour 100000 personnes entre 2017 et 2023.....</i>	<i>56</i>
<i>Graphique 23: Proportion des nouveaux cas de l'hépatite B de 2014 à 2023</i>	<i>56</i>
<i>Graphique 24: Evolution de la prévalence contraceptive moderne (%) entre 2012 et 2021.....</i>	<i>58</i>
<i>Graphique 25: Taux de Fécondité chez les adolescentes (âgées de 15 à 19 ans) pour 1 000 femmes dans ce groupe d'âge en 2015 et 2021 (‰).....</i>	<i>60</i>
<i>Graphique 26 : Prévalence de la consommation du tabac chez les plus de 15 ans selon le sexe.....</i>	<i>61</i>
<i>Graphique 27 : Taux de couverture vaccinale (%) de 2015 à 2023</i>	<i>62</i>
<i>Graphique 28 : Montant total de l'Aide Publique au Développement consacré à la recherche médicale et aux soins de santé de base en millions de dollars américain</i>	<i>62</i>
<i>Graphique 29 : Evolution des proportions d'élèves du CP ayant atteint au moins le seuil minimal en lecture et en mathématique (%).....</i>	<i>68</i>
<i>Graphique 30: Evolution des proportions d'élèves de la 6^{ème} ayant atteint au moins le seuil minimal en lecture et en mathématique (%).....</i>	<i>69</i>
<i>Graphique 31 : Evolution du Taux Brut de Scolarisation primaire de 2015 à 2023 et valeurs cibles du PRSP 2024-2026</i>	<i>70</i>
<i>Tableau 32: Evolution du Taux Brut de Scolarisation primaire par région de 2015 à 2023.....</i>	<i>70</i>
<i>Graphique 33 : Evolution du taux brut de scolarisation au 1^{er} cycle du secondaire de 2015 à 2023</i>	<i>71</i>
<i>Graphique 34 : Evolution du taux brut de scolarisation au secondaire 2nd cycle de 2015 à 2023</i>	<i>72</i>



<i>Graphique 35 : Situation des mariages selon l'âge des filles en 2021</i>	82
<i>Graphique 36: Age moyen au premier mariage des femmes au Niger, 2016</i>	83
<i>Graphique 37: Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge (%).....</i>	84
<i>Graphique 38: Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par groupe d'âge (%).....</i>	85
<i>Graphique 39 : proportion de femmes entre 15 et 49 ans qui prennent leurs propres décisions éclairées concernant les relations sexuelles, l'emploi de contraceptifs et les soins de santé procréative par région et selon le niveau d'instruction.....</i>	86
<i>Graphique 40: Proportion des ménages ayant accès au service de l'eau potable gérée en toute sécurité</i>	94
<i>Graphique 41 : Répartition (en %) de la population selon l'utilisation d'installations d'assainissement sécurisées de 2018 à 2026.....</i>	95
<i>Graphique 42: Répartition des ménages selon l'utilisation des installations élémentaires de lavage des mains de 2018 à 2026.....</i>	96
<i>Graphique 43: Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'Energie 2015 à 2021 (%)</i>	104
<i>Graphique 44: Montant des ressources mobilisées en millions de dollars (US) par an de 2016 à 2022</i>	105
<i>Graphique 45: Capacité de production d'électricité renouvelable installée (watts par habitant).....</i>	106
<i>Graphique 46 : Taux de croissance du PIB réel de 2015 à 2022 (%).....</i>	110
<i>Graphique 47: Taux de croissance du PIB réel par tête de 2015 à 2022 (%)</i>	111
<i>Graphique 48: Part du PIB du secteur informel dans le PIB total (en %).....</i>	112
<i>Graphique 49: Part du PIB du secteur informel dans le PIB non agricole (%)</i>	112
<i>Graphique 50 : Part de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles par sexe en 2021</i>	113
<i>Graphique 51 : Taux de chômage par sexe en 2017.....</i>	115
<i>Graphique 52: Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB (%).....</i>	124
<i>Graphique 53: Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière par habitant (en FCFA).....</i>	125
<i>Graphique 54 : Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total (%).....</i>	126
<i>Graphique 55 : Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB (%).....</i>	127
<i>Graphique 56 : Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants.....</i>	127
<i>Graphique 57: Montant total de l'aide publique internationale alloué aux infrastructures de 2018 à 2021 en milliards de FCFA.....</i>	128
<i>Graphique 58: Proportion de la valeur ajoutée des secteurs de moyenne et haute technologie (MHT) dans la valeur ajoutée totale.....</i>	129
<i>Graphique 59: Taux de croissance du revenu par habitant (%).....</i>	134
<i>Graphique 60: Part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux</i>	136
<i>Graphique 61: Proportion de lignes tarifaires concernées par les importations du Niger</i>	137
<i>Graphique 62: Montant total des ressources allouées au développement, par pays bénéficiaire et donateur et type d'apport en millions de dollars</i>	138
<i>Graphique 63 : Niveau moyen annuel de particules fines dans les villes, pondéré en fonction du nombre d'habitants.....</i>	143
<i>Graphique 64 : Le nombre de commune ayant mis de stratégies de réduction de risque de catastrophes au Niger de 2015 à 2022.....</i>	145
<i>Graphique 65 : Consommation matérielle nationale par habitant et par unité de PIB</i>	149
<i>Graphique 66 : Montant de l'aide apportée au Niger au titre d'activités de Recherche et-Développement consacrées aux modes de consommation et de production durables en milliers de franc CFA</i>	150
<i>Graphique 67: Évolution des infrastructures hôtelières et touristiques créées entre 2018 et 2019</i>	151
<i>Graphique 68: Évolution du montant des subventions aux combustibles fossiles (production et consommation en % du PIB</i>	152
<i>Graphique 69: proportion des victimes des inondations par région en 2020</i>	156
<i>Graphique 70 : Montants reçus par le Niger en appuis spécialisés pour la mise en place de moyens efficaces de planification et de gestion face aux changements climatiques.....</i>	160

Graphique 71: Evolution de la Proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées ..	165
Graphique 72: Proportion d'espèces menacées d'extension sur la période de 2015 à 2020	166
Graphique 73: Montant (en millions de dollars US) de l'Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes	167
Graphique 74: Aide Non Remboursable consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes (en millions de dollars US)	168
Graphique 75: Proportion de la population carcérale en instance de jugement	173
Graphique 76: Evolution de la proportion des dépenses réelles par rapport au budget approuvé	174
Graphique 77: Proportion du budget national financée par les impôts nationaux (%)	183
Graphique 78: Aide publique nette au développement en milliards de FCFA	184
Graphique 79: Investissements étrangers directs, aide publique au développement et coopération Sud -Sud, en proportion du budget national total (%)	185
Graphique 80: Volume total des envois de fonds de travailleurs migrants en proportion du PIB total (%)	185
Graphique 81 : Evolution du ratio du service de la dette extérieure sur les exportations (%)	186
Graphique 82: Nombre d'accords et de programmes de coopération scientifique et technologique entre le Niger et d'autres pays	187
Graphique 83: Montant total des aides non remboursables et des prêts contractés (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire) en faveur du Niger	190
Graphique 84: Moyenne pondérée des taux de droits de douane au Niger	191
Graphique 85 : Montant en dollars US alloué aux renforcements des capacités des statistiques	195



Résumé

Le 25 septembre 2015, lors du Sommet historique sur le Développement Durable organisé à New York, les États membres des Nations Unies ont adopté un nouveau programme ambitieux visant à éradiquer la pauvreté, à protéger la planète et à garantir la prospérité pour tous d'ici 2030 : les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Cette initiative fait suite aux succès notables des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), mis en œuvre entre 2000 et 2015, qui ont permis des avancées significatives dans la réduction de la pauvreté extrême, l'amélioration de la scolarisation des enfants et la diminution de la mortalité infanto-juvénile.

Cependant, malgré ces progrès, la persistance de la pauvreté et les défis environnementaux croissants ont mis en évidence la nécessité d'un cadre plus inclusif et universel pour le développement mondial.

Les ODD, constitués de 17 objectifs, 169 cibles et 232 indicateurs, vont bien au-delà des OMD en intégrant une vision holistique du développement durable. Ils couvrent un large éventail de domaines, allant de la croissance économique à la justice sociale, en passant par la protection de l'environnement, et s'adressent aussi bien aux pays en développement qu'aux nations industrialisées. Ces objectifs sont conçus pour être interconnectés et indivisibles, ce qui signifie que les progrès réalisés dans un domaine peuvent avoir des effets bénéfiques ou néfastes sur d'autres. En cela, les ODD requièrent une approche intégrée et multisectorielle, adaptée aux réalités spécifiques de chaque pays tout en répondant aux ambitions globales.

Le Niger, comme les autres États signataires, s'est engagé fermement à mettre en œuvre ces objectifs en alignant ses politiques nationales de développement sur ce cadre mondial. Ainsi, le Plan de Développement Économique et Social (PDES) 2017-2021 et le Programme de Resilience pour la Sauvegarde de la Patrie (2024-2026), qui constituent la pierre angulaire des efforts de développement du Niger, intègre pleinement les ODD en les adaptant aux priorités nationales.

Ce processus d'internalisation a impliqué un exercice de priorisation rigoureux, qui a permis de sélectionner 100 cibles sur les 169 proposées, en tenant compte des spécificités et des contraintes du pays.

Dans un contexte mondial marqué par des défis complexes et interconnectés, tels que les changements climatiques, les crises économiques et sanitaires, et les tensions géopolitiques, la mise en œuvre des ODD au Niger revêt une importance cruciale.

Ce troisième rapport national sur les ODD en 2024 se propose d'évaluer les progrès réalisés, de mettre en lumière les obstacles rencontrés, et de proposer des solutions pour surmonter les défis persistants.

Il s'agit d'un outil stratégique qui permet au Niger de mesurer son avancée vers les objectifs fixés, d'ajuster ses stratégies en fonction des réalités du terrain, et de renforcer la collaboration entre le gouvernement, la société civile, le secteur privé et les partenaires au développement.

Ce rapport ne se contente pas de dresser un état des lieux ; il vise également à servir de catalyseur pour l'action future. En identifiant les lacunes et en mettant en avant les réussites, il offre une feuille de route pour accélérer les progrès vers la réalisation des ODD, tout en sensibilisant les différents acteurs nationaux et internationaux à l'importance de ces enjeux.

Le soutien résolu du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et d'autres partenaires est essentiel pour assurer la réussite de cette entreprise, qui, au-delà des chiffres, porte en elle l'ambition de transformer en profondeur le Niger pour les générations futures.



Chapitre 0 : CONTEXTE PHYSIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE

1. CARACTERISTIQUES GENERALES DU PAYS

Le Niger est un vaste pays sahélien, enclavé, situé en Afrique de l'Ouest, dont le point le plus proche de la mer se trouve à environ 600 km. Il couvre une superficie de 1 267 000 km², s'étendant entre les longitudes 0°16' et 16° Est, et les latitudes 11°1' et 23°17' Nord. Ce territoire immense est dominé par des étendues désertiques, représentant les trois quarts de sa superficie, dont le célèbre désert du Ténéré, l'un des plus arides et inhospitaliers au monde.

Le relief du Niger est caractérisé par des altitudes relativement basses, oscillant entre 200 et 500 mètres, sauf dans les massifs montagneux anciens situés au nord-ouest du pays. Parmi ces massifs, le massif cristallin de l'Aïr se distingue par son point culminant, le Mont Gréboun, atteignant plus de 2 000 mètres d'altitude. Le massif gréseux du Termit, les vastes plateaux, et les étendues sableuses du Ténéré et du Tal complètent le paysage du nord du pays. En revanche, la partie sud est marquée par une alternance de plaines et de plateaux, ponctués de formations rocheuses précambriennes à l'ouest, de chaînes de collines du crétacé et du tertiaire au centre et à l'est, ainsi que de vallées et cuvettes traversant le pays d'ouest en est.

Le climat du Niger est tropical semi-aride, divisé en deux saisons principales : une saison sèche, qui s'étend d'octobre à mai, et une saison pluvieuse, de juin à septembre. La pluviométrie au Niger présente de fortes variations spatio-temporelles, influençant la recharge des nappes phréatiques, la formation de plans d'eau, et le développement de la couverture végétale. Cependant, depuis les années 1970, une diminution notable des précipitations a été observée, entraînant un déplacement des isohyètes vers le sud, ce qui a des répercussions importantes sur les activités agropastorales du pays.

Le Niger est subdivisé en quatre zones climatiques distinctes :

- La zone sahélo-soudanienne, qui ne représente qu'environ 1 % de la superficie totale du pays, reçoit entre 600 et 800 mm de pluie par an en moyenne, et est propice à la production agricole et animale.
- La zone sahélienne, couvrant 10 % du territoire, reçoit entre 300 et 600 mm de pluie par an, et favorise l'agro-pastoralisme.
- La zone sahélo-saharienne, qui occupe 12 % du pays, reçoit entre 150 et 300 mm de pluie par an, et est principalement utilisée pour l'élevage transhumant.
- La zone saharienne, désertique, couvrant 77 % du territoire, reçoit moins de 150 mm de pluie par an, où les cultures irriguées sont pratiquées.

Sur le plan pédologique, les sols cultivés au Niger sont généralement pauvres en matière organique et en phosphore. Ils sont sujets à une baisse continue de leur fertilité, à une tendance à l'acidification, et sont particulièrement vulnérables à l'érosion hydrique et éolienne. La faible capacité de rétention en eau, ainsi que des phénomènes d'alcalinisation et de salinisation, compliquent encore plus l'agriculture.

Bien que le Niger soit un pays à climat sec, il possède d'importantes ressources en eau souterraine et de surface. Cependant, son réseau hydrographique est relativement peu développé comparé à d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, ce qui limite l'accessibilité et l'exploitation de ces ressources en eau.

La végétation au Niger est variée, composée de plusieurs étages biogéographiques abritant environ 1 600 espèces de plantes. Les terres à vocation forestière couvrent une superficie estimée à 14 millions d'hectares. Sur le plan de la faune, le pays bénéficie de son étagement bioclimatique

pour abriter une biodiversité riche, avec environ 3 200 espèces animales, dont 168 espèces de mammifères, 512 espèces d'oiseaux, 150 espèces de reptiles et amphibiens, et 112 espèces de poissons, ainsi qu'une grande diversité d'invertébrés comme les mollusques et les insectes. Le Niger dispose également de réserves de faune et de parcs nationaux, qui jouent un rôle crucial dans la conservation de cette biodiversité unique.

2. CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES

2.1 POPULATION

Le Niger a connu une croissance démographique rapide au cours des dernières décennies. En effet, sa population est estimée à 26 312 034 en 2024 contre 16 993 563 en 2012 (rapport projection démographique 2012-2024, INS). Avec une population qui double chaque 19 ans, son taux d'accroissement intercensitaire est l'un des plus élevés au monde (3,7 % par an). Cette croissance démographique dynamique a conduit à une population majoritairement jeune et rurale, avec un faible taux d'urbanisation de 16,2 % en 2012. La densité moyenne de la population est de 20,8 habitants par kilomètre carré en 2024 contre 13,5 en 2012, mais la majorité des Nigériens se concentre dans la bande sud du pays, où les conditions sont plus favorables aux activités agropastorales.

2.2. Education

En matière d'éducation, malgré les nombreux efforts entrepris par le gouvernement du Niger et ses partenaires, le taux brut de scolarisation primaire est en baisse de 6 points de pourcentage sur la période de 2015 à 2023 (74,6% à 68,5%) due principalement à la hausse de la demande en matière d'éducation. S'agissant du taux net de scolarisation primaire, il est passé de 63,7% en 2015 à 62,3% en 2023, soit une baisse de 1,4 points de pourcentages

Pour le secondaire premier cycle, le TBS est passé de 29,5% en 2015 à 27,6% en 2023, soit une baisse de près de 2 points de pourcentage, tandis que le TNS était resté stable presque sur toute la période 2015 (21,7%) à 2023 (21,6%). Au niveau du secondaire second cycle, le TBS a connu une augmentation, passant de 7% en 2015 à 8,8% en 2023, soit une hausse de 1,8 points. Le TNS, quant à lui, est passé de 4% en 2015 à 4,6% en 2023, enregistrant une augmentation de 0,6 point de pourcentage.

2.2 SANTE ET NUTRITION

Le secteur de la santé au Niger a fait des progrès notables, notamment en ce qui concerne la réduction de la mortalité des enfants de moins de cinq ans. Le taux de mortalité infanto-juvénile est passé de 318‰ en 1992 à 198‰ en 2006, puis à 126‰ en 2015, pour atteindre 123‰ en 2021 (ENAFEME 2021, INS).

Cependant, la mortalité maternelle reste élevée, malgré les efforts du gouvernement pour la réduire. En 2012, le taux de mortalité maternelle était de 535 pour 100 000 naissances vivantes, et il a légèrement diminué à 520 pour 100 000 naissances vivantes en 2015. Parmi les facteurs contribuant à cette situation, on note que la proportion des accouchements assistés par un personnel qualifié a progressé de manière modeste, passant de 16 % en 1990 à 17,7% en 2006, à 29,3% en 2012, à 39,7% en 2015, et à 44% en 2021.

Sur le plan de la nutrition, la prévalence de la malnutrition aiguë globale chez les enfants de moins de cinq ans a fluctué au cours des dernières années. Elle est passée de 10,3% en 2016 à 15% en 2018, puis à 10,7% en 2019, et enfin à 12,7% en 2020.



2.3 PAUVRETE ET DEVELOPPEMENT HUMAIN

Le développement humain au Niger est marqué par des défis importants, en grande partie dus à une combinaison de croissance démographique rapide, de conditions climatiques contraignantes (comme les sécheresses) et de systèmes d'exploitation des ressources naturelles inadaptés et peu rationnels. Ces facteurs ont contribué à l'accroissement de la précarité des moyens de subsistance. Selon les études nationales menées par l'Institut National de la Statistique (INS), environ un Nigérien sur deux vit dans la pauvreté, et un sur trois est considéré comme extrêmement pauvre. De plus, neuf Nigériens pauvres sur dix vivent en milieu rural.

L'indice de développement humain (IDH) du Niger est parmi les plus bas au monde. En 2023, l'IDH du Niger était de 0,400, une valeur nettement inférieure à la moyenne des pays à faible IDH (0,513) et à celle de l'Afrique subsaharienne (0,547). Toutefois, l'IDH du Niger a légèrement augmenté, passant de 0,360 en 2015 à 0,400 en 2023 soit une légère hausse de 0,04 point.

2.4 ECONOMIE

En 2022, le secteur primaire a connu une augmentation significative de 25,5% par rapport à l'année précédente, au cours de laquelle une baisse de 5,1% avait été enregistrée.

Cette augmentation est principalement attribuable à un fort rebond dans la production agricole, qui a augmenté de 35,2%. Avec une contribution de 8,8 points de pourcentage à la croissance du PIB en 2022, sa part a augmenté de 36,5% en 2021 à 41,4% en 2022 et d'une croissance annuelle moyenne qui s'est établie à 7,9% sur la période de 2018 à 2022.

Quant au secteur secondaire, il a contribué à hauteur de 0,5 point de pourcentage à la croissance du PIB en 2022. Sa part dans le PIB est passée de 20,8% en 2021 à 18,9% en 2022. La croissance annuelle moyenne du secteur secondaire sur la période de 2018 à 2022 s'est établie à 4,7%.

En ce qui concerne le secteur tertiaire, il a maintenu sa tendance à la hausse, amorcée en 2021 après deux ans de décroissance due aux mesures prises pour lutter contre la propagation de la pandémie de la Covid-19. Ainsi, le taux de croissance du secteur tertiaire s'est établi à 5,6% en 2022, en comparaison à 5,3% en 2021 et 2,1% en 2020. Avec une contribution 37% à la formation du PIB, il enregistre une croissance annuelle moyenne de 5% sur la période 2018 à 2022.

Du côté des taux d'imposition sur les produits en 2022, une augmentation de 7,6% a été enregistrée maintenant ainsi une tendance similaire à celle de l'année précédente, mais à un rythme relativement moins élevé, puisque la hausse était de 8,3 % en 2021. Leur contribution au PIB est passée de 5,6% en 2021 à 5,2% en 2022.

Relativement à la demande globales, la consommation finale des ménages, qui représente la composante la plus importante du PIB, a enregistré une augmentation de 4,5% en 2022, comparée à 2,8% en 2021. Sa part dans le PIB s'est établie à 65,5% en 2022, en baisse par rapport à 70% en 2021. La consommation des administrations publiques quant à elle a subi une hausse 7,1% en 2022, en comparaison à 5,2% en 2021.

Aussi, la formation brute de capital fixe a enregistré une augmentation de 6,6% en 2022, après avoir connu une faible croissance de 0,4% en 2021 et une baisse de 0,3% en 2020.

Enfin en 2022, les échanges extérieurs ont été caractérisés par une augmentation de 3,8% des importations en volume, comparé à 6,4% en 2021 et 2,7% en 2020. S'agissant des exportations, elles ont enregistré une contraction de 0,3% en 2022 après avoir augmenté de 4,1% en 2021.

Ces évolutions ont conduit à une légère amélioration du déficit du commerce extérieur, qui est passé de 16,7% du PIB en 2021 à 16,1% du PIB en 2022. La propension moyenne à importer a diminué, passant de 27,0% en 2021 à 25,4% en 2022. Une baisse similaire a été observée pour la



propension moyenne à exporter, passant de 10,3% à 9,3% conduisant à un taux de couverture des importations par les exportations de 36,4% en 2022, contre à 38,1% en 2021 et 39,5% en 2020.

1 PAS DE PAUVRETÉ





Chapitre 1 : ELIMINER LA PAUVRETE SOUS TOUTES SES FORMES

Principaux indicateurs

- Au Niger, l'ampleur de la pauvreté monétaire, mesurée par son incidence, c'est-à-dire la proportion de ménages pauvres est estimée à 41,2% en 2021. Ce taux national de pauvreté a augmenté de 0,4 point de pourcentage par rapport à 2018 mais en baisse par rapport à 2014 ;
- Sur la période de 2018 à 2021, la pauvreté multidimensionnelle a connu une baisse au Niger. Elle est passée de 77% à 71,5%, soit une régression de 5,5 points de pourcentage ;
- En 2021, 17,16% des ménages enquêtés déclarent avoir reçu une assistance quelconque dans le but de se protéger contre l'insécurité alimentaire. Cette proportion varie d'une région à l'autre. Elle a connu une baisse de 18,51 points de pourcentage par rapport à 2017 (35,67%) ;
- Le taux d'accès à l'eau potable au Niger sur la période de 2018 à 2022 révèle des évolutions contrastées entre les zones rurales et urbaines, ainsi qu'une légère régression au niveau national (49,6% en 2020 à 43,7% en 2022) ;
- Le taux d'accès à l'assainissement est passé de 10,9% en 2021 à 7,9% en 2022. Il existe aussi des disparités entre les milieux ruraux et urbains ;
- La proportion des ressources directement allouées par l'État à des programmes de réduction de la pauvreté est estimée en 2021 à 9% du budget national.

L'objectif 1 des ODD vise à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes à l'horizon 2030. Pour atteindre cet objectif, trois (3) cibles ont été retenues comme prioritaires. Il s'agit des cibles 1.2 ; 1.3 et 1.4, auxquelles il faut ajouter deux (2) cibles de mise en œuvre (1.a et 1.b) soit un total de cinq (5) cibles retenues pour cet objectif. L'atteinte de celles-ci est mesurée à travers huit (8) indicateurs.

1. SITUATION ET TENDANCES

Cible 1.2 : D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion des hommes, femmes et enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales

Indicateur 1.2.1 : Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge

Au Niger, l'ampleur de la pauvreté monétaire, mesurée par son incidence, c'est-à-dire la proportion de ménages pauvres est estimée à 41,2% en 2021. Ce taux national de pauvreté a augmenté de 0,4 points de pourcentage par rapport à 2018 mais en baisse par rapport à 2014. Cette légère hausse s'est aussi traduite par une hausse importante du nombre absolu de pauvres.

En effet, celui-ci est passé de 8 933 012 individus en 2018 à 9 932 800 individus en 2021, soit une hausse de près d'un million de personnes pauvres (999 788 individus) entre 2021 et 2018, pourrait s'expliquer par la forte croissance démographique, les aléas climatiques, l'insécurité grandissante et particulièrement la pandémie covid-19.

Par ailleurs, cette incidence se prononce avec plus d'acuité en milieu rural qu'en milieu urbain

quelle que soit l'année considérée. Toutefois, il est important de noter que la pauvreté est toujours en hausse en milieu urbain contrairement au milieu rural qui a enregistré une baisse notable entre 2014 et 2021.

En termes d'inégalités de répartition des revenus mesurées par l'indice de Gini, l'on constate une baisse globale entre 2014 (0,34) et 2021 (0,30).

Tableau 1 : Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté par an selon le milieu de résidence

Indicateurs de pauvreté	2014			2018/2019			2021/2022		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Incidence de la pauvreté	9,1	52,4	45,4	11,8	46,8	40,8	15,2	46,4	41,2
Profondeur de la pauvreté	1,6	15,7	13,4	2,4	13	11,2	3,2	11,2	9,9
Sévérité de la pauvreté	0,5	6,5	5,5	0,7	5	4,3	1	3,9	3,4
Indice de GINI	0,3	0,3	0,3	0,38	0,3	0,4	0,3	0,4	0,3
% de la population	16,2	83,8	100	17	83	100	16,5	83,5	100
% Ecart moyen de pauvreté	3,3	96,7	100	4,9	95,1	100	6,1	93,9	100
Nombre de pauvres	273 567	8 127 424	8 400 991	438 068	8 494 944	8 933 012	602 544	9 330 256	9 932 800

Source : INS, Rapport EHCVM 2018/2019 et 2021/2022

Indicateur 1.2.2 : Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays

La méthode utilisée pour le calcul de l'incidence de la pauvreté multidimensionnelle est celle d'OPHI (Oxford Poverty Human Development Index).

Sur la période de 2018 à 2021, la pauvreté multidimensionnelle a connu une baisse au Niger. Elle est passée de 77% à 71,5% soit une baisse de 5,5 points de pourcentage. L'incidence de cette pauvreté est marquée par des disparités entre les différentes régions du pays et le milieu de résidence.

**Tableau 2 : Incidence de la pauvreté multidimensionnelle par région, milieu et sexe (%)**

Caractéristiques	2018		2021	
	Pauvre (%)	Effectifs	Pauvre (%)	Effectifs
REGION RESIDENCE				
AGADEZ	60,3	354 099	58,1	382 623
DIFFA	80,6	592 163	80,8	647 460
DOSSO	78,1	2 043 893	69,8	2 018 049
MARADI	83,3	3 700 264	77,6	3 711 454
TAHOUA	79,3	3 312 094	72,3	3 392 911
TILLABERI	80,4	2 764 813	72,7	2 788 193
ZINDER	82,6	3 883 865	80,8	4 026 461
NIAMEY	20,5	254 158	17,1	248 538
MILIEU DE RESIDENCE				
Urbain	32,0	1 238 767	27,6	1 096 088
Rural	86,5	15 666 582	80,1	16 119 601
SEXE DU CHEF DE MENAGE				
Hommes	77,4	14 851 831	71,5	14 475 198
Femmes	74,0	2 053 518	71,0	2 740 491
ENSEMBLE	77,2	16 905 349	71,5	17 215 689

Source : INS, Rapport EHCVM 2018/2019 et 2021/2022

L'analyse de la vulnérabilité à la pauvreté multidimensionnelle au Niger révèle une diminution globale entre 2018 et 2021, mais avec des disparités notables à plusieurs niveaux.

Au niveau national, la vulnérabilité a connu une baisse de 4 points de pourcentages entre 2018 et 2021 reflétant une amélioration des conditions de la population. Cette réduction pourrait être attribuée à l'effet de plusieurs politiques publiques visant à réduire les privations dans les domaines de l'éducation, de la santé et certains services sociaux de bases.

Au niveau régional, toutes les régions ont enregistré des progrès en 2021, à l'exception de Niamey (21,4%) et de Diffa (11,9%) comparativement à 2018.

Concernant le milieu de résidence, les disparités sont encore plus frappantes. Le milieu urbain enregistre plus de ménages vulnérables aussi bien en 2018 (24,5% contre 16,7% pour le milieu rural) qu'en 2021 (26,1% contre 11,4%). Aussi, la vulnérabilité a connu une baisse en milieu rural avec 5,3 points de pourcentages alors que le milieu urbain affiche une hausse de 1,6 points sur la période de 2018 à 2021.

Cette hausse suggère que les zones urbaines, malgré leur relative prospérité économique, sont confrontées à des défis croissants, tels que l'urbanisation rapide, la pression sur les services sociaux, et les inégalités économiques qui se creusent entre les classes sociales.

L'analyse par sexe montre que les ménages dirigés par des femmes sont plus vulnérables à la pauvreté (18,1% en 2018 et 16,8% en 2021) que ceux dirigés par des hommes (17,9% en 2018 et 13,6% en 2021) nécessitant plus de soutien en matière d'accès aux ressources économiques pour les femmes.

Tableau 3 : Vulnérabilité des ménages à la pauvreté multidimensionnelle par région, milieu et sexe (%)

Caractéristiques	2018	2021	
REGION	AGADEZ	20,9	15,5
	DIFFA	11,8	11,9
	DOSSO	23,3	18,3
	MARADI	14,2	10
	TAHOUA	21,3	15
	TILLABERI	20,1	13,1
	ZINDER	13,4	13,2
	NIAMEY	21,2	21,4
MILIEU DE RESIDENCE	Urbain	24,5	26,1
	Rural	16,7	11,4
SEXE CM	Hommes	17,9	13,6
	Femmes	18,1	16,8
ENSEMBLE	18	14	

Source : INS, Rapport EHCVM 2018/2019 et 2021/2022

La gravité de la pauvreté multidimensionnelle au Niger montre une légère amélioration entre 2018 et 2021, passant de 53,2% à 50,4%. Cette baisse reflète les efforts fournis par le gouvernement pour améliorer l'accès aux services essentiels et la résistance de la population.

Au niveau régional, il y a eu une baisse de la gravité dans toutes les régions à l'exception de Niamey qui affiche une hausse de 2,2 points de pourcentage sur la période, indiquant les défis structurels persistants dans les grandes villes.

S'agissant du milieu de résidence, la gravité de la pauvreté a diminué de façon plus marquée en milieu rural (53,9% à 50,8%) comparativement au milieu urbain qui a enregistré une modeste baisse d'un (1) point de pourcentage. De même, cette gravité s'annonce plus chez les ménages dirigés par des femmes que ceux dirigés par des hommes, montrant que les femmes continuent de faire face à la pauvreté plus que les hommes.

Tableau 4 : Gravité des ménages à la pauvreté multidimensionnelle par région, milieu et sexe (%)

Caractéristiques	2018	2021	
REGION	AGADEZ	48,6	48
	DIFFA	52,5	50,5
	DOSSO	51,6	48,8
	MARADI	55,1	51,4
	TAHOUA	53,1	49,1
	TILLABERI	53,6	50,2
	ZINDER	53,3	52,1
	NIAMEY	42,9	45,1
MILIEU DE RESIDENCE	Urbain	44,7	43,7
	Rural	53,9	50,8
SEXE CM	Hommes	53,2	50,3
	Femmes	53,6	51
ENSEMBLE	53,2	50,4	

Source : INS, Rapport EHCVM 2018/2019 et 2021/2022



Indicateur 1.3.1 : Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupes de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)

En 2017, 35,67% des ménages enquêtés déclarent avoir reçu une assistance quelconque dans le but de se protéger contre l'insécurité alimentaire. Cette proportion varie d'une région à l'autre. Elle s'est vue baisser en raison de la multitude de formes de vulnérabilité auxquelles les ménages font face. Le tableau ci-dessous donne le détail et l'ampleur de l'assistance que les ménages reçoivent dans le but de les mettre à l'abri de la vulnérabilité.

Tableau 5 : Proportions des ménages ayant bénéficié d'une quelconque action de protection sociale contre l'insécurité alimentaire en 2017 et en 2021

Région	Ayant Bénéficié 2017	Ayant Bénéficié 2021
Agadez	37,1	13,5
Diffa	44,8	9,2
Dosso	32,9	14,0
Maradi	36,9	11,5
Tahoua	41,9	13,3
Tillabéry	22,9	18,5
Zinder	40,0	29,8
Niamey	28,8	49,4
National	35,7	17,2
Enfants	4,2	16,7
Populations vulnérables	16,4	...
Personnes âgées	5,8	14,41

Source : ILO 2017 (BIT) et INS, EVIAM 2021

L'analyse des taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement au Niger sur la période de 2018 à 2022 révèle une légère régression au niveau national et des évolutions contrastées entre les zones rurales et urbaines.

Concernant l'accès à l'eau potable, les populations rurales ont plus bénéficié d'une amélioration progressive jusqu'en 2020, avec un pic de 50,4% due à la politique du Ministère de l'Hydraulique consistant à améliorer l'accès à l'eau potable en milieu rural. En milieu urbain, il ressort d'une baisse continue, passant de 55,9% en 2018 à 38,4% en 2022. Cette diminution en milieu urbain affecte également la moyenne nationale, qui est passée de 49,6% en 2020 à 43,7% en 2022.

Pour l'accès à l'assainissement, les disparités entre les milieux ruraux et urbains sont persistantes. En milieu rural, bien que le taux ait augmenté entre 2020 et 2021 (3,7% à 8,3%), il a chuté à 5% en 2022, ce qui dénote la fragilité des infrastructures d'hygiène et d'assainissement. En milieu urbain, même si la valeur de l'indicateur est relativement élevée par rapport au milieu rural, l'évolution de l'indicateur reste inquiétante (baisse de 13,1 points de pourcentage). La moyenne nationale reste également faible avec une légère baisse de 0,1 point sur la période de 2018 à 2022.

Ces tendances montrent que bien que plus de 80% de la population vit en milieu rural, il est nécessaire de redoubler plus d'efforts pour améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement quel que soit le milieu de résidence et inverser cette tendance négative.

Tableau 6 : Taux d'accès des populations au service basique de l'eau et de l'assainissement de 2018 à 2022

		2018	2019	2020	2021	2022
Accès au service basique de l'eau	Rural	21,1	35,7	50,4	49,1	44,5
	Urbain	55,9	46,3	45,4	44,4	38,4
	Ensemble	26,5	37,4	49,6	48,4	43,7
Accès au service basique de l'assainissement	Rural	7,3	1,3	3,7	8,3	5
	Urbain	39,4	27	26,6	25,9	26,3
	Ensemble	8,3	5,2	7,1	10,9	7,9

Source : INS, Rapport PROSEHA 2018 à 2022

L'analyse des taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement selon le statut de pauvreté entre 2018 et 2021 montre des disparités significatives entre les populations pauvres et non pauvres, et une stagnation voire une légère détérioration des conditions d'accès pour les plus défavorisés.

En ce qui concerne l'accès à l'eau potable en 2018, 47,3% des ménages pauvres avaient accès à l'eau potable, contre 66,66% pour les ménages non pauvres. En 2021, le taux d'accès des pauvres a connu une légère hausse de 2,7 points que celui des non pauvres peine à progresser (0,08 point). Cette stagnation, malgré une légère progression pour les pauvres, souligne un écart important de 17 points entre les deux groupes en matière d'accès à l'eau potable.

Pour l'accès à l'assainissement, les écarts sont encore plus prononcés. En 2018, seulement 2,47% des ménages pauvres avaient accès à des services d'assainissement adéquats contre 11,54% pour les non pauvres. Cette situation s'est aggravée en 2021, avec une chute du taux d'accès à l'assainissement à 1,6% pour les pauvres, tandis qu'il est resté relativement stable à 10,14% pour les non pauvres. Les inégalités d'accès à l'assainissement sont flagrantes, avec plus de 98% des pauvres n'ayant pas accès à des services d'assainissement en 2021.

Globalement, la situation montre une légère amélioration de l'accès à l'eau potable pour les populations pauvres, mais une détérioration alarmante de l'accès à l'assainissement. Les ménages non pauvres continuent de bénéficier de meilleures conditions d'accès à ces services essentiels, accentuant les inégalités entre les groupes socio-économiques. Ces tendances soulignent l'urgence de prioriser les investissements en infrastructures dans les zones défavorisées pour réduire ces disparités.

Tableau 7 : Taux d'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement selon leur situation de pauvreté de 2018 à 2021

Statut de pauvreté		Accès à l'eau potable	Accès à l'assainissement
		Oui	Oui
2018	Pauvre	47,3	2,5
	Non pauvre	66,7	11,5
	Ensemble	55,7	7,8
2021	Pauvre	49,9	1,6
	Non pauvre	66,7	10,1
	Ensemble	59,8	6,6

Source : INS, Calculé à partir des données EHCVM 2018/2019 ET 2021/2022



Indicateur 1.4.2 : proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers et de documents légalement authentifiés et qui considère que ses droits sur la terre sont sûrs, par sexe et par type d'occupation

La sécurisation des droits fonciers est essentielle pour promouvoir une gestion durable des ressources naturelles et pour encourager les investissements agricoles à long terme, surtout dans un contexte de vulnérabilité face au changement climatique et à l'insécurité alimentaire.

Au Niger, même si la valeur de l'indicateur révèle un timide progrès (0,3 point de pourcentage) sur la période de 2018 à 2022, cette progression demeure très insuffisante particulièrement en milieu rural où les taux sont restés bas, avec une légère augmentation de 0,5 %.

Par ailleurs, cette lente progression est marquée par des disparités régionales. En effet si à Maradi et à Tahoua une hausse respective de 1 et 1,4 points de pourcentages sont observées, Dosso et Diffa enregistre une baisse respectivement de 0,6 et 1,4 points de pourcentage sur la même période.

Cette progression stagnante souligne la persistance de défis majeurs concernant l'accès équitable aux terres agricoles, qui est un facteur clé pour booster la productivité agricole, assurer la sécurité alimentaire et réduire la pauvreté dans les zones rurales.

Tableau 8 : proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers et de documents légalement authentifiés et qui considère que ses droits sur la terre sont sûrs

	2018	2021
MILIEU DE RESIDENCE		
Urbain	9,6	9,6
Rural	2,0	2,5
REGION DE RESIDENCE		
Agadez	8,0	7,9
Diffa	3,6	3,0
Dosso	3,1	1,7
Maradi	3,9	4,9
Tahoua	2,7	4,1
Tillabéry	2,8	2,7
Zinder	2,9	2,9
Niamey	7,6	7,7
Ensemble	3,5	3,8

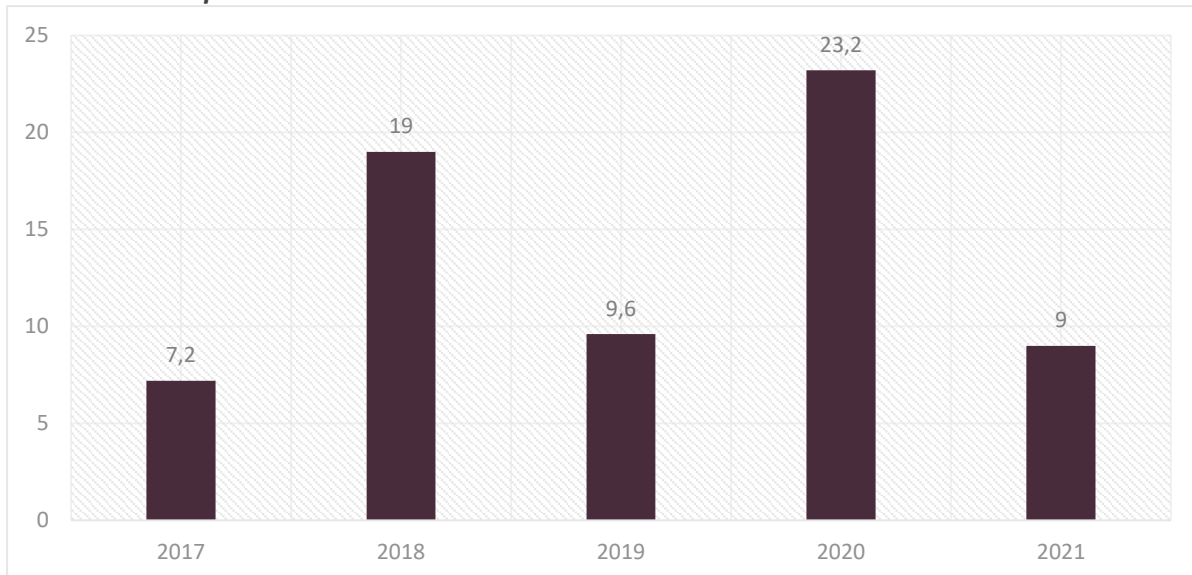
Source : INS, Calculé à partir des données EHCVM 2018/2019 ET 2021/2022

Cible 1.a : Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes

Indicateur 1.a.1 : Proportion des ressources directement allouées par l'État à des programmes de réduction de la pauvreté

La proportion des ressources directement allouées par l'État à des programmes de réduction de la pauvreté est estimée en 2021 à 9% du budget national. Cette valeur a connu une importante hausse (23,2%) en 2020 due par les investissements massifs de l'Etat dans la lutte contre la pauvreté.

Graphique 1 : Proportion des ressources directement allouées par l'État à des programmes de réduction de la pauvreté en % de 2017 à 2021



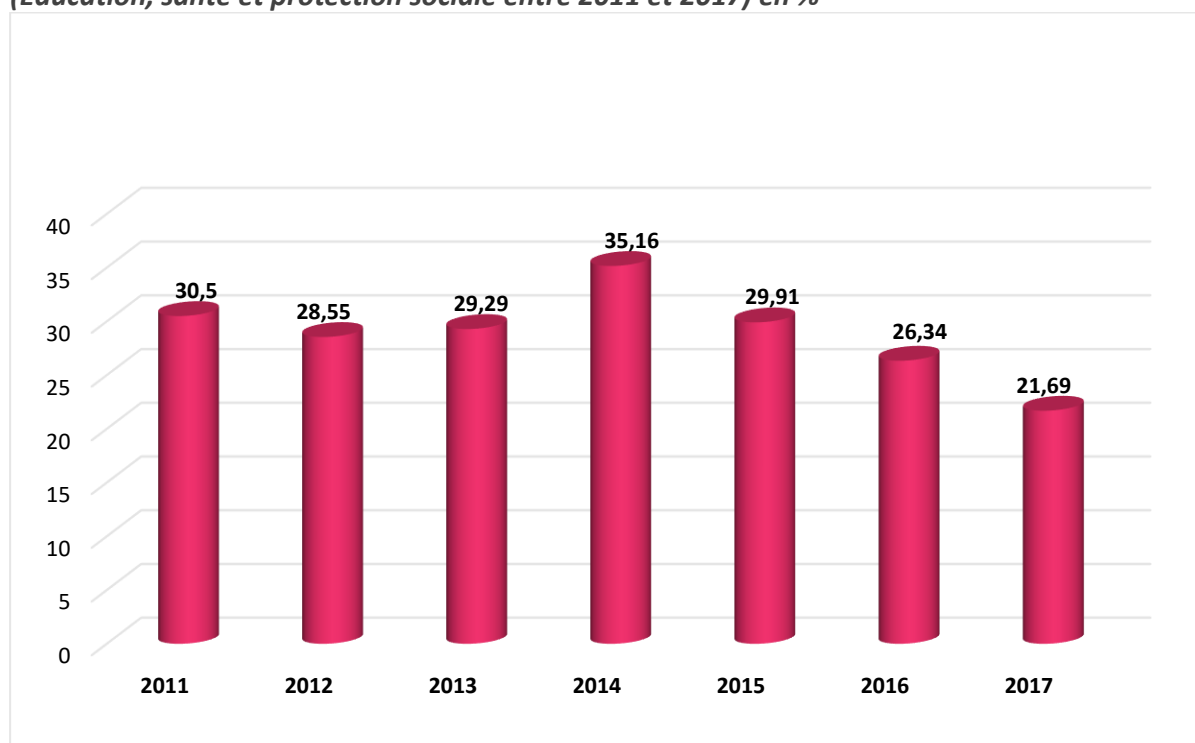
Source : Ministère du Plan, DGPPD

Indicateur 1. a.2 : Proportion des dépenses publiques totales affectées aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale)

Concernant l'indicateur 1.a.2, il indique l'ensemble des dépenses publiques totales affectées aux services essentiels comme l'éducation, la santé et la protection sociale, rapportées aux dépenses totales de l'Etat. Le graphique ci-dessous donne l'évolution de ces dépenses entre 2011 et 2017. Quelle que soit l'année considérée, les dépenses totales allouées aux services essentiels, n'excèdent pas 35%, valeur enregistrée en 2014. Sa valeur la moins élevée s'observe en 2017, soit environ 22% des dépenses totales de l'Etat.



Graphique 2: Evolution des dépenses publiques totales affectées aux services essentiels (Education, santé et protection sociale entre 2011 et 2017) en %



Source : Direction de la Statistique, Ministre des Finances

2. CONTRAINTES, DEFIS ET ACTIONS MENEES

Parmi les contraintes on peut citer :

- Les facteurs qui font obstacles à une réduction significative de la pauvreté au Niger sont essentiellement la forte croissance démographique de la population mais aussi la faible performance de l'économie nationale du fait des faibles capacités nationales à asseoir des politiques économiques efficaces pour mettre en valeur les multiples avantages dont dispose le pays.
- La faible diversification et le caractère informel de l'économie ;
- La faible productivité des facteurs de production et une structure de production dominée par une agriculture de subsistance qui occupe près de 80% de la population et qui est très peu encadrée par des politiques efficaces ;
- Une situation marquée par l'absence de mécanismes adéquats pour la commercialisation et la transformation des produits agricoles et de l'élevage. On note aussi une faiblesse des ressources allouées aux secteurs prioritaires (éducation, santé, eau et assainissement) ;
- L'inégalité dans l'offre de services sociaux de base (santé, éducation, accès aux infrastructures, à l'eau potable, etc.) entre milieu rural et milieu urbain. Aussi les changements climatiques qui perturbent le cycle normal des saisons des pluies et la rareté des eaux de surface et l'accessibilité aux eaux souterraines à de grandes profondeurs ;
- La faiblesse des investissements combinée à. Aussi le chômage, le sous-emploi, le manque ou l'insuffisance d'opportunités économiques pour les jeunes, notamment ruraux et diplômés ainsi que le manque d'initiatives d'entrepreneuriat de ces derniers constituent des contraintes certaines à l'insertion socio-économique des jeunes.

Ainsi, pour espérer une réduction significative de la pauvreté, plusieurs défis sont à relever dont entre autres :

- Une amélioration de la productivité et des rendements dans tous les secteurs ; un renforcement de la bonne gouvernance et d'une politique en matière de maîtrise de la croissance démographique. Il s'agit aussi d'élargir la classe moyenne et de réduire les inégalités, entre hommes et femmes, entre régions et entre le milieu rural et le milieu urbain ;
- Une bonne canalisation des investissements massifs dans les secteurs prioritaires de l'économie s'avère nécessaire ;
- La promotion et le soutien continu aux Activités Génératrices de Revenus (AGR) ; une mise en œuvre effective des politiques de croissance pro-pauvres et l'occupation de la population en dehors de la saison pluviale. Offrir aussi des emplois aux populations urbaines, notamment les jeunes diplômés, ceci à travers la création d'emplois décents pour toute la population active, particulièrement pour les jeunes et les femmes ;
- La transformation de l'agriculture (chaînes de valeur) et promotion de l'entrepreneuriat des jeunes. Il faut aussi former les jeunes déscolarisés pour qu'ils puissent exercer des professions indépendantes ;
- La mobilisation des ressources nécessaires pouvant permettre de détenir de façon durable, en milieu rural et dans les quartiers périphériques des centres urbains, des ouvrages permettant aux ménages de disposer d'une eau potable tout d'abord mais aussi d'avoir accès aux installations d'assainissement élémentaires ;
- Le respect des schémas d'urbanisation consacrés dans le processus d'agrandissement des agglomérations indispensables pour l'accès des habitants à certains besoins et commodités essentiels mais aussi le changement de comportement de la population surtout en matière d'assainissement.

Comme actions :

Malgré le niveau encore élevé de l'incidence de la pauvreté à tous les niveaux, il est important de noter que des progrès non négligeables ont été réalisés en matière de réduction du phénomène. Ces résultats ont été obtenus grâce aux différentes actions concertées menées par les services publics de l'Etat, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et ainsi que le secteur privé ;

Le gouvernement a initié en avril 2011, un processus de formulation des documents de planification stratégique de développement à court, moyen et long terme et leur mise en œuvre. Il s'agit :

- Du Programme de la Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie PRSP (2024-2026) et sa déclinaison pour le développement agricole et l'autosuffisance alimentaire ;
- La Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) « Niger 2035 », la promotion des actions de maintien des filles dans le système éducatif, notamment par des campagnes de sensibilisation, le renforcement de l'armature juridique et institutionnelle par l'adoption de la loi et la vulgarisation des textes en faveur de la protection des filles en cours de scolarité, des incitations financières pour les parents sous forme de transferts conditionnels d'argent à travers l'octroi de bourses aux filles issues de familles vulnérables et l'appui en rations sèches aux familles vulnérables qui ont des filles inscrites au secondaire et l'accompagnement des filles à l'école sous forme de bourse et subvention, l'amélioration de la réussite scolaire des filles par la promotion de la culture d'excellence et le développement du système de tutorat, l'adoption de textes législatifs et réglementaires pour interdire les mariages avant 17 ans et la formation des filles déscolarisées et non scolarisées.



2 FAIM «ZÉRO»



OBJECTIF 2 : ELIMINER LA FAIM, ASSURER LA SECURITE ALIMENTAIRE, AMELIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE

Principaux indicateurs

- En 2021, 12,5% des nigériens souffrent de la sous-alimentation contre 21,0% en 2018 ;
- La prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience est passée de 66,4% sur la période 2014-2016 à 52,3% sur la période 2018-2019, soit une baisse de 14,1 points de pourcentage ;
- La prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans est de 45,7% en 2019 contre 47,1% en 2022, soit une légère hausse de 0,6 point de pourcentage ;
- La prévalence de la malnutrition aigüe globale chez les enfants de moins de 5 ans est passée de 10,3% en 2016 à 16,1% en 2022 ;
- La prévalence de la malnutrition aigüe sévère chez les enfants de moins de 5 ans est passée de 3,2% en 2018 à 3,5% en 2022 ;
- L'Indice d'orientation agricole des dépenses publiques soit une tendance baissière et lente passant de 0,18 en 2015 à 0,12 en 2022 ;
- Le total des apports publics alloués au secteur agricole est passé de 65,6 Milliards de franc CFA en 2017 à 132,8 Milliards de franc CFA en 2021.

Quatre (04) cibles sont considérées comme prioritaires pour éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable (2.1 ; 2.2 ; 2.3 et 3.4). A ces cibles de résultats, il faut ajouter trois autres cibles de mise en œuvre (2.a ; 2.b ; 2.c). Elles sont mesurées à travers un ensemble de onze (11) indicateurs.

1. SITUATION ET TENDANCE

Cible 2.1 : D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.

Indicateurs 2.1.1 : Prévalence de la sous-alimentation

Sur la période de 2018 à 2022 au Niger, une amélioration significative de l'alimentation est observée tant au niveau national qu'au sein des différentes régions. À l'échelle nationale, la prévalence est en baisse de 8,5 points de pourcentage, passant de 21,0 % en 2018 à 12,5 % en 2021. Ainsi, cette réduction se prononce plus en milieu urbain où la prévalence a baissé d'environ un tiers (17,0 % à 6,8 %) contre la moitié en milieu rural (19,0 % à 9,6 %), attribuables à des programmes spéciaux tels que le HC3N et les cultures de contre-saison observées à travers tout le pays.

Au niveau régional, même si une amélioration est observée, les régions de Tillabéry et Diffa semblent être les plus affectées aussi bien en 2018 qu'en 2021 avec respectivement des prévalences allant de 39,5% à 20,2% et de 31,2% à 22,1% due notamment à l'insécurité



grandissante qui secoue ces régions depuis près d'une décennie.

L'amélioration continue au niveau national peut être attribuée aux efforts accrus du gouvernement et des partenaires au développement (ONG locales et internationales) pour lutter contre l'insécurité alimentaire, notamment à travers des programmes de soutien alimentaire et des initiatives de développement agricole.

Toutefois, les disparités régionales persistantes soulignent la nécessité d'intensifier les efforts pour atteindre l'ODD 2.1, visant à éradiquer la faim et à assurer l'accès de tous à une alimentation saine, nutritive et suffisante tout au long de l'année.

Tableau 9 : Prévalence de la sous-alimentation par région et milieu de résidence

	2018	2021
MILIEU DE RESIDENCE		
Rural	19,0	9,6
Urbain	17,0	6,8
REGION DE RESIDENCE		
Agadez	18,0	8,1
Diffa	31,2	22,1
Dosso	11,2	6,4
Maradi	22,6	8,2
Niamey	6,2	4,9
Tahoua	14,4	3,3
Tillabéri	39,5	20,2
Zinder	18,6	5,1
National	21,0	12,5

Source : INS, Calculé à partir des données EHCVM 2018/2019 ET 2021/2022

Indicateur 2.1.2 : Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience

Les données sur la prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave au Niger, mesurées par l'indicateur ODD 2.1.2, révèlent une situation préoccupante entre 2018 et 2021. À l'échelle nationale, la prévalence est restée relativement stable, passant de 49,9 % en 2018 à 50,2 % en 2021.

Cependant, cette stabilité nationale masque des disparités selon les régions et les milieux de résidence. Comme illustré dans le tableau ci-dessous, l'insécurité alimentaire a légèrement baissé en milieu rural, passant de 54,2 % en 2018 à 52,5 % en 2021.

Par contre les zones urbaines affichent une hausse de 8,9 points de pourcentage (30,1 % en 2018 à 39,0 % en 2021) reflétant les effets cumulés des crises économiques et des impacts de la pandémie de COVID-19.

Certaines régions comme Zinder ont vu une aggravation de l'insécurité alimentaire, passant de 53,3 % à 58,0 %, alors que d'autres comme Diffa et Tillabéri ont enregistré des améliorations, bien que leurs niveaux restent élevés. La région de Niamey, malgré son statut de capitale, a également connu une augmentation notable, passant de 21,0 % à 32,8 % sur la période.

Ces chiffres soulignent la complexité de la lutte contre l'insécurité alimentaire au Niger, avec une augmentation inquiétante dans les zones urbaines, probablement en raison des pressions économiques et sociales exacerbées par la pandémie et le surpeuplement.

De ce fait, il est crucial de renforcer les interventions ciblées pour les zones les plus touchées et d'assurer une réponse adaptée aux besoins urbains et ruraux en faveur de l'amélioration de la sécurité alimentaire.

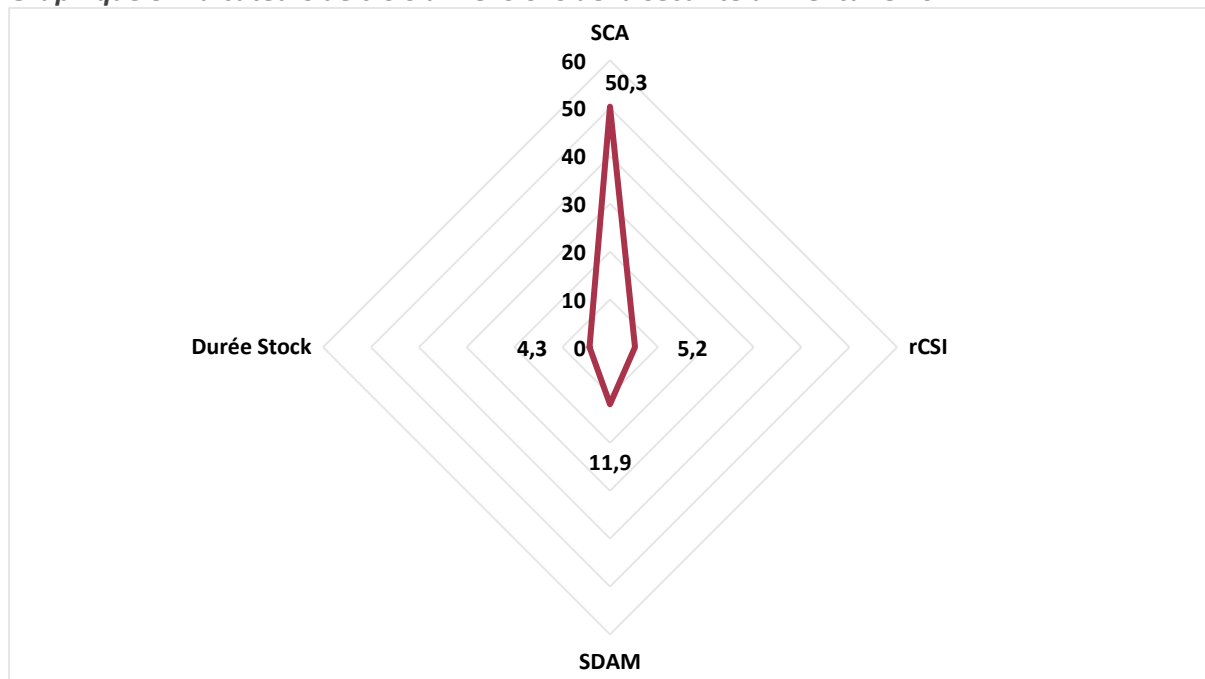
Tableau 10 : Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience

	2018	2021
MILIEU DE RESIDENCE		
Rural	54,2	52,5
Urbain	30,1	39,0
REGION DE RESIDENCE		
Agadez	34,7	43,1
Diffa	52,8	44,8
Dosso	57,1	50,3
Maradi	58,3	56,0
Niamey	21,0	32,8
Tahoua	40,2	45,3
Tillabéri	53,2	48,0
Zinder	53,3	58,0
National	49,9	50,2

Source : INS, Calculé à partir des données EHCVM 2018/2019 ET 2021/2022

L'analyse de la situation alimentaire des ménages repose sur les indicateurs des trois dimensions de la sécurité alimentaire qui sont la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation. Ainsi les résultats de l'enquête EVIAM-2021 ont permis de constater que le Score de Consommation Alimentaire est de 50,3. S'agissant de l'indice réduit des stratégies de survie (rCSI), il est de 5,2 au niveau national. Quant au Score de Diversité alimentaire des Ménages (SDAM), il est de 11,9 pour une durée de stock de 4,3 mois.

Graphique 3: Indicateurs de trois dimensions de la sécurité alimentaire 2021



Source : INS, Calculé à partir des données EVIAM-2021



Cible 2.2 : D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées

Indicateur 2.2.1: Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans

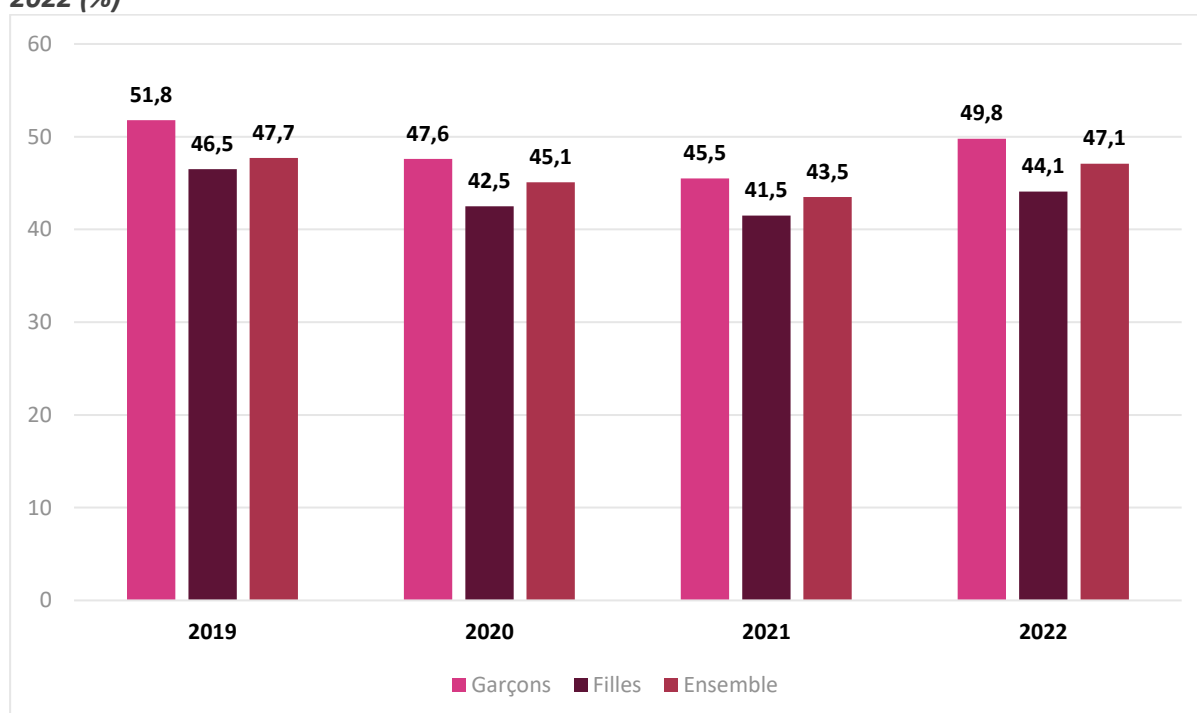
La prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans au Niger, affiche des fluctuations inquiétantes entre 2019 et 2022. En effet, une baisse de 4,2 points de pourcentage est enregistrée sur la période de 2019 (47,7%) à 2021 (43,5%), suggérant une amélioration partielle de la situation nutritionnelle des enfants.

Cependant, cette tendance positive a été interrompue en 2022, où la prévalence est remontée à 47,1 %, signalant une détérioration des conditions de croissance.

Quelle que soit l'année considérée, la prévalence se prononce avec plus d'acuité chez les garçons que chez les filles même si les tendances (baisse suivie d'une hausse) restent similaires chez les deux sexes. Ces variations peuvent être attribuées à plusieurs facteurs, notamment les perturbations causées par la pandémie de COVID-19, les crises économiques, et les défis persistants en matière de sécurité alimentaire et de services de santé.

Ces résultats soulignent la vulnérabilité continue des enfants au Niger face à la malnutrition, malgré des améliorations temporaires et la nécessité de renforcer les interventions nutritionnelles, de stabiliser les systèmes alimentaires, et de garantir un accès équitable aux services de santé, en particulier pour les enfants de moins de cinq ans.

Graphique 4: Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans de 2019 à 2022 (%)



Source : INS, SMART 2019 à 2022

Indicateur 2.2.2 : Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation).

Au Niger, quelle que soit la forme de la malnutrition, la tendance reste haussière sur la période de 2019 à 2022. Sur le plan national les prévalences de la malnutrition chez les enfants de 6 à 59 mois révèlent une aggravation préoccupante.

En effet, la prévalence de la malnutrition aiguë (MAG) est passée de 10,7 % en 2019 à 16,1 % en 2022 contre 8,0 % à 12,6 % pour la malnutrition aiguë modérée (MAM) et 2,7% à 3,5% pour la malnutrition aiguë sévère (MAS). Cette hausse significative de la prévalence de la malnutrition témoigne d'une détérioration de la sécurité nutritionnelle sur la même période.

Par ailleurs, ces tendances cachent des disparités régionales avec des taux de malnutrition aiguë globale particulièrement alarmants pour des régions comme Maradi (11,4% en 2019 à 19,8% en 2022) et Zinder (10,9 % en 2019 à 17,6 % en 2022).

Cette hausse est indicative des défis persistants que le Niger doit relever, y compris les effets des crises climatiques, les insuffisances des récoltes dues aux mauvaises pluviométries, et les impacts prolongés de la pandémie de COVID-19, qui ont exacerbé l'insécurité alimentaire et limité l'accès aux services de santé.





Tableau 11: Prévalence de la malnutrition aiguë (globale, modérée, et sévère) basée sur l'indice poids-pour-taille (P/T) exprimé en z-scores (et/ou œdèmes) chez les enfants de 6 à 59 mois, de 2019 à 2022

		2019	2020	2021	2022
Agadez	MAG	9,1	14,8	11,5	16,3
	MAM	7,6	11,5	9,6	13,8
	MAS	1,5	3,3	2,4	2,5
Diffa	MAG	10,9	19,3	16,1	12,3
	MAM	9,7	14,0	13,8	11,1
	MAS	1,1	5,3	2,2	1,1
Dosso	MAG	8,8	9,0	6,4	12,8
	MAM	7,0	7,3	5,1	10,1
	MAS	1,8	1,7	1,3	2,7
Maradi	MAG	11,4	13,3	14,4	19,8
	MAM	7,9	10,2	10,6	14,4
	MAS	3,8	3,1	3,8	5,4
Tahoua	MAG	13,7	13,7	13,2	16,0
	MAM	10,2	10,9	11,1	12,6
	MAS	3,5	2,9	2,1	3,4
Tillabéry	MAG	8,0	9,0	9,0	12,6
	MAM	5,9	8,2	7,4	10,5
	MAS	2,1	0,7	1,6	2,1
Zinder	MAG	10,9	14,9	14,3	17,6
	MAM	8,1	11,6	10,6	13,8
	MAS	2,8	3,3	3,7	3,8
Niamey	MAG	6,5	9,1	8,7	10,1
	MAM	5,8	7,5	7,7	8,7
	MAS	0,7	1,6	1,1	1,4
Ensemble	MAG	10,7	12,7	12,5	16,1
	MAM	8,0	10,1	9,7	12,6
	MAS	2,7	2,6	1,1	3,5

Source : INS, SMART 2019 à 2022

Cible 2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles

Indicateurs 2.3 1 : Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière

L'évolution des producteurs agricoles au Niger entre 2018 et 2021 montre un changement notable dans la répartition des types d'exploitation. Le nombre total de producteurs a plus que doublé, passant de 1 932 644 en 2018 à 3 895 566 en 2021.

Cette augmentation est accompagnée d'une transformation dans la structure des exploitations. En effet, les grandes exploitations ont vu leur proportion augmenter de manière significative, passant de 29,9% à 41,6% de l'ensemble des exploitations.

Cependant, en termes relatifs, cela représente une baisse de 11,8%, indiquant que bien que le nombre absolu de grandes exploitations ait augmenté (passant de 577 414 à 1 621 944), cette croissance est proportionnellement moins rapide que celle des petites exploitations.

Les petites exploitations quant à elles, bien que leur proportion est en baisse de (70,1% à 58,4%), ont enregistré une augmentation en nombre absolu (1 355 230 à 2 273 622). Ce changement de répartition pourrait refléter une tendance à l'agrandissement des exploitations existantes ou à l'intégration de petits producteurs dans des structures plus grandes.

Cette évolution dans la structure reste vitale pour l'économie nationale, car elle impacte directement la productivité agricole, l'accès aux ressources et la résilience des systèmes alimentaires face aux crises économiques et climatiques.

Tableau 12: Evolution des producteurs par type d'exploitation agricole de 2018 à 2021

Type exploitation	2018		2021		Ecart (%)
	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion	
Grande exploitation	577 414	29,9	1 621 944	41,6	11,8
Petite exploitation	1 355 230	70,1	2 273 622	58,4	-11,8
Total	1 932 644	100	3 895 566	100	-

Source : INS, Calculé à partir des données EHCVM 2018/2019 ET 2021/2022

À l'échelle nationale, une significative amélioration de la production par unité de travail est affichée entre 2018 et 2021. En effet, la productivité moyenne a connu une hausse de 1,7 unité (3,4 à 5,1) indiquant une amélioration globale de la productivité agricole. En 2021, cette productivité moyenne est de 5,1 soulignant que l'augmentation d'une main d'œuvre supplémentaire générerait 5,1 dollars par hectare.

Même si cette hausse notable est affichée dans toutes les régions, elle cache également des disparités en faveur respectivement des régions de Dosso (3,4 unités), d'Agadez (2,9 unités) et de Diffa (2,1 unités). Ces performances en matière de productivité agricole peuvent être attribuées à des investissements en infrastructures agricoles, des conditions climatiques favorables, et des améliorations dans les techniques agricoles mises en œuvre dans ces trois régions.

A l'inverse les régions de Zinder et de Tillabéry s'affichent comme les moins performantes à l'égard de Niamey avec une tendance baissière de 2,9 unités (4,3 à 1,4). Cette détérioration pourrait être due à des défis spécifiques à la région, tels que l'urbanisation, la réduction des terres agricoles et les perturbations climatiques.

Ces disparités régionales en matière de productivité agricole soulignent la nécessité de politiques ciblées pour soutenir les régions en difficulté et maximiser les gains dans les régions performantes.



Tableau 13 : Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière

REGION	2018	2021	Ecart
AGADEZ	5,4	8,3	2,9
DIFFA	2,8	4,9	2,1
DOSSO	3,1	6,5	3,4
MARADI	2,8	4,6	1,8
TAHOUA	3,6	4,2	0,7
TILLABERI	3,8	5,8	2,0
ZINDER	3,4	5,1	1,8
NIAMEY	4,3	1,4	-2,9
ENSEMBLE	3,4	5,1	1,7

Source : INS, Calculé à partir des données EHCVM 2018/2019 ET 2021/2022

Indicateur 2.3.2 : Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone

Entre 2018 et 2022, le revenu moyen des petits producteurs alimentaires au Niger a connu une augmentation globale, passant de 1 209,7 à 1 784,8 dollars américains, soit une hausse de 575,1 dollars.

Cependant, cette tendance générale est entachée de disparités importantes entre les régions du pays. En effet, si dans les régions d'Agadez, de Maradi et de Tillabéry une hausse modérée est observée (respectivement 1068,6 ; 726,3 et 542,9), la région de Niamey affiche une perte sèche en termes de gain et de compétitivité agricole passant de 614,7 à 448,3 dollars.

Cette baisse pourrait être due à des défis spécifiques à la région, tels que la concurrence accrue sur les marchés urbains et les effets néfastes des crises internationales et sous-régionales tendant à flamber les prix des produits agricoles.

A l'inverse, la hausse moyenne du revenu agricole dans certaines régions pourrait être attribuée à une amélioration continue des conditions agricoles, des efforts accrus en matière de soutien aux petits producteurs et des variations des prix de ventes sur les marchés locaux.

Ces résultats soulignent la nécessité d'adapter les interventions stratégiques dans le secteur agricole afin de garantir une augmentation continue, soutenue, durable et équitable des revenus en tenant compte du genre et de statut d'autochtone.

Tableau 14 : Revenu moyen des petits producteurs alimentaires

REGION	2018	2021	Ecart
AGADEZ	4039,7	5108,3	1068,6
DIFFA	975,3	1925,1	949,8
DOSSO	1235,8	2191,0	955,3
MARADI	1197,5	1923,7	726,3
TAHOUA	1273,6	1507,0	233,3
TILLABERI	1319,8	1862,7	542,9
ZINDER	1064,1	1655,5	591,4
NIAMEY	614,7	448,3	-166,3
ENSEMBLE	1209,7	1784,8	575,1

Source : INS, Calculé à partir des données EHCVM 2018/2019 ET 2021/2022

Cible 2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des soles

Indicateur 2.4.1 : Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable

L'indicateur ODD 2.4.1, qui mesure la proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable, présente trois dimensions clés :

- Une dimension économique mesurée par les sous indicateurs : la valeur de la production par hectare, le revenu agricole net et les mécanismes d'atténuation des risques ;
- Une dimension environnementale mesurée par cinq sous indicateurs : prévalence de la dégradation des sols, variation de la disponibilité de l'eau, gestion des engrais, gestion des pesticides et recours à des pratiques respectueuses de la biodiversité ;
- Une dimension sociale mesurée par trois sous indicateurs : taux de rémunération dans le secteur agricole, échelle de mesure du sentiment d'insécurité alimentaire et la garantie des droits fonciers.

Ces onze sous indicateurs sont agrégés pour calculer l'indicateur de productivité et de durabilité de l'agriculture au niveau national.

Indicateur 2.4.1.1 : Dimension économique

Entre 2018 et 2021, la dimension économique de l'indicateur se caractérise par une situation globalement acceptable. En effet, pour la superficie des terres agricoles, les zones souhaitables représentent 45 % du total, signalant une exploitation durable et efficiente.

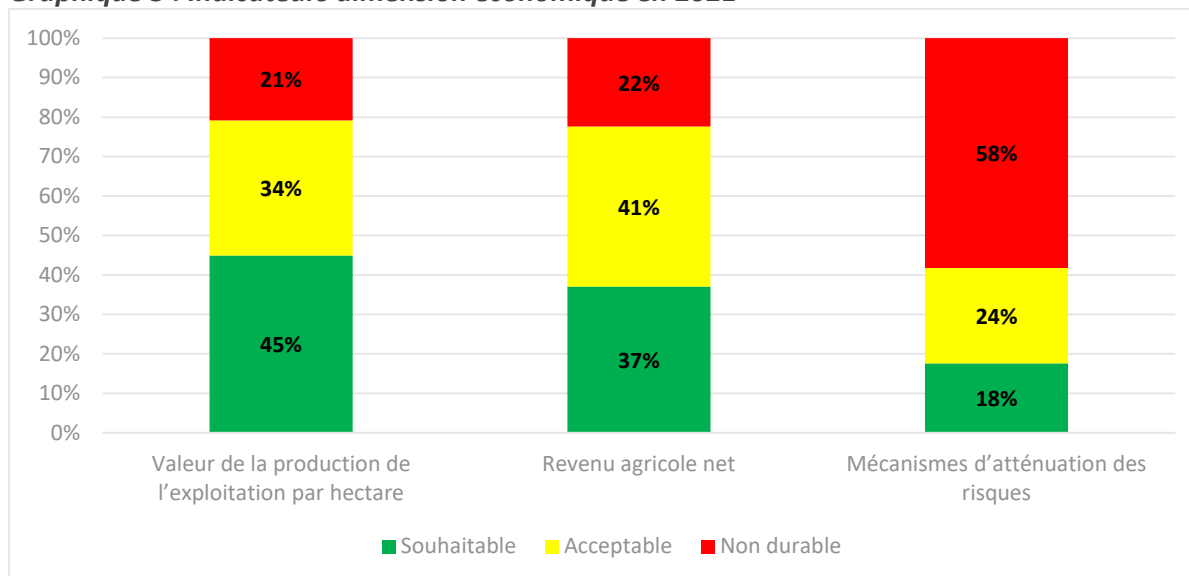
Ces zones sont associées à une valeur de production par hectare de 37% et à un revenu agricole net de 18 %, ce qui indique une productivité modérée mais stable. Les mécanismes d'atténuation des risques dans ces zones sont vraisemblablement bien établis, permettant aux agriculteurs de mieux gérer les variations économiques et climatiques.

Les zones considérées comme acceptables couvrent 34% des terres agricoles. Elles affichent une valeur de production plus élevée de 41%, mais cette productivité accrue pourrait être au détriment de la durabilité à long terme, comme en témoigne un revenu agricole net supérieur de 24%. Ces zones pourraient bénéficier d'une gestion légèrement plus intensive, mais avec des mécanismes de risque relativement bien gérés.

Enfin, les zones non durables, représentant 21% des terres, sont caractérisées par une faible valeur de production de 22% et un revenu agricole net relativement élevé de 58%. Cette combinaison suggère une exploitation intensive qui maximise les revenus à court terme au détriment de la durabilité à long terme. Les mécanismes d'atténuation des risques sont probablement insuffisants dans ces zones, rendant les producteurs vulnérables aux chocs économiques et climatiques.



Graphique 5 : Indicateurs dimension économique en 2021



Source : INS, Calculé à partir des données EHCVM 2021/2022

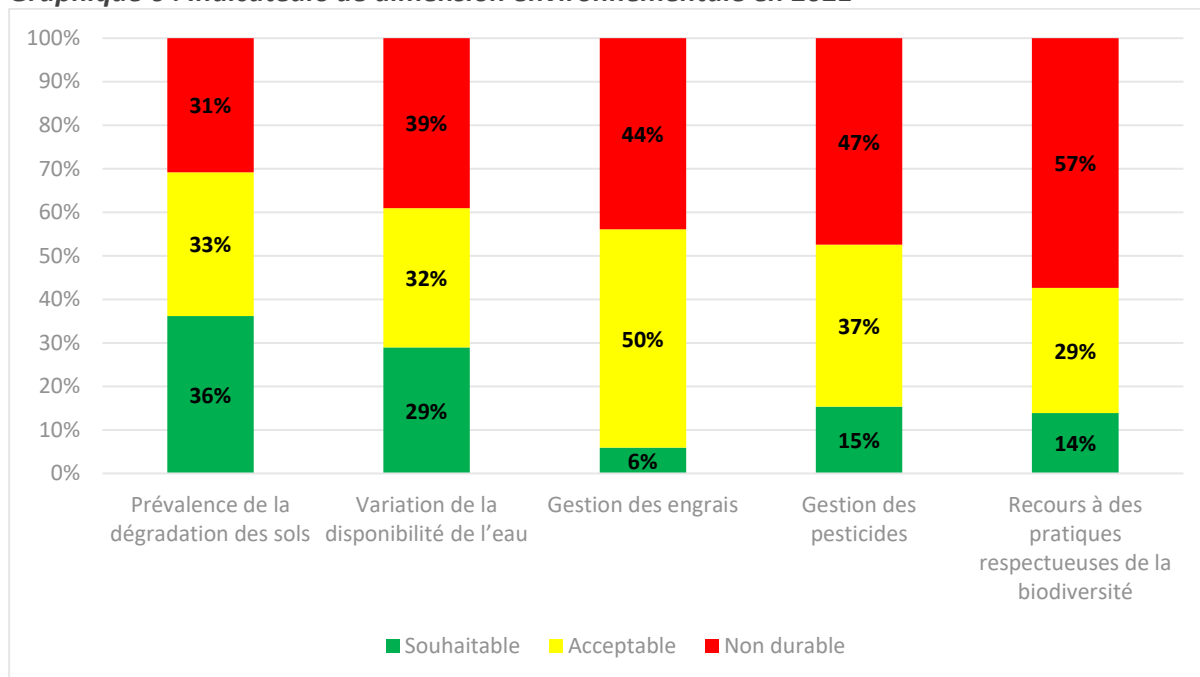
Indicateur 2.4.1.2 : Dimension environnementale

Ces zones sont associées à une variation de la disponibilité de l'eau de 29 %, utilise moins d'engrais (6%), moins des pesticides (15%) et font recours à des pratiques respectueuses de la biodiversité à 14%. L'on peut également constater que ces zones sont moins dégradées et disposent d'une quantité d'eau moins variable permettant ainsi de maximiser la production agricole.

Les zones considérées comme acceptables couvrent 33 % des terres agricoles, utilisent plus d'engrais chimiques (50%) et de pesticides (37%), font recours à des pratiques respectueuses de la biodiversité (29%) et constituent la deuxième ou la variation de la disponibilité de l'eau est importante (32%). Bien que cette pratique soit cruciale pour accroître la productivité, une gestion excessive ou inappropriée des engrais et des pesticides pourrait poser des problèmes environnementaux à long terme.

Enfin, les zones non durables, représentant 31 % des terres, sont caractérisées par une forte variabilité de l'eau (39%), utilise plus de pesticides (47%) et font plus recours au respect de la biodiversité (%). Les caractéristiques de ces zones soulignent la non durabilité de leurs systèmes agricoles, le manque de fertilité et de productivité et la nécessité pour le gouvernement d'accorder une attention particulière aux petits producteurs notamment en zone rurale et aride.

Graphique 6 : Indicateurs de dimension environnementale en 2021



Source : INS, Calculé à partir des données EHCVM 2021/2022

Indicateur 2.4.1.2 : Dimension sociale

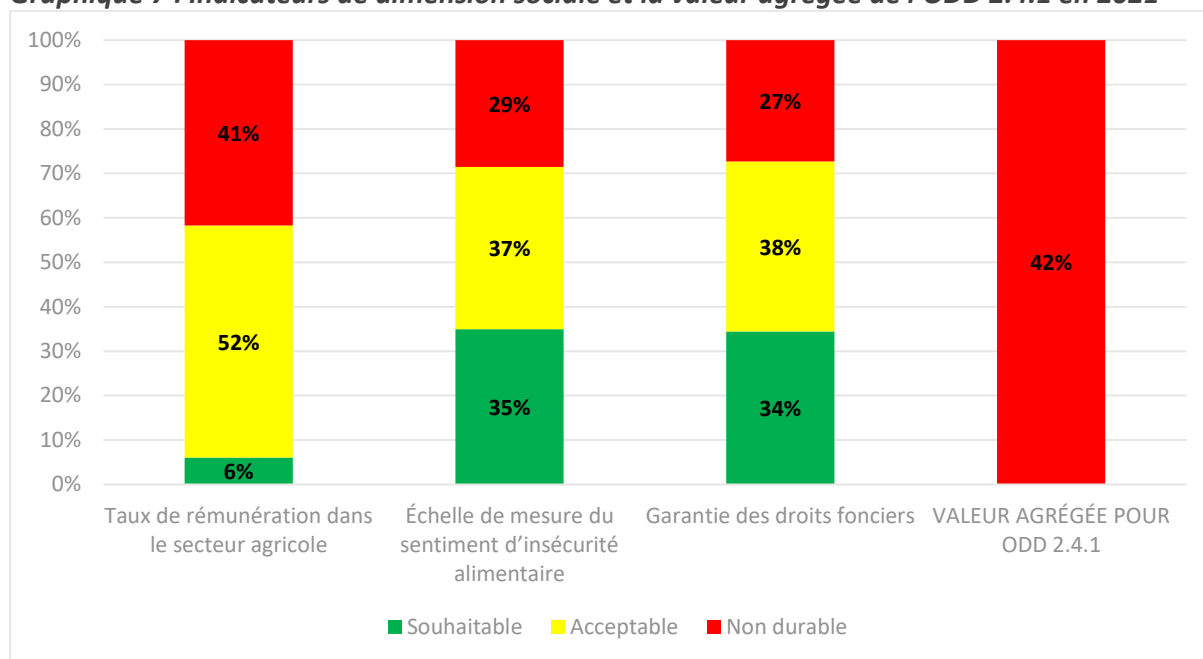
La dimension sociale de l'ODD 2.4.1 est à prédominance modérée ou souhaitable, qui se caractérise par l'essentielle de la rémunération de la main d'œuvre (52%), plus de garantie des droits fonciers (38%) et une prévalence d'insécurité alimentaire évaluée (37%).

Les zones non durables sont associées couvrent 41% de la superficie totale, 27% des garanties des droits fonciers et une prévalence de l'insécurité alimentaire de 29%. Ces deux zones affichent des valeurs qui sont nettement au-dessus de la zone où l'agriculture est durable.

Par ailleurs, l'agrégation des trois dimensions a permis de calculer l'indicateur de l'agriculture de manière productive et durable. Comme illustré dans le graphique ci-contre près de 42% des terres agricoles ne sont pas productives de manière durable. Il revient au gouvernement, de continuer à mettre en place des politiques de soutiens aux producteurs agricoles, de la préservation des écosystèmes, de la biodiversité, la récupération des terres agricoles et l'utilisation des engrais de façon efficiente.



Graphique 7 : Indicateurs de dimension sociale et la valeur agrégée de l'ODD 2.4.1 en 2021



Source : INS, Calculé à partir des données EHCVM 2021/2022

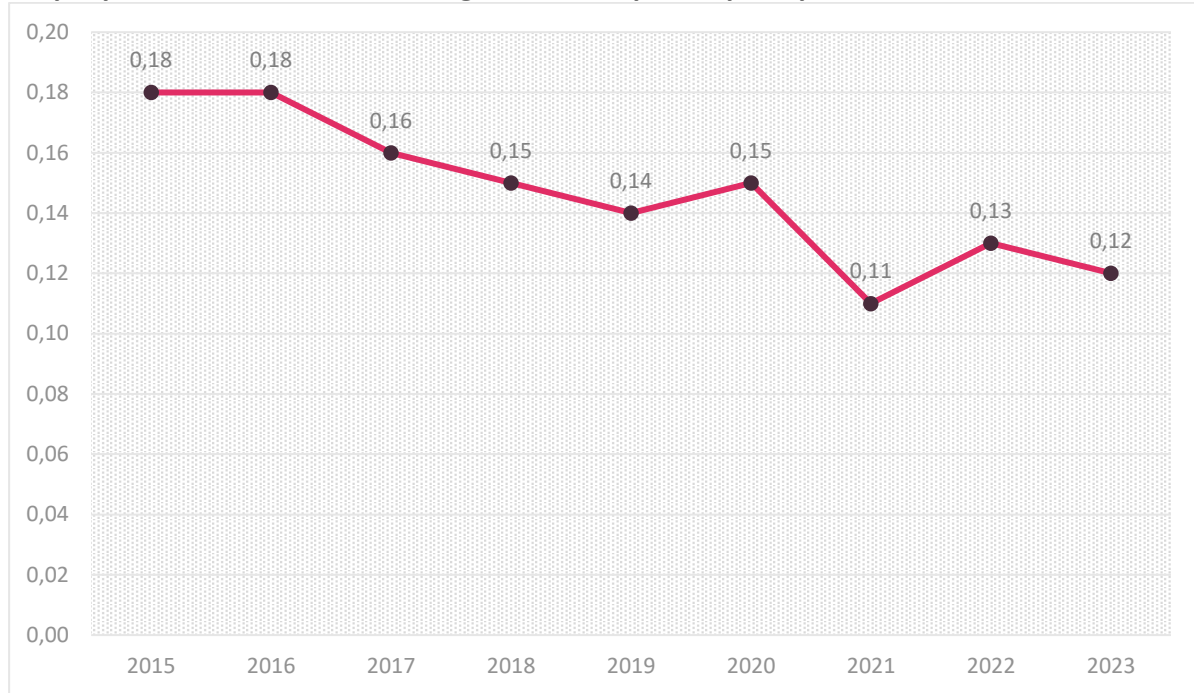
Indicateur 2.a.1 : Indice d'orientation agricole des dépenses publiques

L'accès des agriculteurs aux nouvelles technologies agricoles, aux services de crédit et aux informations accroît leur productivité et leurs revenus tirés du secteur agricole, favorisant ainsi une croissance économique inclusive et une réduction de la pauvreté, en particulier pour les zones rurales et les populations vulnérables. L'investissement public dans l'agriculture joue un rôle essentiel en fournissant ces intrants aux travailleurs agricoles et en attirant l'investissement privé.

L'indice d'orientation agricole des dépenses publiques, qui compare les dépenses publiques consacrées au secteur agricole (agriculture, élevage, pêche, sylviculture) et la contribution du secteur au PIB, a enregistré une forte baisse au Niger sur la période de 2015 à 2022. En effet, la valeur de l'indicateur est passée de 0,18 en 2015 à 0,12 en 2022 soit une baisse de 0,6 points de pourcentage.

Ces résultats soulignent la nécessité de consacrer une part importante des dépenses publiques au secteur agricole et la mise en place d'une politique visant à faciliter l'accès et l'adaptation du crédit aux besoins des agriculteurs et la participation du secteur agricole afin d'accroître la valeur ajoutée du secteur à la formation du PIB.

Graphique 8 : Indice d'orientation agricole des dépenses publiques

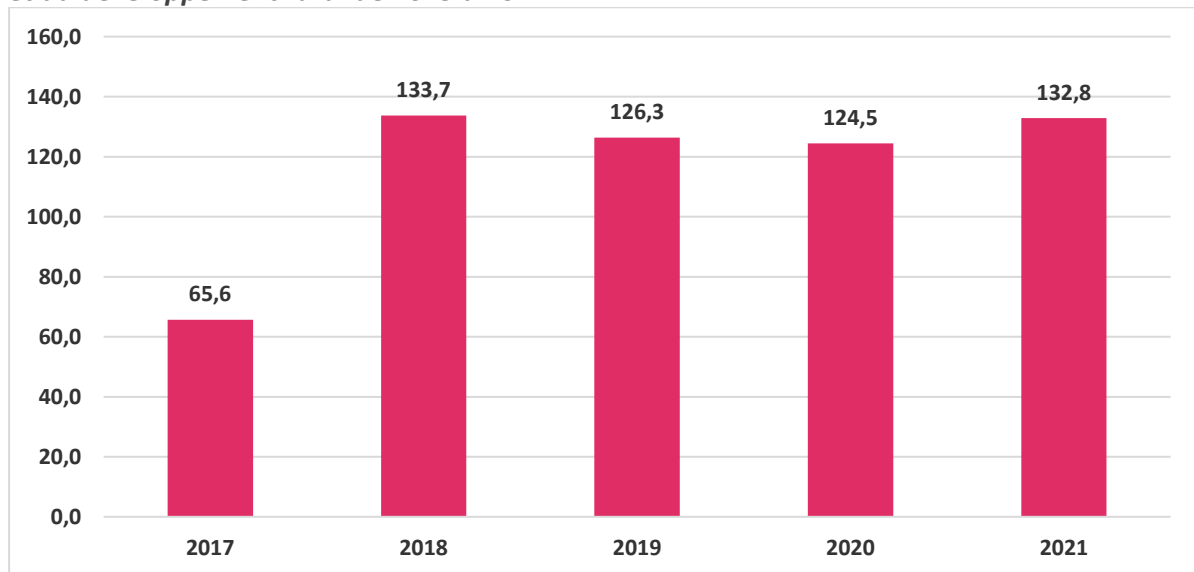


Source : INS, Calculs à partir de Comptes Nationaux et Direction des Statistiques Financières du MEF

Indicateur 2.a.2 : Total des apports publics (aide publique au développement plus autres apports publics) alloués au secteur agricole

Le montant de l'aide publique au développement plus autres apports publics alloués au secteur agricole a doublé entre 2017(65,6 milliards) et 2018(133,7 milliards). Il a par la suite baissé entre 2018 et 2019 de 7,4 milliards avant de connaître une hausse d'environ 8,3 milliards entre 2020 et 2021.

Graphique 9 : Evolution de l'aide publique nette totale au développement (APD) à l'agriculture et au développement rural de 2015 à 2022



Source : DISI/MP, 2017 à 2021



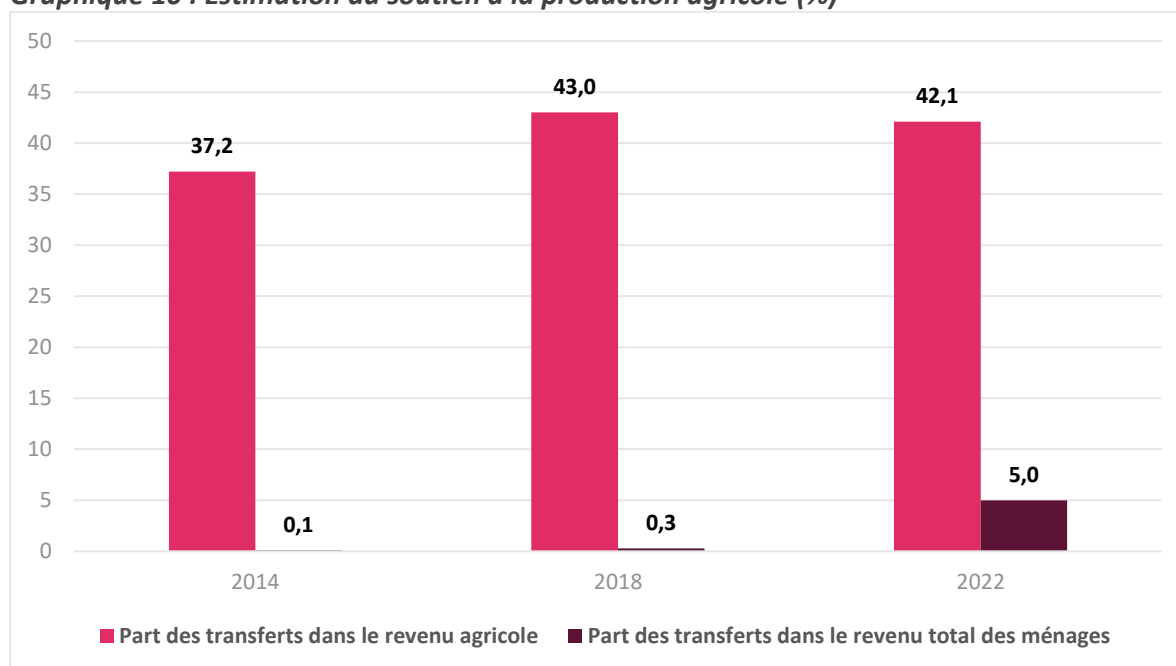
Indicateur 2.b.1 : Estimation du soutien à la production agricole

L'estimation du soutien aux producteurs représente les transferts aux producteurs agricoles et exprimé en pourcentage des recettes agricoles brutes. Selon les données ECVMA 2014, EHCVM 2018 et EHCVM 2021, il ressort une augmentation de la part des transferts dans le revenu agricole, passant de 37,2% en 2014 à 43,0% en 2018, avant de connaître une légère baisse en 2022 (42,1%). Parallèlement, la part des transferts aux producteurs agricoles dans le revenu total des ménages a explosé, passant de 0,1% en 2014 à 5,0% en 2022.

Cette évolution reflète l'intensification des soutiens de la diaspora, du gouvernement et d'autres interventions des partenaires pour stabiliser le revenu des ménages agricoles, particulièrement en réponse aux crises économiques, aux effets du changement climatique, et aux impacts socio-économiques de la pandémie de COVID-19.

Cette hausse, bien qu'essentielle pour atténuer les vulnérabilités des ménages agricoles, soulève des questions sur la durabilité à long terme de ces transferts et leur alignement avec les objectifs de l'ODD 2.b, qui vise à corriger les distorsions des marchés agricoles mondiaux pour assurer une sécurité alimentaire durable.

Graphique 10 : Estimation du soutien à la production agricole (%)



Source : INS, Calculé à partir des données EHCVM 2014, 2018/2019 et 2021/2022

Indicateur 2.b.2 : Subventions à l'exportation dans le secteur agricole

L'indicateur 2.b.2, qui mesure les subventions à l'exportation dans le secteur agricole approximé par les exonérations, montre une tendance fluctuante entre 2016 et 2022. Les produits de l'agriculture et annexes représentent la plus grande part des subventions, avec une augmentation de 4435,6 millions en 2016 à un pic de 5634 millions en 2021, avant de redescendre légèrement à 5465 millions en 2022.

Cette progression montre une certaine constance dans le soutien apporté à ce secteur. En revanche, les produits de l'élevage d'animaux vivants ont vu une hausse plus marquée, passant de 1785,4 millions en 2016 à 2549,4 millions en 2022, offrant une attention croissante accordée à ce sous-secteur au fil des années.

Cependant, les subventions pour la sylviculture et la pêche ont connu des variations plus drastiques. Les produits de la sylviculture ont fluctué, passant de 0,6 million en 2016 à un pic de 18,3 millions en 2019, avant de retomber aux niveaux bas en 2022 (1,1 million).

De même, les subventions sur les produits de la pêche et de l'aquaculture ont chuté à partir de 2020, atteignant presque zéro en 2022. Cela pourrait indiquer un désinvestissement ou une réorientation des priorités politiques vers d'autres sous-secteurs plus stratégiques pour le développement agricole. L'exonération totale du secteur agricole a globalement augmenté au fil des ans, atteignant un niveau record de 8015,7 millions en 2022.

Tableau 15 : Exonération à l'exportation dans le secteur agricole de 2016 à 2022

ANNEES	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Produits de l'agriculture et annexes	4435,6	5371,6	5015,8	5330,5	5390,8	5634,0	5465,0
Produits de l'élevage d'animaux vivants	1785,4	1963,6	2242,3	1987,5	1931,1	2255,1	2549,4
Produits de la sylviculture et forêt	0,6	10,9	13,0	18,3	11,1	0,6	1,1
Produits de la pêche et aquaculture	182,0	382,8	208,1	231,0	0,1	0,1	0,2
Exonération totale du secteur agricole	6403,7	7728,9	7479,1	7567,4	7333,0	7889,9	8015,7

Source : INS, Comptes Nationaux 2020 et 2022, et Direction Générale de la Douane

Indicateur 2.c.1 : Anomalies tarifaires pour les denrées alimentaires

Cet indicateur mesure la volatilité des prix des denrées alimentaires en détectant toute augmentation anormale de leurs prix. Il est basé sur un taux de croissance pondéré composé qui tient compte de la progression des prix au cours de l'année, mais aussi au fil des années. L'indicateur permet d'évaluer directement la progression des prix au cours d'un mois spécifique sur plusieurs années, en tenant compte de la saisonnalité des marchés agricoles et de l'inflation, permettant ainsi de savoir si l'évolution du prix d'une denrée est anormale pour une période donnée.

Les seuils de cet indicateur sont exprimés en tant que différence normalisée du taux de croissance composé des prix par rapport à leur moyenne historique pour la période prédéfinie. Trois groupes ont été établis : 1) une différence inférieure à la moitié d'un écart-type par rapport à la moyenne est considérée comme normale ; 2) une différence inférieure à un écart-type est considérée comme modérément élevée ; 3) une différence par rapport à la moyenne historique à savoir au moins un écart-type supérieur à la moyenne est considérée anormalement élevée.

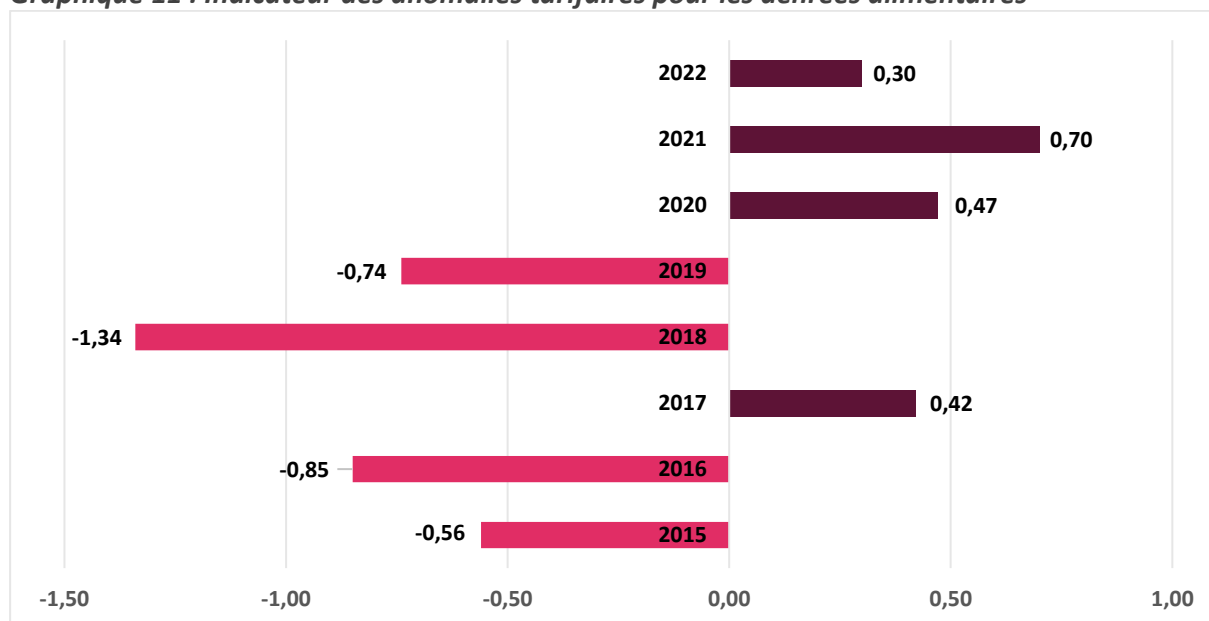
- $0,5 \leq IFPAy < 1$ Modérément élevée ;
- $IFPAy \geq 1$ Anormalement élevée
- $-0,5 \leq IFPAy < 0,5$ Normale

Avec **IFPAy** un indicateur annuel des anomalies tarifaires pour les denrées alimentaires durant l'année y.

Ainsi, les prix alimentaires étaient normaux en 2017, 2020 et 2022. En 2021, les prix étaient modérément élevés. Ce qui dénote d'une relative stabilité des prix des denrées alimentaires entre 2020 et 2022.



Graphique 11 : Indicateur des anomalies tarifaires pour les denrées alimentaires



Source : Division des statistiques des nations unies

2. CONTRAINTES, DEFIS ET ACTIONS MENEES

Les contraintes sont liées entre autres à :

- la faible performance de l'économie nationale notamment l'agriculture, se traduisant par des crises alimentaires répétitives et la hausse des prix des produits de consommation ;
- la méconnaissance des valeurs nutritives des aliments locaux, la malnutrition des femmes enceintes et des mères, un mauvais sevrage des enfants et un manque d'hygiène alimentaire et d'équilibre dans l'alimentation des jeunes enfants ;
- l'insécurité alimentaire du cheptel du côté de l'élevage, des conflits dans certaines zones pastorales et à la fragilité de la santé animale etc.

Concernant les défis et actions à entreprendre:

- L'Etat doit faire de l'agriculture le principal objectif de développement pour augmenter la production agropastorale et réaliser l'autosuffisance alimentaire au niveau national ;
- Aussi le développement et la modernisation des techniques de productions agricoles et la mobilisation des ressources en eaux disponibles (les eaux de pluie et les eaux souterraines) s'avèrent nécessaires ;
- L'amélioration des revenus (surtout les revenus des femmes) permettant au plus grand nombre de Nigériens d'accéder à une nourriture abondante et saine ;
- L'intensification de l'encadrement nutritionnel en faveur de la petite enfance et la mise en œuvre des systèmes d'Information, d'Education et de Communication (IEC) en matière de santé et nutrition ;
- La mise en place et le renforcement des programmes d'interventions nutritionnelles permettant la prévention et la réduction de la malnutrition chronique.
- Du côté de l'élevage, la préservation, l'amélioration des races locales et la mise en place des centres de multiplication des races bovines. Renforcer le plan de sélection de races et d'amélioration génétique.





OBJECTIF 3 : DONNER AUX INDIVIDUS LES MOYENS DE VIVRE UNE VIE SAINTE ET PROMOUVOIR LE BIEN-ETRE DE TOUS

Principaux indicateurs

- Au Niger, le taux de mortalité maternelle est passé de 700 décès pour 100 000 naissances vivantes en 1990, à 520 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2015 ;
- Environ 43,6% des naissances sont assistées par du personnel de santé qualifié en 2021 contre 39,7% en 2015 pour une cible du PDES de 60% en 2021 ;
- De 318 décès pour 1000 naissances vivantes en 1992, elle s'établit à 126 décès pour 1000 naissances vivantes en 2015 et 123 pour 1 000 en 2021 pour une cible de 92 décès pour mille naissances vivantes dans le PDES 2021 ;
- Le taux de mortalité néonatale est passé de 40,7‰ en 1992 à 24‰ en 2015 puis à 43‰ en 2021 ;
- Le nombre de nouvelles infections (VIH/SIDA) est passé de deux (2) personnes pour 100 000 personnes non infectées en 2015 à une (1) personne pour 100 000 personnes non infectées en 2020 ;
- Le nombre de nouveau cas de tuberculose est passé de 10364 cas en 2015 à 12306 cas en 2023 ;
- Le nombre de cas de paludisme pour 100 000 personnes par an est passée de de 10 795 en 2017 et à 17 049 en 2023 ;
- La proportion de personnes vivant avec l'hépatite B est passée de 7,9% en 2015 à 6,4% en 2020 et à 7,8% en 2023 ;
- Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées (MTN) sont nécessaires est passé de 3 920 048 cas en 2015 contre 1 601 839 cas en 2023 ;
- La prévalence contraceptive moderne pour toutes les femmes est passée de 4,5% en 2006 à 11% en 2012, puis à 13,4% en 2015 et 10% en 2021 ;
- Le taux de natalité chez les adolescentes (âgées de 10 à 14 ans et de 15 à 19 ans) pour 1 000 femmes dans ce groupe d'âge a été estimé à 146,2‰ en 2015 à 132‰ en 2021 ;
- Le taux de Prévalence de la consommation de tabac chez les hommes de plus de 15 ans est de 14,6% en 2016 contre à 14,0% en 2023.

Au niveau de l'objectif trois (3), quatre (4) cibles de résultat ont été retenues comme prioritaires pour réaliser l'objectif. A celles-ci s'ajoutent trois cibles de mise en œuvre, soit un total de sept cibles poursuivies pour réaliser l'objectif 3 des ODD. Elles totalisent sept (7) cibles et quinze (15) indicateurs dont les valeurs disponibles sont analysées dans les paragraphes ci-dessous.

1. SITUATION ET TENDANCE

Cible 3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 décès pour 100 000 naissances vivantes.

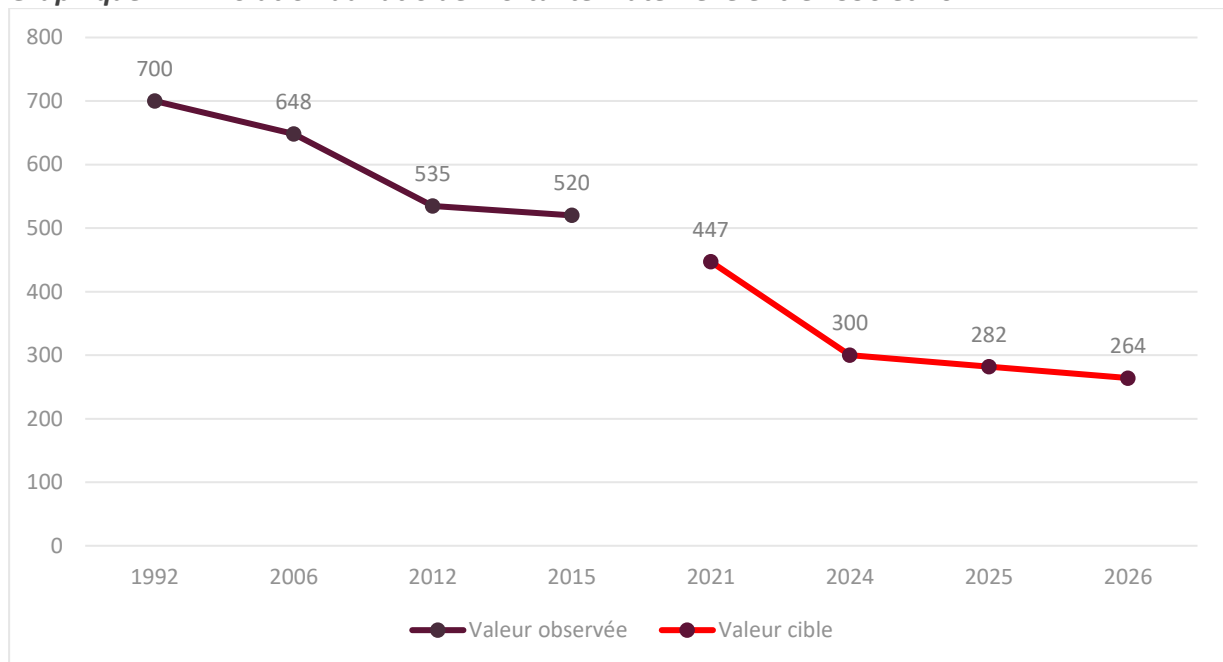
Indicateurs 3.1.1 : Taux de mortalité maternelle

La mortalité maternelle se définit comme "le décès d'une femme survenu au cours de la grossesse ou dans un délai de 42 jours après sa terminaison, quelle qu'en soit la durée ou la localisation, pour une cause quelconque déterminée ou aggravée par la grossesse ou les soins qu'elle a motivés, mais ni accidentelle, ni fortuite", exprimée pour 100 000 naissances vivantes, pour une durée déterminée.

Au Niger, le taux de mortalité maternelle est passé de 700 décès pour cent mille naissances vivantes en 1990, à 520 décès pour cent mille naissances vivantes en 2015, soit une baisse de 7,2 points en moyenne par an.

Malgré la hausse des composantes de la mortalité des enfants, qui sont fortement corrélées à la mortalité maternelle, il est attendu en 2026 une valeur de 264 décès pour 100000 naissances vivantes.

Graphique 12 : Evolution du ratio de mortalité maternelle entre 1990 et 2021



Source : EDSN 1992 à 2012 et ENISED 2015, INS, CMR 2022-2026

Indicateurs 3.1.1 : Proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié

Le pourcentage de naissances vivantes assistées par un personnel de santé qualifié pendant l'accouchement est la proportion des dernières naissances assistées par un personnel de santé qualifié.

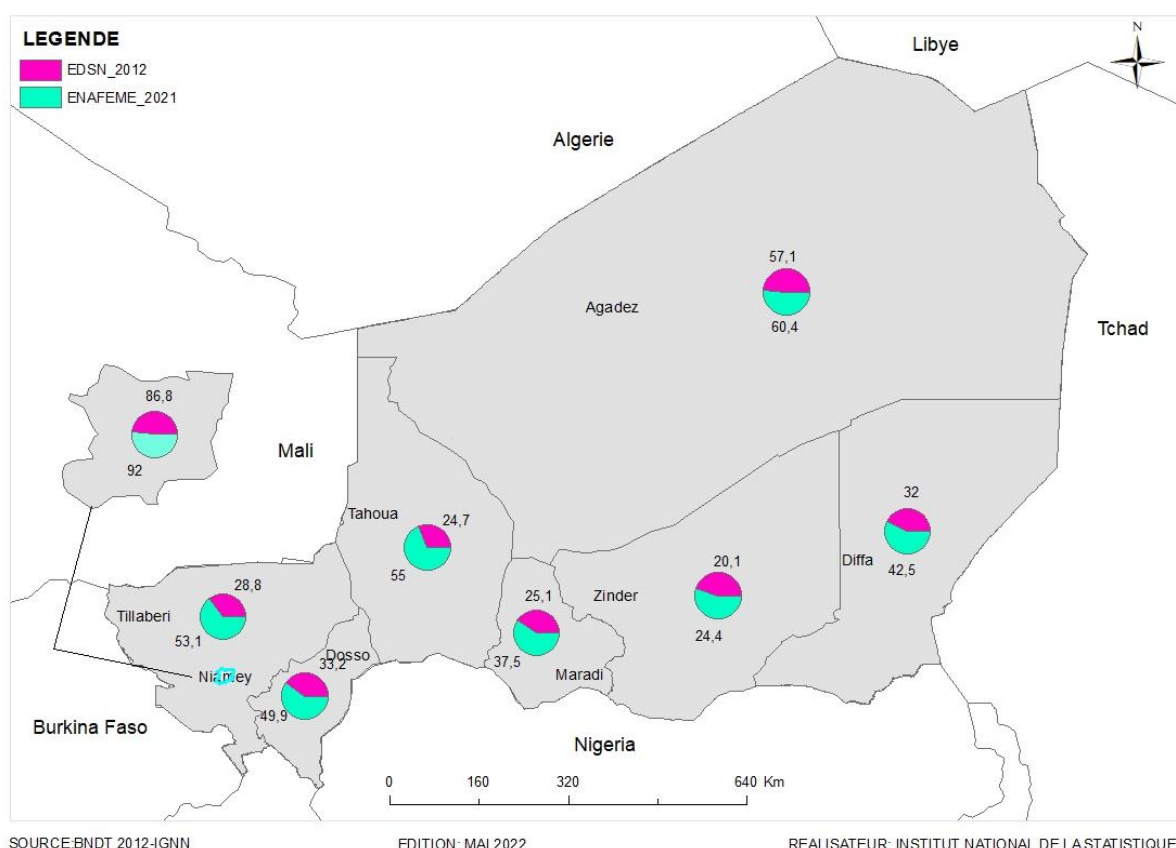
Il s'agit des naissances assistées par un personnel de santé qualifié (médecins, infirmières ou sage-femmes) formés à la prestation de soins obstétricaux vitaux, y compris la supervision, les soins et les conseils nécessaires aux femmes pendant la grossesse, l'accouchement et la période post-



partum, pour effectuer eux-mêmes des accouchements, et prendre soin des nouveau-nés.

Au niveau national, environ 43,6% des naissances sont assistées par du personnel de santé qualifié en 2021 contre 39,7% en 2015. L'analyse par région en 2021, fait ressortir d'importantes disparités comme l'illustre la figure ci-dessous. En effet, cette proportion est plus importante dans les régions de Niamey (92%), d'Agadez (60,4%) et de Tahoua (55%). Ce résultat est dû notamment aux énormes efforts en matière de réalisations d'infrastructures sanitaires dans ces régions par rapports aux autres. A l'inverse, elle est plus faible à Zinder (24,4%), Dosso (33,2%) et Maradi (37,5%).

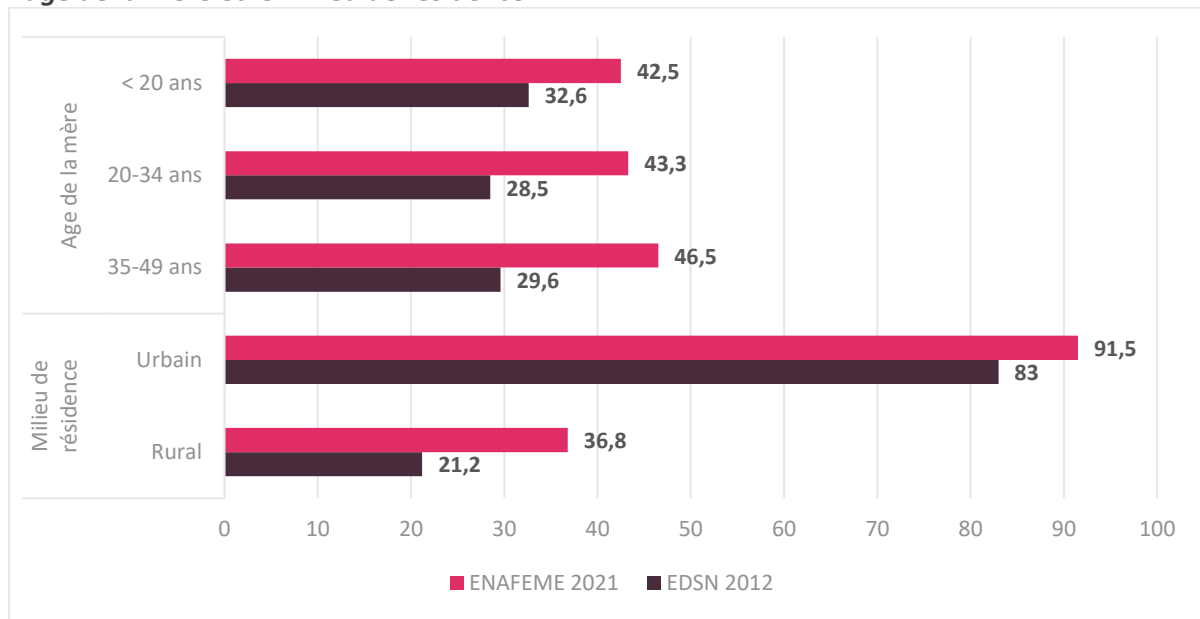
Graphique 13: Proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié selon la région en 2012 et 2021



Source : INS, EDSN 2012 et ENAFEME 2021

Les données mettent en lumière des disparités marquées entre les milieux urbains et ruraux. Cet indicateur est inégalement réparti entre le milieu urbain (91,5% en 2021 contre 83% en 2012) et le milieu rural (36,8% en 2021 contre 21,2% en 2012). Quel que soit l'année considérée (2012 ou 2021), la proportion des femmes assistées par un personnel de santé qualifié est plus importante pour les femmes de 35 à 49 ans (43,3% en 2021 contre 29,6% en 2012).

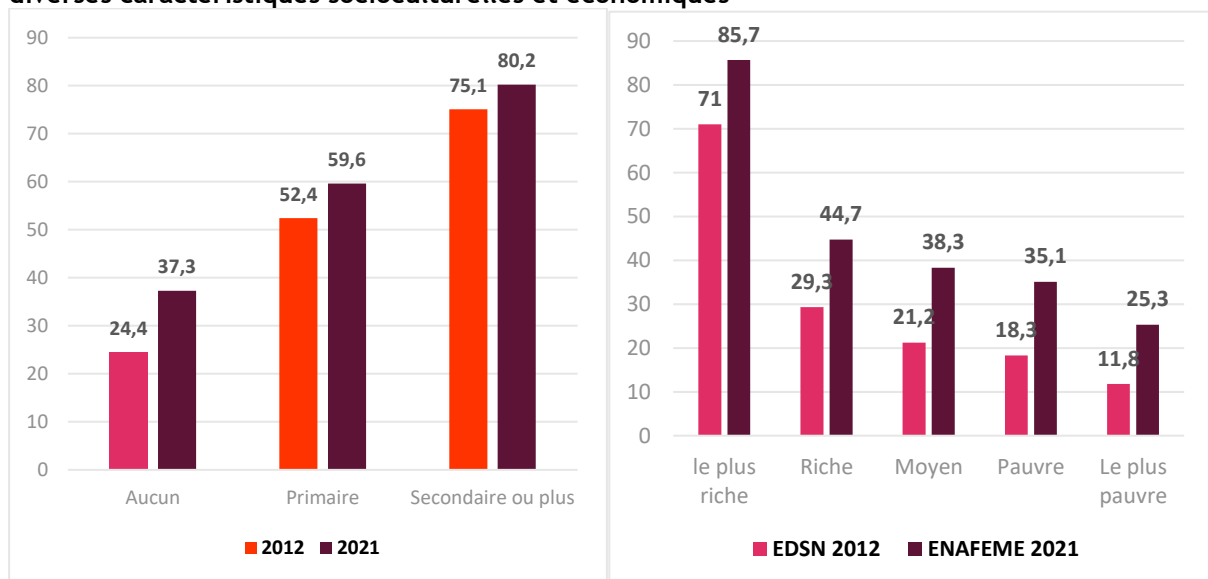
Graphique 14: Proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié selon l'âge de la mère et le milieu de résidence



Source : INS, EDSN 2012 et ENAFEME 2021

Plus le niveau d'instruction est faible, moins la femme éprouve le besoin de se faire assister par un personnel qualifié lors de son accouchement. Les proportions d'accouchement assistés par du personnel de santé qualifié les plus élevées s'observent chez les femmes ayant un niveau d'instruction secondaire ou plus et celles dont le quintile de bien-être est plus élevé et ce, quelle que soit la période considérée. Aussi, on constate que la proportion des femmes très instruites assistées lors de leurs accouchements est passée de 75,1% en 2012 à 80,2% en 2021, soit une hausse de 5,1 points de pourcentages. Quant aux femmes n'ayant aucun niveau d'instruction, la valeur est passée de 24,4% en 2012 à 37,3% en 2021, soit une hausse de 12,9 points de pourcentage. Cette tendance est également observée au niveau des classes de bien être où les femmes de ménages riches enregistrent une proportion d'assistance à l'accouchement de 85,7% contre seulement 25,3% pour les femmes de ménages très pauvres.

Graphique 15: Proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié selon diverses caractéristiques socioculturelles et économiques

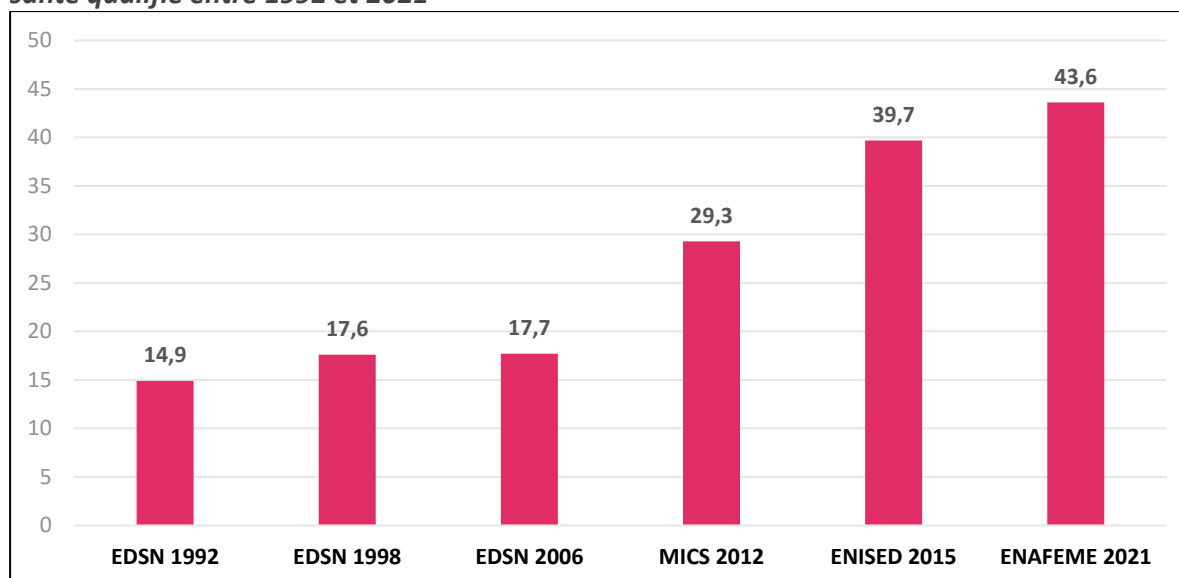




Source : INS, EDSN 2012 et ENAFEME 2021

La proportion d'accouchements assistés par un personnel qualifié a connu une importante progression au Niger, passant de 17,7% en 2006 (EDSN 2006) à 29,3% en 2012 (EDSN 2012), puis à 39,7% en 2015 (ENISED 2015) et à 43,3% en 2021 (ENAFEME 2021), soit une hausse de 25,6 points de pourcentage sur cette période de 29 ans.

Graphique 16: Evolution de la proportion des accouchements assistés par du personnel de santé qualifié entre 1992 et 2021



Source : INS, EDSN 1992, 1998, 2006 et 2012, ENISED 2015 et ENAFEME 2021

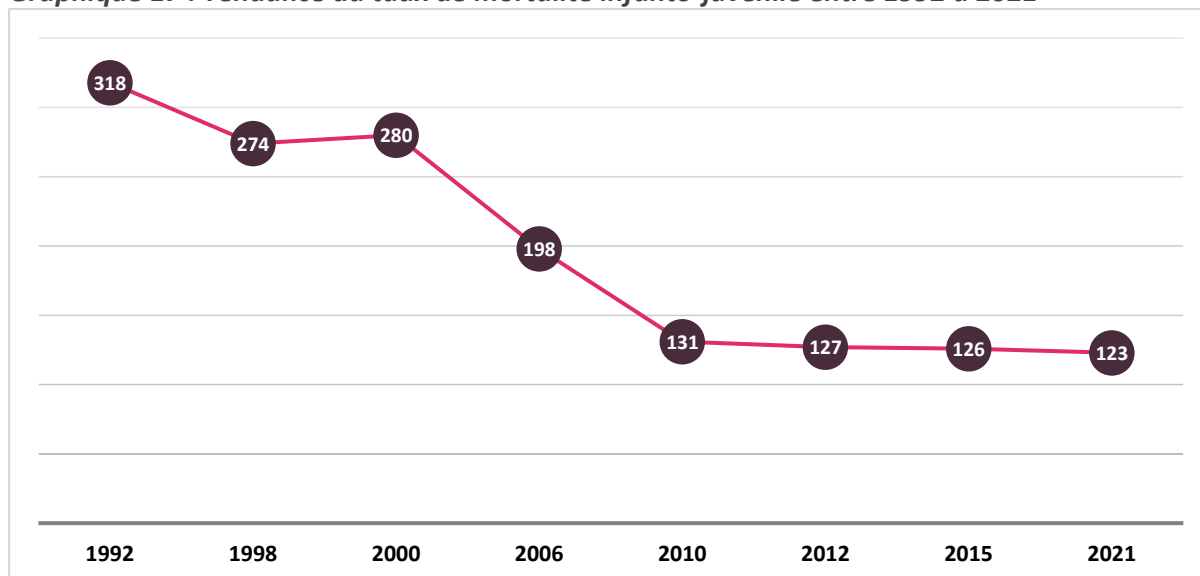
Cible 3.2 : D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus

Indicateurs 3.2.1 : Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

Le taux de mortalité des moins de cinq ans tel que défini ici n'est, à proprement parler, pas un taux (c'est-à-dire le nombre de décès divisé par le nombre de population à risque pendant une certaine période) mais une probabilité de décès découlant d'un tableau de vie et exprimé comme taux pour 1000 naissances vivantes.

Le graphique ci-dessous illustre la tendance de la mortalité des enfants de moins de cinq (5) ans au Niger entre 1992 et 2021. De 318 décès pour 1000 naissances vivantes en 1992, elle s'établit à 123 décès pour 1000 naissances vivantes en 2021 pour une cible de 69 décès pour mille naissances vivantes en 2024 dans le PRSP.

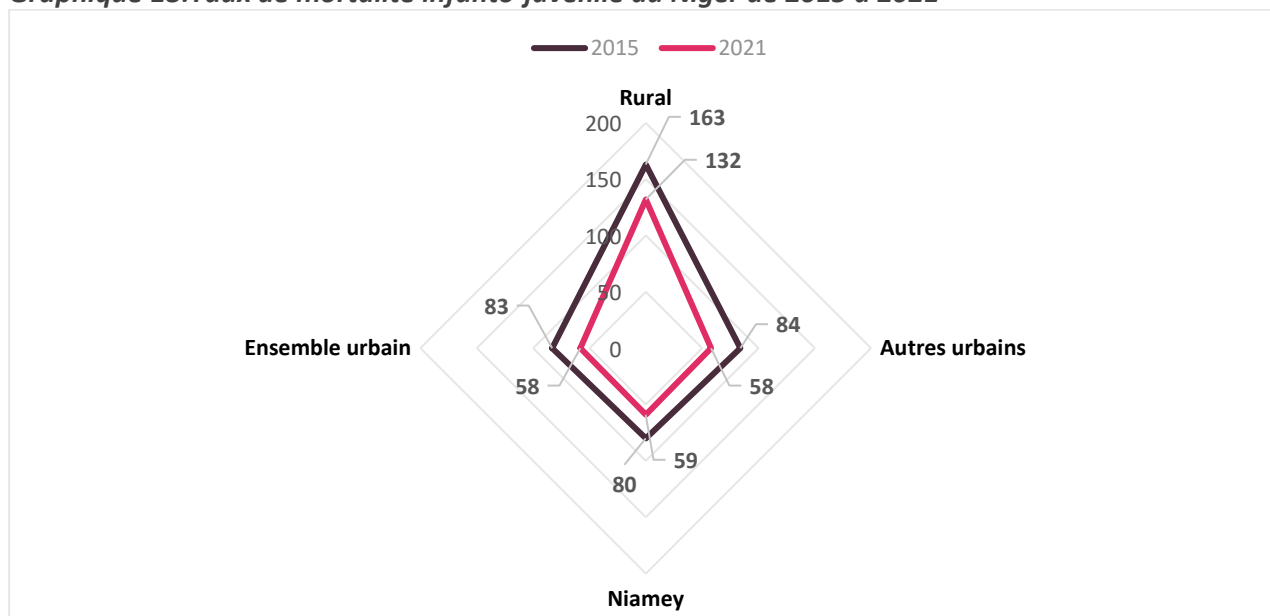
Graphique 17 : Tendance du taux de mortalité infanto-juvénile entre 1992 à 2021



Source : INS, EDSN 1992, 1998, 2006 et 2012, ENISED 2015 et ENAFEME 2021

Le taux de mortalité infanto-juvénile présente des disparités selon le milieu de résidence, même si ce dernier a connu une légère baisse quel que soit le milieu. En effet, ce taux en 2021 est de 132 décès pour 100 000 naissances vivantes en milieu rural contre 58 en milieu urbain. Comparé aux taux de 2015, il ressort un gain de 31 points de pourcentage en faveur du milieu rural contre 25 points pour le milieu urbain. Toutefois, d'énormes défis existent quant à la réduction des inégalités en matière de mortalité, car le taux de mortalité infanto-juvénile est deux fois plus important en milieu rural qu'en milieu urbain. Il faudrait que les politiques en matière de soins de la mère et de l'enfant soient plus accentuées en milieu rural.

Graphique 18: Taux de mortalité infanto-juvénile au Niger de 2015 à 2021



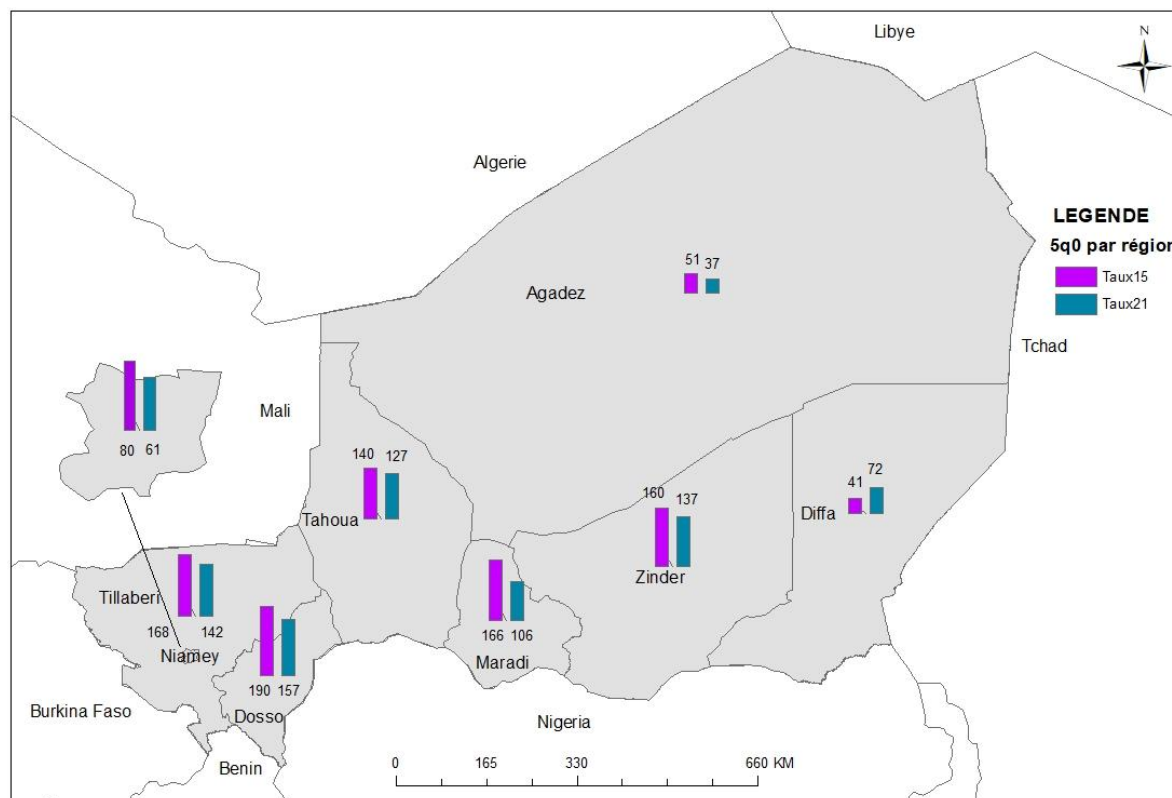
Source : INS, Rapport ENISED 2015 et ENAFEME 2021

L'analyse de la mortalité infanto-juvénile par région indique que celle-ci est moins importante dans les régions d'Agadez (51‰ en 2015 à 37‰ en 2021) et de Niamey (80‰ en 2015 à 61‰ en 2021). Aussi, la région de Diffa affiche bien que relativement faible par rapport aux autres régions



une augmentation de celle-ci passant de 41‰ en 2015 à 72‰ en 2021. A l’opposé, cette mortalité est plus prononcée en 2021 dans les régions de Tillabéri (142‰), de Zinder (137‰) et de tahoua (127‰).

Graphique 19 : Taux de mortalité infanto-juvénile par région de 2015 à 2021



source: BNDT 2012-IGNN

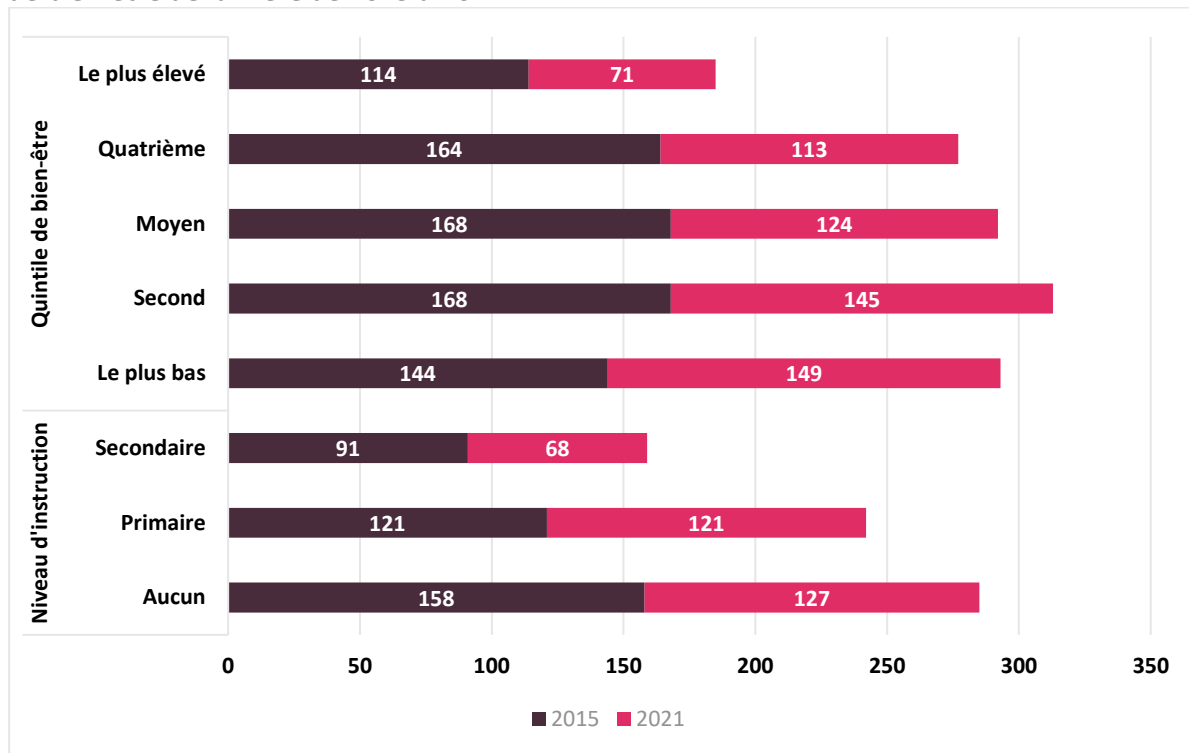
EDITION : MAI 2022

REALISATEUR: INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

Source : INS, Rapport ENISED 2015 et ENAFEME 2021

Le niveau d’instruction et le quintile de bien-être auxquels appartient la mère a une influence très importante dans le risque de décès des enfants de moins de 5 ans au Niger. Comme l’illustre le graphique ci-dessous, plus la mère est instruite, moins l’enfant est exposé à un risque de décès avant d’atteindre 5 ans . En 2021, ce taux est de 127‰ pour les enfants dont la mère n’a aucun niveau d’instruction contre 68‰ pour les enfants dont la mère a un niveau secondaire ou plus. Cette tendance est également observée au niveau du quintile de bien-être. En effet, les enfants dont la mère appartient à un ménage très pauvre enregistrent un taux de 149‰ contre 71‰ pour les enfants de mères de ménages très riches. Ce constat reste le même quelle que soit la période considérée. C’est donc le lieu de pousser et renforcer les politiques d’autonomisation des femmes, de réduction de pauvreté et d’éducation plus sur les classes défavorisées.

Graphique 20: Taux de mortalité infanto-juvénile (%) selon le niveau d'instruction et le quintile de bien-être de la mère de 2015 à 2021



Source : INS, Rapport ENISED 2015 et ENAFEME 2021

Indicateur 3.2.2 : Taux de mortalité néonatale

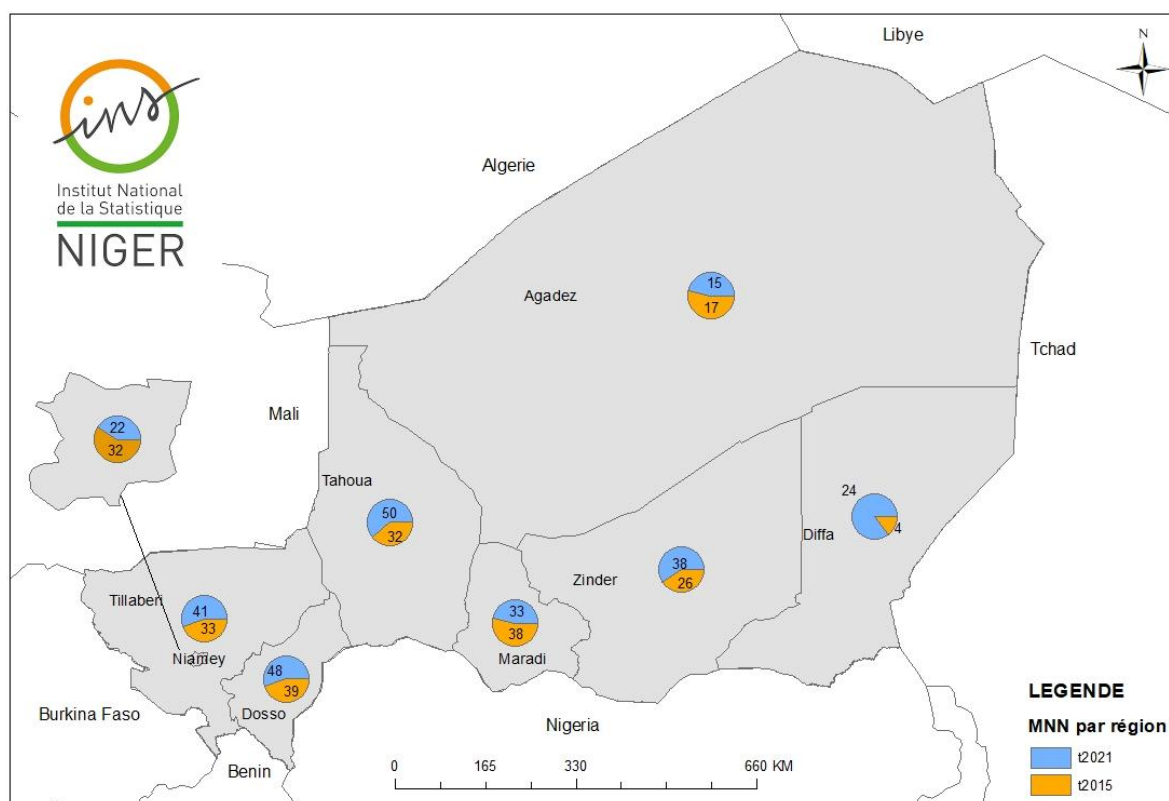
Il s'agit de la probabilité qu'un enfant né au cours d'une année ou d'une période spécifique meure pendant les 28 premiers jours de vie complets s'il est soumis aux taux de mortalité par âge de cette période, exprimé pour 1000 naissances vivantes.

Les décès néonataux (décès par naissances vivantes au cours des 28 premiers jours de vie complets) peuvent être subdivisés en décès néonataux précoces, survenant au cours des 7 premiers jours de vie et décès néonataux tardifs, après le 7^{ème} jour mais avant le 28^{ème} jour complet de la vie.

Le taux de mortalité néonatale est passé de 40,7‰ en 1992 (EDSN, 1992), à 24‰ en 2015 (ENISED, 2015) et 43‰ en 2021, soit une augmentation de près de moitié sur un quinquennat. L'analyse par région fait ressortir que ce taux est plus important dans les régions de Tahoua (50‰) de Tillabéri (41‰) et de Dosso (48‰). Cette hausse est tributaire à la dégradation des conditions de vie des ménages dû à l'insécurité grandissante dans les région de Tillabéri, de tahoua et qui affecte celle de Dosso.



Graphique 21: Taux de mortalité néonatale (%o) par région 2015 à 2021



source: BNDT 2012-IGNN

EDITION: MAI 2022

REALISATEUR: INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

Source : INS, Rapport ENISED 2015 et ENAFEME 2021

Le taux de mortalité néonatale a connu une hausse quel que soit le milieu de résidence entre 2015 et 2021. En effet, comme l'illustre le tableau ci-dessous, la mortalité néonatale est plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain qu'il s'agisse de 2015 ou de 2021. Par rapport au niveau d'instruction des mères, le taux de mortalité Néonatale a certes connu une hausse mais de façon plus prépondérante chez les enfants dont la mère n'a aucun niveau d'instruction (39%) ou un niveau primaire (43%). Ce constat est remarquable au niveau des quintiles de bien-être où le taux est plus important chez les enfants dont la mère appartient à un ménage très pauvre (50%) comparativement à celui dont la mère appartient à un ménage très riche (29%).

Tableau 16: taux de mortalité Néonatale selon certaines caractéristiques des mères

Variables		2015	2021
MILIEU DE RESIDENCE	Niamey	22	32
	Autres urbains	19	24
	Rural	33	45
	Urbains	21	27
NIVEAU D'INSTRUCTION	Aucun	32	39
	Primaire	31	43
	Secondaire et plus	23	39
QUINTILE DE BIEN-ETRE	Le plus bas	35	50
	Second	32	40
	Moyen	31	42
	Quatrième	32	34
	Le plus élevé	25	29
Total		24	43

Source : INS, Rapport ENISED 2015 et ENAFEME 2021

Cible 3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles

Indicateurs 3.3.1 : Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives

Le taux d'incidence est le nombre de nouveaux cas par population à risque dans une période de temps donnée.

L'objectif final de la lutte mondiale contre le sida est de réduire le nombre de nouvelles infections à moins de 200 000 en 2030. Suivre l'évolution du nombre de nouvelles infections dans le temps permet de mesurer les progrès accomplis par rapport à cet objectif. Cet indicateur est l'un des 10 indicateurs mondiaux figurant dans les lignes directrices unifiées sur les informations stratégiques de l'OMS.

Le tableau ci-dessous donne l'évolution du nombre de nouvelles infections à VIH pour 100 000 personnes non infectées de 2018 à 2023 et entre 2021 et 2022. Il ressort que le nombre de nouvelles infections a baissé entre 2019 et 2020, passant de huit (8) personnes pour 100 000 personnes non infectées en 2019 à une (1) personne pour 100 000 personnes non infectées en 2020. En outre, les professionnelles de sexe et les homosexuels hommes sont les plus concernés par les nouvelles infections malgré une tendance à la baisse observée entre 2019 et 2020.

Quant à l'incidence du VIH/SIDA, elle est passée de 0,06‰ en 2018 à 0,08‰ en 2019 et 0,01‰ en 2023.



Tableau 17: Evolution du nombre de nouvelles infections à VIH pour 100 000 personnes séronégatives selon certaines caractéristiques de 2018 à 2023

Caractéristiques		2018	2019	2020
SEXE	Masculin	6	6	5
	Féminin	6	5	5
PERSONNES CLES	HSH	125	119	35
	CTS	9	8	7
	TS	148	127	108
	Population Carcérale	17	14	11
	Autre pop féminine	0	0	0
	Autre pop masculine	0	0	0
	Niveau national	6	8	1

Source : CISLS, annuaire MSP

Indicateur 3.3.2 : Incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants

Le nombre estimé de nouveaux cas de tuberculose et à récurrence (toutes formes de tuberculose, y compris les cas chez les personnes vivant avec le VIH) qui surviennent au cours d'une année donnée, exprimée pour 100 000 habitants.

Le nombre de nouveaux cas est passé de 10 418 cas en 2017 à 10 644 cas en 2018, puis de 11 689 en 2019 à 11 510 cas en 2020 et de 10 072 cas en 2021 à 12 306 cas en 2023. Après une hausse en 2018 et 2019, on assiste à une baisse des nouveaux cas déclarés en 2020. A partir de 2021, la tendance est à la hausse jusqu'en 2023.

Tableau 18 : Evolution des nouveaux cas de tuberculose de 2017 à 2023

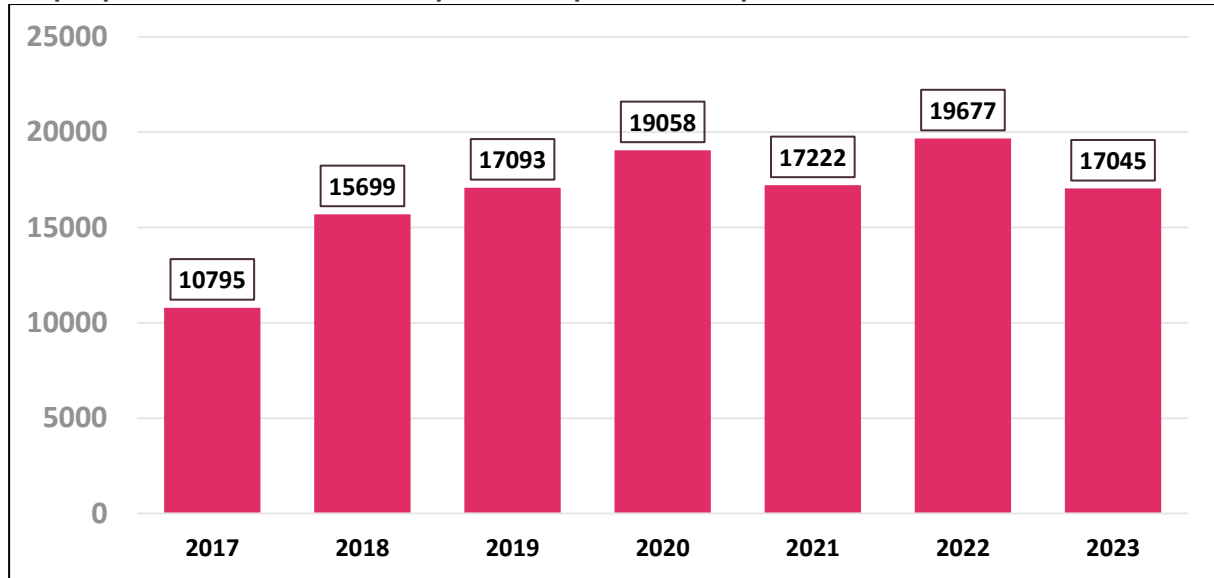
Nouveaux cas de tuberculose	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Agadez	294	267	291	251	185	284	271
Diffa	409	424	384	506	547	650	682
Dosso	1 236	1 306	1 302	1 166	1 035	1 184	1 319
Maradi	1 344	1 325	1 573	1 626	1 470	1 579	1 676
Tahoua	2 932	3 052	3 319	3 303	2 835	2 999	3 314
Tillabéri	1 646	1 662	1 743	1 853	1 620	1 792	2 121
Zinder	1 226	1 180	1 392	1 326	1 314	1 491	1 725
Niamey	1 331	1 428	1 685	1 479	1 066	1 152	1 298
NIGER	10 418	10 644	11 689	11 510	10 072	11 131	12 306

Source : Annuaire statistique MSP 2017 à 2023

Indicateur 3.3.3 : Incidence du paludisme pour 1 000 habitants

Il désigne le nombre de cas de paludisme pour 1000 personnes par an. Pour le Niger, on note une tendance à la hausse de l'incidence du paludisme pour 100 000 personnes ces dernières années qui passe de 10 795 en 2017 à 17 045 en 2023. Cette situation traduit que le paludisme demeure toujours un problème de santé publique.

Graphique 22 : Nombre de cas de paludisme pour 100000 personnes entre 2017 et 2023



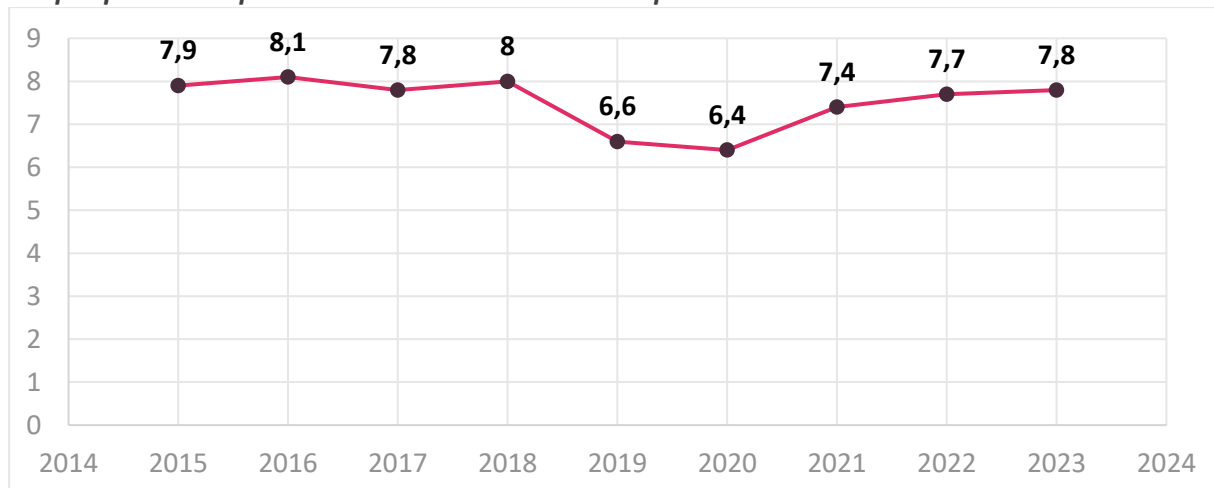
Source : Annuaire MSP 2017-2023

Indicateur 3.3.4 : Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants

Le nombre de nouvelles infections à l'hépatite B pour 100 000 habitants au cours d'une année donnée est estimé à partir de la prévalence des anticorps totaux contre l'antigène de base de l'hépatite B (Total anti-HBc) et l'antigène de surface de l'hépatite B (HBsAg) positif chez les enfants de 5 ans, ajustés pour la conception de l'échantillonnage.

La proportion des nouveaux cas déclarés de l'hépatite B a connu une évolution en dents de scie sur la période 2015-2023. En effet, elle a affiché une légère hausse entre 2015 (7,9%) et 2018 (8,0%), une baisse relativement importante en 2020 (6,4%) et puis une hausse de 2021 à 2023 (7,8%).

Graphique 23: Proportion des nouveaux cas de l'hépatite B de 2014 à 2023





Source : MSP, Annuaire statistique 2015-2023

Indicateur 3.3.5 : Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les Maladies tropicales Négligées (MTN) sont nécessaires

Il s'agit du nombre de personnes nécessitant un traitement et des soins pour l'une des MTN ciblées par la feuille de route de l'OMS et les résolutions de l'Assemblée mondiale de la Santé. Le traitement et les soins sont largement définis pour permettre un traitement et des soins préventifs, curatifs, chirurgicaux ou de réadaptation.

Au niveau national, le pays a enregistré 3920048 cas en 2015 contre 1601839 cas en 2023. Les régions les moins touchées en 2023 sont celles de Tahoua et de Tillabéry respectivement 5826 et 34829 personnes. Le tableau ci-dessous donne la situation de cet indicateur.

Tableau 19: Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées (MTN) sont nécessaires de 2015 à 2023

		2015	2016	2019	2020	2023
Région	Agadez	104 323	61 345	62 962	...	46 614
	Diffa	61 766	112 391	39 420	83 367	47 403
	Dosso	597 332	588 009	236 821	398 382	294 142
	Maradi	973 636	867 468	606 596	67 211	601 450
	Tahoua	608 185	298 351	660 262	149 598	5 826
	Tillabéri	754 901	719 434	540 193	492 927	34 829
	Zinder	519 846	608 537	300 493	146 601	405 452
	Niamey	300 063	497 036	152 578	173 433	166 123
National		3 920 048	3 752 571	2 599 325	1 511 519	1 601 839

Source : DS-MSP, Annuaire statistique 2015-2023

Cible 3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux

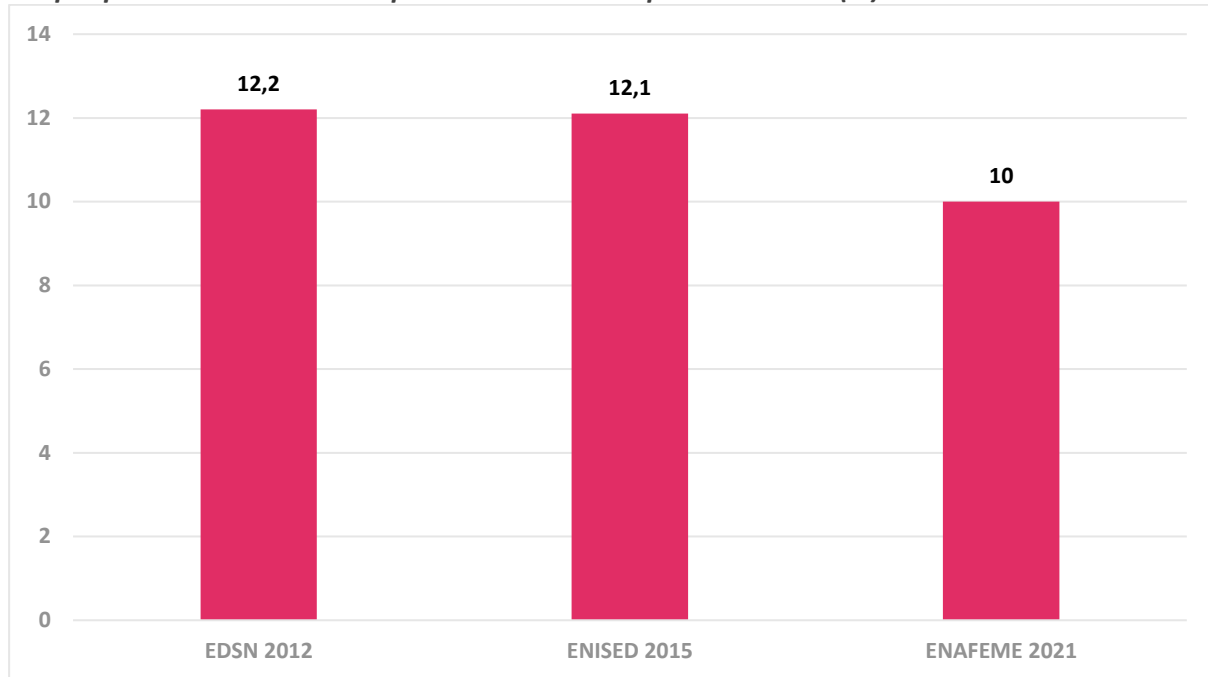
Indicateurs 3.7.1 : Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale

L'utilisation des méthodes de contraception est un des moyens les plus efficaces pour réduire la mortalité maternelle et favoriser la planification familiale.

Les méthodes de contraception modernes sont autant des moyens pour lutter contre la mortalité maternelle que des moyens de contrôle de la fécondité et de la planification des naissances. Leur utilisation est reconnue pour être efficace pour réduire le risque de mortalité et améliorer la santé de la mère et des enfants par l'espacement des naissances.

Cet indicateur se calcule en rapportant le nombre de femmes (15-49 ans) qui utilisent une méthode moderne de contraception et le nombre total de femmes de 15-49 ans.

La proportion des femmes en âge de procréer qui utilisent une méthode de contraception moderne est en baisse depuis 2012. En effet, elle est passée de 12,2% en 2012 à 12,1% en 2015 puis à 10% en 2021.

Graphique 24: Evolution de la prévalence contraceptive moderne (%) entre 2012 et 2021


Source : INS, EDSN 2012, ENISED 2015 et ENAFEME 2021

Cette proportion est en baisse dans toutes les régions du pays à l'exception de Maradi (6,9% en 2012 à 8,4% en 2021) et de Tahoua (5,8% en 2012 à 10,4% en 2021). Toutefois, malgré cette amélioration relative, les régions de Maradi, de Zinder et de Tillabéry ont enregistré des valeurs qui restent nettement en dessous de la moyenne nationale en 2021.

Tableau 20 : Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale de 2012 à 2021

REGION	2012	2015	2021
Agadez	17,8	11,5	15,1
Diffa	11,5	10,4	10,9
Dosso	18,0	13,4	14,7
Maradi	6,9	9,8	8,4
Tahoua	5,8	14,5	10,4
Tillabéry	11,7	11,0	7,3
Zinder	16,0	8,3	6,5
Niamey	31,8	22,4	25,4
Ensemble	12,2	12,1	10

Source : INS, EDSN 2012, ENISED 2015 et ENAFEME 2021

Le milieu de résidence, l'âge de la mère et le niveau de bien-être auquel appartient la mère sont corollaires de l'utilisation de la contraception moderne au Niger. En effet, quelle que soit la période considérée, le niveau d'utilisation de la contraception moderne est plus élevé en milieu urbain (27% en 2012 et 23,7% en 2021) qu'en milieu rural (9,7% en 2012 et 7,9% en 2021).

S'agissant du bien-être de la femme, plus celui-ci est élevé, plus elle utilise une méthode de contraception moderne. Même si la tendance baissière est maintenue, les femmes appartenant à la classe des riches (9,2%) ou des plus riches (22,9%) utilisent plus la contraception moderne que celles des classes pauvres (5,1%) et plus pauvres (5,4%) en 2021.



L'analyse de l'utilisation de la contraception moderne selon l'âge de la femme montre que celle-ci devient plus importante entre les tranches de 20-24 ans (9,4%) et 35-39 ans (20,3%) en 2021.

Tableau 21 : Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale de 2012 à 2021

	EDSN 2012	ENAFEME 2021
LE NIVEAU DE VIE DE LA FEMME		
Le plus riche	23,7	22,9
Le riche	12,8	9,2
Le moyen	8,3	8,6
Le pauvre	7,7	5,1
Le plus pauvre	8,7	5,4
GROUPE D'AGE SPECIFIQUE DE LA FEMME		
45-49 ans	3	4,6
40-44 ans	8,2	6,6
35-39 ans	14,6	10,3
30-34 ans	13,9	11,3
25-29 ans	15,5	13,4
20-24 ans	11,8	9,4
15-19 ans	3,7	2,1
MILIEU DE RESIDENCE DE LA FEMME		
Rural	9,7	7,9
Urbain	27	23,9
Ensemble	11	10

Source : INS, EDSN 2012 et ENAFEME 2021

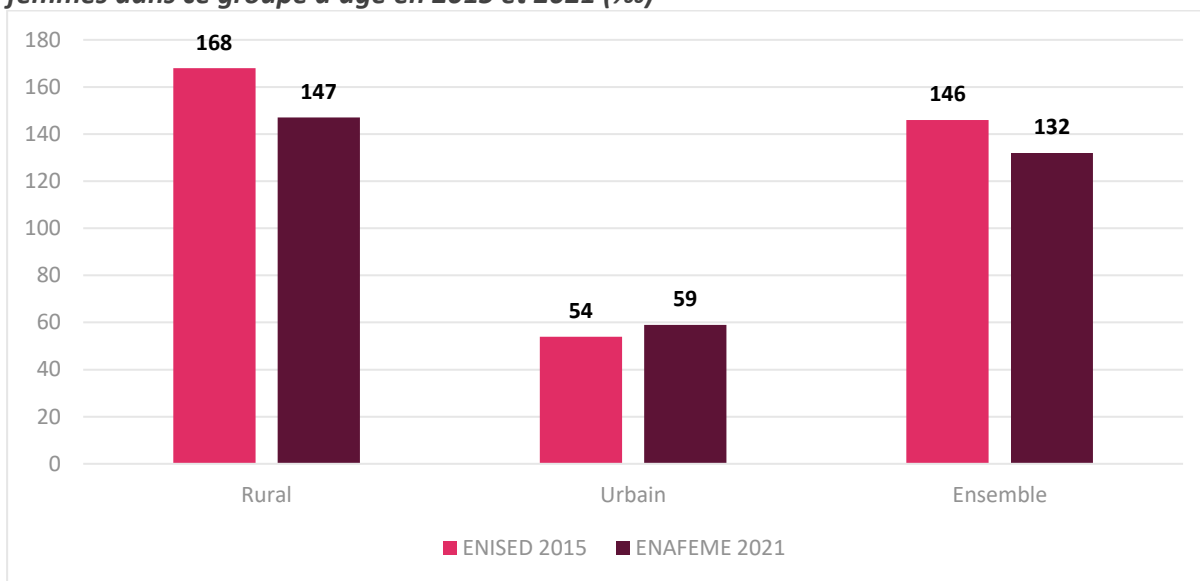
Indicateur 3.7.2 : Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1000 adolescentes du même groupe d'âge

La fécondité est la survenance des naissances chez les femmes en âge de procréer (15-49 ans), elle est faible à ses débuts et à ses fins. La fécondité des adolescentes est un indicateur d'évaluation de la précocité de la fécondité et de la santé maternelle et infantile.

Elle est obtenue en rapportant les naissances au cours d'une période de référence généralement l'année, aux femmes des groupes d'âges dont elles sont issues, elle est exprimée pour mille femmes en âge de procréer.

Le graphique suivant donne la situation de la fécondité chez les adolescentes de 15-19 ans en 2015 et en 2021 selon le milieu de résidence. Malgré que la fécondité des adolescentes reste élevée, elle a quand même connu une baisse entre 2015 et 2021. En effet, la valeur de l'indicateur est de 132‰ en 2021 contre 146‰ en 2015. En 2021, cet indicateur est deux fois plus important en milieu rural (147‰) qu'en milieu urbain (59‰). Il faut aussi noter que la fécondité chez les adolescentes a baissé en milieu rural de 21 points de pourcentage entre 2015 et 2021. Par contre, on observe une augmentation de cet indicateur en milieu urbain de 5 points de pourcentage entre 2015 et 2021, passant de 54‰ à 59‰.

Graphique 25: Taux de Fécondité chez les adolescentes (âgées de 15 à 19 ans) pour 1 000 femmes dans ce groupe d'âge en 2015 et 2021 (‰)



Source : INS, EDSN 2012 et ENAFEME 2021

Cible 3.a : Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac

Indicateur 3.a.1 : Prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les plus de 15 ans (taux comparatifs par âge)

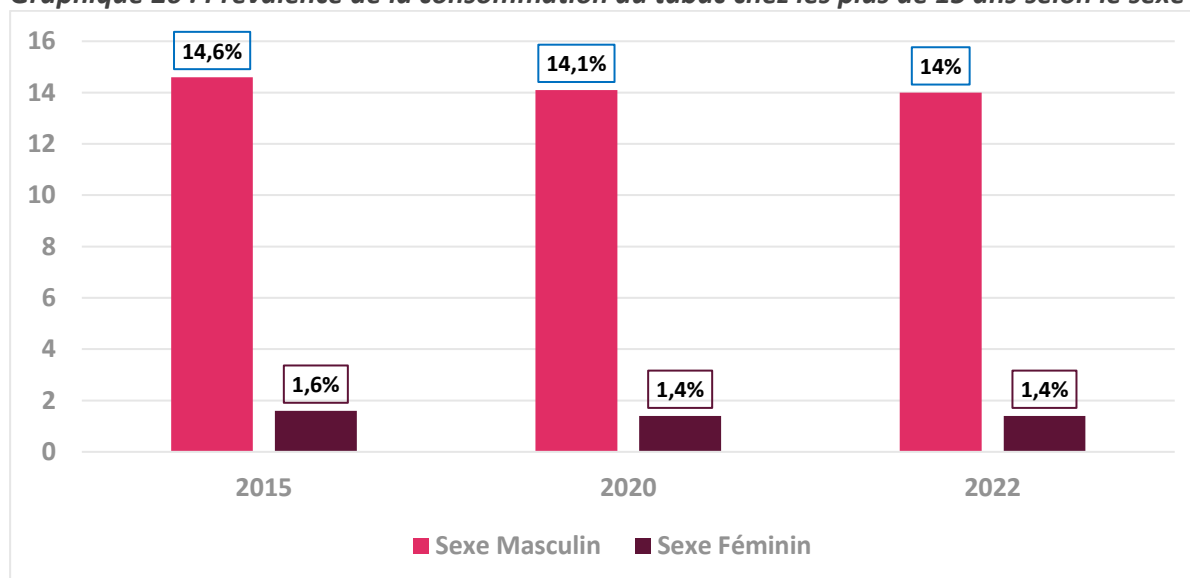
La prévalence normalisée selon l'âge du tabagisme actuel chez les personnes de 15 ans et plus, les « produits du tabac fumé » comprennent la consommation de cigarettes, de bidis, de cigares, de chiroots, de tuyaux, de shisha (tuyaux d'eau), d'articles pour la coupe fine (roll-your-own), de krekets et de toute autre forme de tabac fumé, les « utilisateurs actuels » comprennent des utilisateurs quotidiens et non quotidiens de tabac fumé ou sans fumée.

Le « tabac sans fumée » comprend le tabac humide, le bouchon, le tabac à priser, les dissolvables, le tabac sec, le gul, les feuilles lâches, les poudres rouges, les snus, les chimo, les gutkha, les khaini, les gudakhu, les zarda, les quiwam, les dohra, les tuibur, les naways, naas / naswar, Shammah, betel quid, toombak, pan (betel quid), iq'mik, mishri, tapkeer, tombol et tout autre produit de tabac reniflé, retenu dans la bouche ou mâché.

Selon les estimations de la division des statistiques des nations unies, le taux de la consommation actuelle de tabac chez les plus de 15 ans est de 14% chez les hommes et 1,4% chez les femmes en 2022 contre respectivement 14,6% et 1,6% en 2015. On constate une baisse légère de la consommation de tabac chez les plus de 15 ans entre 2015 et 2022.



Graphique 26 : Prévalence de la consommation du tabac chez les plus de 15 ans selon le sexe



Source : Division des Statistiques des Nations Unies 2015-2022

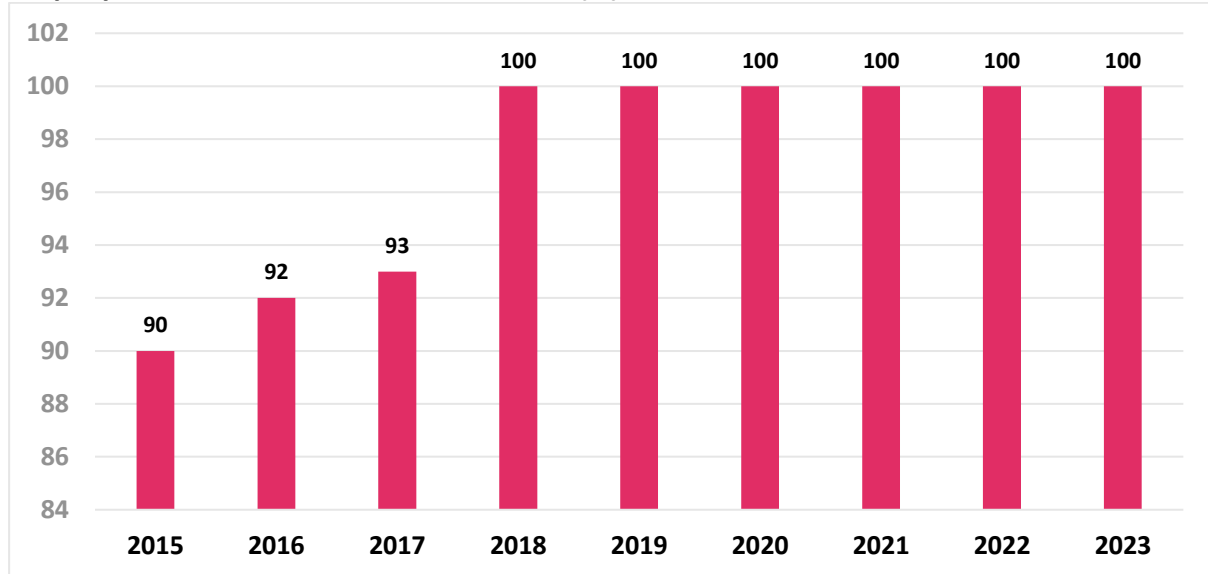
Cible 3.b Appuyer la recherche et le développement de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, aux médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de cet accord qui ménagent une flexibilité lorsqu'il s'agit de protéger la santé publique et, en particulier, d'assurer l'accès universel aux médicaments

Indicateurs 3.b.1 : Proportion de la population pouvant se procurer les médicaments et vaccins essentiels à un coût abordable et de façon pérenne

Il s'agit du pourcentage d'établissements de santé dotés de médicaments essentiels et de produits de sauvetage.

A ce niveau, un indicateur proxy a été retenu à savoir le taux de couverture vaccinale qui passe de 90% en 2015 à 100% en 2023 comme l'indique le graphique suivant :

Graphique 27 : Taux de couverture vaccinale (%) de 2015 à 2023



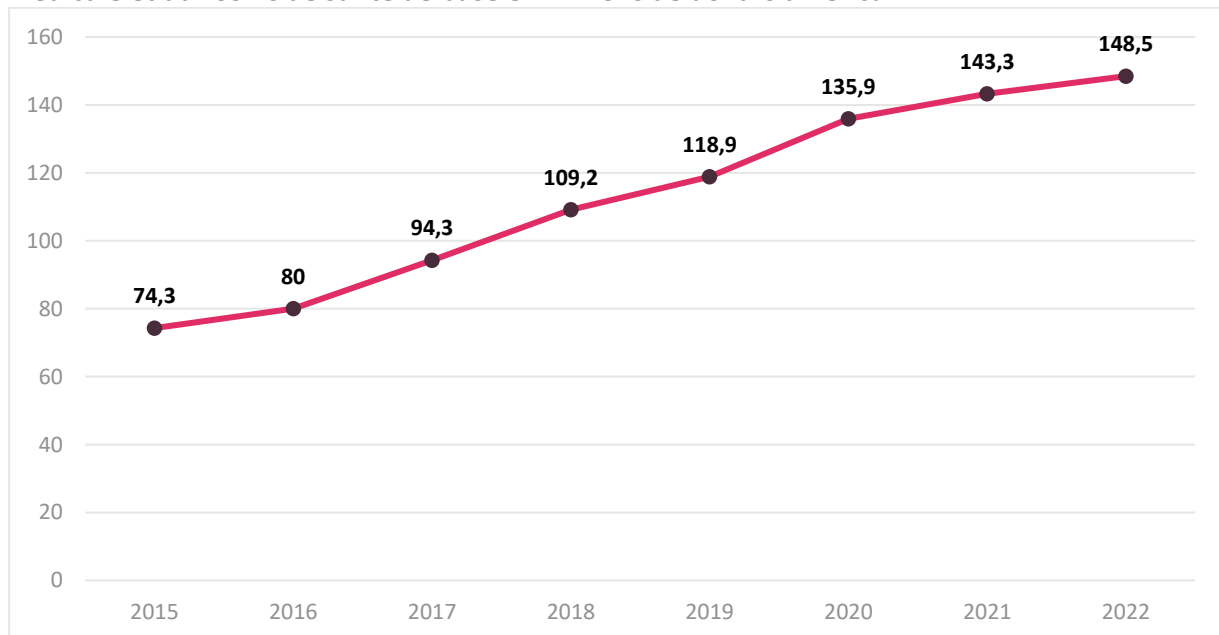
Source : MSP, Annuaire statistique 2015-2023

Indicateur 3.b.2 : Montant total net de l'aide publique au développement consacré à la recherche médicale et aux soins de santé de base

Il s'agit de l'aide publique au développement nette totale (APD) consacrée à la recherche médicale et à la santé de base. Les données sont exprimées en dollars américains au taux de change annuel moyen.

Le montant total de l'aide publique au développement consacré à la recherche médicale passe de 74,3 millions de dollars en 2015 à 148,5 millions de dollars en 2022. Sur cette période, ce montant a plus que doublé.

Graphique 28 : Montant total de l'Aide Publique au Développement consacré à la recherche médicale et aux soins de santé de base en millions de dollars américain



Source : Division des Statistiques des Nations Unies 2015-2022



Cible 3.c Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement

Indicateur 3.c.1 : Densité et répartition du personnel de santé

Le ratio personnel de santé/habitants est un indicateur de l'offre notamment de la couverture du système de santé.

Le tableau ci-dessous donne le ratio des différentes catégories d'agents de santé par habitants. Il faut noter que quelle que soit la catégorie d'agents considérée, le ratio est en dessous des normes recommandées par l'OMS.

Tableau 22: Ratio personnel de santé pour 1000 habitants spécifiques de 2018 à 2023

ANNEES	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Médecins						
Agadez	0,04	0,07	0,90	0,09	0,10	0,09
Diffa	0,03	0,03	0,44	0,05	0,07	0,06
Dosso	0,02	0,01	0,38	0,03	0,03	0,03
Maradi	0,01	0,01	0,33	0,04	0,04	0,05
Tahoua	0,01	0,01	0,36	0,03	0,03	0,02
Tillabéri	0,01	0,01	0,36	0,03	0,03	0,03
Zinder	0,02	0,01	0,34	0,03	0,04	0,03
Niamey	0,05	0,22	1,61	0,28	0,41	0,47
National	0,02	0,03	0,44	0,05	0,06	0,06
Infirmiers						
Agadez	0,302	0,654	0,650	0,51	0,66	0,71
Diffa	0,176	0,214	0,298	0,40	0,43	0,51
Dosso	0,100	0,295	0,298	0,33	0,32	0,30
Maradi	0,090	0,191	0,244	0,27	0,26	0,29
Tahoua	0,064	0,231	0,288	0,27	0,27	0,27
Tillabéri	0,079	0,264	0,282	0,30	0,33	0,40
Zinder	0,100	0,239	0,263	0,28	0,29	0,28
Niamey	0,400	0,637	0,754	0,67	0,90	0,86
National	0,113	0,272	0,312	0,32	0,34	0,36
Sage-femmes pour 1000 femmes en âge de procréer						
Agadez	0,345	0,149	0,551	0,58	0,66	0,67
Diffa	0,170	0,038	0,273	0,29	0,60	0,46
Dosso	0,083	0,041	0,229	0,22	0,28	0,23
Maradi	0,124	0,057	0,192	0,17	0,20	0,22
Tahoua	0,075	0,027	0,156	0,14	0,19	0,20
Tillabéri	0,078	0,029	0,193	0,23	0,25	0,25
Zinder	0,089	0,023	0,184	0,18	0,22	0,19
Niamey	0,908	0,253	1,332	1,17	1,52	1,40
National	0,157	0,052	0,268	0,26	0,32	0,30

Source : INS, Calculer à partir des données des annuaires 2018-2023 du MSP

2 .CONTRAINTES, DEFIS ET ACTIONS MENEES

Concernant les contraintes on peut citer :

- La pauvreté généralisée entraînant une insécurité alimentaire importante et de la malnutrition, en particulier chez les enfants de moins de 5 ans, augmentant ainsi leur vulnérabilité et leur taux de mortalité.
- Des maladies fréquentes comme le paludisme, les infections respiratoires aiguës et les maladies diarrhéiques, combinées à une couverture vaccinale insuffisante, augmentant ainsi les risques de maladies graves chez les enfants.
- La faible couverture sanitaire rendant difficile l'accès aux soins pour une grande partie de la population, surtout dans les zones rurales, avec un manque de personnel qualifié pour les soins postnatals et la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant (PTME).
- La fécondité précoce et la faible utilisation de la contraception, ainsi que le manque de services de santé adaptés aux jeunes et adolescents, compliquent l'accès aux soins de santé sexuelle et reproductive.
- L'absence de campagnes suffisantes de lutte contre les moustiques vecteurs de paludisme, le manque de supervision sur le terrain et une faible mobilisation sociale limitant les efforts pour contrôler ces maladies, la tuberculose restant un problème de santé publique avec plus de 10 000 nouveaux cas par an.

Plusieurs défis doivent être relevés dans le cadre de l'amélioration de la santé de la population :

- Les stratégies de lutte contre la pauvreté doivent assurer aux ménages des revenus plus décents. Ceci permettrait en outre de réduire considérablement la malnutrition chez les enfants ;
- La qualité des services et des soins doit être améliorée afin de permettre aux enfants et à leurs mères de jouir d'une meilleure santé ;
- L'amélioration de la santé de la reproduction et l'accroissement des centres de santé bien équipés, les services de planification familiale et le nombre de personnel de santé afin de faciliter l'accès aux soins (particulièrement les soins de la santé sexuelle et de la reproduction) aux femmes ;
- Sensibilisation des populations sur le suivi de la grossesse dans les centres de santé ainsi que sur l'importance de l'accouchement assisté par un personnel qualifié ;
- Le renforcement des interventions en matière de communication compréhensive puis la conception et la promotion des activités génératrices de revenus pour atténuer l'impact du VIH/SIDA sur les conditions socio-économiques des personnes infectées ou même affectées. La réalisation d'enquêtes régulières chez les groupes vulnérables pour permettre un suivi de la séroprévalence ;

Pour améliorer l'état de santé de la population, plusieurs actions ont été menées, dont :

- L'extension de la couverture sanitaire du pays, le Programme Elargi de Vaccination (PEV) de routine et les campagnes de vaccination ;
- L'intensification de la lutte contre les différentes formes de malnutritions et les campagnes de distribution de vitamine A et de moustiquaires imprégnées ;
- La gratuité des consultations prénatales, des césariennes et des soins des enfants de moins de 5 ans et l'acquisition d'équipements et matériels sanitaires ;
- La gratuité des méthodes contraceptives modernes et l'offre de la PF à tous les niveaux du



ystème de santé et au niveau communautaire.

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ





OBJECTIF 4 : VEILLER A CE QUE TOUS PUISSENT SUIVRE UNE EDUCATION DE QUALITE

Principaux indicateurs

- Le pourcentage d'élèves de CP ayant atteint au moins le seuil minimal en lecture est passé de 41,7% en 2018 à 45,2% en 2020 pour se situer à 48,6% en 2022, soit une hausse de 6,9 points de pourcentage. Plus de la moitié d'élèves de CP ont atteint au moins le seuil minimal en mathématiques de 2018 à 2022 ;
- Au Niger, sur 100 élèves en âge d'être au primaire, 75 y sont en 2015 et 69 élèves en 2023. D'une année à l'autre, des écarts séparent les filles des garçons, en faveur de ces derniers. En effet, en 2023, sur 100 garçons en âge d'être au primaire, 73 y sont, alors que seulement 64 filles sur 100 en âge d'y être fréquentent l'école primaire ;
- Au secondaire d'enseignement général 1^{er} cycle, entre 2015 et 2023, le TBS reste voisin de 29%. Autrement dit, en 2023, 29 sur 100 élèves d'un âge compris entre 13 et 16 ans sont scolarisés au collège. Les filles sont moins scolarisées que les garçons sur toute la période ;
- Quant au secondaire d'enseignement général 2nd cycle, le TBS est passé de 6,9% à 8,8% entre 2015 à 2023. Ce taux est plus élevé chez les garçons que les filles ;
- Au secondaire d'enseignement Professionnel, le rapport filles/garçons est passé de 0,102 en 2015 à 0,83 en 2018, soit une baisse de 0,19 points ;
- Pour l'Indice de parité (urbain/rural) du TBS dans le primaire, le rapport est passé de 0,39 en 2015 à 0,36 en 2018, soit une diminution d'environ 0,03 points sur la période ;
- Au niveau de l'enseignement supérieur, l'Indice de parité (femmes/hommes) des étudiants est resté constant sur toute la période ;
- La proportion des élèves vivant avec un handicap au primaire a augmenté en passant de 0,29% en 2017 à 0,5% en 2023 ;
- La proportion d'établissements scolaires qui ont accès à l'électricité 2023 est 7,6% pour le niveau primaire, 60,2% pour le secondaire professionnel et 40,7% pour le secondaire général ;
- La proportion d'établissements scolaires qui ont accès à internet à des fins pédagogiques, pour le niveau primaire, en 2023 est de 0,4%, 18,1% pour le secondaire professionnel et 5,8% pour le secondaire général ;
- La proportion d'établissements scolaires qui ont accès à l'eau potable en 2023 est de 28,4% pour le niveau primaire, 56,0% pour le secondaire professionnel et 63,0% pour le secondaire général ;
- La proportion d'établissements scolaires qui ont accès à des Installations sanitaire en 2023 est 41.9% pour le niveau primaire, 78,5% pour le secondaire professionnel et 90,7% pour le secondaire général ;
- La proportion d'étudiants bénéficiant d'une bourse de coopération régulièrement inscrits à l'étranger est passée 3,4% en 2019 à 2,1% en 2022 ;
- La proportion des enseignants (hommes) qui ont bénéficié d'une formation en 2023 est de 33,8% pour le niveau préscolaire, 23,9% pour le niveau primaire, 57,0% pour le secondaire professionnel et 13,9% pour le secondaire général.

Dans le cadre de la réalisation de l'objectif quatre (4), trois (03) cibles ont été retenues comme prioritaires auxquelles s'ajoutent trois (3) autres de mise en œuvre. Ces cibles sont mesurées à travers six (6) indicateurs dont les valeurs de références disponibles sont développées dans les parties suivantes.

1. SITUATION ET TENDANCE

Cible 4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile

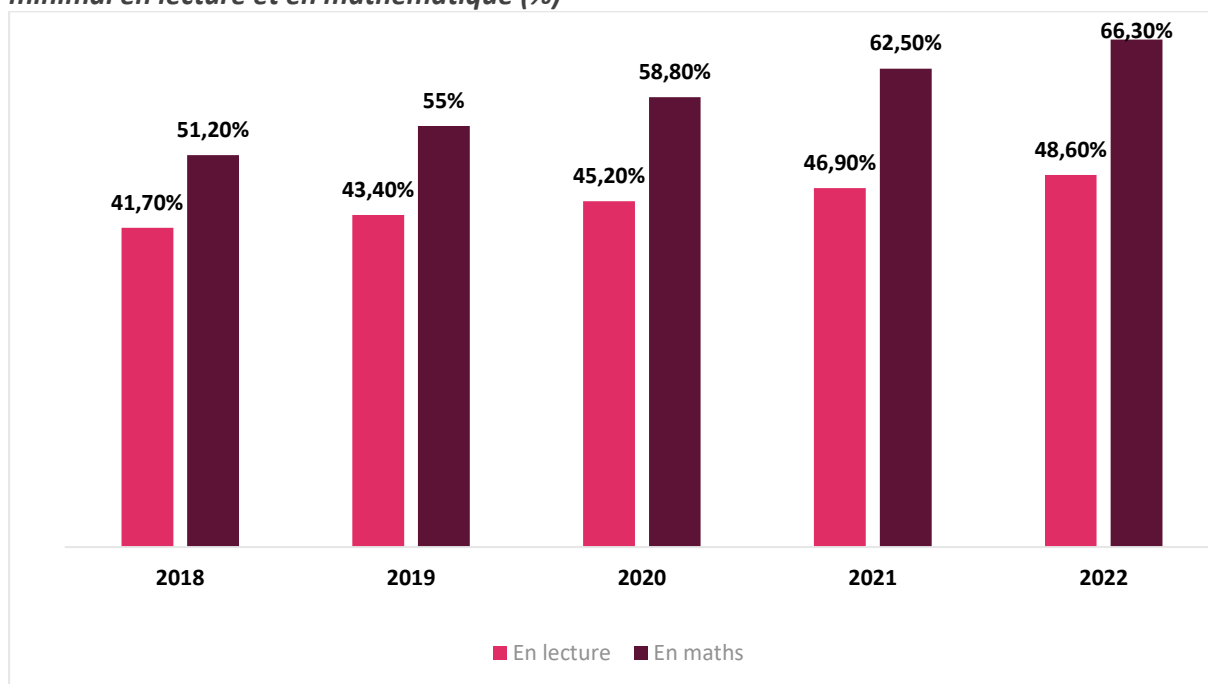
Indicateurs 4.1.1 : Proportion d'enfants et de jeunes : a) en cours élémentaire ; b) en fin de cycle primaire ; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe

Cet indicateur est disponible seulement pour certains niveaux du primaire (CP, CE2 et CM2), mais pour le cas du Niger, deux niveaux à savoir CP et CM2 sont suivis.

Par rapport aux acquis des élèves en lecture, le pourcentage d'élèves au CP ayant atteint au moins le seuil minimal est en hausse passant de 41,7% en 2018 à 45,2% en 2020 pour se situer à 48,6% en 2022.

En mathématique, la proportion d'élèves du CP ayant atteint le seuil suffisant est passée de 51,2% en 2018 à 58,8% en 2020 et à 66,3% en 2022.

Graphique 29 : Evolution des proportions d'élèves du CP ayant atteint au moins le seuil minimal en lecture et en mathématique (%)

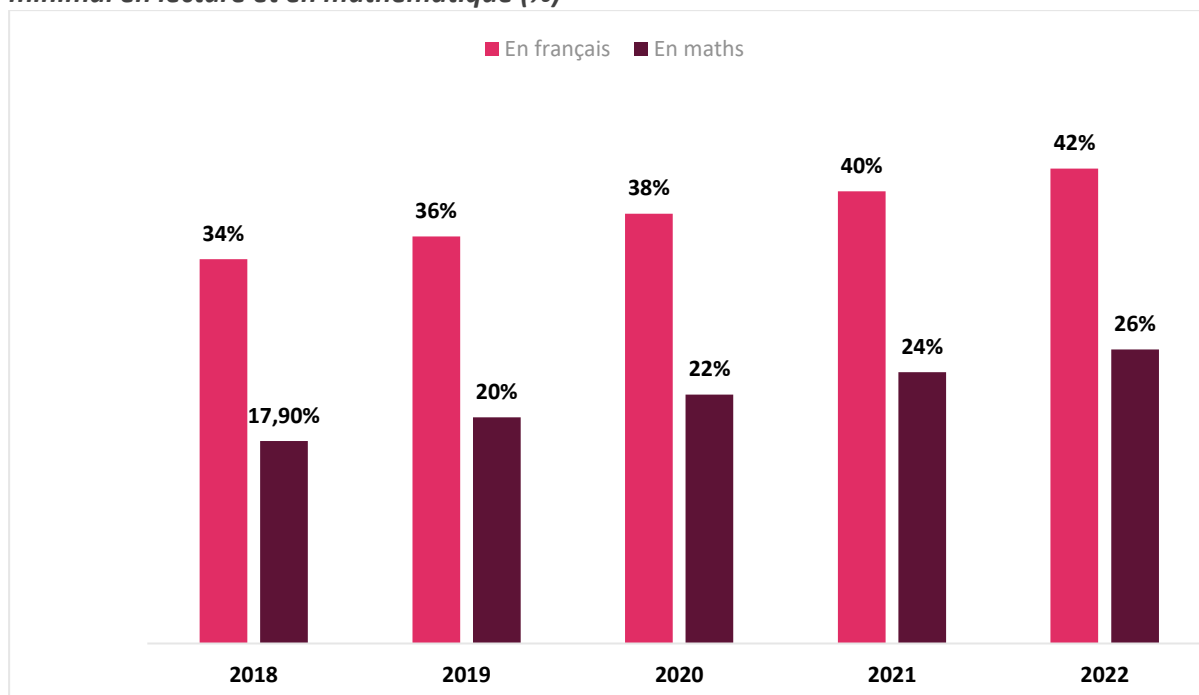


Source : Direction générale de la promotion de la qualité, rapport PTSEF 2020-2022



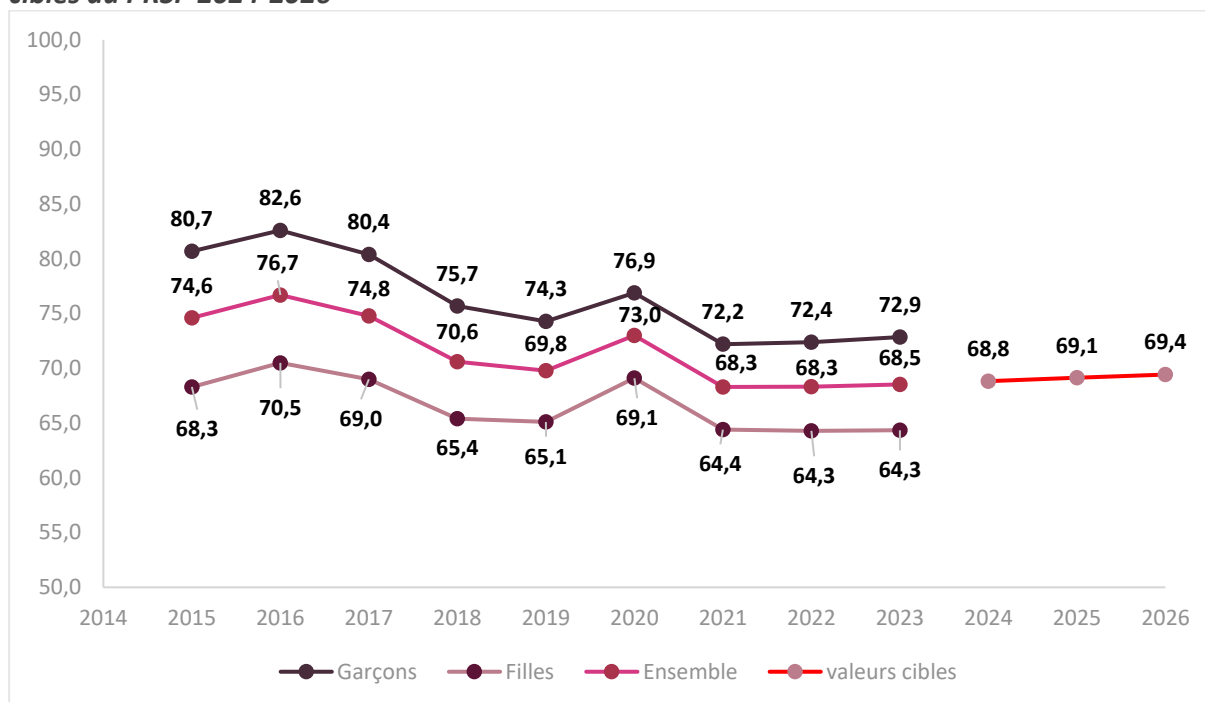
Au niveau secondaire, en français, il ressort du graphique ci-dessous que le niveau des élèves de la 6^{ème} a connu une amélioration continue passant de 34% en 2018 à 42% en 2022. En mathématique également, cet indicateur connaît une amélioration mais pas dans la même proportion qu'en français.

Graphique 30: Evolution des proportions d'élèves de la 6^{ème} ayant atteint au moins le seuil minimal en lecture et en mathématique (%)



Source : Direction générale de la promotion de la qualité, rapport PTSEF 2020-2022

Il est important de noter que le Taux Brut de Scolarisation (TBS) national évolue en dents de scie depuis 2015. Comme l'illustre le tableau ci-dessous, la valeur du TBS au niveau de l'enseignement de base est passé de 74,6% en 2015 à 70,6% en 2018 et à 68,5% en 2023. En termes de valeurs cibles, il est attendu un niveau de 70% environ en 2026. Cette tendance se maintient de façon indifférente selon le sexe.

Graphique 31 : Evolution du Taux Brut de Scolarisation primaire de 2015 à 2023 et valeurs cibles du PRSP 2024-2026


Source : MEN, Annuaire statistique 2015-2023

L'analyse du taux brut de scolarisation par région montre qu'en 2023, les régions d'Agadez (88,2%), de Maradi (75,4%) et de Dosso (72,1%) affichent des taux nettement supérieurs à la moyenne nationale (68,5%) et au niveau attendu en 2026 (69,4%). La région de Niamey enregistre le plus grand taux au-delà de 100% chaque année. Ce résultat pourrait être justifié par les nombreux transferts des élèves des autres régions vers Niamey mais aussi du fait de l'âge d'entrée à l'école primaire (moins de 6 ans) qui est de plus en plus précoce dans les milieux urbains. Par contre, la région de Tillabéri enregistre la plus importante baisse du TBS sur toute la période. Ce phénomène peut être lié à l'insécurité qui sévit dans la région ayant entraîné la fermeture de plusieurs écoles.

Tableau 32: Evolution du Taux Brut de Scolarisation primaire par région de 2015 à 2023

REGION	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Ecart (2015-2023)
Agadez	88,5	99,2	74,4	85,7	84,8	84	84,3	87	88,2	-0,3
Diffa	48,5	62,3	59,1	57,6	57,6	60,5	57,2	61,9	64,5	16
Dosso	86,5	85,1	87,4	79,3	77,6	82,3	73,6	72,3	72,1	-14,4
Maradi	78,5	80	81,7	77,8	77,9	81,2	75,7	75,8	75,4	-3,1
Niamey	137	139	144	116	114	116	119	123	124	-12,3
Tahoua	67,4	68,1	69,2	65	62,7	65,8	61,8	64	63,9	-3,5
Tillabéri	75,2	67,7	78,8	64,8	65,1	68,4	59,1	53,6	53,3	-21,9
Zinder	56,3	59,1	60,6	55,7	55,2	58,6	57	57,5	58,6	2,3
Ensemble	74,5	76,2	77,8	70,6	69,8	73	68,3	68,3	68,5	-6

Source : MEN, Annuaire statistique 2015-2023

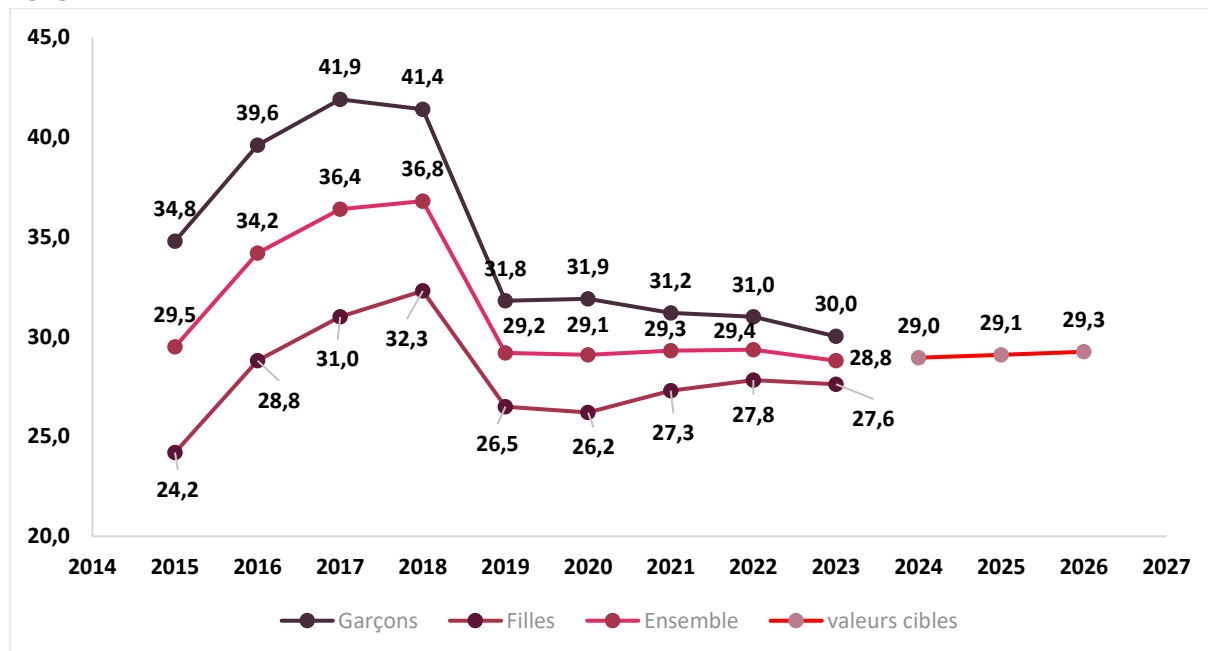
Le taux brut de scolarisation au premier cycle du secondaire a connu des fluctuations entre 2015 et 2023. En effet, il est passé de 29,5% en 2015 à 36,8% en 2017 pour chuter à 28,8% en 2023. Cette oscillation pourrait s'expliquer par la suppression des examens du CFEPD entraînant une entrée massive des élèves du primaire au secondaire. Quant à la chute constatée vers 2019, elle



pourrait être liée à la réorientation des élèves vers les centres de formation professionnelle. Signalons que le taux cible en 2026 est de 29,3%, inférieur au taux déjà atteint en 2015.

En matière de parité filles-garçons, il ressort que le Taux Brut de Scolarisation pour les garçons est continuellement supérieur à celui des filles sur toute la période.

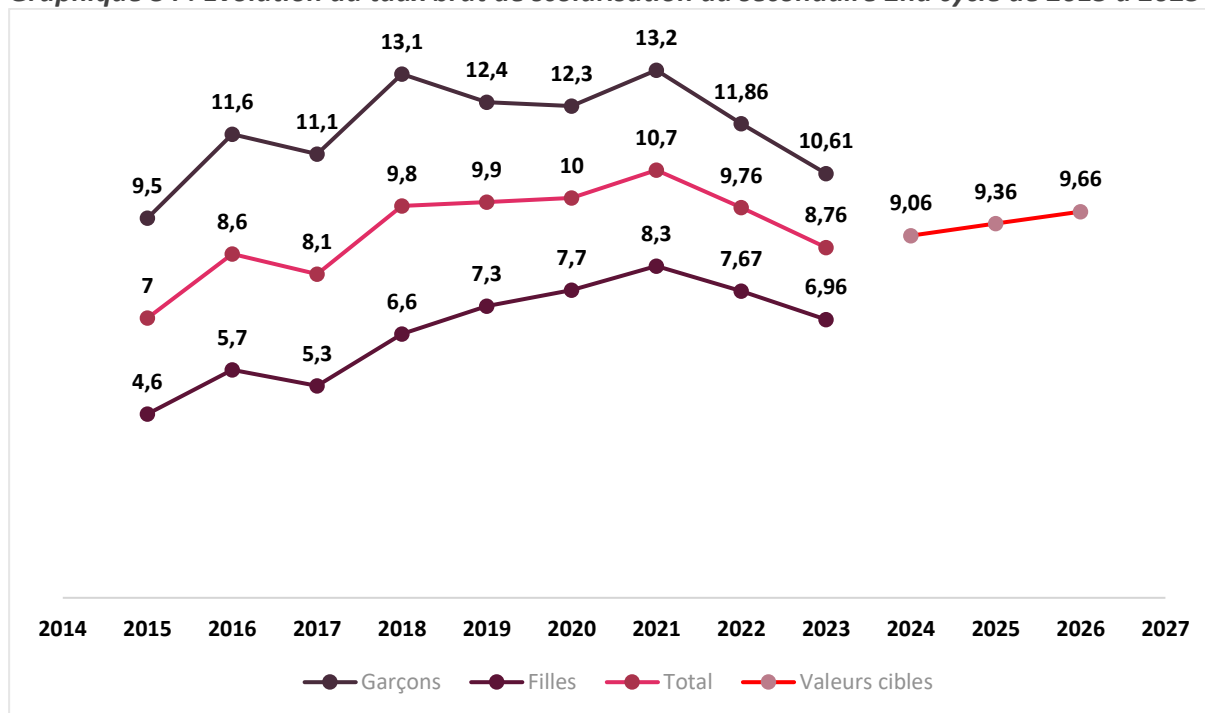
Graphique 33 : Evolution du taux brut de scolarisation au 1^{er} cycle du secondaire de 2015 à 2023



Source : MEN, Annuaire statistiques 2015-2023

S’agissant du second cycle du secondaire, le TBS de 2015 à 2023 quoiqu’étant très faible, inférieur à 10%, est croissant par moment. Il est passé de 7% en 2015 à 10,7% en 2021 avant de chuter à 8,76% en 2023. Les chutes constatées par moment, pourraient se justifier par les faibles taux de réussite aux examens du BEPC. Au vu de cette tendance, des efforts supplémentaires doivent être consacrés pour atteindre la cible de 9,7% en 2026.

Par rapport à la parité filles-garçons, la même tendance observée au premier cycle se répète au second cycle.

Graphique 34 : Evolution du taux brut de scolarisation au secondaire 2nd cycle de 2015 à 2023


Source : MEN, Annuaire statistiques 2015-2023

L'analyse du Taux Brut de Scolarité au premier cycle du secondaire par région, révèle deux groupes. D'une part, les régions d'Agadez, de Dosso et de Maradi ayant des taux supérieurs à la moyenne nationale sur toute la période. D'autre part, les régions de Diffa, Tillabéri, Tahoua et Zinder avec des taux inférieurs à la moyenne nationale. Toutefois, la région de Niamey du fait de son caractère de communauté exclusivement urbaine, se démarque nettement des autres régions, avec des taux proches de 100%, chaque année.

Dans l'ensemble, les écarts constatés entre 2015 et 2023 sont négatifs, surtout au niveau de la région de Dosso (-4,7).

Tableau 23 : Evolution du Taux brut de scolarisation au 1^{er} cycle du secondaire par région de 2015 à 2023

REGION	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Ecart (2015-2023)
Agadez	47,3	49,7	54,3	54,3	45,4	44,6	45,3	46	44,4	-2,9
Diffa	19,9	20	20,3	21,5	17,2	16,5	17	17,2	18,9	-1
Dosso	34,3	39,2	40,7	40,2	30,5	31,2	32,1	30,9	29,6	-4,7
Maradi	31,9	38,7	43,7	44,1	34,3	33,6	32,5	32,3	31	-0,9
Niamey	91,6	102	105	106	89,2	97,4	90,8	92,6	94,4	2,8
Tahoua	23,1	26,6	28,5	29,1	21,9	20,8	23,4	24,1	23,6	0,5
Tillabéri	19,7	22,5	24,8	25,5	20,6	19,9	19,8	18,5	18,1	-1,6
Zinder	19,5	23,8	23,7	24	19,6	18,9	19,8	21,1	20,8	1,3
Ensemble Pays	29,6	34,2	36,4	36,8	29,2	29,1	29,3	29,4	28,8	-0,8

Source : MEN, Annuaire statistiques 2015-2023

Au niveau du second cycle du secondaire, la région d'Agadez se détache des autres avec un TBS continuellement supérieur à la moyenne nationale. Tandis que les régions de Tillabéri et Zinder affichent les TBS les plus bas sur toute la période. La région de Niamey, affiche des TBS continuellement croissants, dépassant de très loin, la moyenne nationale.



Les écarts entre les années 2015 et 2023, sont dans l'ensemble positifs sauf pour la région de Diffa.

Tableau 24 : Evolution du Taux brut de scolarisation au 2nd cycle du secondaire par région de 2015 à 2023

REGION	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Ecart (2015-2023)
Agadez	14,1	16,2	17,1	16,9	19,2	19,7	20,4	17,6	16	1,9
Diffa	6,2	4,4	5,3	5,5	6,6	6,6	7	6,6	5,8	-0,4
Dosso	6	7,1	7,7	8,4	8,8	8,4	10,1	9,7	8,1	2,1
Maradi	5,6	8	8,8	10,3	10,5	10,4	10,4	9,5	8,3	2,7
Niamey	41,2	49,9	48,2	50,1	49,4	51,1	49	47,8	45	3,8
Tahoua	3,5	4,6	5,4	6,1	6	4,9	7,6	6,3	5,5	2
Tillabéry	2,8	3,7	2	4,3	4,7	6,3	6,2	5,1	4,8	2
Zinder	3,3	4,3	4,5	4,9	5,8	5,9	6,4	5,8	5,2	1,9
Ensemble Pays	6,9	8,6	8,1	9,8	9,9	10	10,7	8,9	8,8	1,9

Source : MEN, Annuaire statistiques 2015-2023

Cible 4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle

Indicateur 4.5.1 : Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le Milieu de résidence et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs dans le domaine de l'éducation de cette liste pouvant être ventilés

Les indices de parité s'obtiennent par le rapport entre la valeur de l'indicateur pour le groupe 1 à celle du groupe 2 en règle générale, le groupe le plus défavorisé (groupe 1) est le numérateur.

Ainsi, une valeur de 1 indique exactement une parité entre les deux groupes. Le tableau ci-dessous donne l'indice de parité Homme/femme dans les différents indicateurs selon le cycle scolaire.

Au Niger, dans l'enseignement primaire, le rapport filles/garçons suit une tendance haussière relativement lente. En effet, cet indicateur est passé de 0,82 en 2015 à 0,84 en 2018 puis stagne entre 2018 à 2021 (0,89) pour se retrouver à 0,85 en 2023.

Au niveau de l'enseignement secondaire 1^{er} cycle, le rapport filles/garçons a enregistré une hausse sur toute la période de 2015 à 2023, passant de 0,7 à 0,92.

Pour l'Indice de parité (urbain/rural) du TBS dans le primaire, le rapport est passé de 0,39 en 2015 à 0,36 en 2018, soit une diminution d'environ 0,03 points sur la période.

Concernant l'Indice de parité (urbain/rural) du TBS dans le secondaire, le rapport est passé de 0,18 en 2015 à 0,23 en 2017.

L'Indice de parité (filles/garçons) des étudiants reste assez stable sur toute la période. Il tourne autour de 0,3.

Par rapport à l'alphabétisation des adultes, le taux est estimé à partir des données d'enquêtes sur les conditions de vie des ménages. Sur la période de 2015 à 2023, ce taux a connu une amélioration au Niger. Il est en effet de 28% en 2015, 33% en 2018 puis à 35% en 2021.

En ce qui concerne la situation de handicap en milieu scolaire, la proportion des élèves vivant avec un handicap croît, passant de 0,29% en 2017 à 0,57% en 2023, soit moins de 1%.

Tableau 25: Autres indicateurs de l'Education de 2015 à 2023

Indice de parité Filles /Garçons	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indice de parité F/G du TBS primaire	0,82	0,83	0,83	0,84	0,87	0,89	0,89	0,88	0,85
Indice de parité F/G du TBS Secondaire 1 ^{er} cycle	0,7	0,73	0,74	0,78	0,83	0,82	0,88	0,9	0,92
Indice de parité F/G du TBS Secondaire 2 nd cycle	0,48	0,49	0,48	0,5	0,59	0,63	0,63	0,65	0,66
Indice de parité (urbain/rural) du TBS primaire	0,39	0,42	0,39	0,36	0,53
Indice de parité F/G des étudiants	0,32	0,31	0,31	0,37	0,32	0,32	0,32	0,32	...
Taux d'alphabétisation des adultes (%)	28,4	33	35,60
Proportion des élèves vivant avec un handicap au primaire (%)	0,29	0,57	0,48	0,36	0,43	0,40	0,50

Source : Annuaire Statistique (MEN, MET/FP, MESRI) 2015-2023 ; EHCVM (INS 2021)

Au niveau de l'enseignement supérieur, le taux de réussite a connu une évolution en dents de scie. Le taux le plus élevé est observé en 2015, soit 38,5%. Par la suite, cet indicateur se dégrade pour se porter à 25,6% en 2023.

Le Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants a enregistré une hausse continue sur toute la période. En effet, il est passé de 272 pour 100 000 habitants en 2015 à 375 pour 100 000 habitants en 2023.

Le ratio étudiants/enseignant est croissant sur la période de 2015 à 2021, passant respectivement 46 à 79 avant de baisser à 70 en 2022. cet indicateur est largement en dessus du seuil de l'UNESCO qui est de 30 étudiants pour un enseignant.

Tableau 26 : Evolution de quelques indicateurs du cycle supérieur de 2015 à 2023

Année scolaire	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de réussite au baccalauréat (%)	38,5	28,1	26,7	28,7	26,4	34	22,8	29	25,6
Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	272	279	310	338	348	379	376	375	...
Ratio étudiants/enseignant dans les universités publiques	46	51	60	64	72	74	79	70	...

Source : Annuaire MESRI/T 2022, Rapport OBEECS 2024.

Cible 4.6 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter

Indicateur 4.6.1 : Pourcentage de la population d'un groupe d'âge donné ayant les compétences voulues à au moins un niveau d'aptitude fixé a) en alphabétisation et b) numératie fonctionnelle

Le pourcentage de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) et d'adultes (15 ans et plus) qui atteignent ou dépassent un niveau de compétence donné en (a) l'alphabétisation et (b) la numératie.

Les valeurs de cet indicateur ne sont pas encore disponibles au Niger.



Cible 4.a : Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace

Indicateur 4.a.1 : Proportion d'établissements scolaires ayant accès à : a) l'électricité ; b) l'Internet à des fins pédagogiques ; c) des ordinateurs à des fins pédagogiques ; d) des infrastructures et des matériels adaptés aux élèves handicapés ; e) une alimentation de base en eau potable ; f) des installations sanitaires de base séparées pour hommes et femmes ; g) des équipements de base pour le lavage des mains Assainissement et Hygiène pour tous (WASH)]

La fourniture de l'électricité dans les établissements d'enseignement primaire est encore très faible. En effet, de 5,9% en 2015, cette proportion n'est que de 7,2% en 2023. Cette situation peut s'expliquer par la création de plusieurs établissements en zones rurales non encore couvertes en électricité. Dans les établissements d'enseignement secondaire professionnel, plus de la moitié des écoles ont accès à l'électricité. La baisse constatée par moment peut s'expliquer par l'installation des établissements d'enseignement professionnel en zones rurales non encore couvertes en électricité. Dans les établissements d'enseignement secondaire général, l'accès à l'électricité connaît une hausse continue, passant de 18,8% en 2015 à 40,7% en 2023.

En ce qui concerne la couverture en eau potable, elle n'est guère reluisante au primaire. La proportion des écoles primaires ayant accès à l'eau potable est de 18,1% en 2015 contre 28,4% en 2023. Cette même proportion est passé de 49,5% en 2015 à 63% en 2023 au secondaire général.

Par rapport aux installations sanitaires, la proportion des établissements ayant des latrines fonctionnelles s'est améliorée au niveau de tous les sous cycles d'enseignement. Toutefois, cette proportion reste relativement faible au primaire sur toute la période.

Qu'il s'agisse de l'enseignement secondaire générale ou professionnel, la possession ou l'accès à certains dispositifs et équipements de base est nettement meilleure par rapport à l'enseignement de base.

Tableau 27: Proportion d'établissements scolaires ayant accès aux services ci-dessous

Indicateurs	2015	2016	2017	2020	2021	2022	2023
Primaire							
Electricité	5,9	5,2	5,2	5,2	7,2	6,6	7,6
Internet	0,1	0,5	0,3	0,4
Ordinateurs	2,2	2,1	2,1	0,4	2,0	2,5	3,1
Eau potable	18,1	16,7	16,7	17,8	23,9	26,1	28,4
Latrines fonctionnelles	18,9	26,6	28,8	35,8	37,9	41,3	41,9
Dispositif de lavage des mains	60,9	57,3	48,7
Dispositif collecte d'ordure	16,0	19,4	19,51	...	24,1	21,8	23,8
Secondaire professionnel							
Electricité	63,3	64,4	57,6	41,5	41,5	54,7	60,2
Internet	39,6	46,3	46,9	14,1	14,1	17,0	18,1
Ordinateurs	63,8	71,8	76,3	40,5	40,5	40,5	40,5
Eau potable	69,5	66,1	61,0	48,6	48,6	54,7	56,0
Latrines fonctionnelles	37,9	40,7	70,1	69,0	69,0	76,1	78,5
Dispositif de lavage des mains	76,1	70,3
Dispositif collecte d'ordure	58,9	61,3
Secondaire général							
Electricité	18,8	19,7	22,8	37,4	34,0	38,7	40,7
Internet	-	-	7,8	2,6	6,4	5,5	5,8
Ordinateurs	-	-	28,6	...	27,4	29,2	32,0
Eau potable	49,5	53,4	32,1	54,6	56,1	62,1	63,0
Latrines fonctionnelles	34,2	63,5	73,1	71,8	69,9	72,3	70,7
Dispositif de lavage des mains	10,9	...	60,9	49,5	39,7
Dispositif collecte d'ordure	22,3	...	37,6	35,9	32,9

Source : Annuaire statistiques 2016-2023, MEN, MET/FP

Cible 4.b D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique, pour leur permettre de suivre des études supérieures, y compris une formation professionnelle, des cursus informatiques, techniques et scientifiques et des études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement

Indicateur 4.b.1 : Volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études, par secteur et type de formation

L'aide publique au développement constitue un soutien crucial aux efforts de l'Etat dans la promotion de l'enseignement supérieur. Elle s'exprime le plus souvent sous forme de bourses de coopération avec des pays tiers ou institutions. C'est ainsi que, la proportion d'étudiants bénéficiant d'une bourse de coopération régulièrement inscrits à l'étranger est passée 3,4% en 2019 à 2,1% en 2022.

**Tableau 28 : Indicateurs sur les étudiants boursiers de 2015 à 2022**

Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Proportion d'étudiants boursiers	35,6	46,3	49,5	47,3	47,6	42,5	37,5	39,7
Proportion d'étudiants bénéficiaires de l'aide sociale	21,8	22,9	22,1
Proportion des étudiants boursiers régulièrement inscrits à l'étranger	9,1	...	6,1	5,9
Proportion des étudiants boursiers de coopération régulièrement inscrits à l'étranger	3,4	...	2,5	2,1

Source : Annuaire statistique 2021-2022 du MESRI

Cible 4.c: D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement

Indicateur 4.c.1 : Proportion d'enseignants dans : a) le préscolaire ; b) le cycle primaire ; c) le premier cycle du secondaire ; et d) le deuxième cycle du secondaire qui ont suivi (avant leur entrée en fonction ou en cours d'activité) au moins les formations organisées à leur intention (notamment dans le domaine pédagogique) qui sont requises pour pouvoir enseigner au niveau pertinent dans un pays donné

Le renforcement de capacités des enseignants est une composante principale du PTSEF. Afin d'atteindre cet objectif une série de formations ont été initiées au niveau des différentes régions du pays.

Quel que soit le cycle et le sexe qui est considéré au fil du temps, on note deux tendances de cet indicateur. Une première évolution entre 2015 et 2017 et une autre évolution entre de 2021 à 2023. C'est ainsi que la proportion des enseignants (hommes) du préscolaire ayant bénéficié d'une formation est passée de 51,2% en 2015 à 67,1 en 2017% et de 33,1% en 2021 à 33,8% en 2023.

Pour le primaire, ce sont 40,6% des enseignantes en 2021, 32,7% en 2022 et 26,2% en 2023 qui ont bénéficié d'une formation.

Pour le secondaire professionnel et le secondaire général entre 2021 et 2023, ce taux est passé respectivement chez les femmes de 26% à 20,6 et de 15% à 12,1%.

Tableau 29 : Proportion d'enseignants dans les différents cycles qui ont suivi au moins les formations organisées à leur intention 2015 à 2023

*	2015	2016	2017	2021	2022	2023
Sexe	Précolaire					
Hommes	51,2	56,0	67,1	33,1	29,5	33,8
Femmes	59,8	57,0	79,7	32,1	22,6	25,0
	Primaire					
Hommes	88,3	87,2	94,0	41,6	34,2	23,9
Femmes	92,7	91,9	95,7	40,6	32,7	26,2
	Secondaire Prof					
Hommes	15,6	28,9	16,0	21,1	52,4	57,0
Femmes	13,9	22,4	16,3	26,0	19,5	20,6
	Secondaire Général					
Hommes	78,1	13,7	14,4	13,9
Femmes	20,3	15,0	12,8	12,1

Source : Annuaire statistiques 2016-2023, MEN, MET/FP

2. . CONTRAINTES, DEFIS ET ACTIONS MENEES

Comme contraintes :

- Malgré les importantes ressources budgétaires affectées au secteur de l'éducation, les performances sont limitées. Cela résulte de l'inefficacité dans la gestion des ressources humaines, le non-respect de la carte éducative et la mauvaise gestion des ressources financières ;
- La qualité de l'enseignement prodigué reste faible ;
- L'effectif par classe est parfois pléthorique et rend difficile l'enseignement faute des moyens d'accueils ;
- En matière d'équipement, la disponibilité du matériel didactique est généralement insuffisante ainsi que la disponibilité et la qualité des équipements ;
- Le niveau et la régularité des rémunérations des enseignants sont des facteurs qui perturbent l'exécution des programmes académiques.
- Les perceptions négatives de la valeur de l'éducation scolaire notamment à propos de la scolarisation de la jeune fille ;
- Le manque d'intérêt des parents dans la scolarisation des enfants (faible perspective d'emploi et chômage, non internalisation du but de l'éducation primaire) par manque des moyens pour subvenir aux besoins de la famille ;
- La faiblesse des revenus des parents nuit à leur capacité à supporter les coûts inhérents à la scolarisation des enfants ;
- La gestion non optimale des ressources dans le secteur de l'éducation (allocation inconséquente dans les domaines et zones où le besoin est le plus grand) ;
- La forte croissance démographique de la population et la faiblesse des ressources compliquent l'efficacité de la politique éducative ;
- Le secteur de l'éducation est beaucoup moins efficient en matière de dépenses publiques par rapport aux autres pays de la sous-région. Malgré les efforts consentis par l'Etat et ses



partenaires, la plupart des pays membres de l'UEMOA arrivent à assurer une durée moyenne d'études supérieures à celle du Niger.

Comme défis :

- L'amélioration de la dotation en ressources du système éducatif pour relever la mise en œuvre effective de la politique publique de l'éducation ;
- L'optimisation rationnelle de l'efficacité du système (allocations des ressources, coordination des acteurs et des actions, productivité) mérite plus de rigueur afin de rendre crédible cette politique vis-à-vis des partenaires et de la population ;
- L'amélioration de la qualité des enseignements/apprentissages est indispensable ;
- La rétention des enfants dans le système scolaire doit faire l'objet de priorisation de politique afin de rehausser la durée moyenne de scolarisation qui est l'une des plus faibles au monde plombant ainsi le niveau de l'Indice de Développement Humain (IDH) du Niger ;
- La création des cantines scolaires doit se poursuivre afin de rendre plus efficace le système éducatif ;
- L'amélioration du statut des enseignants contractuels qui représentent une proportion importante des enseignants notamment la formation initiale, la mise en solde, l'intégration afin de réduire l'absentéisme et le faible rendement ainsi que la suspension des activités académiques à travers les incessantes grèves ;
- Les capacités statistiques des structures à tous les niveaux de la chaîne (centrale et déconcentré) doivent être renforcées pour une meilleure production statistique. Il s'agit notamment de mettre un accent particulier sur les moyens humains, matériels et financiers.

Comme actions :

- L'acquisition d'infrastructures qui sont toujours en manque dont le besoin s'accroît d'année en année ;
- L'augmentation du nombre d'enseignants chargés de cours qui est insuffisant et plus précisément en zone éloignée à cause des difficultés administratives, géographiques et de mobilité ;
- La révision de la Loi d'Orientation du Système Educatif Nigérien (LOSEN), en vue notamment d'insérer la gratuité de la scolarité jusqu'à l'âge de 16 ans afin d'alléger le poste des dépenses des ménages « éducation des enfants » ;
- Enfin, la réhabilitation et la création des nouvelles écoles normales sont des mesures mises en œuvre par l'Etat et ses partenaires en vue de professionnaliser le métier d'enseignant.

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES





OBJECTIF 5 : REALISER L'EGALITE DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES

Principaux indicateurs

- La proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans est respectivement de 29 % et 64,91 %. L'âge médian au premier mariage est de 15 en 2021 ;
- Selon l'EDSN-MICS 2012, 2% des femmes de 15-49 ans ont subi une mutilation génitale, Toutefois, la région de Tillabéry, avec 9,2% des femmes de 15-49 ans excisées, reste celle où sévit le plus cette pratique. Cette prévalence a considérablement baissé en 2021 pour se stabiliser à 0,7% ;
- En 2021, 9,6% des femmes âgées de 15 à 49 ans prennent, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative ;
- La proportion des nigériens utilisant le téléphone portable est passée de 37,9% en 2018 à 39,5% en 2021, dont

L'objectif 5 de l'agenda 2030 vise à réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles à l'horizon 2030, Pour y parvenir trois cibles ont été retenues comme prioritaire par le Niger, auxquelles s'ajoutent trois cibles de mise en œuvre. Le progrès réalisé vers l'atteinte de ces cibles est mesuré par des indicateurs dont les valeurs disponibles sont analysées ci-après :

1. SITUATION ET TENDANCES

Cible 5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles

Indicateur 5.1.1 : Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe.

Il consiste à la mesure si oui ou non :

- des lois nationales existent pour promouvoir le genre et la non-discrimination à l'égard des femmes et des filles et ;
- existe-t-il des mécanismes pour « appliquer et surveiller » la mise en œuvre de cadres juridiques pour chaque domaine de droit.

Le Niger s'est inscrit dans un contexte international et sous régional en adhérant à beaucoup de résolutions et en ratifiant des textes relatifs à l'élimination des inégalités entre les sexes. Il dispose alors d'instruments juridiques nationaux favorables à l'équité du genre. Il a aussi développé un certain nombre de stratégies entrant dans le cadre de l'éradication des iniquités de genre et de l'autonomisation de la femme, On peut citer :

- La constitution du 9 Août 1999 consacrant le principe de l'égalité et de l'équité entre l'homme et la femme notamment en son article 8, alinéa 2 qui stipule que « la République du Niger est un Etat de droit. Elle assure à tous l'égalité devant la loi sans distinction de sexe, d'origine

sociale, raciale, ethnique ou religieuse » ;

- Les textes législatifs et réglementaires en vigueur reconnaissent pour l'essentiel, aux hommes et aux femmes les mêmes droits pour l'accès aux services et aux ressources ;
- Le code pénal révisé qui prévoit des sanctions contre les mutilations génitales féminines, les harcèlements sexuels et les mariages précoces ;
- L'ordonnance n°93-15 du 3 mars 1993 portant principes d'orientation du Code rural et ses textes complémentaires favorisant l'accès de la femme à la terre ;
- La loi n°2000-008 du 7 juin 2000 instituant le système de quota ;
- L'adoption de la Politique Nationale Genre par le gouvernement en 2008, etc.

Cible 5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine

Indicateurs 5.3.1 : Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans.

Le phénomène du mariage précoce est une monnaie courante dans la société nigérienne, mettant ainsi en danger la vie des jeunes filles, et est associé au niveau très élevé de la mortalité néonatale et infantile. Selon les résultats de l'ENAFEME 2021, 29% des filles âgées de 20-24 ans étaient mariées avant d'atteindre 15 ans contre 28% en 2012. La proportion des filles âgées de 20-24 ans qui étaient mariées ou en couple avant 18 ans est de 64,91% en 2021 contre 76,3% en 2012, soit une baisse de 11,4 points de pourcentage..

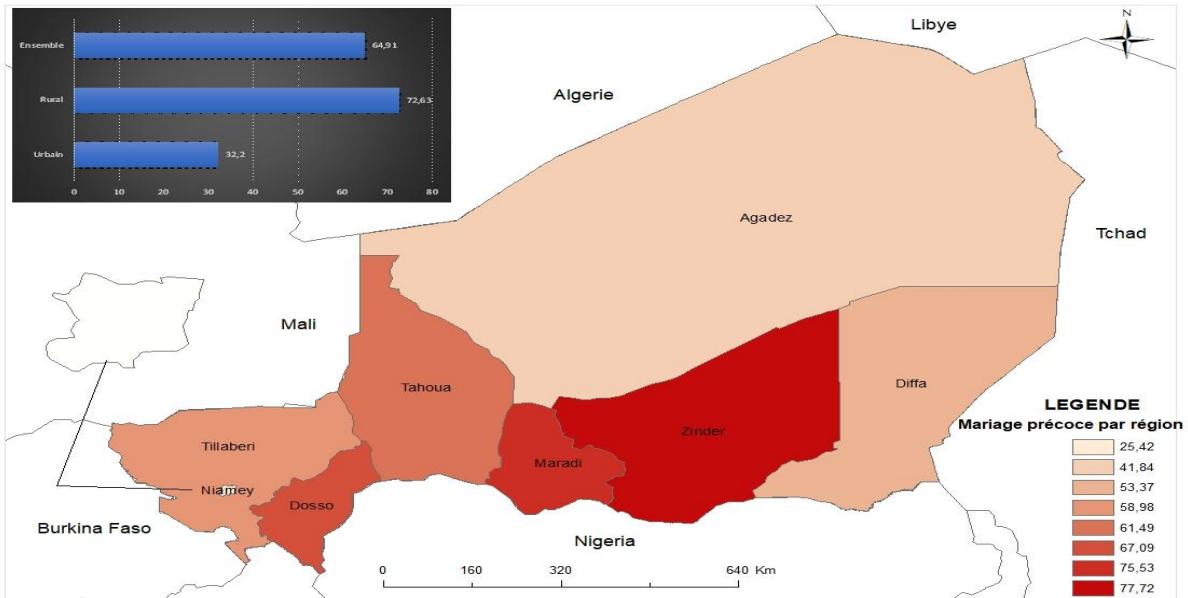
Tableau 30 : Situation des mariages des filles et des femmes à 15 et à 18 ans de 2012 à en 2021

Classe d'âge	15 ans		18 ans	
	2012	2021	2012	2021
15-19 ans	23,7	15,0		
20-24 ans	28,0	29,0	76,3	64,9
25-29 ans	29,9	30,0	75,9	69,2
30-34 ans	29,6	30,5	77,7	66,8
35-39 ans	28,6	27,3	77,1	65,5
40-44 ans	31,4	28,1	75,0	57,4
45-49 ans	33,6	23,4	83,5	56,7
20-49 ans	29,7	28,7	76,9	64,8
25-49 ans	30,2	28,6	77,1	64,8

Source : INS, Rapport EDSN 2012 et ENAFEME 2021

L'analyse par région du phénomène du mariage précoce laisse présager des disparités inter-régions. En effet la région de Zinder est celle ayant enregistré le record avec 77,72% en 2021 contre 89,2% en 2016. Elle est suivie de la région de Maradi (75,63%) et de Tahoua (67,09%). Quelle que soit la région considérée, la proportion des jeunes filles âgées de 20-24 ans mariées avant 18 ans est très importante par rapport aux normes internationales. Toutefois, la région de Niamey affiche un taux relativement bas par rapport aux autres régions (25%). Aussi, une analyse par milieu de résidence prouve que cette prévalence est plus prononcée en milieu rural (72,63%) qu'en milieu urbain (32,2%).

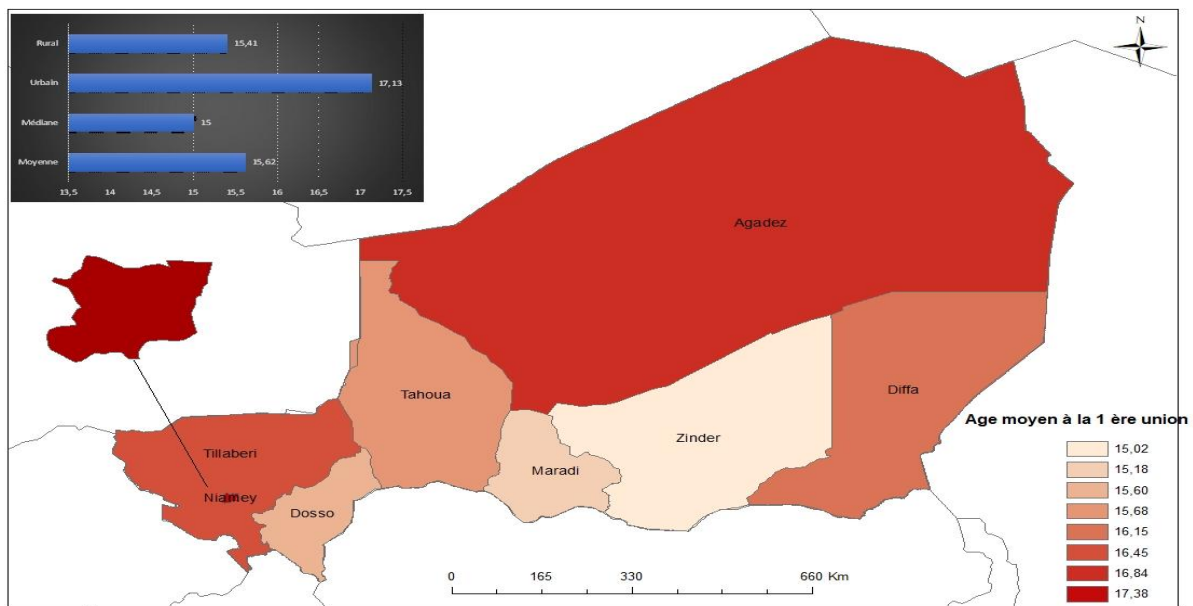
Graphique 35 : Situation des mariages selon l'âge des filles en 2021



SOURCE: BNDT 2012-IGNN EDITION: MAI 2022 REALISATEUR: INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
 Source : INS, EDSN 2012

La connaissance sur la primo nuptialité est une information très capitale pour les politiques axées sur le bien-être de la femme et son autonomisation à cause du lien étroit entre l'âge de l'entrée en union et le début de l'exposition de la femme à la vie féconde. Comme l'illustre la figure ci-dessous, l'âge médian à la première union au Niger est de 15 ans en 2021 contre 16 ans en 2016. Aussi, l'âge moyen à la première union est de 16 ans en 2021 contre 16,34 ans en 2016. Le milieu de résidence est un facteur très déterministe de l'âge de mariage des filles de la tranche 20-24 ans. En effet, l'âge moyen à la première union est très bas en milieu rural (15,41 ans) qu'en milieu urbain (17,13 ans). Cet âge moyen varie d'une région à une autre, et est relativement plus faible dans la région de Zinder (15,02 ans), de Maradi (15,18 ans) et de Dosso (15,60 ans). A l'inverse, il est relativement plus élevé à Niamey (17,38 ans) et à Agadez (16,84 ans).

Graphique 36: Age moyen au premier mariage des femmes au Niger, 2016



SOURCE: BNDT 2012-IGNN EDITION: MAI 2022 REALISATEUR: INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
 Source : INS, ENAFEME 2021

Indicateurs 5.3.2 : Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge.

Au Niger, il n'existe pas assez d'information sur la mutilation génitale féminine. Les résultats de l'EDSN-MICS 2012 montrent que 2% des femmes âgées de 15-49 ans ont subi une mutilation génitale. Ce phénomène est corollaire de disparité en matière de distribution inter-régionale. En effet, en 2012, ce phénomène est plus courant dans la région de Tillabéry (9,2%), suivie de la région de Zinder (1,7%) et de Niamey (1,8%). L'analyse par milieu de résidence montre qu'en 2012, la mutilation est plus importante en milieu rural (2,1%) qu'en milieu urbain (1,2%) contrairement en 2021 où cette proportion est plus élevée en milieu urbain (1,2%) qu'en milieu rural (0,5%).

Graphique 37: Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge (%)

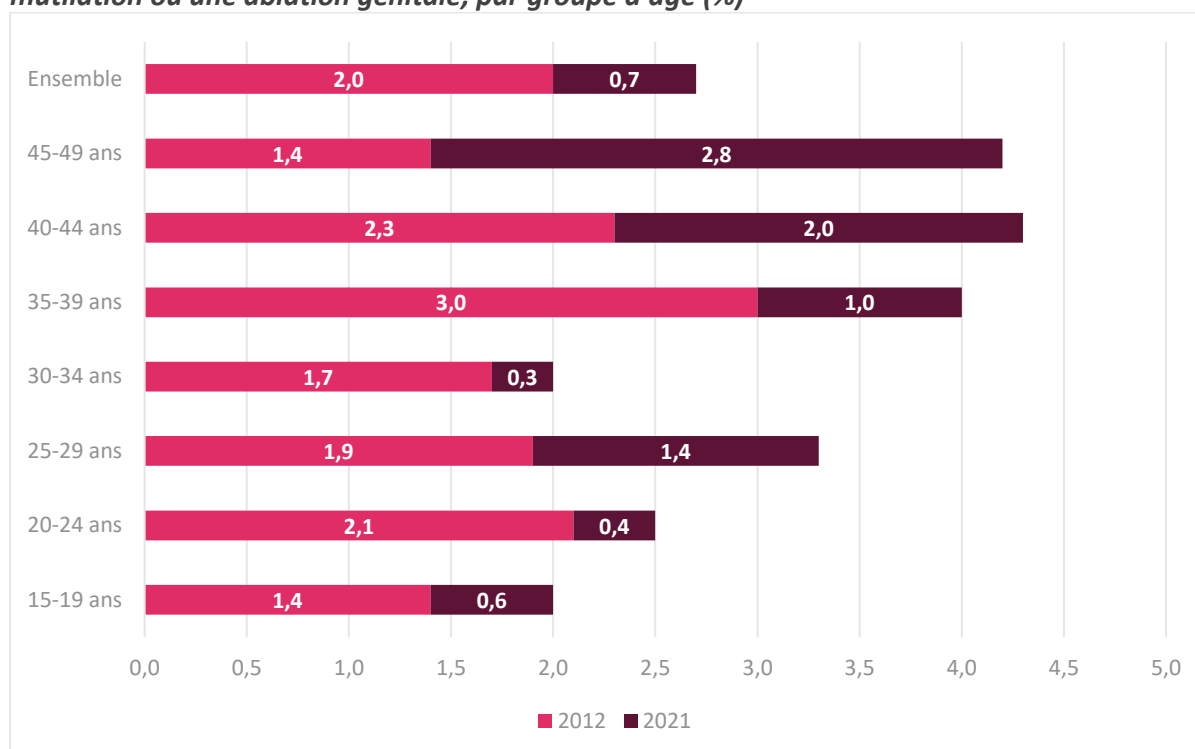
REGION	2012	2021
Agadez	0,2	0,0
Diffa	0,1	0,0
Dosso	0,1	0,0
Maradi	0,3	1,0
Niamey	1,8	2,4
Tahoua	1,2	0,4
Tillabéri	9,2	0,9
Zinder	1,7	0,9
MILIEU DE RESIDENCE		
Urbain	1,2	1,2
Rural	2,1	0,5
Ensemble	2,0	0,7

Source : INS, Rapport EDSN 2012 et ENAFEME 2021

L'analyse par groupe d'âges des femmes en âge de procréer montre qu'il n'existe pas de différence significative entre eux. Toutefois, les résultats consignés dans le graphique ci-contre illustre que la proportion de filles et de femmes ayant subi une mutilation génitale est relativement plus importante dans la tranche d'âge 35-39 ans (3%), suivie de 40-44 ans (2,3%) et de 20-24 ans (2,1%).



Graphique 38: Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par groupe d'âge (%)



Source : INS, Rapport EDSN 2012 et MPF/PE, Rapport BVG 2021

Cible 5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finaux des conférences d'examen qui ont suivi.

Indicateurs 5.6.1 : Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative.

Cet indicateur est d'une importance capitale pour les prises de décision en ce sens qu'il permet d'apprécier le pouvoir décisif de la femme au Niger. Au niveau National, il ressort du tableau ci-dessous, que 9,6% des femmes âgées de 15-49 ans participent à la prise de décision concernant les soins de santé, de planification familiale et des relations sexuelles. Cet indicateur était de 6,9% en 2012, soit une hausse de 2,9 points de pourcentages.

En 2021 et suivant la région de résidence, c'est à Niamey que les femmes participent plus à la prise de décision dans les trois domaines (22,8%), suivie de Dosso (17,3%), de Tahoua (10,6%) et de Maradi (9,4%) tandis que les régions de Tillabéry (2,7%), d'Agadez (5,8%), Diffa (6,2%) et Zinder (7%) sont celles où la participation à la prise de décision est le plus faible. Aussi, plus le niveau d'instruction de la femme est élevé, plus elle participe à la prise de décision dans les trois dimensions. En effet, dans les 6,9% de l'ensemble des femmes qui participent à la prise de décision, seulement 5,9% de celles-ci n'ont aucun niveau d'instruction. Par contre, celles qui sont instruites participent à la prise de décision dans les trois domaines à plus de 25%.

Graphique 39 : proportion de femmes entre 15 et 49 ans qui prennent leurs propres décisions éclairées concernant les relations sexuelles, l'emploi de contraceptifs et les soins de santé procréative par région et selon le niveau d'instruction

Caractéristiques		EDSN 2012	ENAFEME 2021
Niveau d'instruction de la femme	Aucun niveau	5,9	9,0
	Primaire	9,3	10,8
	Secondaire et +	16,6	13,3
Région de résidence de la femme	Agadez	8,6	5,8
	Diffa	0,5	6,2
	Dosso	8,6	17,3
	Maradi	5,3	9,4
	Tahoua	14,1	10,6
	Tillabéry	3,5	2,7
	Zinder	4,2	7,0
	Niamey	9,7	22,8
	Ensemble	6,9	9,6

Source : INS, Calculé à partir des données EDSN 2012 et ENAFEME 2021

Indicateur 5.6.2 : Nombre de pays dotés de textes législatifs et réglementaires garantissant aux femmes âgées de 15 à 49 ans l'accès aux soins de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'à des informations et une éducation dans ce domaine.

Cet indicateur mesure la proportion de pays avec des lois et règlements qui garantissent l'accès des femmes et des adolescents aux services de santé sexuelle et génésique, à l'information et à l'éducation quel que soit l'âge, l'état matrimonial et sans autorisation de tiers.

Il existe au Niger des lois dans ce sens telles que :

- La Loi sur la gratuité des soins ;
- La loi sur la santé de reproduction (2006) et ;
- La loi interdisant les Mutilations Génitales Féminines (MGF) (2003) ;
- Le Décret portant protection, soutien, accompagnement de la jeune fille en cours de scolarité (2017) ;
- Le Décret portant création des comités de protection pour mettre fin aux mariages des enfants.

En effet, en 2003, le Niger a adopté la loi interdisant les Mutilations Génitales Féminines (Loi 2003-25 du 13 juin 2003). Cette loi a été traduite dans toutes langues locales pour une large diffusion auprès des magistrats et des agents de force de l'ordre.



Cible 5.a : Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne

Indicateurs 5.a.1 : a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe; b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par types de droit

L'indicateur est divisé en deux parties : (a) mesure la proportion des personnes ayant la propriété ou des droits sécurisés sur des terres agricoles parmi la population agricole totale ; tandis que (b) se concentre sur la parité entre les sexes. La partie (a) et la partie (b) ne peuvent pas être considérés comme deux indicateurs différents, ils fournissent plutôt deux informations complémentaires. De plus, ils peuvent être calculés en utilisant (presque) les mêmes données, la principale différence entre les 2 parties étant seulement le dénominateur.

La « population agricole totale » est utilisée comme dénominateur de la partie (a), au lieu de la population totale, parce que la propriété ou la sécurité du droit sur les terres agricoles n'est évidemment pertinente que pour les personnes dont les moyens de subsistance reposent sur l'agriculture.

Au Niger, la proportion de la population agricole totale ayant de droits de propriété ou de droits de garantis sur des terres agricoles est plus importante en 2019 dans les milieux urbains (18,7%) que les milieux ruraux (4,7%). La répartition par région montre qu'à Agadez 26,4% des ménages possèdent un droit de propriété ou droit de garantis sur les terres agricoles. Ensuite, vient la région de Niamey avec 17,7%. Toutefois, cette proportion reste très faible dans la région de Diffa où elle est de 1,9%.

Tableau 31: Proportion de la population agricole totale ayant un droit de propriété ou de garantis des terres agricoles

Documents	2018			2021		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Titre foncier	1,7	0,4	1,6	1,6	0,9	1,5
Permis d'exploiter	0,2	0,2	0,2	0,3	0,1	0,3
Procès-verbal	0,7	0,0	0,6	0,7	0,8	0,7
Bail	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Convention de vente	3,1	0,7	2,8	3,7	0,9	3,4
Autre	0,5	0,3	0,5	0,1	0,0	0,1
Ensemble	6,2	1,6	5,7	6,4	2,7	6,0

Source : INS, EHCVM 2018/2019 et 2021/2022

Indicateurs 5.a.1 : b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par types de droit

Le tableau ci-dessous montre une domination masculine dans l'attribution de titre foncier, permis d'exploitation et conventions de vente sur les années 2018 et 2021. Bien que la participation des femmes ait légèrement augmenté dans certaines catégories, comme les titres fonciers et les procès-verbaux, elle reste globalement faible. Des reculs notables sont observés dans les permis d'exploiter et les titres "Autres". L'évolution reste lente, signalant que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour améliorer l'accès des femmes à la propriété foncière et aux droits d'exploitation.

Tableau 32: proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles

Documents	2018			2021		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Titre foncier	96,5	3,5	100,0	92,1	7,9	100,0
Permis d'exploiter	87,9	12,1	100,0	95,7	4,3	100,0
Procès-verbal	100,0	0,0	100,0	83,8	16,2	100,0
Bail	100,0	0,0	100,0	100,0	0,0	100,0
Convention de vente	96,8	3,2	100,0	96,4	3,6	100,0
Autre	91,8	8,2	100,0	100,0	0,0	100,0
Ensemble	87,6	12,4	100,0	86,4	13,6	100,0

Source : INS, EHCVM 2018/2019 et 2021/2022

Indicateur 5.a.2 : Proportion de pays dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres

La définition précise de cet indicateur est : "Le cadre juridique comprend des mesures spéciales pour garantir aux femmes des droits égaux à l'accession et au contrôle des terres ". L'indicateur surveille les réformes qui donnent aux femmes des droits égaux aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et le contrôle sur les terres. Plus précisément, l'indicateur permet de suivre les progrès vers l'équité entre les sexes grâce à l'adoption de mesures spécifiques pour les femmes visant à promouvoir le droit sécurisé des femmes à la terre. L'indicateur a un Système de notation de 0 à 4, ce qui renseigne l'étape dans le cadre politique / juridique des réformes légales, comme Suit :

- Score 0 : Absence de cadre juridique ;
- Score 1 : une politique est en cours de développement ;
- Score 2 : Un projet de loi doit être soumis en délibération ;
- Score 3 : l'indicateur apparaît en droit primaire ;
- Score 4 : l'indicateur apparaît dans plusieurs instruments juridiques.

Le Niger possède un cadre juridique garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres :

- La constitution du 9 Août 1999 consacrant le principe de l'égalité et de l'équité entre l'homme et la femme notamment en son article 8, alinéa 2 qui stipule que « la République du Niger est un Etat de droit. Elle assure à tous l'égalité devant la loi sans distinction de sexe, d'origine sociale, raciale, ethnique ou religieuse » ;



- Les textes législatifs et réglementaires en vigueur reconnaissent pour l'essentiel, aux hommes et aux femmes les mêmes droits pour l'accès aux services et aux ressources ;
- L'ordonnance n°93-15 du 3 mars 1993 portant principes d'orientation du Code rural et ses textes complémentaires favorisant l'accès de la femme à la terre etc.

Cible 5.b Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes

Indicateur 5. b.1 : Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe

Il ressort des données de l'EHCVM résumées dans le tableau ci-dessous que seulement 39,5% de la population âgée de 15 ans à plus utilisent le téléphone portable en 2021. Cette proportion varie selon les régions. Elle est d'environ 79% à Niamey contre 31,1% à Zinder. A part Niamey et Agadez, toutes les régions ont moins de 50% des personnes âgées de 15 ans à plus ayant utilisés un téléphone portable.

Tableau 33 : Proportion des personnes âgées de 15 ans à plus, utilisant un téléphone portable en 2018 et 2021

Région	2018	2021
Agadez	55,9	55,5
Diffa	39,6	35,3
Dosso	37,4	37,8
Maradi	28,2	33,4
Tahoua	38,3	35,9
Tillabéry	43	41,8
Zinder	28	31,1
Niamey	76,1	79
Ensemble	37,9	39,5

Source : INS, EHCVM 2018/2019 et 2021/2022

Cible 5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent

Indicateur 5.c.1 : Proportion de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes

Cet indicateur cherche à mesurer les efforts du gouvernement pour suivre les allocations budgétaires et les dépenses pour l'égalité entre les sexes tout au long du cycle de gestion des finances publiques et à les rendre publiques.

C'est un indicateur mesuré à travers un score allant de 0 à 2 de la façon suivante :

- Score 0 : absence de dispositif ;
- Score 1 : Dispositif existe avec une mise en œuvre moyenne ;

- Score 2 : Dispositif existe et entièrement mis en œuvre.

Pour le cas du Niger, le score affecté aux efforts du pays est de 1 sur la période de 2015 à 2023 traduisant une mise en œuvre moyenne et nécessite des efforts supplémentaires dans la mise en œuvre intégrale de cet indicateur.

2. CONTRAINTES, DEFIS ET ACTIONS MENEES

Les contraintes qui entravent l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme ont toutes la même source :

- Les rigidités socioculturelles qui s'opposent à l'éducation de la femme et à son autonomisation. Il s'agit notamment de la problématique du mariage des enfants, de la difficulté du maintien de la jeune fille à l'école et de la faible utilisation des méthodes contraceptives ;
- L'insuffisance et/ou déficit d'informations sur les opportunités qui se présentent aux femmes, les lourdes tâches qu'effectuent les femmes rurales sont tous des freins à l'autonomisation de la femme ;
- Les faiblesses de capacité des services dans la prise en charge (y compris la coordination) des cas de femmes et filles survivantes de Violences Basées sur le Genre, d'accès aux femmes et aux filles à l'information sur l'utilisation des services essentiels et des cas de poursuite des auteurs continuent d'entretenir ce déséquilibre.

Le principal défi lié à l'égalité des sexes et l'autonomisation des filles et des femmes se rapporte au préalable :

- A l'amélioration du contexte socioculturel au Niger. Cela détermine les rapports sociaux entre les hommes et les femmes au sein du ménage et dans la société, la distribution des rôles et l'attribution des statuts selon le sexe ainsi que les valeurs culturelles et les normes sociales desquelles ils découlent.

Comme actions menées :

- Le Niger s'est inscrit dans un contexte international et sous régional en adhérant à beaucoup de résolutions et en ratifiant les textes relatifs à l'élimination des inégalités entre les sexes notamment la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) même s'il y'a encore des réserves ;
- L'engagement du Niger au niveau international et régional en termes de droits humains et particulièrement en ce qui concerne les droits des femmes, a eu un impact sur le cadre législatif et réglementaire du pays. Ainsi, l'article 8 de la Constitution dispose : « La République du Niger est un Etat de droit. Elle assure à tous l'égalité devant la loi sans distinction de sexe, d'origine sociale, raciale, ethnique ou religieuse, Elle respecte et protège toutes les croyances. Toute manifestation de discrimination raciale, sociale, sexiste, ethnique, politique ou religieuse sont punies par la loi » ;
- La loi n°2000-008 du 7 juin 2000 instituant le système de quota et sa révision à la hausse portant le quota des postes électifs de 10% à 15% et la loi 2003-25 du 13 juin 2003 interdisant les Mutilations Génitales Féminines et le code pénal révisé qui prévoit des sanctions contre les mutilations génitales féminines, les harcèlements sexuels et les mariages précoces prouvent l'engagement du Niger en matière de protection du genre et plus précisément la femme. Tout ceci est même confirmé par la Politique Nationale de Genre (PNG) du Gouvernement le 10 août 2017 et son Plan d'Action quinquennal (2018-2022) ;



- Le Niger dispose ainsi d'instruments juridiques nationaux favorables à l'équité du genre. Il a aussi développé un certain nombre de stratégies et initiatives entrant dans le cadre de l'équité de genre et de l'autonomisation de la femme ;
- Dans le cadre de Réponse aux Violences Basées sur le Genre (VBG), un Plan d'Action (2018-2022) dont le but est de réduire la prévalence des Violences Basées sur le Genre au Niger de 28,4% à 15,4%.





OBJECTIF 6 : GARANTIR L'ACCES DE TOUS A L'EAU, L'ASSAINISSEMENT ET ASSURER UNE GESTION DURABLE DE L'EAU

Principaux indicateurs

- La proportion des ménages utilisant des sources d'eau gérées en toute sécurité est de 10,6% en 2022 dont 3,9% en milieu rural et 52,7% en milieu urbain.
- Au Niger, seulement 5,5 % de l'ensemble des membres de ménages utilisent des services d'assainissement sécurisés en 2022. Ce pourcentage varie de 2,3% en milieu Rural à 23,5% en milieu Urbain.
- Au Niger, 12,7% des ménages possèdent des installations élémentaires de lavage des mains qui sont, soit le savon, le détergent, la cendre, la boue ou du sable. Ce taux est en baisse par rapport à 2021 où il était à 28,9%.
- Le montant de l'aide publique au développement (APD) alloué à l'eau est passé de 44,557 milliards de FCFA en 2017 à 74,914 milliards en 2022.

L'accès à l'eau et l'assainissement constitue un droit pour les populations dont la satisfaction constitue une préoccupation majeure dans les pays en voie de développement. Pour atteindre cet objectif à l'horizon 2030, trois (3) cibles ont été retenues comme prioritaires par le Niger. A celles-ci s'ajoutent deux (2) cibles fixées sur la mise en œuvre des cibles de résultats, soit, un total de cinq (5) cibles pour cet objectif. Les réalisations du progrès vers l'atteinte de ces cibles sont mesurées par six (6) indicateurs dont les situations disponibles sont décrites à travers les paragraphes ci-après,

1. SITUATION ET TENDANCES

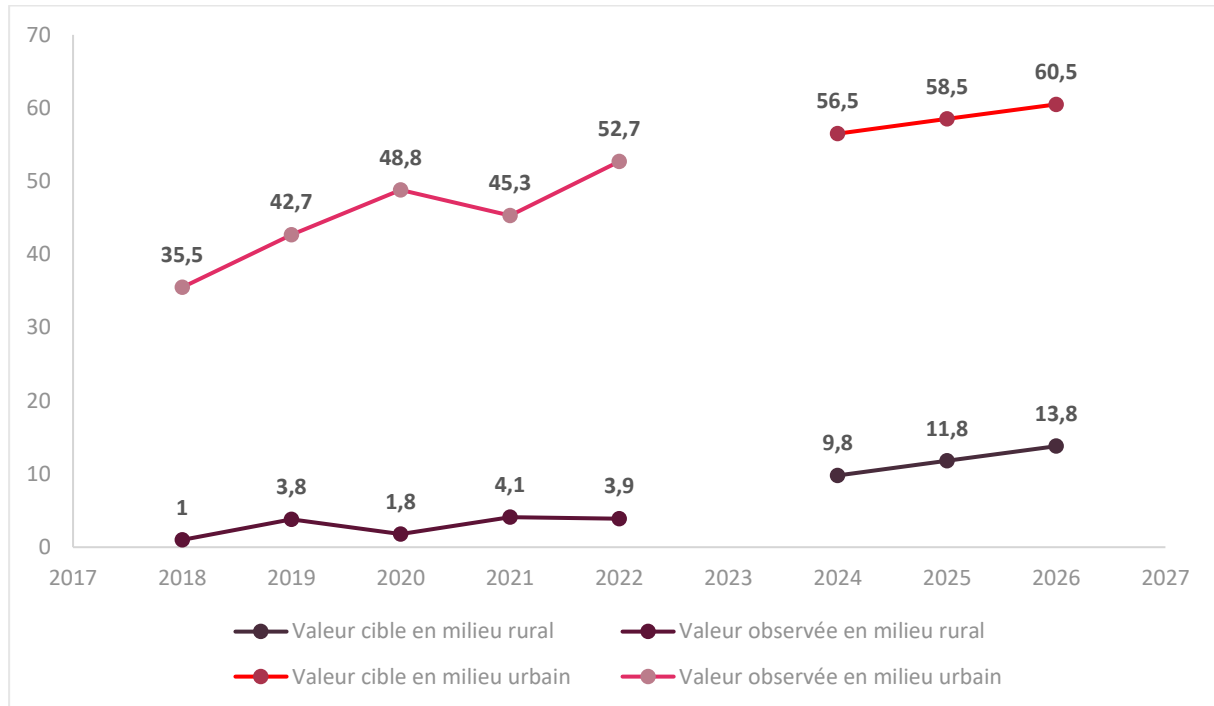
Cible 6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable

Indicateur 6.1.1 : Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité

Pour être considérés comme bénéficiaires des services de l'eau potable gérés en toute sécurité, les ménages doivent disposer des sources d'eau améliorées à domicile (robinet dans le logement ou dans la concession, puits creusé protégé ou source protégée dans le logement). Ces sources doivent fournir suffisamment de l'eau à tout moment et exemptes de toute contamination de matière fécale.

L'accès et l'utilisation de l'eau potable bien qu'en hausse au Niger, se répartissent de manière inégale selon le milieu de résidence. En effet la proportion de la population ayant accès au service d'alimentation en eau potable géré en toute sécurité, en milieu urbain est passée de 35,5% en 2018 à 52,7% en 2022, pour une valeur cible attendu de 60,5% en 2026. En milieu rural, cette proportion est très faible (moins de 5%) de 2018 à 2022. Toutefois, il est attendu de cet indicateur une valeur cible de 13,8% en 2026.

Graphique 40: Proportion des ménages ayant accès au service de l'eau potable gérée en toute sécurité



Source : INS, PROHESA 2022 et DDPD MHA/2024

Cible 6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable

Indicateur 6.2.1 : Proportion de la population utilisant des services d'assainissement géré en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon

Un ménage a accès aux services d'assainissement gérés en toute sécurité s'il utilise les installations d'assainissement améliorées qui ne sont pas partagées par plusieurs ménages et dans lesquelles les excréta sont stockés et traités sur place ou acheminés et traités hors site. Ce résultat est très faible et alarmant en matière d'assainissement au Niger.

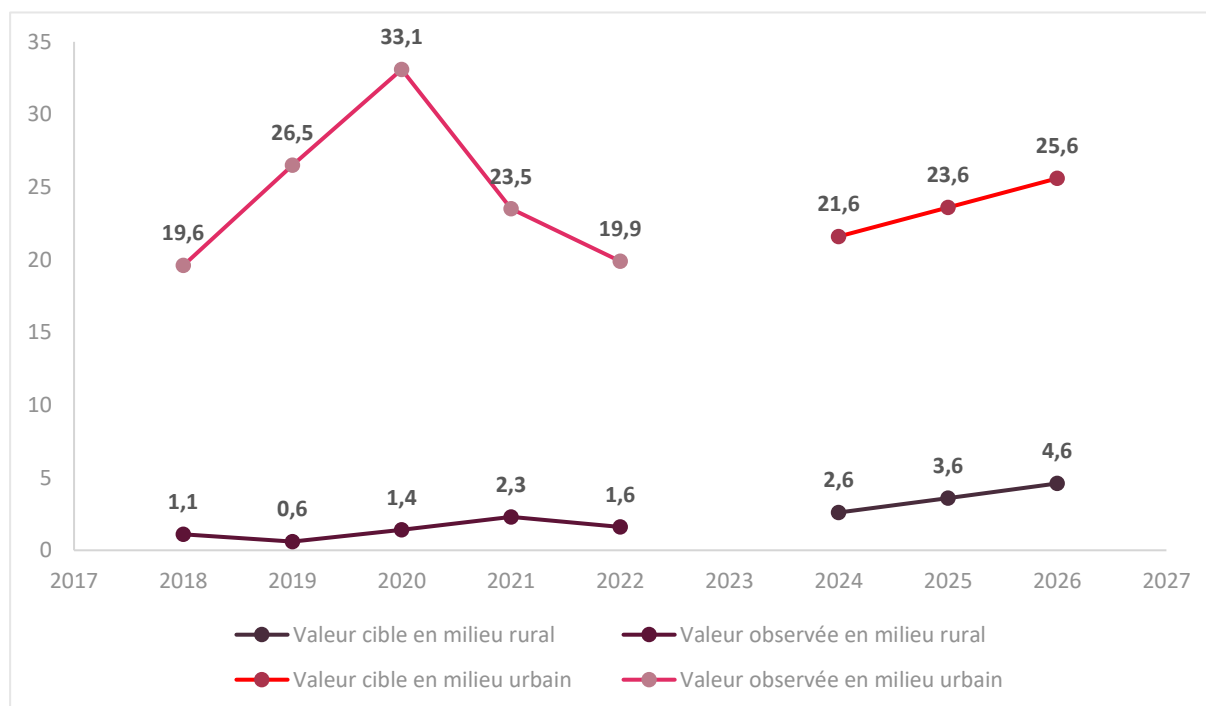
La connaissance sur le niveau d'utilisation d'installations sanitaires est une information très utile pour les pouvoirs publics, en ce sens qu'elle permet de réduire considérablement la défécation à l'air libre, qui est la cause de plusieurs morbidités telles que le choléra, la diarrhée, des troubles gastriques, pour ne citer que des exemples.

Au Niger, l'accès de la population aux services d'assainissement gérés en toute sécurité est faible surtout en milieu rural. En effet, la proportion de la population vivant en milieu urbain utilisant ce service est passée de 19,6% en 2018 à 33,1% en 2020 et chute à 19,1% en 2022. Cette variation pourrait s'expliquer par la persistance des pratiques habituelles rendant non adaptées les nouvelles installations. Aux vues de cette tendance, il est attendu de cet indicateur un niveau de 25,6% en 2026.

En milieu rural, cette proportion est très faible (moins de 5%).



Graphique 41 : Répartition (en %) de la population selon l'utilisation d'installations d'assainissement sécurisées de 2018 à 2026

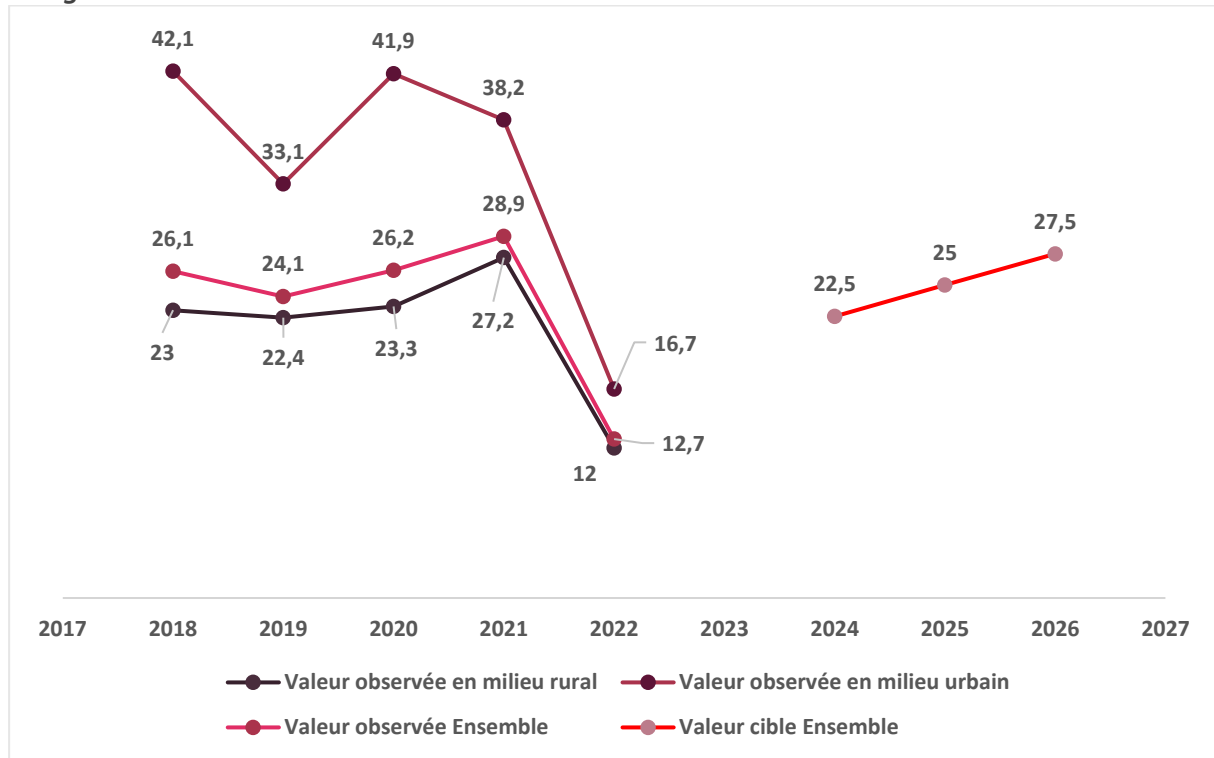


Source : INS, PROHESA 2022 et DDPD MHA/2024

La mise en place d'un dispositif adéquat de lavage élémentaire des mains permet de se prémunir contre certaines maladies contagieuses liées au contact physique. L'avènement de la pandémie de la COVID 19 a permis de constater combien important le lavage de mains et comment il permet d'éviter certaines maladies quotidiennes (diarrhée, le choléra, la fièvre typhoïde, la conjonctivite, ...).

La proportion des ménages utilisant les installations élémentaires de lavage des mains évolue en dents de scie. Elle est passée de 26,1% en 2018 à 28,9% en 2021 pour baisser à 12,7% en 2022, avec une valeur cible de 27,5% en 2026. Cette proportion varie selon le milieu de résidence. Elle est en faveur du milieu urbain sur toute la période de 2018 à 2022.

Graphique 42: Répartition des ménages selon l'utilisation des installations élémentaires de lavage des mains de 2018 à 2026



Source : INS, PROHESA 2022 et DDPD MHA/2024

Cible 6.5: D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient

Indicateurs 6.5.1 Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100)

Cet indicateur reflète le degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau. Il prend en compte les différents utilisateurs et utilisations de l'eau dans le but de promouvoir des impacts sociaux, économiques et environnementaux positifs à tous les niveaux, y compris transfrontalier.

Les enquêtes nationales sont structurées en 4 volets : politiques, institutions, les outils de gestion et le financement. Dans chaque composante, des questions sont définies, des options de réponse donnant des scores de 0-100. Les scores des questions sont cumulés, et chaque score de composante est également pondéré pour donner un score d'indicateur agrégé de 0-100.

La valeur de cet indicateur est de 50 pour le Niger selon les informations données par le MH/A, MEDD en 2017.

Indicateur 6.5.2 : Proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel

La proportion de la superficie du bassin transfrontalier avec un arrangement opérationnel pour la coopération dans le domaine de l'eau est définie comme la proportion de la superficie des bassins transfrontaliers dans un pays avec un arrangement opérationnel pour la coopération dans le domaine de l'eau.



Cette proportion représente 85,6% en 2017. Ce qui traduit que les bassins hydriques transfrontaliers avec un arrangement opérationnel pour la coopération était de 85,6% en 2017¹.

Cible 6.a : D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte, la désalinisation et l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation

Indicateur 6. a.1 : Montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics

C'est le montant de l'aide publique au développement (APD) alloué à l'eau et à l'assainissement. Il est capté à travers le Système de Déclaration des Créanciers de l'Organisation pour la Coopération et le Développement économique (OCDE).

Conscient que le rôle de l'APD dans la coopération internationale évolue et que diverses parties prenantes sont impliquées dans "la coopération internationale et le renforcement des capacités".

L'aide publique au développement dans le secteur de l'eau et de l'assainissement a connu une croissance, passant de 44,557 milliards en 2017 à 74,914 en 2021.

Tableau 34: Investissements dans le secteur de l'eau et de l'Assainissement 2017-2021 en milliards de FCFA

Indicateur	2017	2018	2019	2020	2021
6.a.1 Montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics*	44,557	44,962	58,729	41,847	74,914
Source : DISI/MP.					
* : Il s'agit du montant total d'APD et autres apports publics liées à l'eau et à l'assainissement (dans le budget de l'État)					

Source : Ministère de l'hydraulique

¹ Ministère de l'Hydraulique

Cible 6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement

Indicateur 6. b.1 : Proportion d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement

Au Niger la gestion de l'eau, l'hygiène et l'assainissement a un caractère multisectoriel. Outre le Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de l'Environnement qui assure la coordination des activités du sous-secteur Hygiène Publique, le Ministère de la Santé Publique, de la Population et des Affaires Sociales est également un acteur majeur de ce sous-secteur.

Sur le plan opérationnel, il y a trois modes de gestion : la concession, l'affermage et la gestion communautaire. La concession porte sur la Nigérienne des Eaux contractante de la Société du Patrimoine des Eaux du Niger (SPEN) sur les périmètres concédés pour la fourniture de services d'eau aux populations des centres urbains. L'affermage concerne les opérateurs plus modestes qui gèrent la majorité des systèmes d'AEP en milieu rural pour le compte des collectivités territoriales. Les ouvrages simples ou de faible rentabilité économiques sont exploités par les communautés à travers les Associations des Usagers du Service Public de l'Eau (AUSPE) ou les Comités de Gestion de l'Eau (CGE) sous les auspices des autorités locales.

Au Niger, les communes rurales disposent de comité de gestion de l'eau ou les Associations des Usagers du Service Public de l'Eau (AUSPE).

2. CONTRAINTES, DEFIS ET ACTIONS MENEES

Ces contraintes portent sur :

- Insuffisance des moyens logistiques et financiers ;
- Problème dans le traitement des eaux usées ;
- Manque de service efficace et efficient pour le changement de comportement ;
- Insécurité dans certaines zones ;
- Construction des ouvrages sans respect des normes ;
- La faiblesse des investissements combinée à l'accroissement démographique qui rend difficile la politique de l'eau et de l'assainissement ;
- Le problème de gestion des points d'eau et la mauvaise qualité de l'eau dans certaines zones ;
- La rareté (eaux de surface) et l'accessibilité (eaux souterraines à de grandes profondeurs et sols difficiles à forer) des ressources en eaux indiquées pour la consommation humaine est incontestablement un obstacle majeur.

Le défi majeur du secteur est de plusieurs ordres :

- Exploitation efficace et efficiente des ouvrages ;
- L'amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu urbain et rural par la construction des ouvrages hante les politiques publiques en matière d'eau ;
- L'extension et la modernisation des réseaux d'AEP et d'assainissement des centres ruraux et urbains de concert avec les PTFs du Niger est nécessaire ;
- Le défi majeur du secteur est d'assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable, aux services d'assainissement et d'hygiène adéquats ;



- Mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux surtout dans un contexte de raréfaction de ressources financières et d'une demande accrue liée au fort taux de croissance démographique ;
- La sensibilisation et l'organisation à travers la mise en place de comité de gestion des points d'eau ;
- Le respect des schémas d'urbanisation consacrés dans le processus d'agrandissement des agglomérations indispensable pour l'accès des habitants à certains besoins et commodités essentiels est indispensable ;
- Le changement de comportement de la population surtout en matière de l'assainissement est nécessaire. En effet, certaines routes et quartiers sont impraticables auxquels s'ajoute l'exposition au risque de maladies.

Actions menées :

- Le Gouvernement a adopté en mai 2017, le Programme Sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement (PROSEHA 2016-2030). En effet, ce programme a pour objectif général, la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous. Cet objectif répond à l'engagement du Niger à mettre en œuvre les ODD ;
- Amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu urbain et rural par la construction des ouvrages, connaissance et suivi des ressources en eau.

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE





OBJECTIF 7 : GARANTIR L'ACCES DE TOUS A DES SERVICES ENERGETIQUES FIABLES, DURABLES, MODERNES ET ABORDABLES

Principaux indicateurs

- La proportion des ménages ayant accès à l'électricité au Niger est encore très faible. Elle n'est que de 19,6% en 2022 contre 11% en 2015. Cette hausse de 8,6 points sur la période 2011-2022 nécessite un redoublement d'effort pour l'atteinte de la cible de 100% en 2030.
- La proportion de la population utilisant principalement des technologies propres a connu une hausse entre 2018 et 2022, en passant de 2,02% à 5,4%. Cette augmentation a été constatée dans toutes les régions avec une évolution exceptionnelle dans les régions des Tillabéri et Dosso où le taux est passé respectivement de 0,54% à 13% et de 0% à 12,4% entre 2018 et 2022.
- La part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'Énergie a est relativement stable de 2015 à 2021. Elle tourne autour de 80%.
- Globalement, de 2015 à 2022, la production de l'énergie renouvelable, quoique croissante, est restée trop faible, passant respectivement de 0,35% à 2,37%.

En matière d'accès à l'énergie, le pays s'est assigné de garantir l'accès de toute la population à des services énergétiques viables et modernes, à un coût abordable et accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.

A ce niveau deux (2) cibles ont été priorisées pour le Niger, A celles-ci s'ajoutent deux (2) cibles de mise en œuvre, soient quatre (4) cibles pour cet objectif et cinq (5) indicateurs pour la mesure de l'atteinte des différentes cibles.

1. SITUATION ET TENDANCES

Cible 7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable

Indicateur 7.1.1 : Proportion de la population ayant accès à l'électricité

Cet indicateur indique la proportion de la population dans un pays qui a accès à l'électricité soit par une connexion au réseau, soit par une connexion à un dispositif générant hors réseau, tel qu'un panneau solaire, une éolienne à petite échelle, une installation hydroélectrique ou un générateur.

La proportion des ménages ayant accès à l'électricité au Niger est encore très faible. Elle n'est que de 19,6% en 2022 contre 11% en 2015. Cette hausse de 8,6 points sur la période 2011-2022 nécessite un redoublement d'effort pour l'atteinte de la cible de 100% en 2030.

Au niveau des régions, il existe des dispersions en termes d'accès à l'électricité. Les régions de Niamey et d'Agadez abritent les meilleurs accès à l'électricité.

La répartition par milieu de résidence indique que 67,4% des ménages urbains en 2022 ont accès à l'électricité contre 10,3% en milieu rural. Toutefois il est important de noter la proportion de ces ménages en milieu rural était de 0,6% en 2015. Cette augmentation rapide peut être justifiée par l'intensification des programmes d'électrification rurale.

Tableau 35: Evolution (en%) de la proportion de la population ayant accès à l'électricité au Niger

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2022
Régions							
Agadez	17,4	18,8	22	22,6	22,7	23,9	28,5
Diffa	8,1	8,6	8,9	9,5	10,3	11,3	14,2
Dosso	7,6	8,1	7,1	9,2	9,4	11,2	15,5
Maradi	7,3	7,7	6	8,3	8,7	9,9	12,1
Tahoua	5,6	6,1	7,7	6,5	7	8,6	22,3
Tillabéri	5,8	6	5,4	6,7	7,2	8,8	18
Zinder	4,4	4,8	4,9	5,1	5,4	6,2	9,6
Niamey	74,6	79,4	93,7	70,8	80	93	76,7
Milieu de résidence							
Rural	0,6	0,9	0,9	1,1	1,3	1,6	10,3
Urbain	25	61,6	64,2	59,2	66,2	74,4	67,4
Ensemble	11	11,9	12,3	14,5	13,7	15,7	19,6

Source : DS Ministère de l'Énergie, Enquête Energie 2018 et EHCVM 2021/2022, INS

Indicateur 7.1.2: Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres

Il indique le pourcentage de la population qui utilise des combustibles non-solides et des technologies propres comme principale source d'énergie domestique pour la cuisson et le chauffage. Les combustibles non solides pour la cuisson et le chauffage comprennent l'électricité ou des combustibles gazeux (y compris les gaz de pétrole liquéfiés) ou des combustibles solides / liquides couplés à des poêles présentant des taux d'émission globaux à proximité des gaz de pétrole liquéfiés ou à proximité de celui-ci :

La proportion de la population utilisant principalement des technologies propres a connu une hausse entre 2018 et 2022, en passant de 2,02% à 5,4%. Cette augmentation a été constatée dans toutes les régions avec une évolution exceptionnelle dans les régions des Tillabéri et Dosso où le taux est passé respectivement de 0,54% à 13% et de 0% à 12,4% entre 2018 et 2022. Au cours de cette même période les régions d'Agadez et de Niamey ont connu une baisse de cette proportion respectivement de 8,68% à 6,1% et de 15,54% à 9,4%, bien qu'elles soient les plus grandes utilisatrices de ces technologies.

Selon le milieu de résidence, la variation est plutôt mitigée car la proportion augmente en milieu rural alors qu'elle diminue en milieu urbain. Cette situation peut s'expliquer par plusieurs facteurs dont la persistance des conflits provoquant des opérations des organisations caritatives et les actions de promotion de producteurs d'équipement de technologies propres.



Tableau 36 : Proportion de la population utilisant principalement des technologies propres en 2018 et en 2022 (%)

	Variables	2018	2022
Région de résidence	AGADEZ	8,68	6,1
	DIFFA	0,63	1,3
	DOSSO	0,00	12,4
	MARADI	1,94	2,2
	TAHOUA	0,99	2,0
	TILLABERI	0,54	13,0
	ZINDER	0,65	1,0
	NIAMEY	15,54	9,4
Milieu de résidence	Urbain	10,22	5,7
	Rural	0,26	5,4
National		2,02	5,4

Source :INS, EHCVM 2018/2019 et 2021/2022

Cible 7.2 : D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial

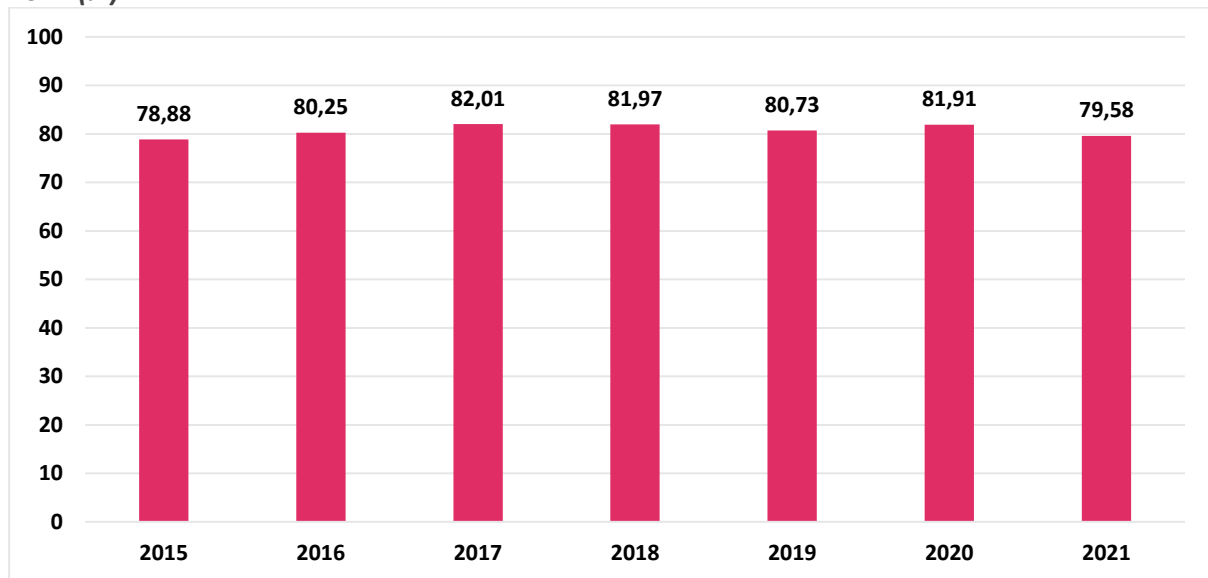
Indicateur 7.2.1 : part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie

La part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale totale est le pourcentage de la consommation finale d'énergie issue des ressources renouvelables.

La consommation d'énergie renouvelable comprend la consommation de : l'hydroélectricité, les biocarburants solides, le vent, l'énergie solaire, les biocarburants liquides, le biogaz, la géothermie, la marine et les déchets. La consommation finale totale d'énergie est calculée à partir des soldes nationaux et des statistiques en tant que consommation finale totale moins la consommation non énergétique. Il est calculé en divisant la consommation d'énergie de toutes les sources renouvelables par la consommation totale d'énergie finale.

La part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'Énergie a est relativement stable de 2015 à 2021. Elle tourne autour de 80%.

Graphique 43: Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'Énergie 2015 à 2021 (%)



Source : Agence Internationale de l'Énergie Atomique

Cible 7. a : D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès aux sciences et technologies de l'énergie propre, notamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies de combustion propre des combustibles fossiles, et encourager l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies propres dans le domaine de l'énergie

Indicateur 7. a.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources mobilisées par année à compter de 2020 au titre de l'engagement de 100 milliards de dollars

La variable retenue pour le suivi de la cible est le Montant (en dollars des États-Unis) des ressources mobilisées par année à compter de 2020 au titre de l'engagement de 100 milliards de dollars.

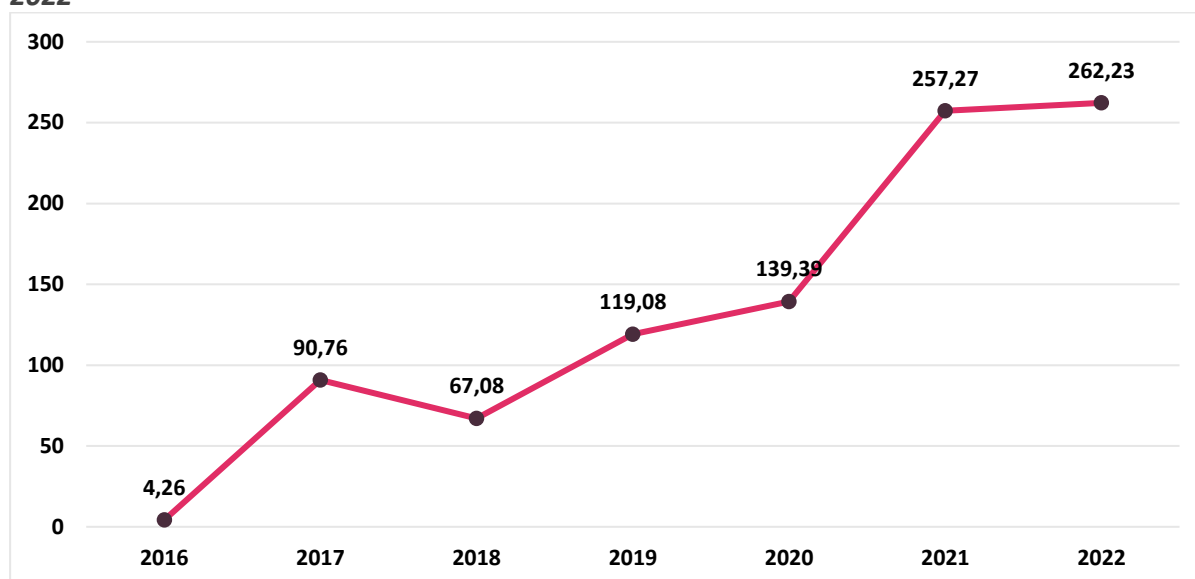
En effet, "les « 100 milliards de dollars par an » sont un engagement conjoint des pays développés pris à Copenhague en 2009 afin de mobiliser, à partir de 2020, des financements publics et privés, y compris de sources innovantes, en faveur des pays en développement pour financer leurs actions de lutte contre le changement climatique".

Cet indicateur sera approximé par les flux financiers internationaux vers les pays en développement à l'appui de la recherche-développement sur les énergies propres et de la production d'énergies renouvelables, y compris dans les systèmes hybrides (en millions de dollars américains). Les valeurs de cet indicateur sont présentées dans le graphique ci-contre.

Au Niger, le montant des ressources mobilisées connaît une amélioration progressive. Il s'établit à 262,2 millions de dollars américains en 2022 contre 4,6 millions en 2016.



Graphique 44: Montant des ressources mobilisées en millions de dollars (US) par an de 2016 à 2022



Source : Division des Statistiques des Nations Unies 2016-2022

Cible 7.b: D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent

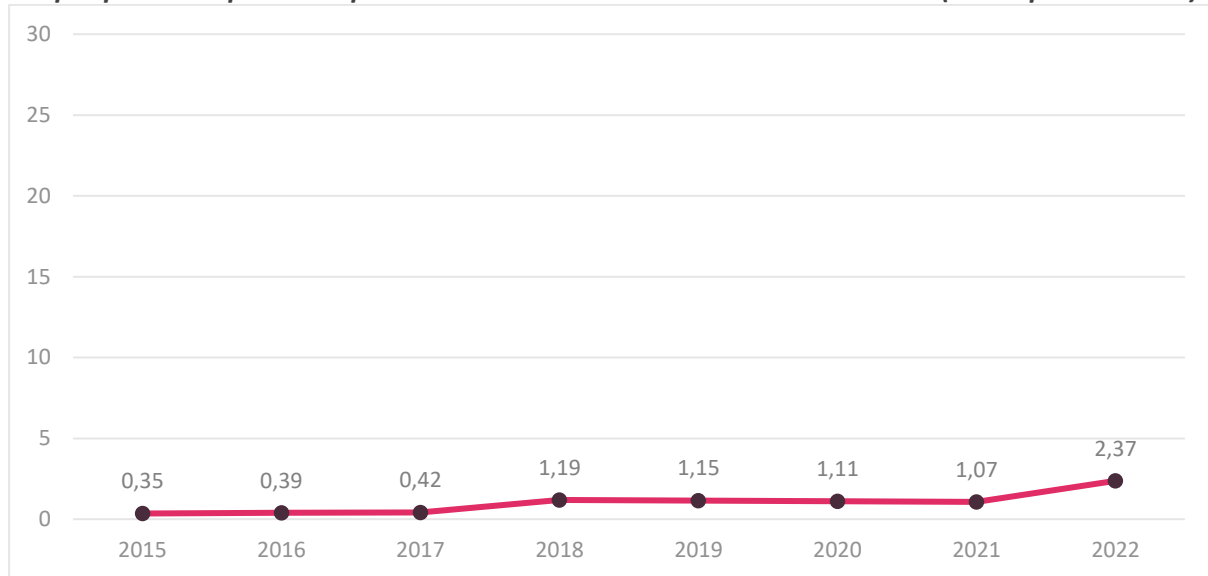
Indicateur 7. b.1 : Investissements dans l'efficacité énergétique en pourcentage du PIB et montant de l'investissement direct étranger sous la forme de transferts financiers destinés à l'infrastructure et à la technologie nécessaires aux services de développement durable

Cet indicateur traduit l'ensemble des Investissements dans l'efficacité énergétique en pourcentage du PIB et montant de l'investissement direct étranger sous la forme de transferts financiers destinés à l'infrastructure et à la technologie nécessaires aux services de développement durable,

En absence des valeurs récentes de cet indicateur, la capacité de production d'électricité renouvelable installée sera utilisée comme un proxy. L'évolution de cet indicateur sur la période de 2015 à 2022 est représentée par le graphique ci-après.

Globalement, de 2015 à 2022, la production de l'énergie renouvelable, quoique croissante, est restée trop faible, passant respectivement de 0,35% à 2,37%.

Graphique 45: Capacité de production d'électricité renouvelable installée (watts par habitant)



Source : Division des Statistiques des Nations Unies 2016-2022

2. CONTRAINTES, DEFIS ET ACTIONS MENEES

Parmi les contraintes sur le plan énergétique on peut citer :

- La dépendance du pays pour son approvisionnement en énergie électrique continue de perturber la vie économique et sociale des nigériens ;
- L'insuffisance des crédits alloués au secteur ;
- L'immensité du territoire qui nécessite d'énormes investissements publics ;
- L'inefficacité des structures dans la gestion du stock des hydrocarbures pèse dans la substitution des énergies traditionnelles ;
- Le manque de sensibilisation sur l'utilisation des carburants et de technologies propres.

Concernant les défis majeurs :

- L'amélioration du taux d'électrification et de consommation des crédits méritent une attention particulière ;
- La poursuite du projet de construction du barrage hydro-électrique de Kandaji demeure un défi ;
- L'élaboration des politiques, programmes et projets de développement ainsi que la mise en œuvre du projet de création d'un environnement propice au développement des mini-réseaux verts restent des véritables goulots d'étranglement en matière de politique publique sur l'énergie.

Pour les actions menées :

- L'électrification de plusieurs villages de 2015 à 2021 ;
- La construction de la Centrale électrique diesel de 100 MW de Gorou banda ;
- La mise en place d'une structure (ANPER) dédiée entièrement à la promotion de l'électrification en milieu rural et renforcer le cadre réglementaire en vue de permettre une meilleure participation du secteur privé au financement des infrastructures énergétiques ;
- La mise en œuvre du projet d'accès aux services électriques solaires (NESAP) et la création



d'une cellule nationale de promotion du gaz domestique ainsi que l'installation de 2873 lampadaires solaires en vue de permettre une meilleure participation du secteur privé au financement des infrastructures énergétiques.

- Projet d'électrification de 50 villages Ruraux par système photovoltaïque régions de Maradi, Zinder, Diffa, Agadez.
- Projet d'Appui d'expansion de l'accès à l'électricité (NELACAP).
- Projet d'extension des réseaux de distribution en zone urbaine et de développements de l'accès à l'électricité en zone rurale (CNE-1157).





OBJECTIF 8 : PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ECONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGEE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DECENT POUR TOUS

Principaux indicateurs

- Le taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) réel s'est établi à 11,9% en 2022 contre 1,4% en 2021. Sur la période 2015-2022, il croit en moyenne de 5,7% par an.
- Le taux de croissance du PIB réel par habitant est passé à 7,9% en 2022 alors qu'il était de -2,3% en 2021.
- La part du PIB du secteur informel dans le PIB non agricole a fluctué autour de 90,2% sur la période de 2015 à 2022 enregistrant son niveau le plus bas en 2015 avec 79,0%. En 2022, la part du PIB du secteur informel dans le PIB non agricole a connu une hausse vertigineuse pour atteindre 100,3% alors qu'elle était de 89,9% au cours de l'année précédente.
- La proportion de jeunes âgés de 15 à 24 ans sans emploi, ni formation est estimée à 55,1% en 2021 selon les données de l'EHCVM 2021. Cet indicateur est de 60,6% en milieu rural contre 36,2% en milieu urbain.
- Selon les données de l'ERI-ESI, 2017 INS, le taux de chômage était de 7,9%. Il est un peu plus élevé chez les hommes (8%) que chez les femmes (7,7%).
- Un décaissement de 864 988 463 F CFA a été effectué en 2016 contre seulement 343 667 306 F CFA en 2018 dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce.
- Les dépenses publiques totales consacrées aux programmes de protection sociale et d'emploi, en proportion du PIB représentent 0,1% en 2016 et en 2017 et 0,3% en 2018.

Cet objectif a pour but de promouvoir une croissance économique à un rythme soutenu sur le long terme avec un impact réel sur les conditions de vie de la population. Cette croissance doit être inclusive c'est-à-dire qu'elle doit profiter à toutes les couches de la population du pays. Il faut également parvenir à assurer à toute la population active un plein emploi productif et moralement acceptable. Pour cela, il s'agit de mettre en œuvre des politiques de promotion d'activités durables telles que les services (le transport, le commerce, la restauration, l'hôtellerie et le tourisme) ou de mettre en valeur les cultures et produits locaux.

Pour atteindre cet objectif, trois (3) cibles ont été priorisées pour le Niger auxquelles s'ajoutent deux (2) cibles de mise en œuvre, soit un total de cinq (5) cibles.

1. SITUATION ET TENDANCES

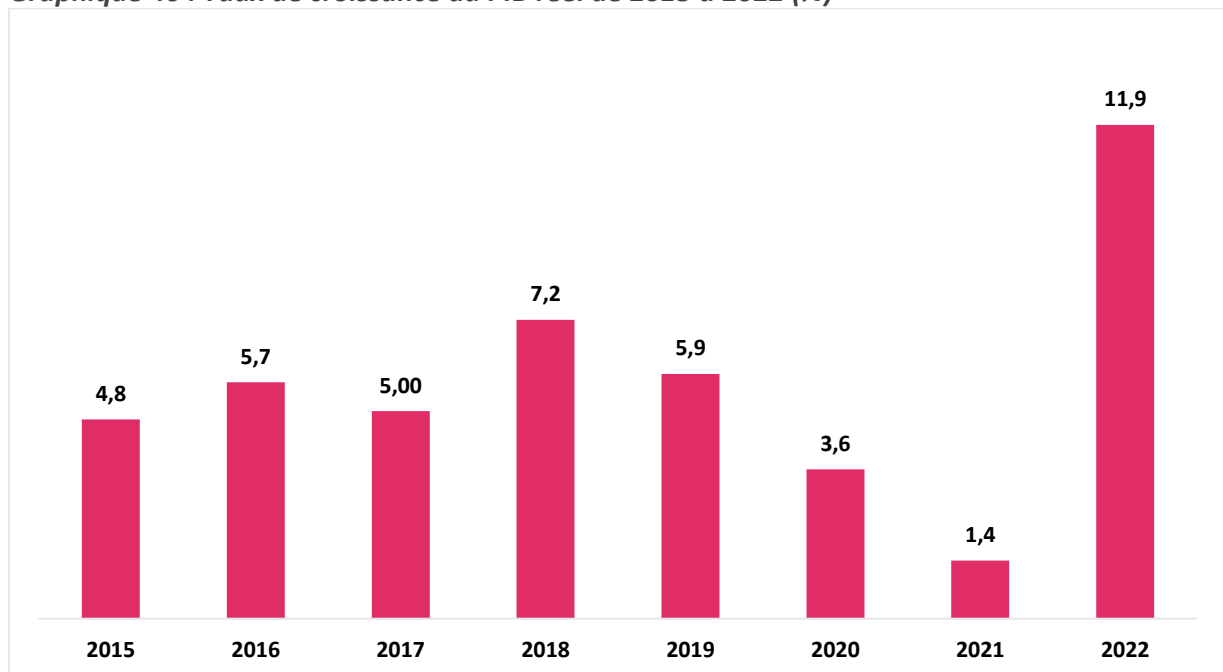
Cible 8.1 : Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés

Indicateur 8.1.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant

Le PIB réel par habitant mesure la valeur ajoutée moyenne créée par chaque personne d'un pays donné. A cet effet, il est utilisé comme un indicateur de la santé économique du pays. Il est calculé en faisant le rapport entre le produit intérieur brut (PIB) en volume (ou réel ou à prix constant) d'une année et la population totale de cette même année. Il correspond donc au revenu réel moyen annuel d'un habitant dans le pays.

Sur la période 2015-2021, le taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) réel a d'abord évolué en dent de scie puis a connu une baisse continue à partir de 2018. Il a varié entre 7,2% (en 2018) et 1,4% (en 2021). L'année 2022 a été particulièrement exceptionnelle avec un taux de croissance de 11,9% expliqué en grande partie par une bonne performance dans le secteur agricole. Les niveaux les plus bas observés entre 2020 et 2021, s'expliquent par une mauvaise campagne agricole conjuguée avec les effets des mesures prises contre la pandémie COVID-19 au niveau national et international.

Graphique 46 : Taux de croissance du PIB réel de 2015 à 2022 (%)



Source : INS, Comptes nationaux 2015-2022

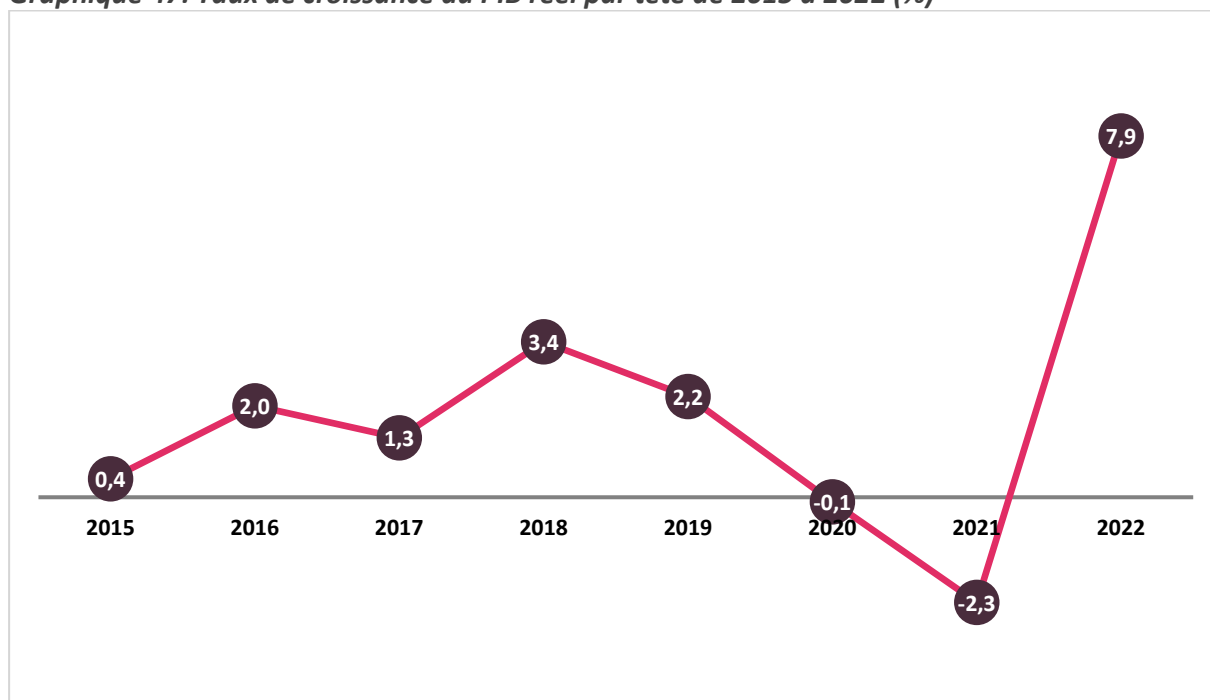
Au cours de la période 2015-2022, le Niger a enregistré un taux de croissance annuel moyen de 5,7%. Cette croissance a été portée essentiellement par l'agriculture, les activités de construction, celles de transports et entreposages, les activités immobilières et les activités de fabrication.

Cette augmentation du revenu réel du pays est accompagnée par celle de la population de 3,9% par an. Il ressort donc un écart de 1,8% entre la croissance de l'économie et celle de la population. Ce décalage de dynamisme entre l'économie et la population est à l'origine de l'évolution du taux



de croissance du PIB réel par habitant comme illustré dans le graphique ci-après.

Graphique 47: Taux de croissance du PIB réel par tête de 2015 à 2022 (%)



Source : INS, Comptes nationaux 2015-2022

L'accroissement démographique au Niger entraîne une tendance baissière du taux de croissance du PIB réel (voir graphique 53) et ce malgré les bonnes performances de l'économie observées au cours de certaines années. Il faut noter que l'accroissement de l'économie n'a pas atteint suffisamment le niveau où elle compenserait les conséquences de la croissance démographique. Cela entraîne une baisse de richesse moyenne créée par habitant ou du revenu moyen par habitant conduisant à une paupérisation progressive de la population.

Cible 8.3 : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers

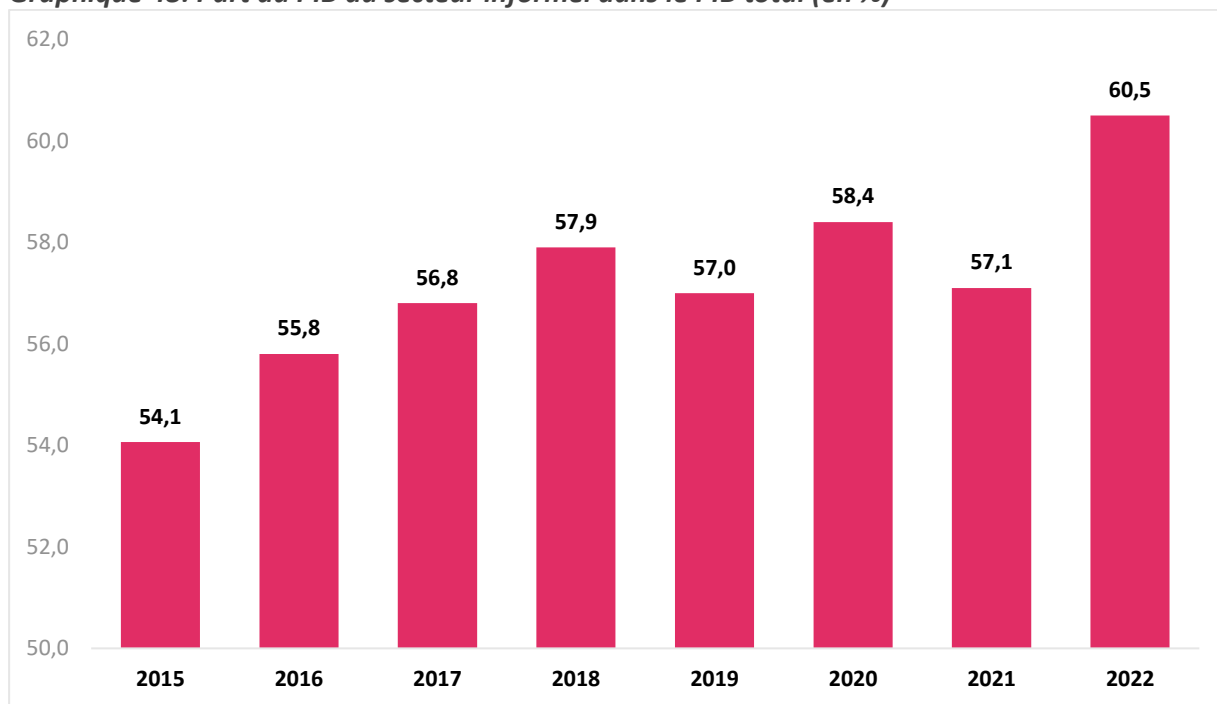
Indicateur 8.3.1 : Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe,

Cet indicateur traduit la part de l'emploi informel dans l'emploi total non agricole. La définition du secteur informel est complexe et dépend des contextes dans lequel l'on veut l'utiliser. Ici nous nous tenons au secteur informel tel que défini dans les statistiques économiques de l'INS. Dans ces dernières, le secteur non agricole comprend les activités du secteur secondaire (activités extractives, activités de fabrication, production et distribution d'électricité, gaz et eau et Construction) et le secteur tertiaire ou les services (commerce, transport, finances et assurance, administration publique, communication etc.).

Au Niger et dans beaucoup d'autres pays en voie de développement, le secteur informel occupe une place importante dans l'activité économique. Le PIB du secteur informel représente en

moyenne 57,2% du PIB total sur la période 2015 à 2022. Ce qui traduit les difficultés pour élaborer et assier des bonnes politiques macroéconomiques et de réaliser des bonnes prévisions. Par ailleurs, les acquis de croissance ne sont pas bien capitalisés.

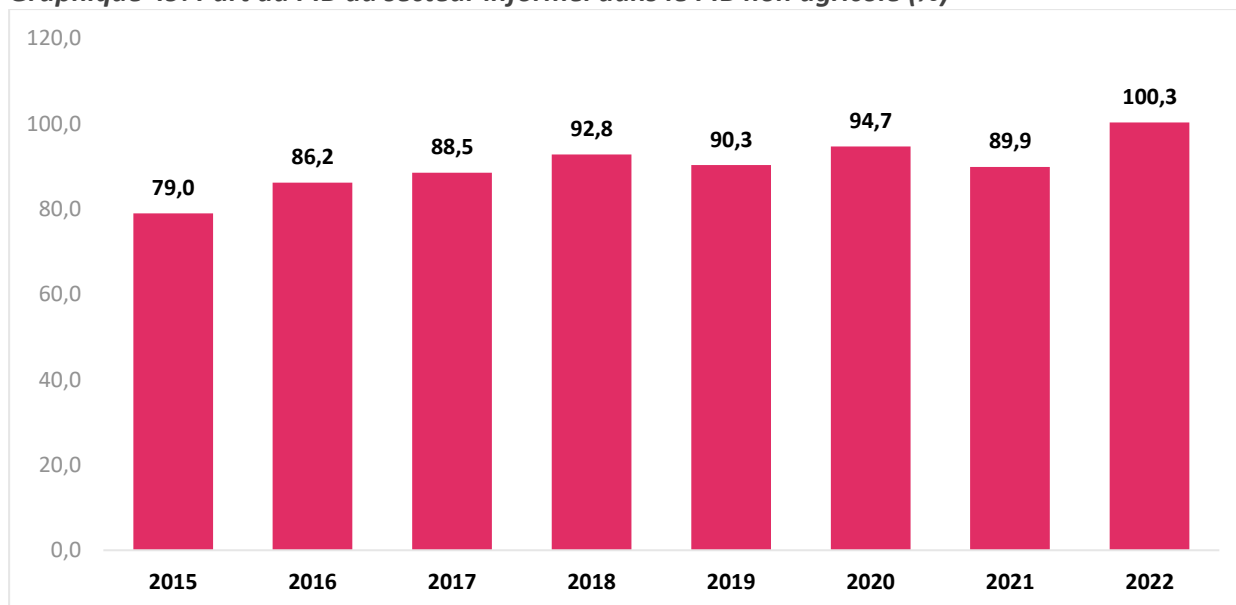
Graphique 48: Part du PIB du secteur informel dans le PIB total (en %)



Source : INS, Comptes nationaux 2015-2022

La part du PIB du secteur informel dans le PIB non agricole a fluctué autour de 90,2% sur la période de 2015 à 2022 enregistrant son niveau le plus bas en 2015 avec 79,0%. En 2022, la part du PIB du secteur informel dans le PIB non agricole a connu une hausse vertigineuse pour atteindre 100,3% alors qu'elle était de 89,9% au cours de l'année précédente. Cette situation s'expliquerait par la performance du secteur agricole qui est quasiment dominé par l'informel.

Graphique 49: Part du PIB du secteur informel dans le PIB non agricole (%)



Source : INS, Comptes nationaux 2015-2022



La Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) ne suivant pas d'études, d'emploi ou de formation est de 55,1% en 2021 contre 50,1% en 2018. Quelle que soit l'année considérée, cette proportion est plus élevée chez les femmes que chez les hommes . De même elle est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain.

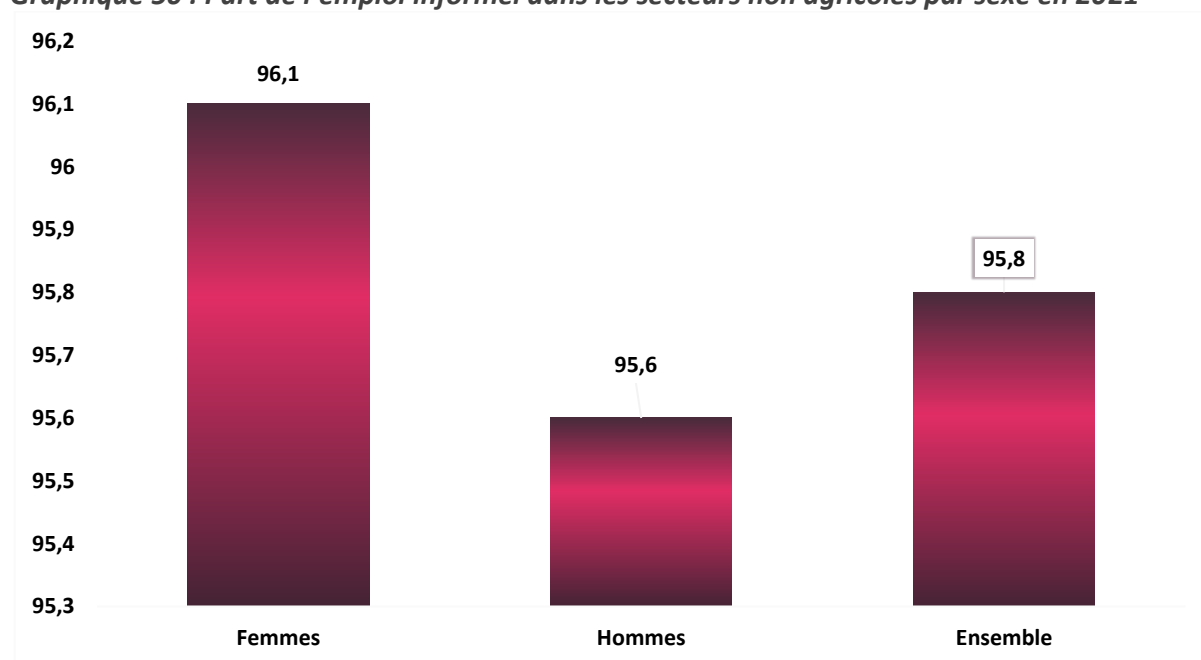
Tableau 37 : Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) ne suivant pas d'études, d'emploi ou de formation, par sexe

	Milieu résidence	Femmes	Hommes	Ensemble
2018	Urbain	42,5	27,4	35,2
	Rural	61,8	45,3	54,6
	Total	57,6	40,8	50,1
2021	Urbain	43,8	29,2	36,2
	Rural	65	55,4	60,6
	Total	60,6	49	55,1

Source : INS, Calculé à partir des données EHCVM 2018/2019 et 2021/2022

Selon l'Enquête Harmonisée sur les Conditions des Vies des Ménages et Agricoles (EHCVM, 2021), la proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles était de 95,8%. Cet indicateur était plus élevé chez les femmes (96,1%) que chez les hommes (95,6%).

Graphique 50 : Part de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles par sexe en 2021



Source : INS, Calculé à partir des données EHCVM 2021

Cible 8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale

Indicateur 8.5.1 : Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et type de handicap

Cet indicateur permet de capter la différence relative entre les gains horaires moyens pour les hommes et les gains horaires moyens pour les femmes.

Selon les résultats de l'EHCVM 2021, la rémunération horaire moyenne par habitant est de 856,9 FCFA, soit une baisse de 11,0% par rapport à l'année 2018. Cependant, elle peut être observée une différence significative selon le sexe car elle est de 817,6 FCFA chez les Hommes contre 987,1 FCFA chez les Femmes.

Tableau 38 : Rémunération moyenne annuelle par habitant en FCFA

Année	2018			2021		
	Sexe	Volume horaire total par semaine	Salaire mensuel	Salaire horaire	Volume horaire total par semaine	Salaire mensuel
Femmes	26,6	73 568,9	1 095,0	22,2	64 452,8	987,1
Hommes	34,8	94 187,1	925,7	32,9	83 499,7	817,6
Total	33,0	89 778,8	961,9	30,4	79 084,1	856,9

Source : INS, Calculé à partir des données EHCVM 2018/2019 et 2021/2022

La rémunération horaire moyenne est de 917 FCFA pour les personnes en situation d'handicap à tout niveau. Chez les personnes ayant un seul handicap, elle est de 765,1 FCFA.

Selon le groupe d'âge, il est plus élevé chez les personnes âgées de 55-64 ans avec un montant de 1 501,7 FCFA tandis le montant minimum est observé chez les personnes âgées de 12-24 ans avec un niveau de 555,5 FCFA.

Tableau 39 : Salaire par heure selon les groupes d'âge de 10 ans et handicap par sexe

	2018			2021		
	Age (tranche de 10 ans)					
15-24 ans	820,4	489,3	541,4	812	504,3	555,5
25-34 ans	1 475,9	787,2	972,9	911,2	778,2	822,8
35-44 ans	916,4	986,5	970,3	1 065,6	1 008,7	1 021,4
45-54 ans	870,1	1 285,5	1 206,2	947,3	914,3	923,3
55-64 ans	916,3	1 639,9	1 515,1	1 961,3	1 408,9	1 501,7
65 ans et +	104,9	314,3	296,4	10	630,8	593,9
Total	1 095,0	925,7	961,9	987,1	817,6	856,9
Handicap tout niveau						
Non	1 135,6	854,6	913,4	1 005,9	806,9	852,8
Oui	768,2	1 675,7	1 441,7	728,4	979,3	917
Total	1095	925,7	961,9	987,1	817,6	856,9
Handicap majeur seul						
Non	1 119,1	925,8	966,7	999,5	815,9	858,2
Oui	294,7	922,6	715	401,8	959,6	765,1
Total	1095	925,7	961,9	987,1	817,6	856,9

Source : INS, Calculé à partir des données EHCVM 2018/2019 et 2021/2022

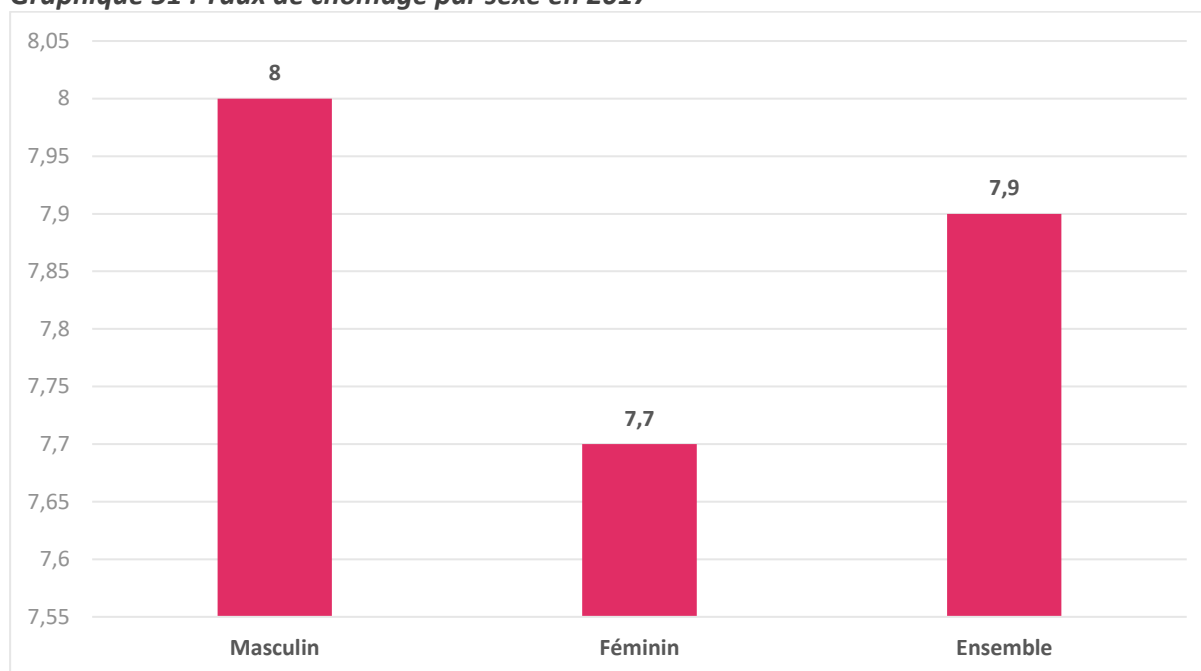


Indicateur 8.5.2 : Taux de chômage, par sexe, âge et type de handicap

Cet indicateur est calculé en divisant le nombre total de chômeurs (pour un pays ou un groupe spécifique de travailleurs) par la main-d'œuvre correspondante, qui est elle-même la somme du total des personnes employées et des chômeurs dans le groupe. Les personnes en situation de chômage sont définies comme étant toutes celles en âge de travailler qui ne travaillaient pas ou qui sont à la recherche d'un emploi au cours d'une période spécifiée et qui sont actuellement disponibles pour occuper un emploi en raison d'une opportunité d'emploi.

Selon les données d'ERI-ESI, le taux de chômage était de 7,9% en 2017, Il était relativement plus élevé chez les hommes (8%) que chez les femmes (7,7%).

Graphique 51 : Taux de chômage par sexe en 2017



Source : INS, Rapport ERI-ESI 2017

Cible 8.7 : Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.

Indicateur 8.7.1 Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans engagés dans le travail des enfants, par sexe et par âge

La Proportion d'enfants âgés de 5 à 17 ans concernés dans le travail des enfants sans les tâches domestiques est en baisse au Niger. Elle est de 4,7% en 2021 contre 8,8% en 2019. Ce phénomène affecte plus les garçons que les filles avec respectivement 6,2% et 3,1%. Par groupe d'âge, elle est de 5,7% chez les enfants âgés de 5 - 11 ans, 3,7% chez les enfants âgés de 12-14 ans et 1,5% chez les enfants âgés de 15-17 ans. Cela traduit le fait que les enfants arrivent à échapper à ce phénomène à mesure qu'ils grandissent.

Tableau 40 : Proportion d'enfants âgés de 5 à 17 ans concernés dans le travail des enfants, par sexe et par âge sans les tâches domestiques

Caractéristiques		2018		2020	
		%	Effectifs	%	Effectifs
Groupe d'âge	5-11 ans	10,7	567 105	5,7	378 529
	12-14 ans	8,4	147 799	3,7	81 036
	15-17 ans	1,7	21 181	1,5	23 383
Sexe	Filles	7,0	295 999	3,1	156 106
	Garçons	10,6	440 086	6,2	326 842
Ensemble		8,8	736 085	4,7	482 948

Source : INS, Calculé à partir des données EHCVM 2018/2019 et 2021/2022

La Proportion d'enfants âgés de 5 à 17 ans concernés dans le travail des enfants avec les tâches domestiques a fortement baissé au Niger. Elle est de 7,9% en 2021 contre 14,7% en 2019. Ce phénomène affecte plus les filles que les garçons avec respectivement 8,8% et 6,9%. Par groupe d'âge, elle est de 8,3% chez les enfants âgés de 5 - 11 ans, 10,9% chez les enfants âgés de 12-14 ans et 1,5% chez les enfants âgés de 15-17 ans. Cela s'explique par le fait que les filles âgées de 15-17 ans sont confrontées au mariage précoce.

Tableau 41 : Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans engagés dans le travail des enfants, par sexe et par âge avec tâches domestiques

Caractéristiques		2018		2021	
		%	Effectifs	%	Effectifs
Groupe d'âge	5-11 ans	15,7	832 631	8,3	549 432
	12-14 ans	21,4	375 292	10,9	235 890
	15-17 ans	1,7	21 181	1,5	23 383
	Total	14,7	1 229 104	7,9	808 705
Sexe	Filles	16,0	674 464	8,8	443 964
	Garçons	13,4	554 640	6,9	364 741
Ensemble		14,7	1 229 104	7,9	808 705

Source : INS, Calculé à partir des données EHCVM 2018/2019 et 2021/2022

Le Niger est l'un des pays les moins classés en terme du taux de bancarisation. Ce taux est de 2,0% en 2020-2021 selon les résultats de l'EHCVM, soit une baisse de 0,3 point de pourcentage par rapport à l'année 2018-2019. Chez les Hommes, il est de 2,9% contre 1,2% chez les Femmes. Enfin, la bancarisation en milieu rural est quasiment inexistante avec un niveau de 0,6% de la population âgée de 15 ans et plus.

Tableau 42 : Proportion d'adultes (15 ans et plus) ayant un compte dans une banque ou une autre institution financière ou auprès d'un fournisseur de services d'argent mobile, par sexe

Milieu de résidence	2018			2021		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Urbain	5,8	13	9,2	5	11,2	7,9
Rural	0,2	0,9	0,5	0,4	0,8	0,6
Total	1,3	3,5	2,3	1,2	2,9	2,0

Source : INS, Calculé à partir des données EHCVM 2018/2019 et 2021/2022



Cible 8.a : Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés

Indicateur 8.a.1 : Engagements pris et décaissements effectués dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce

Il représente les décaissements totaux de l'aide publique au développement (APD) qui sont considérés comme des aides au commerce. Les données sont exprimées en dollars américains au taux de change annuel moyen.

Un décaissement de 864 988 463 F CFA a été effectuée en 2016 contre 343 667 306 F CFA en 2018 dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce.

Cible 8.b : D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail

Indicateur 8.b.1 : Dépenses publiques totales consacrées aux programmes de protection sociale et d'emploi, en proportion des budgets nationaux et du PIB

Cet indicateur représente le total des dépenses publiques dans les programmes de protection sociale et d'emplois exprimés en pourcentage du budget national et du produit intérieur brut (PIB). Il comprend également le taux de couverture de la négociation collective, qui est calculé en pourcentage des employés dont la rémunération et les conditions d'emploi sont déterminées par une ou plusieurs conventions collectives.

Cet indicateur (en pourcentage du PIB) passe de 0,015% en 2015 à 0,017% en 2016 pour atteindre 0,082% en 2017.

2. CONTRAINTES, DEFIS ET ACTIONS MENEES

Comme contraintes il faut noter que :

- Le caractère aléatoire de la croissance économique dû au poids de l'agriculture est vulnérable au climatique et à la faible diversification de l'économie ;
- L'économie reste dominée par le secteur informel représentant près de 60% du PIB. Il est constitué d'entreprises de petite (voire très petite) taille exerçant en grande partie dans le domaine des services et de l'artisanat mais qui jouent un rôle important dans la lutte contre la pauvreté et le chômage.
- Le potentiel de création d'emploi est fortement entravé par les contraintes liées à l'environnement des affaires, le coût élevé des matières premières (énergie, transports), l'insuffisance de compétences, le faible accès au crédit, la dégradation progressive des ressources naturelles ;
- Les facteurs explicatifs de la situation de l'emploi et des contraintes affectant le progrès dans ce domaine tiennent tout d'abord de l'inadéquation structurelle entre la demande et l'offre d'emploi, liée à la performance relativement faible de l'économie par rapport au dynamisme démographique, de la précarité des emplois et de la vulnérabilité des acteurs du secteur

informel.

Le défi principal en matière de création d'emploi :

- Consiste à occuper la population rurale en dehors de la saison culturale et à offrir des emplois semi-permanents aux populations urbaines, notamment les jeunes diplômés, ceci à travers la création d'emplois décents pour toute la population active, particulièrement pour les jeunes et les femmes ;
- Promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes et former les jeunes déscolarisés pour exercer des professions indépendantes ;
- La baisse du coût de l'énergie et du transport ;
- Transformer l'agriculture (chaînes de valeur) ;
- Consolider les produits et services touristiques existants et développer de nouveaux pôles en se basant sur les normes de qualité et de durabilité ;
- Mettre en place un fonds de développement de l'entrepreneuriat des jeunes.

Comme actions :

- Le gouvernement a initié un processus de formulation des documents de planification stratégique de développement à court, moyen et long terme et leur mise en œuvre : il s'agit du Plan de Développement Economique et Social-PDES (2017-2021) ; la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) « Niger 2035 » ;
- La Politique nationale de l'emploi dont les principaux axes stratégiques sont : le renforcement des bases d'une croissance économique durable ; la résistance aux chocs et à la dynamique des espaces ruraux ; la promotion de l'accès à l'emploi urbain ; la promotion de l'emploi des jeunes ; la valorisation des ressources humaines et la formation professionnelle ; le développement d'actions ciblées par l'investissement dans le secteur privé en vue de créer plus d'emplois ; l'information sur le marché du travail et gestion de la pauvreté ; création de l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (ONEF) ;
- La formulation et l'adoption du PPTD du Niger dans le cadre de l'agenda du travail décent.



9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



OBJECTIF 9 : METTRE EN PLACE UNE INFRASTRUCTURE RESILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION SOUTENABLE QUI PROFITE A TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION

Principaux indicateurs

- Selon les données du Ministère de l'équipement, en 2021, la proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année était de 37,1% pour l'ensemble du territoire. Ce taux est passé de 35,9% en 2016 et à 36,2% en 2018 ;
- Le nombre de passagers a été estimé à 4 730 346 pour le transport routier et à 632 703 pour le transport aérien en 2022 ;
- Le volume de fret du transport routier est en hausse passant de 3 450 979 tonnes en 2021 à 4 022 459 tonnes en 2022 ;
- Le volume de fret du transport aérien est en hausse passant de 9 019 tonnes en 2021 à 11 890 tonnes en 2022 ;
- La valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB a connu une baisse entre 2021 et 2022 en passant de 7,6% à 7%, soit une baisse de 0,6 point de pourcentage ;
- La valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière par habitant bien qu'étant très faible au Niger a enregistré une légère hausse passant de 26 782 F CFA en 2021 à 27 524 FCFA en 2022 ;
- L'emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total est très faible au Niger. En 2022, il s'est établi à 22,7%, soit une progression de 8 points de pourcentage par rapport à l'année précédente ;
- En 2022, les dépenses de recherche-développement en proportion du PIB représentaient seulement 0,016% ;
- En 2022, le nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants était seulement de 32 ;
- Le montant total de l'aide publique internationale alloué aux infrastructures est passé de 126,01 milliards de FCFA en 2021 à 146,56 milliards de FCFA en 2022 ;
- La proportion dans la valeur ajoutée totale de la valeur ajoutée des secteurs de Moyenne et Haute Technologie (MHT) était de 29,4% en 2021 pour remonter à 30,3% en 2022 ;
- La proportion de la population ayant accès à un réseau mobile était de 75,5% en 2021. Les personnes âgées de 15 ans et plus qui ont téléphone mobiles ont une proportion de 39,5%.

Dans le domaine des infrastructures et de l'industrialisation, le Niger entend mettre en place une infrastructure nationale et transfrontalière de qualité, fiable, durable, résiliente et universellement accessible. Il entend promouvoir une industrialisation à forte valeur ajoutée qui profite à tous et renforcer la recherche scientifique et les capacités technologiques des secteurs industriels du pays.

Ce sont trois (3) cibles qui ont été considérées comme prioritaires pour le Niger. A celles-là s'ajoutent trois (3) cibles de mise en œuvre.



1. SITUATION ET TENDANCES

Cible 9.1 : Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité

Indicateur 9.1.1 : Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année

Selon les données du Ministère de l'équipement, en 2020, la proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année était de 37,2% pour l'ensemble du territoire. Ce taux est passé de 35,9% en 2016 à 36,9% en 2017 et à 37,2% en 2020. Cela traduit que 62,8% de la population n'a pas accès à une route praticable toute l'année dans un rayon de deux (2) kilomètres en 2020. Ce qui est très énorme et particulièrement très préjudiciable aux politiques de développement économique et social de ces populations.

En 2020, il existe des disparités entre les régions en matière d'accès aux routes praticables en toute période. Hormis la capitale Niamey (98,8%), la proportion de population rurale vivant moins de deux kilomètres est plus importante à Tahoua (40,7%), à Tillabéri (37,5%) et à Dosso (36,6%). A l'inverse, elle est relativement moins importante à Diffa (19,2%) et à Zinder (27,8%).

Tableau 43: Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année de 2016 à 2021 selon la région (%)

REGION	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Agadez	32,6	33,4	29,5	33,2	32,2	31,3
Diffa	19,4	19,4	19,4	19,4	19,2	19,0
Dosso	39,4	34,7	34,5	34,4	36,6	38,7
Maradi	20,6	26,9	26,4	30,1	30,2	30,2
Tahoua	34,7	41,7	41,9	41,8	40,7	39,5
Tillabéri	39,1	37,9	32,7	37,8	37,5	37,2
Zinder	27,7	25,9	27,9	27,9	27,8	23,3
Niamey	98,4	98,4	98,4	98,4	98,8	98,6
Ensemble	35,9	36,9	36,2	36,7	37,2	37,1

Source : Ministère de l'équipement

Indicateur 9.1.2 : Nombre de passagers et volume de fret transportés, par mode de transport

Cet indicateur mesure le degré de mobilité en termes de personnes et de biens et renseigne de la vigueur et du dynamisme de l'activité économique entre autres. Ce ratio est déterminé après avoir divisé le temps moyen de livraison des colis par le temps d'expédition standard prévu pour la livraison des colis au niveau national ou international et au niveau du produit en fonction de la disponibilité des données.

Le proxy employé pour cet indicateur est le nombre de passagers et volume de fret absolus, indépendamment des formulaires de déclaration du transport aérien de l'OACI.

Le tableau ci-dessous permet de retracer le mouvement des populations à l'intérieur des régions et vers la capitale de Niamey.

En 2022, la région de Tillabéri a connu 2 797 028 déplacements, suivie de Dosso (819 901), Maradi (342 352) et de Tahoua (249 646). Cette répartition du mouvement de la population de Niamey vers les autres régions s'explique en grande partie par l'effet de proximité. Le fait que Niamey est incluse dans la région de Tillabéri, les mouvements à l'intérieur de la région, les mouvements passent quasi-automatiquement par la région de Niamey.

La flambée du trafic routier en 2022 par rapport aux années précédentes pourrait être expliquée par un regain de stabilité due à l'amélioration de la situation sécuritaire au niveau nationale. Cela a dû motiver les populations à s'y rendre dans les différentes régions et expliquer un retour progressif des partenaires au développement qui se sont installés dans les régions affectées par l'insécurité afin d'accompagner les populations déplacées.

Tableau 44 : Passagers transportés au départ de Niamey vers les autres régions du pays

REGION	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Agadez	103 962	88 589	58 256	60 360	36 015	26 936	231 456
Diffa	20 775	28 203	27 413	26 308	18 836	12 815	78 929
Dosso	600 045	742 508	787 774	887 331	537 483	851 146	819 901
Maradi	152 116	189 072	100 193	77 265	58 642	85 554	342 352
Tahoua	209 417	214 714	166 148	155 794	107 101	146 334	249 646
Tillabéri	969 898	1 470 828	1 548 903	1 298 637	1 726 313	2 784 193	2 797 028
Zinder	116 358	185 672	100 410	83 232	58 467	66 476	211 034
Total	2 172 571	2 919 586	2 789 097	2 588 927	2 542 857	3 973 454	4 730 346

Source : Direction de l'Observatoire des Transports et de la Facilitation /CNUT 2023

Pour le transport des personnes vivant au Niger vers l'extérieur, on remarque une forte augmentation des mouvements vers le Togo, le Mali et le Bénin. Cette situation résulte de la levée des restrictions des mouvements des personnes à cause de la pandémie COVID-19 suite à l'ouverture des frontières aériennes et terrestres.

Tableau 45 : Passagers transportés au départ de Niamey vers l'étranger

Pays	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Benin	86 865	61 245	63 659	56 779	6 167	37 277	49 811
Burkina	50 009	139 003	59 459	64 406	5 139	31 636	34 036
Côte	90 550	51 808	52 996	41 532	6 359	6 246	4 049
Ghana	11 482	19 007	16 739	14 240	3 272	2 209	14 908
Mali	45 779	40 258	23 116	28 969	5 121	27 182	52 080
Senegal	14 417	7 525	...	10 428	1 231	9 550	7 777
Togo	98 016	82 852	61 607	61 342	4 817	26 233	468 999
Nigeria	1043
Total	397 118	401 698	277 576	277 696	32 106	140 333	632 703

Source : Direction de l'Observatoire des Transports et de la Facilitation /CNUT 2023

Le flux de fret absolu entre le Niger et l'extérieur s'établit à 4 022 459 tonnes de marchandises en 2022 contre 3 450 979 en 2021, soit une hausse de 16,6%. La quantité des biens importés est de 3 393 922 contre 2 752 652 en 2021, soit une hausse de 23,3%. Quant aux exportations des biens par le Niger, leur quantité est de 628 537 en 2022, soit une baisse de 10% par rapport à son niveau de l'année précédente. Cette situation pourrait être expliquée par la lenteur de la reprise des activités économiques de production malgré le regain des stabilités sur le plan sécuritaire.



Tableau 46 : Volume du fret du transport routier

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Import	2 590 242	2 846 640	2 735 401	3 190 955	2 342 813	2 752 652	3 393 922
Export	512 696	600 912	680 875	593 501	463 832	698 327	628 537
Total	3 102 938	3 447 552	3 416 276	3 784 456	2 806 645	3 450 979	4 022 459

Source : Direction de l'Observatoire des Transports et de la Facilitation /CNUT 2023

Le nombre de passagers à bord (arrivés et départs) au niveau de l'aéroport international Diori Hamani de Niamey s'établi à 345 803 passagers. Ce niveau du nombre des passagers se situe en bonne progression par rapport à son niveau à la veille de la pandémie de COVID-19.

Tableau 47: Trafic commercial de l'aéroport international Diori Hamani de Niamey

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
(Nombre) Passagers	Départs	132 256	136 985	153 502	158 145	185 394	85 821	121 514	172 515
	Arrivées	150 197	153 180	174 036	157 152	193 729	94 680	138 406	173 288
	Total	282 453	290 165	327 538	315 297	379 123	180 501	259 920	345 803
Fret (tonnes)	Départs	282	131	207	189	739	7 819	719	4 605
	Arrivées	4 515	5 650	6 728	7 737	6 947	1 010	8 300	7 285
	Total	4 797	5 781	6 935	7 926	7 686	8 829	9 019	11 890
Poste (tonnes)	Total embarqué + débarqué	177	169	198	162	164	...	184	3335

Source : Agence Nationale de l'Aviation Civile 2015-2023

Quelle que soit la région considérée, le trafic aérien ne cesse d'augmenter et est en plein essor. De façon générale le nombre de passagers a connu une importante hausse passant de 11945 en 2018 à 20 237 en 2021. Malgré cette évolution, ce trafic aérien cache de disparités au niveau régional. En 2021, le flux de passagers est plus important dans les régions de Niamey (265 937), d'Agadez (17 211) et de Zinder (9 621).

Tableau 48: Trafic passagers des aéroports

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Agadez	8872	12 543	13237	17 609	14 859	7 260	17 211	...
Diffa	5 297	8 000	7 592	6 579	5 720	3 365	8 326	...
Maradi	...	5 834	2 895	7 121	4 499	2 592	6 434	...
Niamey	282 453	290 165	327 538	315 297	379 123	161 488	265 937	345 803
Tahoua	3 122	2 920	1 495	2 983	2 385	2 152	3 405	...
Zinder	11 946	14 203	8 650	13 504	8 365	3 644	9 621	...
Total	311 690	333 665	361 407	363 093	414 951	180 501	310 934	

Source : Source : Agence Nationale de l'Aviation Civile 2015-2022

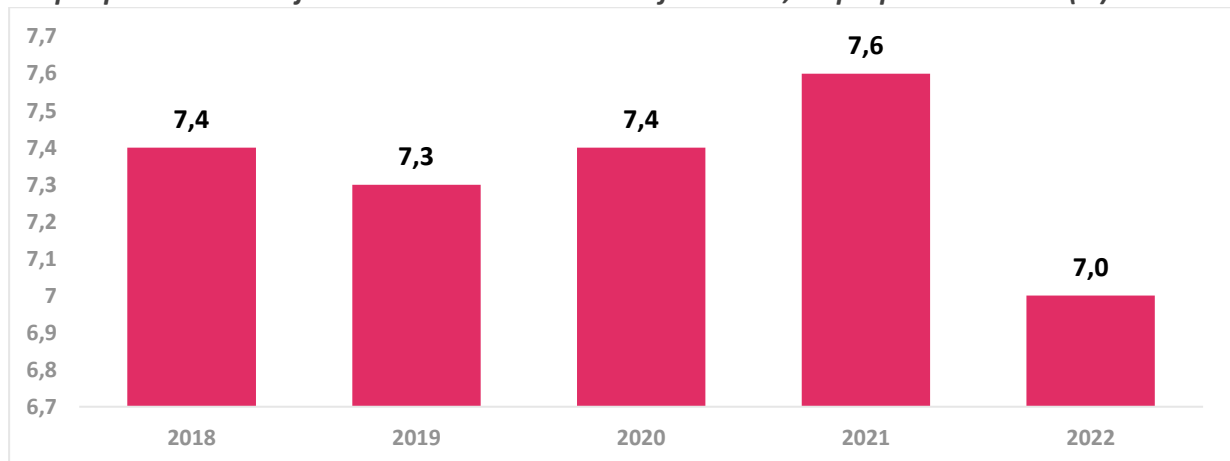
Cible 9.2 : Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés

Indicateur 9.2.1 : Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB et par habitant

La valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière (VAM) traduit la valeur totale de la production des biens et des services dans ce secteur, déduction faite de la consommation intermédiaire utilisée pour les produire. Cet indicateur est calculé en rapportant la valeur ajoutée de la branche activité de fabrication au PIB nominal.

Globalement, la création de richesse en provenance de l'industrie manufacturière reste faible dans l'économie nigérienne. Sur la période 2018-2021, la valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB est pratiquement stable avec un niveau entre 7,3% et 7,6%. Elle a connu une baisse entre 2021 et 2022 en passant de 7,6% à 7%, soit une baisse de 0,6 point de pourcentage.

Graphique 52: Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB (%)

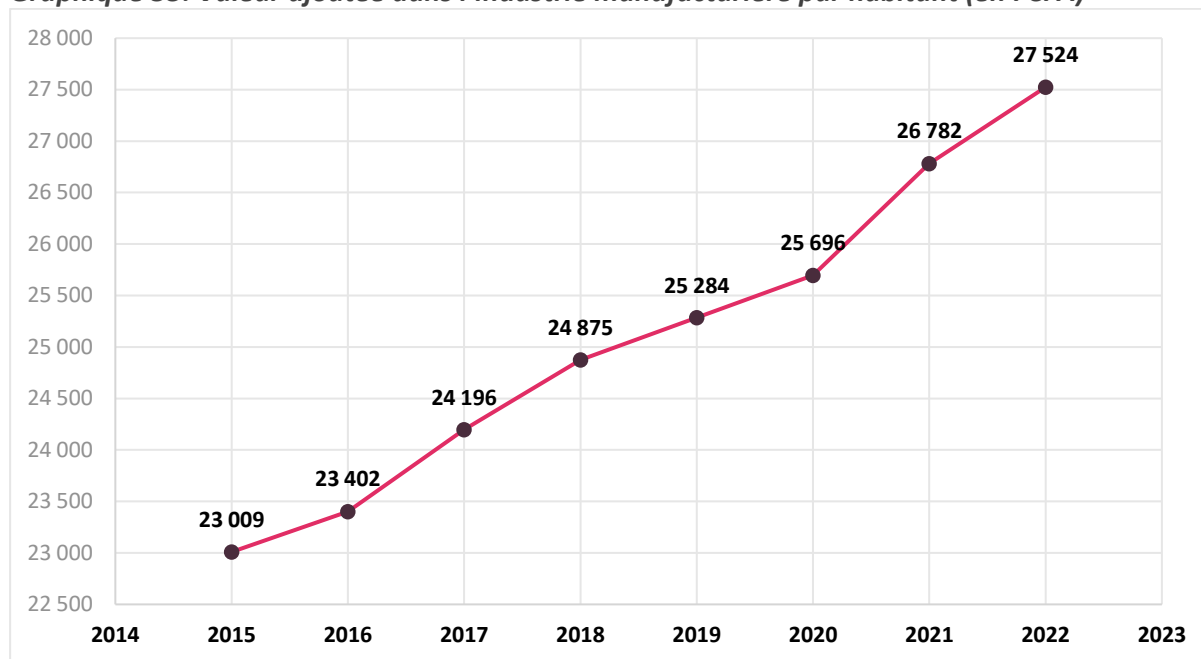


Source : INS, Comptes Nationaux, rapides 2022

La valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière par habitant est très faible au Niger avec seulement 27 524 FCFA en 2024, même si on constate une timide amélioration de celle-ci sur la période de 2015 à 2022.



Graphique 53: Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière par habitant (en FCFA)



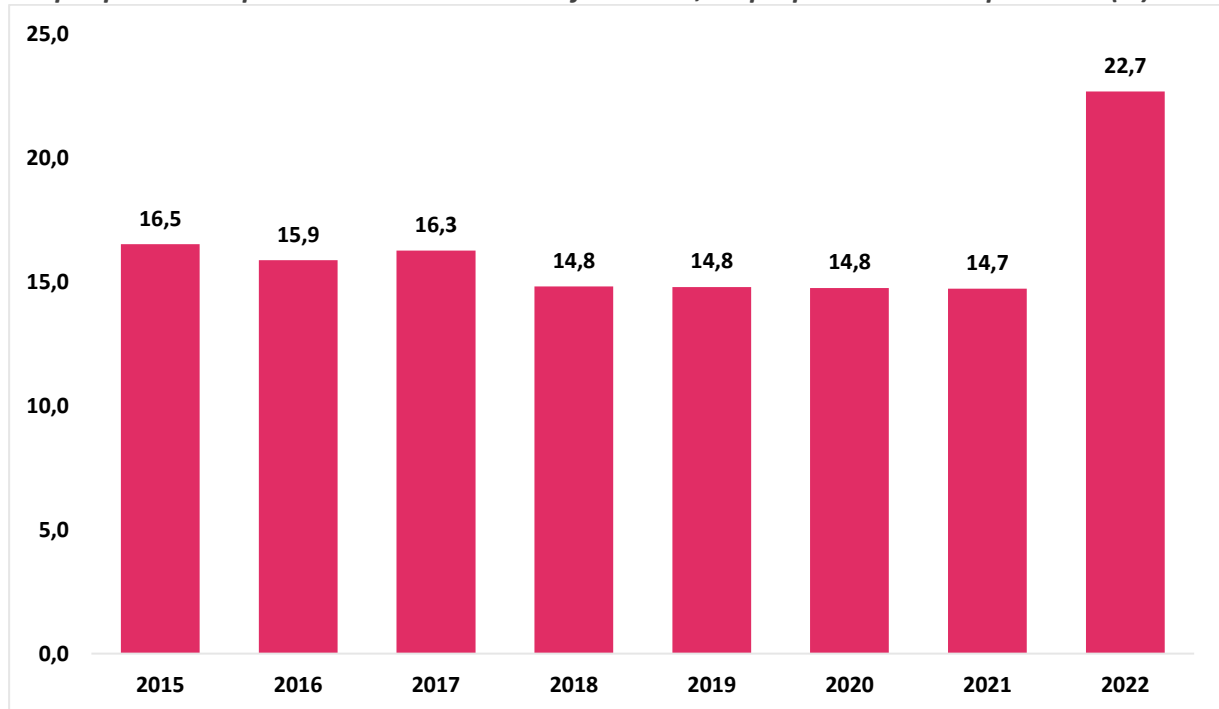
Source : INS, Comptes Nationaux Rapides 2022

Indicateur 9.2.2 : Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total

Cet indicateur est presque le corollaire du précédent en cherchant à mesurer non pas le niveau du revenu industriel dans le revenu total mais celui de l'emploi dans le secteur de l'industrie manufacturière par rapport à l'emploi national total. Il est calculé comme le nombre de personnes employées dans le secteur industriel divisé par l'emploi total. Les personnes employées sont définies comme étant toutes celles en âge de travailler qui, au cours d'une période de référence, ont exercé une activité pour produire des biens ou fournir des services à des fins de rémunération ou de profit. Le secteur de l'industrie comprend les mines et les carrières, la fabrication, la construction et les services de production et de distribution d'électricité, de gaz et d'eau.

A défaut de disposer des statistiques actualisées sur l'emploi dans le secteur de l'industrie manufacturière, le proxy qui a été utilisé est la rémunération salariale du secteur secondaire rapportée à la rémunération salariale totale.

Globalement, l'emploi de l'industrie manufacturière reste assez faible comparativement à l'emploi total. En effet, sur la période de 2015 à 2021, il reste contenu entre 14,7% et 16,5%. En 2022, il s'est établi à 22,7%, soit une progression de 8 points de pourcentage par rapport à l'année précédente traduisant ainsi un regain d'intérêt dans le secteur par la population.

Graphique 54 : Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total (%)


Source : INS, Comptes Nationaux Rapides 2022

Cible 9.5 : Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030

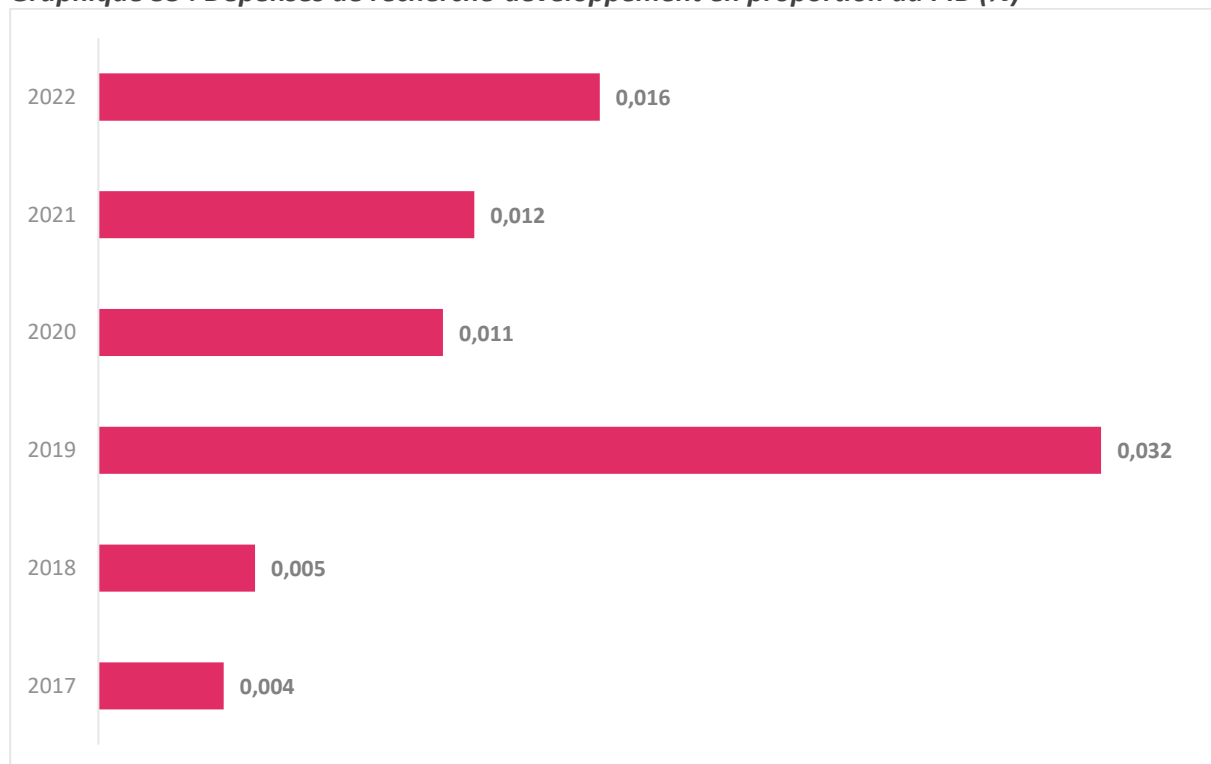
Indicateurs 9.5.1 : Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB

La recherche et le développement expérimental (R&D) comprennent des travaux créatifs entrepris de manière systématique afin d'accroître le stock de connaissances, y compris la connaissance de l'homme, la culture et la société, et l'utilisation de ce stock de connaissances pour concevoir de nouvelles applications. Cet Indicateur renseigne les dépenses dans ce domaine par rapport au PIB.

Les dépenses de la recherche-développement en proportion du PIB représentaient en moyenne seulement 0,013% sur la période de 2017 à 2022. En dehors de l'année 2019 (année de l'organisation du sommet de l'UA à Niamey) au cours de laquelle elles ont atteint exceptionnellement 0,032% du PIB, elles ont été contenues entre 0,004% en 2017 et 0,016% en 2022. Cela traduit que les investissements dans le domaine de la recherche scientifique sont très faibles et ne permettent pas un développement conséquent du domaine. Il faut cependant noter que beaucoup de dépenses en matière de recherche-développement financées par des partenaires échappent souvent à la comptabilité de l'Etat.



Graphique 55 : Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB (%)



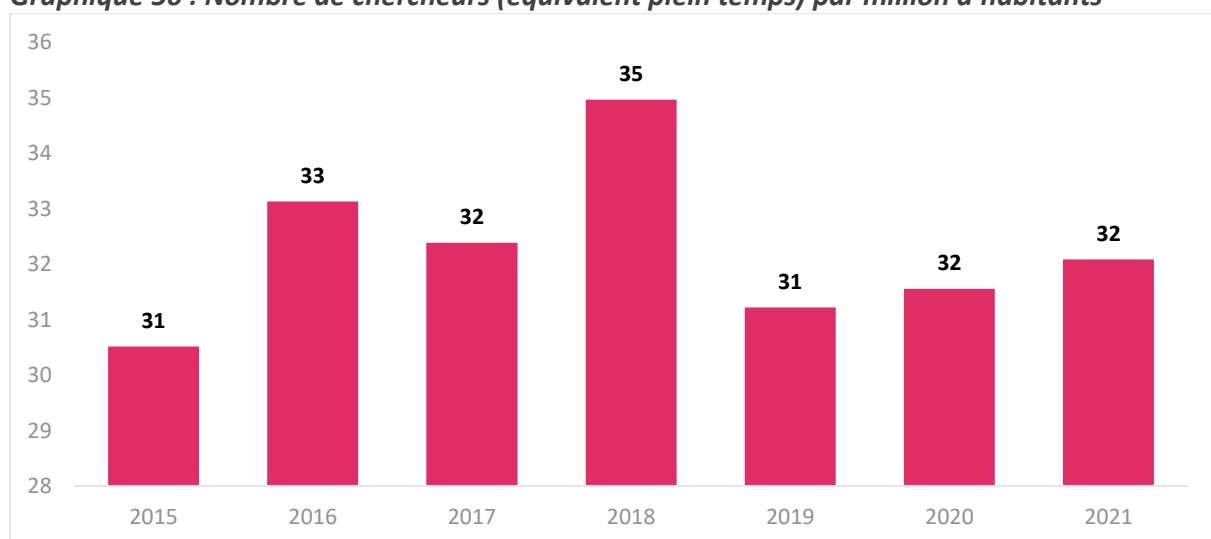
Source : DIF/MEF

Indicateur 9.5.2 : Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d’habitants

Cet indicateur renseigne de l’intensité de la recherche dans le pays et indique la proportion des chercheurs dans la population globale.

Le Nombre de chercheurs reste très faible au Niger avec seulement 32 chercheurs par million d’habitants en 2022. Au cours des huit (8) dernières années, ce chiffre a varié entre 31 et 35. Cela traduit, une fois de plus, les faibles niveaux d’intérêt accordé à la recherche et développement dans le pays.

Graphique 56 : Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d’habitants



Source : DIF/MEF

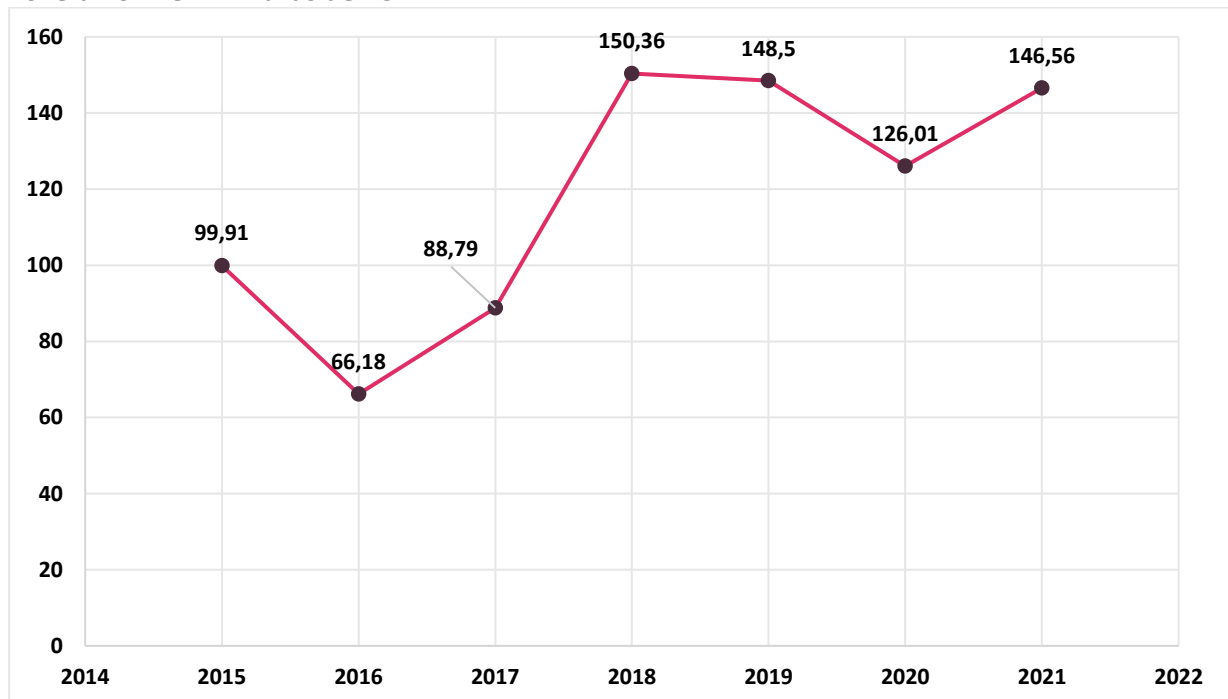
Cible 9.a : Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apportée aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement

Indicateur 9.a.1 : Montant total de l'aide publique internationale (aide publique au développement et autres apports du secteur public) alloué aux infrastructures,

Ce montant de l'investissement dans l'infrastructure, se réfère ici au logement, à l'eau, à l'assainissement, au transport et à la communication. Le montant total de l'investissement dans ces secteurs indique la mise en œuvre des ODD par rapport à l'infrastructure. Il représente le total des investissements destinés à la construction d'infrastructures.

Le montant total de l'aide publique internationale alloué aux infrastructures s'établi en 2021 à 146,56 milliards de FCFA. Il faut souligner qu'après avoir connu une baisse d'environ un tiers (1/3) entre 2015 et 2016, ce montant a plus que doublé entre 2016 et 2018 atteignant son niveau le plus élevé sur la période de 2015 à 2021 qui est de 150,36 milliards de FCFA. Au cours de l'année 2019, le montant de l'aide publique au développement alloué aux infrastructures avoisine celui de 2018 exprimant ainsi l'effort dans le cadre des travaux d'organisation de sommet de l'UA à Niamey.

Graphique 57: Montant total de l'aide publique internationale alloué aux infrastructures de 2018 à 2021 en milliards de FCFA



Source : Ministère du Plan



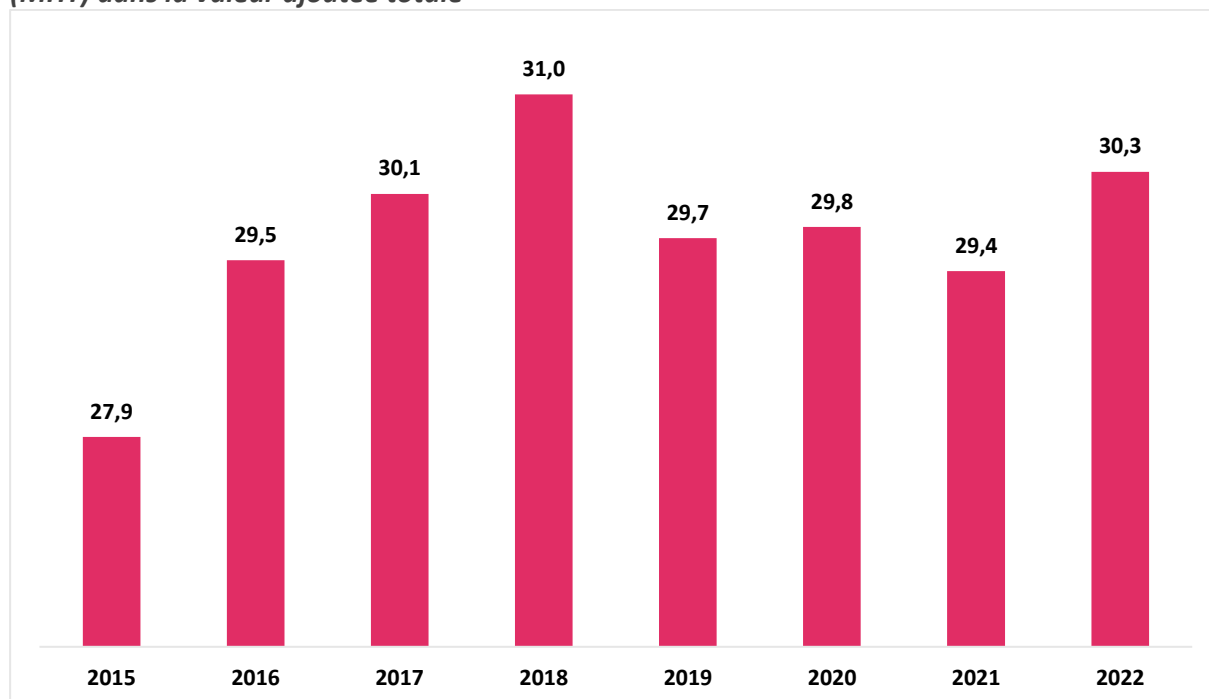
Cible 9.b Soutenir les activités de recherche -développement et d'innovation des pays en développement dans le secteur technologique, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises

Indicateur 9.b.1 : Proportion dans la valeur ajoutée totale de la valeur ajoutée des secteurs de Moyenne et Haute Technologie (MHT)

En effet la classification de l'industrie par l'intensité technologique est basée sur la consommation de R & D dans la production manufacturière. Plus haut, la part des dépenses de R & D augmente le niveau d'intensité technologique. Les secteurs MHT sont classés à un niveau à 3 chiffres de la Classification Internationale Type par Industrie (CITI).

La proportion de la valeur ajoutée des secteurs de moyenne et haute technologie (MHT) dans la valeur ajoutée totale a été estimée en considérant la valeur ajoutée du secteur secondaire auquel a été ajoutées celles des branches télécommunications, activités financières et assurances, transport et entreposage rapporté à la valeur ajoutée totale. En 2022, elle s'établi à 30,3%. Entre 2015 et 2022, elle a varié autour de 27,9% et 31,1%.

Graphique 58: Proportion de la valeur ajoutée des secteurs de moyenne et haute technologie (MHT) dans la valeur ajoutée totale



Source : INS, Comptes Nationaux 2022

Cible 9.c : Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020

Indicateur 9. c.1 : Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile, par types de technologie

La proportion de la population couverte par un réseau mobile, ventilé par technologie, désigne le pourcentage d'habitants vivant dans la limite d'un signal mobile-cellulaire, qu'ils soient ou non des abonnés ou des utilisateurs de téléphones mobiles. Ceci est calculé en divisant le nombre d'habitants dans la portée d'un signal mobile-cellulaire par la population totale et en multipliant par 100. L'indicateur est basé sur l'endroit où vit la population, et pas où elle travaille, où va à l'école, etc. Lorsqu'il y a plusieurs opérateurs offrant le service, le nombre maximal de population couvert devrait être signalé. La couverture devrait se référer aux technologies mobiles à large bande (3G et plus) et à la bande étroite (2G).

Tableau 49: Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile

		EHCVM 2021/2022	ENAFEME 2021
Région	Agadez	55,5	74,5
	Diffa	35,3	70,9
	Dosso	37,8	75,3
	Maradi	33,4	77,0
	Niamey	79,0	91,5
	Tahoua	35,1	66,0
	Tillabéry	41,8	83,4
	Zinder	31,1	68,4
Milieu de résidence	Urbain	70,5	88,9
	Rural	32,2	71,0
Ensemble		39,5	75,5

Source : INS, Calculs des auteurs à partir de l'EHCVM 2021/2022 et ENAFEME 2021

Compte tenu de la vigueur du développement du secteur des téléphones mobiles au Niger, la couverture en réseau mobile atteint le niveau de 75,5% en 2021 (ENAFEM). Ce niveau est appréciable compte tenu de la répartition géographique de la population ainsi que la superficie du pays.

En ce qui concerne la possession des téléphones mobiles, l'enquête EHCVM 2021 indique une proportion de 39,5% de la population âgée de 15 ans et plus.

2. CONTRAINTES, DEFIS ET ACTIONS MENEES

Comme contraintes :

- La majorité des zones rurales du Niger restent toujours enclavées ;
- Le secteur industriel du pays souffre aussi de l'étroitesse du marché intérieur ;
- La concurrence déloyale des produits importés et ceux des producteurs informels ;
- La faiblesse de la demande intérieure,
- L'insuffisance des matières premières locales,
- Le manque d'infrastructures aménagées pour accueillir les sociétés,



- Le coût élevé de l'énergie et du transport ;
- L'absence d'une politique de développement industriel soutenue
- Un environnement des affaires peu incitatif ;
- L'insuffisance des ressources humaines spécialisées ;
- Le cout élevé des facteurs de production et de transformation des matières premières
- Et l'accès difficile au crédit bancaire notamment pour les jeunes et les ménages.

Comme défis :

- Le Gouvernement doit développer les infrastructures et services ruraux en générale et développer les infrastructures de désenclavement à travers la construction des routes dans les zones rurales ;
- La restructuration et la mise à niveau des entreprises industrielles ;
- La promotion de la qualité des produits industriels nationaux et activer le processus d'élaboration des normes qui comprend les étapes allant de l'identification des besoins en norme, jusqu'à l'homologation ;
- Réhabiliter et renforcer les capacités techniques des industries agroalimentaires, élaborer et mettre en œuvre une politique industrielle au Niger en cohérence avec les politiques industrielles sous régionales et lutter contre la contrefaçon au Niger ;
- Améliorer le climat des affaires et appuyer la création d'entreprises des jeunes de production et de transformation des matières premières agro-sylvo-pastorales.

10 INÉGALITÉS RÉDUITES





OBJECTIF 10 : REDUIRE LES INEGALITES ENTRE LES PAYS ET EN LEUR SEIN

Principaux indicateurs

- Le taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres était de 5,7% en 2021 contre 5,5% en 2018.
- Le taux de croissance des dépenses de consommation des ménages pour l'ensemble de la population est passé de 3,2% en 2018 à 4,6% en 2021.
- En 2022, la proportion de lignes tarifaires concernées par les importations du Niger est de 80,1% pour le secteur de l'agriculture, celle du secteur industriel est de 72,6% et enfin, celle du secteur des textiles est de 59,0%.
- La part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux passe de 50,3% en 2015 à 57,8% en 2022.
- Le montant total des ressources allouées au développement (aide publique au développement, investissement étranger direct et autres) est passé de 2319,5 millions de dollars en 2021 à 2558,6 millions de dollars en 2022, soit une augmentation de 27,05%.

Rendre la société plus juste passe par des mesures concrètes en faveur de l'égalité des chances et des hiérarchies moins pesantes. C'est pourquoi la réduction des inégalités est inscrite par les Nations unies comme un objectif dans le nouvel agenda international de développement. Les données disponibles montrent que les inégalités de revenu entre pays (inégalité « inter ») ont considérablement augmenté entre 1950 et le début des années 2000 (**STATECO N°112, 2018**). Depuis lors, l'inégalité des revenus entre les pays semble avoir diminué (Milanovic, 2013) en raison de la forte croissance des revenus des économies émergentes (Chine, Inde et Brésil). Parallèlement, au niveau national, l'inégalité des revenus au sein de certains pays (inégalité « intra ») a sensiblement augmenté, en grande partie du fait de l'augmentation spectaculaire des plus hauts revenus (Piketty, 2014).

La politique de réduction des inégalités doit passer par l'amélioration progressive et rapide des revenus des 40% des populations les plus pauvres ainsi que l'autonomisation de toutes les personnes et leur intégration sociale, économique et politique.

Ainsi pour réduire les inégalités entre les pays et leur sein, que vise l'ODD dix (10), trois cibles ont été retenues comme prioritaires pour le pays et une cible de mise en œuvre.

Cible 10.1 D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable

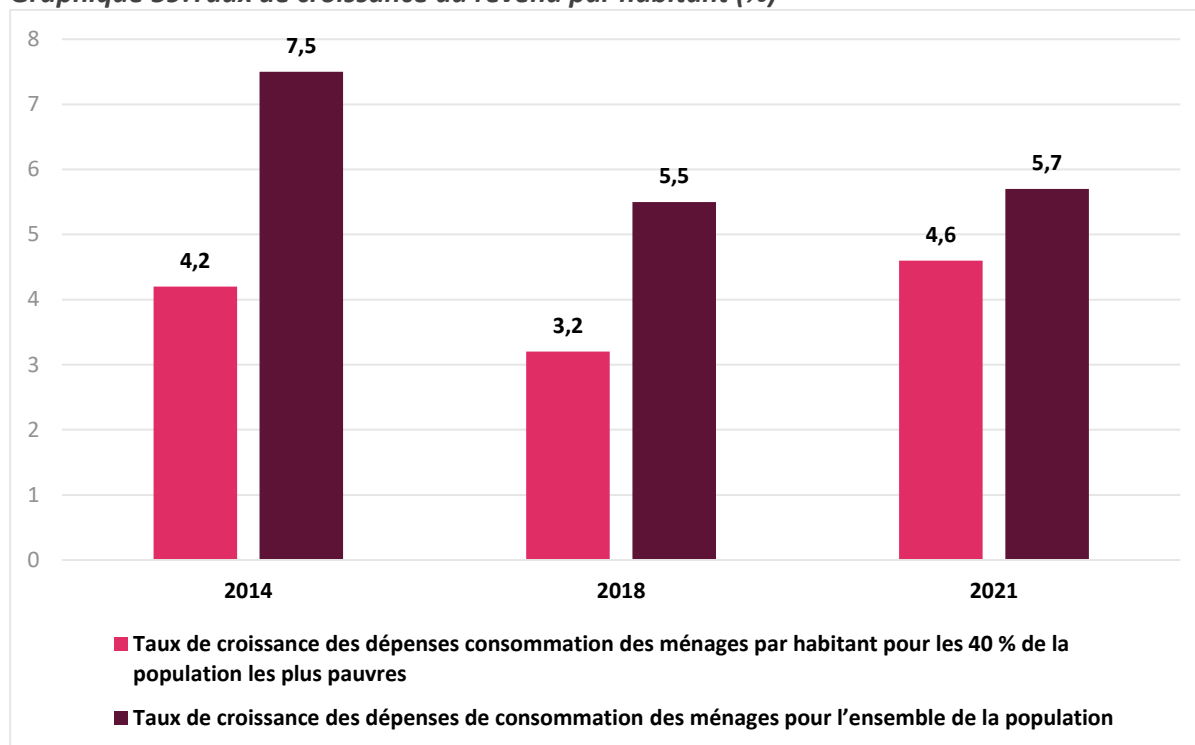
1. SITUATION ET TENDANCES

Indicateur 10.1.1 : Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population

Le revenu par habitant (ou par tête) ou revenu per capita, est le revenu national brut (RNB) pour

une année, divisé par le nombre total d'habitants pour un pays ou une région donnée. Cet indicateur traduit le revenu réel du ménage disponible. C'est la somme des salaires, des revenus mixtes, du revenu net de l'immobilier, des transferts courants nets et des prestations sociales autres que les transferts sociaux en nature, moins les impôts sur le revenu et la richesse et les cotisations de sécurité sociale après ajustement pour les variations de prix. Cet indicateur sous-entend deux sous indicateurs.

Graphique 59: Taux de croissance du revenu par habitant (%)



Source : INS, Calculé à partir des données ECVMA 2014, EHCVM 2018 et 2021

Le Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres s'est établi à 5,7% en 2022, soit une légère augmentation de 0,2% point de pourcentage par rapport à l'année 2019.

Quant au taux de croissance des dépenses de consommation des ménages, il a évolué de 3,2% en 2018 à 4,6% en 2021, soit une progression de 1,4% points de pourcentage.

Cible 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre

Indicateur 10.2.1 : Proportion de personnes vivant avec un revenu de plus de 50 % inférieur au revenu moyen, par âge, sexe et handicap

Il est calculé en fonction de la proportion de personnes vivant dans les ménages (ajusté pour la taille du ménage) inférieur à 50% du revenu moyen national, en utilisant les estimations du sous-groupe pondéré par population des enquêtes auprès des ménages.

Selon l'EHCVM 2020/21, la proportion des personnes vivant avec un revenu de plus de 50%



inférieur au revenu moyen de la population est de 35% en 2022 contre 39,9% en 2019, soit une baisse de 4,9 points de %. Selon les sexes, elle est de 31,8% chez les Femmes contre 35,6% chez les Hommes. Elle est plus élevée chez les chefs de ménages âgés de 35-44 ans avec un niveau de 39,4% tandis que la plus petite proportion est observée chez les chefs de ménages âgés de moins de 25 ans. Enfin, elle est de 32,4% chez les chefs de ménages ayant un handicap majeur.

Tableau 50 : Proportion des personnes vivant avec un revenu de plus de 50% inférieur au revenu moyen

	2018	2021
Age du chef de ménage		
Moins de 25 ans	23,8	15,1
25-34 ans	31,8	33,2
35-44 ans	46,8	39,4
45-54 ans	44,3	38,3
55-64 ans	37,6	31,2
65 ans et plus	33,0	28,7
Genre du chef		
Masculin	40,0	35,6
Féminin	39,6	31,8
Handicap majeur chef de ménage		
	36,9	32,4
National	39,9	35,0

Source : INS, Calculé à partir des données EHCVM 2018 et 2021

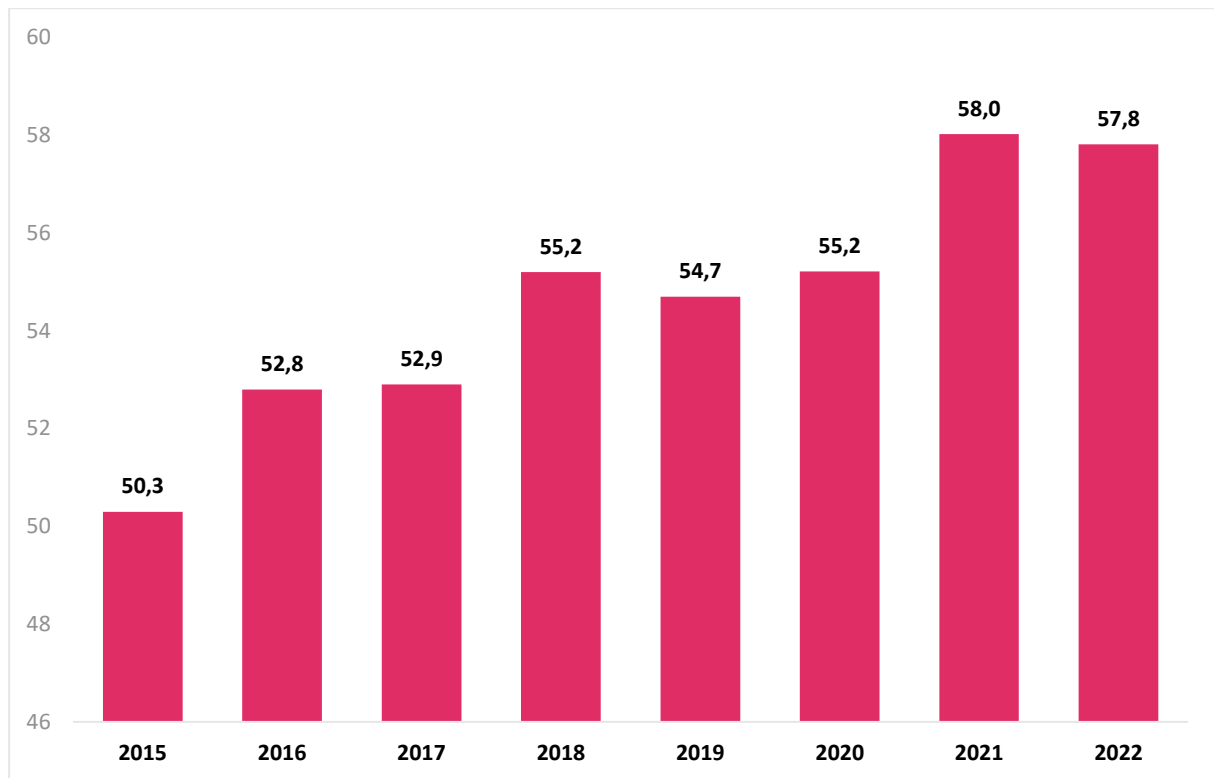
Cible 10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité

Indicateur :10.4.1 : Part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux

L'indicateur est une mesure globale de l'inégalité des revenus primaires, offrant un aperçu du rôle que la protection sociale peut avoir pour la réduire. La définition de la part du travail est basée sur celle de l'OIT et a été augmentée avec les transferts de protection sociale, y compris les cotisations de sécurité sociale des employeurs.

Cet indicateur est obtenu en rapportant la rémunération salariale totale à la somme de l'impôt sur le revenu, de la contribution sociale, de la prestation sociale, des autres transferts courants et du revenu de la propriété.

La part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux passe de 58,0% en 2021 à 57,8% en 2022, soit une légère baisse de 0,2 en point de pourcentage. Globalement, cette proportion à un niveau minimum de 50,3% sur la période 2015-2022.

Graphique 60: Part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux


Source : INS, Comptes Nationaux 2022

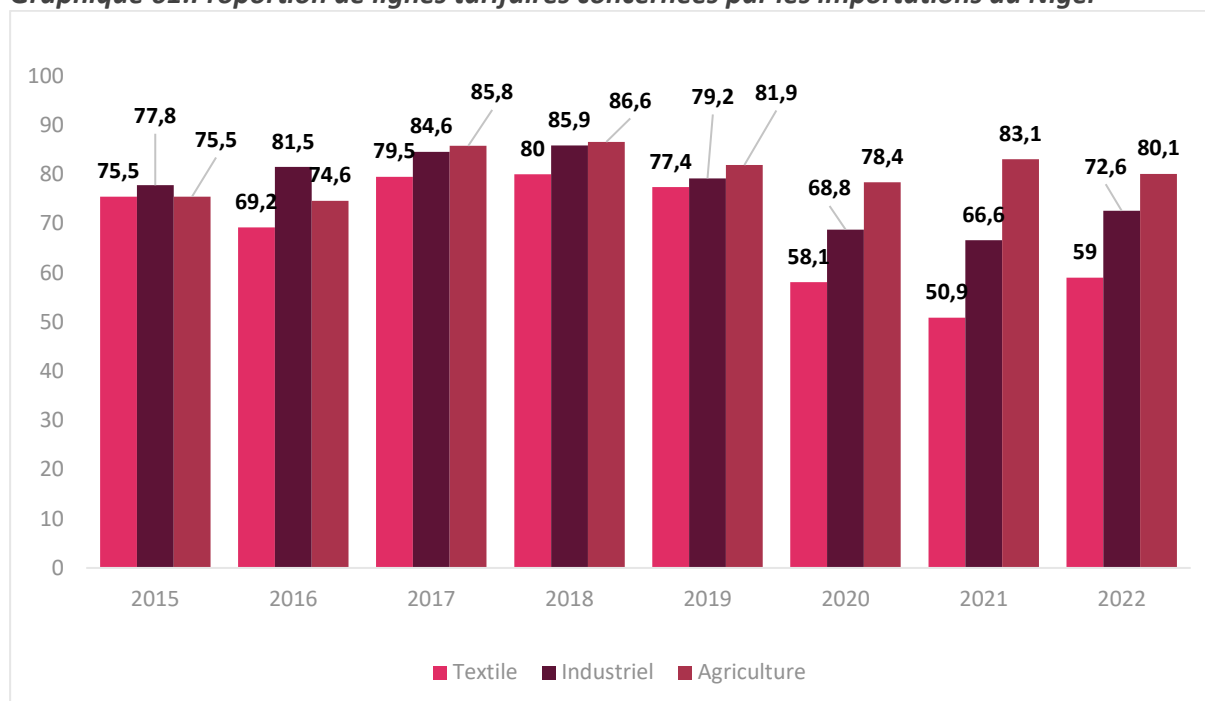
Cible 10.a : Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce

Indicateur : 10.a.1 : Proportion de lignes tarifaires concernées par les importations en provenance des pays les moins avancés et des pays en développement bénéficiant d'une franchise de droits

En 2022, la proportion de lignes tarifaires concernées par les importations du Niger est de 80,1% pour le secteur de l'agriculture, celle du secteur industriel est de 72,6% et enfin, celle du secteur des textiles est de 59,0%. Sur la période 2017-2022, la proportion de lignes tarifaires concernées par les importations du secteur de l'agriculture est la plus élevée avec un niveau minimum 78,4% en 2020.



Graphique 61: Proportion de lignes tarifaires concernées par les importations du Niger



Source : Division des Statistiques de la FAO, 2015-2022

Cible 10.b : Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, en faveur des États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux.

Indicateur 10.b.1 : Montant total des ressources allouées au développement, par pays bénéficiaire et donateur et type d'apport (aide publique au développement, investissement étranger direct et autres)

Il s'agit de l'aide publique au développement nette (APD) à tous les pays figurant sur la liste du CAD des bénéficiaires de l'APD et de l'aide publique nette au développement aux pays les moins avancés, aux PEID et aux PMA, ainsi qu'aux pays africains. Les données sont généralement exprimées en dollars américains au taux de change annuel moyen, ou en pourcentage du revenu national brut (RNB) des pays fournisseurs.

Globalement, le montant total des ressources allouées au développement (aide publique au développement, investissement étranger direct et autres) est passé de 2319,5 millions de dollars en 2021 à 2558,6 millions de dollars en 2022, soit une augmentation de 27,05%. Il faut noter que cette hausse est le fruit d'un accroissement cumulé des IDE et des APDs sur la même période avec respectivement 544,8 millions de dollars et 2013,8 millions de dollars.

Graphique 62: Montant total des ressources allouées au développement, par pays bénéficiaire et donateur et type d'apport en millions de dollars

ANNEES	IDE	APD	TOTAL
2015	529,3	869,3	1398,6
2016	301,1	952,5	1253,6
2017	337,9	1223,1	1561,0
2018	466,0	1196,3	1662,3
2019	541,2	1490,4	2031,6
2020	333,1	1863,1	2196,2
2021	512,9	1806,1	2319,0
2022	544,8	2013,8	2558,6

Source : Division des Statistiques des Nations Unies

Cible 10. C : D'ici à 2030 : faire baisser au-dessous de 3 % les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les circuits d'envois de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 %

Indicateur 10.c.1 : Coûts des envois de fonds en proportion du montant transféré

Il concerne les frais payés, y compris les coûts indirects pour les taux de change gonflés, divisés par le montant remis. La valeur de cet indicateur n'est pas disponible.

2. CONTRAINTES, DEFIS ET ACTIONS MENEES

Comme contraintes à une réduction significative des inégalités au Niger :

- La forte croissance démographique de la population ;
- La faible diversification et le caractère informel de l'économie ;
- L'absence de mécanismes adéquats pour la commercialisation et la transformation des produits agricoles et de l'élevage ;
- La faiblesse des ressources allouées aux secteurs prioritaires (éducation, santé, eau et assainissement) ;
- La faible contribution au revenu des ménages du secteur minier qui constitue pourtant un potentiel de croissance pour le pays ;
- L'inégalité dans l'offre de services sociaux de base (santé, éducation, accès aux infrastructures, à l'eau potable, etc.) entre milieu rural et milieu urbain ;
- Les différentes crises alimentaires et les crises économiques internationales de ces dernières années qui réduisent les moyens financiers supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre des programmes de lutte contre la pauvreté.

Plusieurs défis sont à relever dont entre autres :

- L'amélioration de la productivité et des rendements dans tous les secteurs ;
- Le renforcement de la bonne gouvernance de la stabilité politique et le renforcement des capacités de l'administration ;
- L'adéquation entre la croissance démographique avec celle de la richesse créée par l'économie et l'élargissement de la classe moyenne ;
- L'investissement massif dans les secteurs prioritaires de l'économie ;



- Les changements très profonds de la structure et des fondamentaux de l'économie nigérienne, notamment au niveau du secteur agricole et des mines et la mise en œuvre effective des politiques publiques pro-pauvres y compris l'accès aux services sociaux de base.

Comme actions :

- Un vaste chantier de réformes économiques structurelles engagé par les autorités depuis les années 2000 en vue d'asseoir un cadre macroéconomique stable, susceptible de favoriser une croissance économique forte et durable tel que prévu par le Plan de Développement Economique et Social (PDES) et le Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie (PRSP, 2024-2026).

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES





OBJECTIF 11 : VILLES ET LES ETABLISSEMENTS HUMAINS OUVERTS A TOUS, SURS, RESILIENTS ET SOUTENABLES

Principaux indicateurs

- Au Niger, en 2021, 100% des villes répondent à ce critère selon le Ministère de l'Aménagement du Territoire.
- La Proportion d'habitants vivant dans des villes qui mettent en œuvre des plans de développement urbains passe de 51,54% en 2015 à 46,74% en 2019 et 43,1% en 2021.
- Ainsi, la proportion des ménages qui évacuent sainement les ordures est restée autour de 11% entre 2018 et 2021. Quant aux eaux, très peu de ménages (moins de 2%) évacuent sainement. Cette proportion connaît de variations selon les régions.
- De 2015 à 2022, la qualité de l'air enregistre une baisse continue. Elle est en effet de 62,3 en 2015 et 58,2 en 2022.
- Globalement, dans les 266 communes, 246 communes soit 92,5% ont mis en œuvre les stratégies locales pour la réduction des risques de catastrophes naturelles en 2022.

Pour promouvoir les villes et communautés durables, le pays vise à assurer l'accès de toute la population aux logements et services de base adéquats et sûrs, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains et réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant.

Pour le suivi de l'ODD onze (11) trois (3) cibles ont été priorisées par le pays auxquelles s'ajoutent trois (3) cibles de mise en œuvre.

1. SITUATION ET TENDANCES

Cible 11.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis

Indicateur 11.1: Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats

Il traduit la Proportion de personnes vivant dans des ménages dépourvus d'au moins une des cinq conditions habituelles suivantes : accès à une source d'eau améliorée ; accès à des installations d'assainissement améliorées ; surface suffisante (pas surpeuplée) ; logement durable et la sécurité de la tenure.

La proportion des personnes vivant dans des quartiers taudis est passée de 53,1% en 1992 à 17,9% en 2012 et devrait atteindre 10% en 2021.

Depuis 2015, d'énormes efforts sont consentis pour améliorer cet indicateur, c'est ainsi sur la période 2016-2018, un total de 1.117 logements sociaux a été construit à Niamey, Maradi et Dosso. De même, trois (3) conventions totalisant 6550 logements en Partenariat Public Privé ont été élaborées. L'étude de faisabilité d'une première tranche de 2000 logements sur un programme de 25000 logements a été finalisée en 2018. L'installation de la Banque de l'Habitat du Niger avec le démarrage de ses activités en Décembre 2018 et l'adoption du décret portant création du Fonds National de l'Habitat vise à assurer l'accès de tous à un logement et des services de base sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers et taudis (cible 11.1).

La proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats a connu un net recul ces dernières années. Elle est passé de 53,1% en 1992, 17,9% en 2012 selon l'enquête sur les Conditions de Vie des Ménages et de l'Agriculture, 14,7% en 2017 et devrait atteindre 10% en 2021.

Cible 11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays

Indicateurs 11.3.1 : Ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique

C'est le rapport entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique.

Selon la Division des Statistiques des Nations Unies, ce ratio évolue entre 0,29 % à 4,8% sur la période de 2010 à 2020.

Indicateur 11.3.2 : Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique

Cet indicateur est défini comme étant l'ensemble des villes dotées d'un mécanisme de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique par rapport au total des villes du pays.

Au Niger, 100% des villes répondent à ce critère selon le Ministère de l'Aménagement du Territoire sur la période de 2015 à 2023.

Cible 11.6 : D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets

Indicateurs 11.6.1 : Proportion de déchets urbains solides régulièrement collectés et éliminés de façon adéquate sur le total des déchets urbains solides générés, par ville,

Cet indicateur appelé aussi taux de recyclage est le tonnage recyclé à partir des déchets municipaux divisé par les déchets municipaux totaux. Le recyclage comprend le recyclage des matériaux, le compostage et la digestion anaérobie. Les déchets municipaux consistent en une grande partie des déchets générés par les ménages, mais peuvent aussi inclure des déchets similaires générés par les petites entreprises et les institutions publiques et collectés par la municipalité ; cette dernière partie des déchets municipaux peut varier d'une municipalité à l'autre et d'un pays à l'autre, selon le système local de gestion des déchets.

Dans le cadre de la gestion des déchets solides domestiques conformément à la cible 11.6 (D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets).

Le Programme National de l'Environnement et du Développement Durable (PNEDD) prévoit que d'ici 2035, 70% des ménages des villes de plus de 100.000 habitants et 50% des ménages des villes de plus de 50.000 habitants à 100.000 habitants disposent de systèmes performants de collecte, d'évacuation et de traitement garantissant l'enlèvement des ordures ménagères au moins une fois par semaine.

A défaut des informations au niveau de collectivités, la proportion des déchets évacués par les ménages sera utilisée comme proxy.



Ainsi, la proportion des ménages qui évacuent sainement les ordures est restée autour de 11% entre 2018 et 2021. Quant aux eaux, très peu de ménages (moins de 2%) évacuent sainement. Cette proportion connaît de variations selon les régions.

Tableau 51 : Proportion des ménages qui évacuent régulièrement les déchets par région

Région	Ordures sainement évacuées		Eau sainement évacuée		Excréments sainement évacués	
	2018	2021	2018	2021	2018	2021
Agadez	34,5	25,7	7,2	1,5	19,9	19,8
Diffa	13,9	14,0	2,6	0,9	7,8	5,8
Dosso	10,9	4,0	0,4	0,1	3,5	2,5
Maradi	7,7	13,6	1,8	1,3	5,0	6,3
Tahoua	4,1	3,7	0,5	0,6	4,3	4,6
Tillabéry	5,6	1,4	0,1	0,2	2,8	2,0
Zinder	5,0	7,1	1,5	0,7	2,9	4,3
Niamey	66,8	70,5	11,2	14,3	51,1	37,1
Ensemble	10,6	11,0	1,7	1,5	6,9	6,6

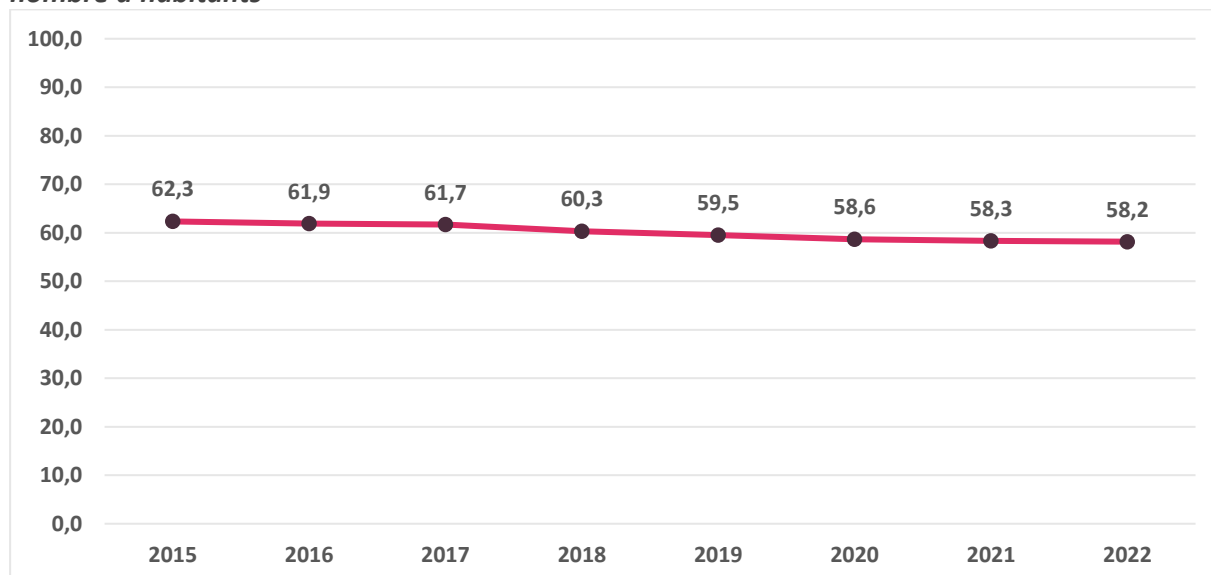
Source : INS, Calcul de l'auteur à partir des données EHCVM 2018/2019 et 2021/2022

Indicateur 11.6.2 : Niveau moyen annuel de particules fines (PM 2,5 et PM 10, par exemple) dans les villes, pondéré en fonction du nombre d'habitants

L'indicateur « Niveau moyen annuel de particules fines (PM 10) dans les villes » renseigne la qualité de l'air.

De 2015 à 2022, la qualité de l'air enregistre une baisse continue. Elle est en effet de 62,3 en 2015 et 58,2 en 2022.

Graphique 63 : Niveau moyen annuel de particules fines dans les villes, pondéré en fonction du nombre d'habitants



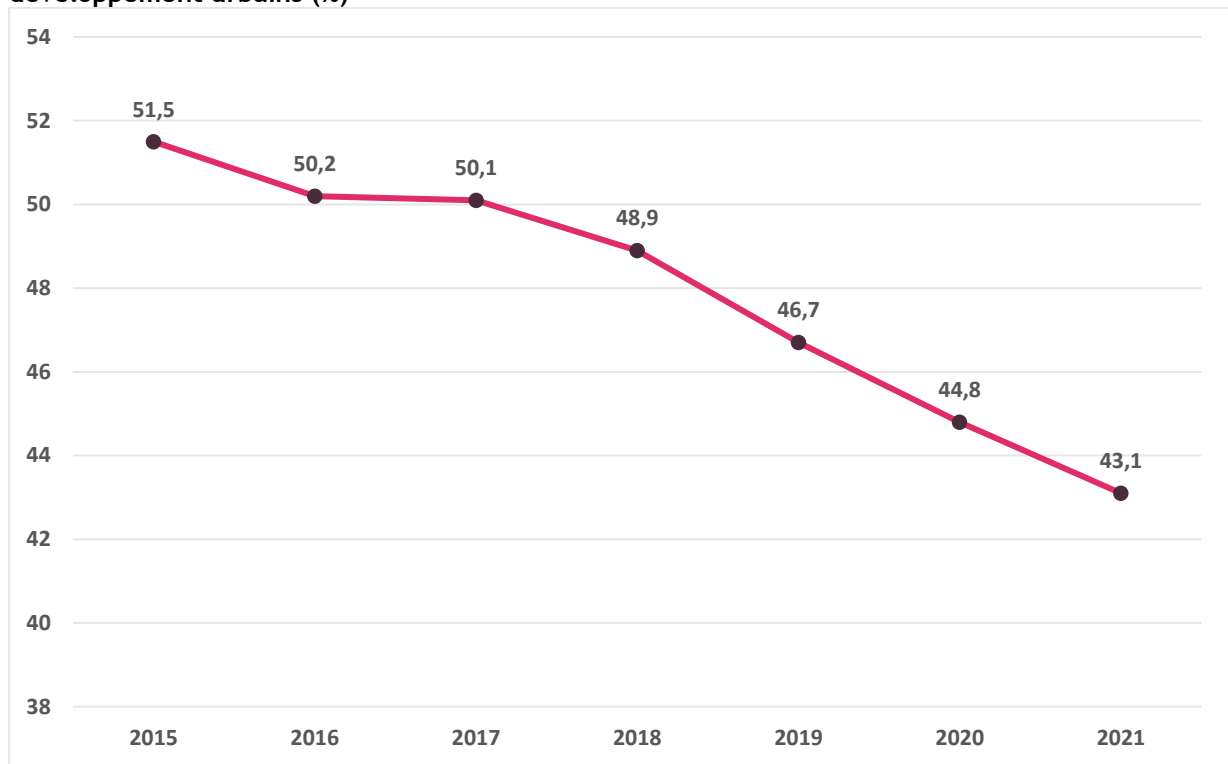
Source : Organisation Mondiale de la Santé, 2015-2022

Cible 11.a : Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale

Indicateur 11.a.1 : Proportion d'habitants vivant dans des villes qui mettent en œuvre des plans de développement urbains et régionaux tenant compte des projections démographiques et des ressources nécessaires, par taille de la ville.

Cet indicateur donne la proportion d'habitants vivant dans des villes qui mettent en œuvre des plans de développement urbains et régionaux utilisant les projections démographiques et des ressources nécessaires, par taille de la ville. Cette proportion est passée de 51,5% en 2015 à 46,7% en 2019 et à 43,1% en 2021.

Tableau 52: Proportion d'habitants vivant dans des villes qui mettent en œuvre des plans de développement urbains (%)



Source : Ministère de l'Aménagement du Territoire



Cible 11. b : D'ici à 2020, accroître nettement le nombre de Villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux

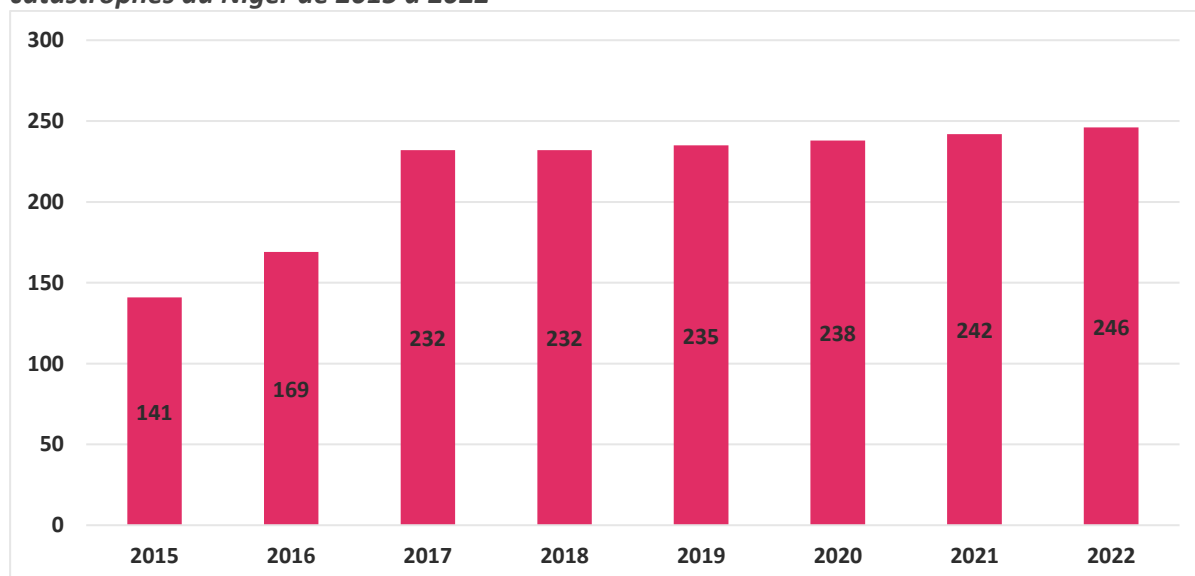
Indicateur 11.b.2 : Nombre de pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe.

Il retrace l'existence des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe. Le nombre de stratégies locales mis en place à travers tout le pays sera utilisé comme un proxy de cet indicateur. Les valeurs de l'indicateur de 2015 à 2022 sont présentées dans le tableau ci-contre.

Le Niger dispose de stratégies de réduction des risques de catastrophe, avec la création en 2012 d'une Plateforme Nationale pour la Réduction des Risques de Catastrophes Naturelles et la mise en place de huit Plateformes régionales et vingt-quatre départementales pour la Réduction des Risques de Catastrophes en vue de (i) coordonner les activités de prévention et de réduction des risques de catastrophes" et (ii) de "développer un esprit de prévention et de réduction des risques au niveau de l'ensemble des composantes de la société".

Globalement, dans les 266 communes, 246 communes soit 92,5% ont mis en œuvre les stratégies locales pour la réduction des risques de catastrophes naturelles en 2022.

Graphique 64 : Le nombre de commune ayant mis de stratégies de réduction de risque de catastrophes au Niger de 2015 à 2022



Source : Ministère de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes (MAH/GC)

Cible 11.c : Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux

Indicateur 11. c1 : Proportion de l'assistance financière allouée aux pays les moins avancés qui est consacrée à la construction de bâtiments durables, résilients et économes en ressources et à la remise à niveau d'anciens bâtiments, en utilisant des matériaux locaux

Il exprime l'aide publique au développement nette totale (APD) allouée aux secteurs de la construction et du développement urbain et de la gestion dans les pays les moins avancés. Les données sont exprimées en dollars américains au taux de change annuel moyen.

La valeur de cet indicateur n'est pas disponible.

2. CONTRAINTES, DEFIS ET ACTIONS MENEES

Comme contraintes :

- La pauvreté, les coûts de construction et d'acquisition d'immeuble ;
- Les flux importants de migrants saisonniers ainsi que la lenteur dans la fourniture de certains services (eau, électricité...) ;
- Le non-respect des Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) et des Plans Urbains de Référence (PUR) au niveau des centres urbains ;
- L'extension anarchique et démesurée des villes sur les zones agricoles et les réserves forestières ;
- L'occupation anarchique des espaces non appropriés aux habitations (zones non aedificandi : inondable, à risque, etc.) ;
- L'insuffisance de financement dans la réalisation des projets de développements urbains.

Plusieurs défis restent donc à relever à savoir :

- L'implication des groupes sociaux et des citoyens est nécessaire dans les programmes d'aménagement du territoire ;
- La disposition d'un budget conséquent pour la réalisation des projets de développement urbain ;
- La réduction des disparités intra et interrégionales afin de jeter les bases d'un développement solide et durable ;
- La préservation des terres agricoles ;
- L'implication des jeunes dans les actions de développement ;
- Le renforcement des capacités des organisations de la société civile, et la promotion des pôles régionaux de développement.



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



OBJECTIF 12 : INSTAURER DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION SOUTENABLES

Principaux indicateurs

- S'agissant d'achats de biens publics durable, le Niger s'est doté d'un décret N° 2016-641/PRN/PM d'un code portant Code de Marchés Publics et des Délégations de Services Publics, Outre l'internalisation des directives de l'UEMOA, ce code intègre également la problématique des achats de biens durables ;
- La consommation matérielle nationale par unité de PIB est de 7,1 kg en 2022 au prix constant 2015 du dollar américain ;
- La consommation matérielle nationale par habitant est 3,4 tonnes par habitant en 2019 ;
- Le montant de l'aide apporté aux pays en développement au titre d'activités de Recherche et-Développement consacrées aux modes de consommation et de production durables et aux technologies écologiquement rationnelle passe de 1.2 milliards de franc CFA en 2015 à 1.6 milliards en 2018 puis à 1.8 milliards de franc CFA en 2022 ;
- Le montant des subventions aux combustibles fossiles par unité du PIB (production et consommation) est de 2,4% du PIB en 2022.

Pour instaurer des modes de consommation et de production soutenables à travers l'ODD 12, six(6) indicateurs ont été retenus pour les cinq cibles dont deux priorisées par le Niger et trois cibles de mise en œuvre applicables à tous les pays ayant adopté les ODD.

1. SITUATION ET TENDANCES

Cible 12.2 : D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles

Les indicateurs de cette cible font partie des indicateurs dites de catégorie III. Ce sont les indicateurs pour lesquels aucune méthode de calcul n'a encore été arrêtée sur le plan international.

Des difficultés majeures existent également dans le renseignement de ces indicateurs du fait qu'ils font appel à plusieurs acteurs ainsi qu'à une méthodologie de calcul plutôt complexe.

Indicateur 12.2.2 : Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB

La Consommation de Matières Domestiques (CMD) est un indicateur standard de la comptabilité des flux de matières et rapporte la consommation apparente de matériaux dans une économie nationale.

La CMD rapporte la quantité de matériaux qui sont utilisés dans une économie nationale. C'est également un indicateur territorial qui présente la quantité de matériel qui doit être manipulée au sein d'une économie qui est soit ajoutée aux stocks matériels des bâtiments et des infrastructures de transport, soit utilisée pour alimenter l'économie en tant que débit matériel.

La CMD décrit la dimension physique du processus et des interactions économiques, Il peut aussi être interprété comme un équivalent de déchets à long terme.

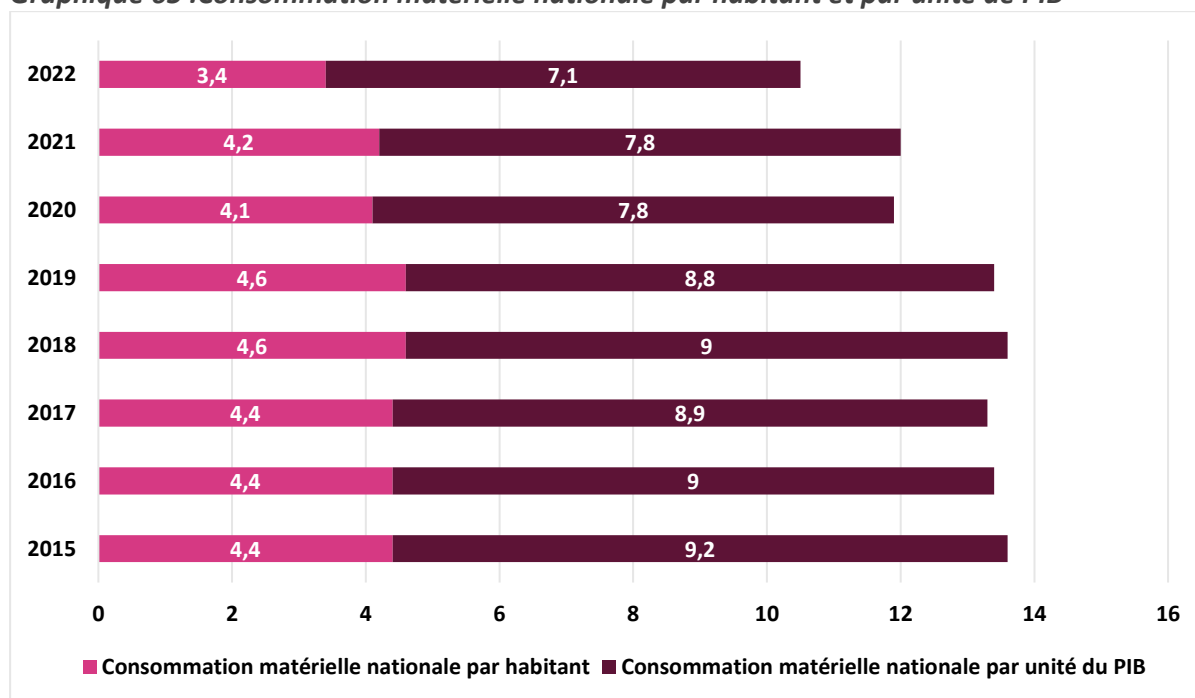
La CMD par habitant décrit le niveau moyen d'utilisation des matériaux dans une économie. C'est



un indicateur de pression environnementale et est également appelé profil métabolique.

Sur la période de 2015 à 2022, la consommation matérielle nationale par habitant est passée de 4,4% à 3,4% enregistrant une baisse d'un (1) point de pourcentage avec un pic en 2018 et 2019. S'agissant de la consommation matérielle nationale par unité du PIB, elle représente 7,1% en 2022 contre 9,2% en 2015, soit une baisse de 2,1 points de pourcentage.

Graphique 65 : Consommation matérielle nationale par habitant et par unité de PIB



Source : Division des Statistiques des Nations Unies, 2015-2022

Cible 12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales

Indicateur : 12.7.1 Nombre de pays mettant en œuvre des politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics,

Cet indicateur renseigne au niveau national l'existence ou non de plan d'actions en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics et les stratégies régionales et internationales auxquelles le pays adhère,

S'agissant d'achats de biens publics durable, le Niger s'est doté d'un décret N° 2016-641/PRN/PM d'un code portant Code de Marchés Publics et des Délégations de Services Publics. Outre l'internalisation des directives de l'UEMOA, ce code intègre également la problématique des achats de biens durables. Il est également en cohérence avec le Plan de Développement Economique et Social (PDES) respectivement au niveau des axes 2, 3 et 5 ainsi que la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive. C'est ainsi dans le cadre du plan de formation établie pour la période 2017-2020, 23 sessions de formation ont été organisées dans toutes les régions du pays au profit des acteurs de la passation des marchés, Ces formations ont concerné 478 acteurs dont entre autres : (i) des agents du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage et de la Société Nigérienne des Produits Pétroliers (SONIDEP) ; (ii) des agents Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ; (iii) des agents du Fonds d'Investissement aux Collectivités Décentralisées (FICOD) ;

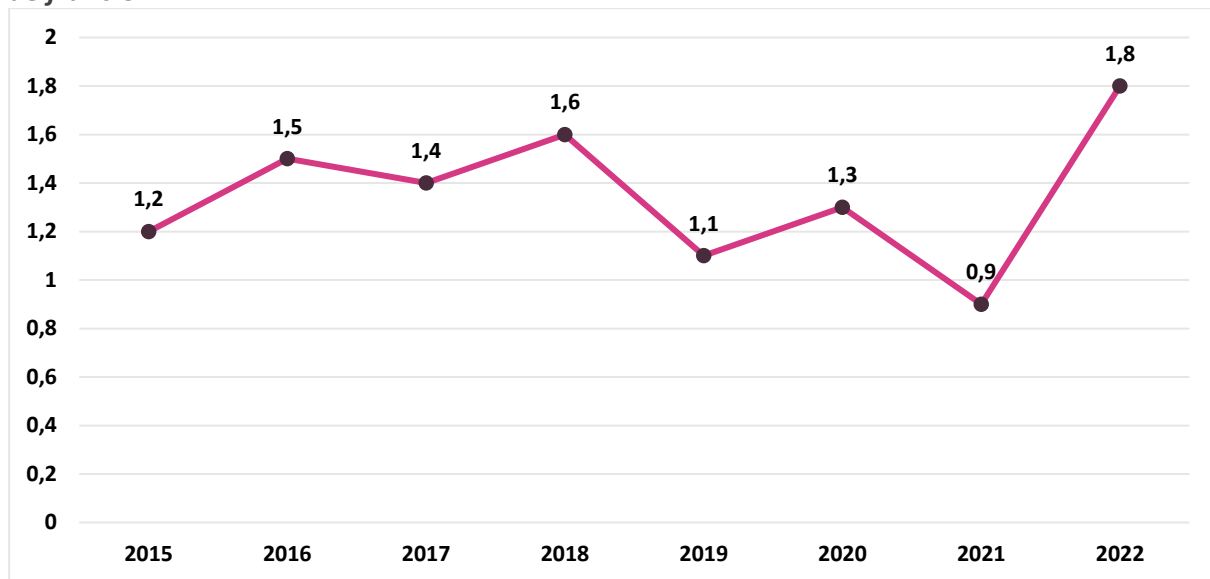
(iv) des agents du Ministère de l'Équipement ; (v) des responsables régionaux de l'administration ; (vi) des opérateurs économiques ; (vii) des jeunes diplômés du cycle spécial « Passation des Marchés » de l'École nationale d'Administration et de la magistrature (ENAM).

Cible 12.a : Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durable

Indicateur 12.a.1 : Montant de l'aide apportée aux pays en développement au titre d'activités de Recherche et-Développement consacrées aux modes de consommation et de production durables et aux technologies écologiquement rationnelles

En 2022, ce montant est estimé à 1,8 milliards de FCFA contre 1,6 milliards en 2018 et 1,2 milliards en 2015, soit une hausse de 0,6 points de pourcentage sur la période de 2015 à 2022. Ce résultat pourrait être le fruit des nombreuses initiatives du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation tendant à valoriser et moderniser le secteur de la recherche au Niger, en particulier pour les modes de consommation durable.

Graphique 66 : Montant de l'aide apportée au Niger au titre d'activités de Recherche et-Développement consacrées aux modes de consommation et de production durables en milliers de franc CFA



Source : MESRI et Direction de l'Informatique Financière (MEF)

Cible 12.b : Mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux

Indicateur 12.b.1 : Nombre de stratégies ou de politiques en place dans le domaine du tourisme durable et de plans d'action mis en œuvre en appliquant des outils d'évaluation et de suivi convenus d'un commun accord

Le Niger est un vaste territoire qui recèle d'énormes potentialités touristiques. La Stratégie Nationale du Développement Durable du Tourisme (SNDDT) est mise en œuvre depuis 2012 à travers son Programme d'Actions Prioritaires (PAP). Cette stratégie permet de capitaliser les interventions dans le secteur et surtout d'œuvrer à la création effective des conditions d'un



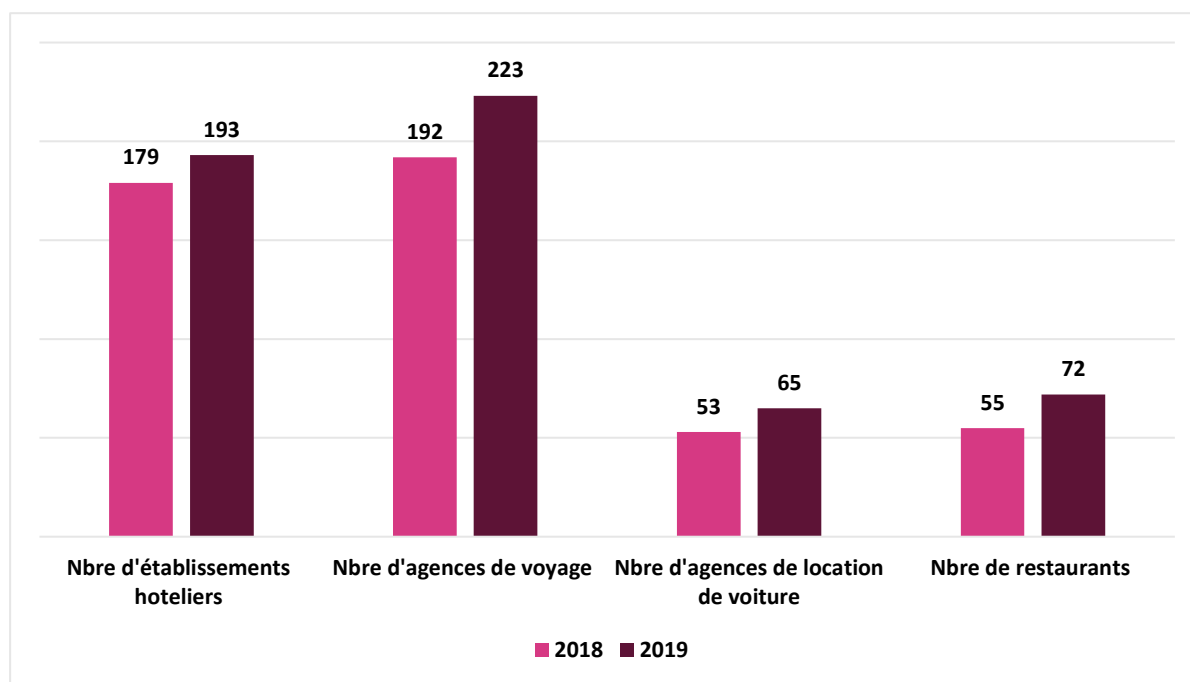
développement durable du tourisme Nigérien.

Les principales réalisations dans le domaine touristique ont porté sur l'appui à la création de réceptifs touristiques et hôteliers, l'opérationnalisation des circuits touristiques, la promotion de la destination touristique Niger, le renforcement des capacités des acteurs ainsi que le recouvrement et l'accroissement du Fonds de Développement Touristique.

Ainsi, 15 autorisations d'exploitation pour la création de 15 établissements d'hébergement et 7 autorisations provisoire pour la construction d'établissements d'hébergement. Au niveau des agences, 22 agréments ont été délivrés dont 11 pour les agences de location véhicule, 9 pour les agences de voyage et 2 bureaux du tourisme. Pour ce qui est des restaurants, 8 agréments ont été délivrés. Quant aux circuits touristiques, ils ont été opérationnalisés principalement à travers la réalisation d'infrastructures de promotion et de visibilité touristique au Parc du W/Niger (TAPOA).

Les réalisations pour le renforcement des capacités des professionnels du tourisme sont relatives à la formation de 40 responsables des établissements d'hébergement et de restauration de la région de Niamey en management hôtelier et touristique et la formation de 9 formateurs professionnels du tourisme et de l'hôtellerie à Rabat.

Graphique 67:Évolution des infrastructures hôtelières et touristiques créées entre 2018 et2019



Source de données : MT/A, 2019.

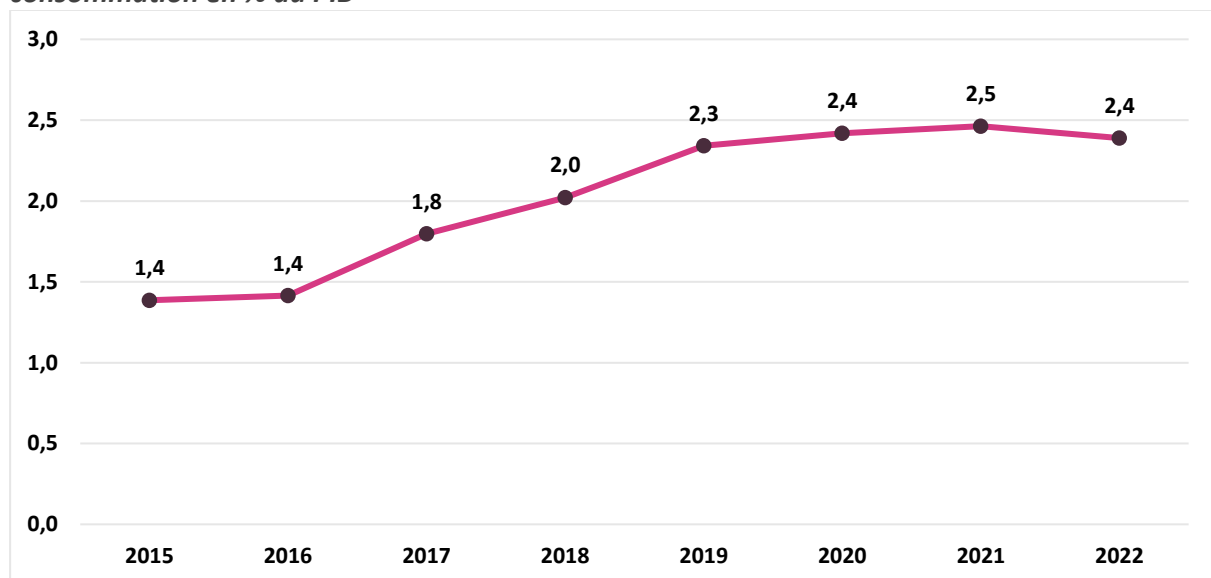
Cible 12.c Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, grâce à l'élimination des distorsions du marché, eu égard au contexte national, y compris au moyen de la restructuration de la fiscalité et de la suppression progressive des subventions préjudiciables qui sont en place, en mettant en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets négatifs sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les populations concernées

Indicateur 12.c.1 : Montant des subventions aux combustibles fossiles par unité de PIB (production et consommation) et en proportion des dépenses nationales totales consacrées à ces combustibles

Cet indicateur estime le montant alloué aux subventions des combustibles fossiles par unité de PIB (production et consommation) et en proportion des dépenses nationales totales consacrées à ces combustibles.

Sur la période 2015-2020, le montant des subventions aux combustibles fossiles par (production et consommation en pourcentage du PIB ne cesse de croître. En effet, cette subvention représente 2,4% du PIB en 2022 contre 1,4% en 2015, soit une hausse de d'un (1) point de pourcentage sur la période. Ce résultat est le fruit d'énormes reformes visant à moderniser et développer le secteur du tourisme et des arts au Niger.

Graphique 68: Evolution du montant des subventions aux combustibles fossiles (production et consommation en % du PIB



Source : Agence Internationale de l'Energie Atomique



2. CONTRAINTES, DEFIS ET ACTIONS MENEES

Comme contraintes :

- La dégradation progressive des ressources naturelles, des sites culturels et le braconnage et pillage dans les sites touristiques ;
- Le manque de diversification de l'offre touristique au Niger ;
- L'insuffisance des investissements dans le secteur du tourisme ;
- L'insuffisance des pratiques durables de passation des marchés.

Plusieurs défis restent à relever à savoir :

- Les produits et services touristiques existants et développer de nouveaux pôles en se basant sur les normes de qualité et de durabilité ;
- Accroître la visibilité et promouvoir la commercialisation de la destination (NIGER) et des opérations touristiques ;
- Rentabiliser les nouvelles infrastructures hôtelières en développant le tourisme d'affaires et en organisant des colloques, des réunions régionales et internationales ;
- Collecter et stocker les décharges publiques dans les lieux spécifiques par les collectivités locales ;
- La diversification de l'offre touristique à travers la consolidation et la valorisation de nouveaux produits et sites, parc national W ;
- La mise en place d'un système d'incitation des investissements ;
- Renforcer davantage les plans d'actions en faveur des pratiques durables de passation des marchés.

Plusieurs actions ont été menées à savoir :

- L'adoption par décret N°2014-726/PRN/MESU/DD du 26 novembre 2014 du Cadre Stratégique d'Investissement en matière de Gestion Durable des Terres dont l'objectif est de prioriser, planifier et orienter la mise en œuvre des investissements en matière de Gestion Durable des Terres ;
- La confirmation des volontés politiques dans le PRSP (2024-2026) qui ambitionne le développement du tourisme, du l'hôtellerie, et de l'écotourisme.

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES





OBJECTIF 13 : PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS REPERCUSSIONS

Principaux indicateurs

- En 2018, le nombre de personnes directement affectées par des catastrophes est estimé à 22498,0 pour 100 000 personnes.
- Le nombre de décès lié aux catastrophes était de 633 en 2019.
- 52 personnes ont trouvé la mort dans les inondations en 2019.
- Les appuis spécialisés reçus par le Niger aux fins de la mise en place de moyens efficaces de planification et de gestion face aux changements climatiques sont à hauteur de 66,68 milliards en 2017 et 43,39 en 2018 et 34,90 en 2022.

Pour prendre des mesures urgentes et afin de lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions, deux (2) cibles ont été retenues comme prioritaires parmi les cibles à prioriser. En outre, deux (2) cibles ont été définies pour la mise en œuvre de cet objectif, soit un ensemble de quatre (4) cibles pour lesquels six (6) indicateurs de mesure qui ont été définis.

1. SITUATION ET TENDANCE

Avec une superficie de 1.267.000 km² dont les trois quarts sont quasi désertiques ou désertiques, le Niger connaît une situation climatique globalement défavorable sur les 30 dernières années. Cette situation climatique conjuguée à un accroissement démographique relativement élevé (3,3% par an) entraînant une forte pression foncière fait que le risque est devenu une composante importante des activités agricoles et pastorales.

Cible 13.1 : Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat,

Indicateur 13.1.1 : Nombre de pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe

Il existe au Niger une Stratégie Nationale de Réduction des Risques et Catastrophes (SNRRC) mise en œuvre depuis 2013. L'objectif global de la SNRRC est de : « contribuer à mettre durablement les populations nigériennes à l'abri des risques et des catastrophes et leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration de leurs revenus ».

Les objectifs spécifiques visés sont :

- Doter le Niger d'institutions fortes en matière de gestion et de prévention des risques et de catastrophes et plus précisément pour la prise en charge efficace des questions de (i) prévention/préparation, (ii) réponses d'urgences, (iii) réhabilitation/relèvement et (iv) coordination, mobilisation des ressources et développement des partenariats ;
- Doter le Niger d'outils pertinents de prévention et de gestion des catastrophes et crises humanitaires ;
- Et réduire la vulnérabilité globale du pays et des communautés aux catastrophes et crises

humanitaires.

Un ministère en charge de l'action humanitaire et de la gestion des catastrophes a été créé en 2017 pour renforcer cette volonté politique.

Indicateur 13.1.2 : Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes

Le nombre de victime directement affecté par les catastrophes ne cesse de croître depuis 2015, l'évolution des indicateurs liés aux risques de catastrophes est présentée dans le tableau ci-contre.

Tableau 53: Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes

	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de personnes directement affectées par des catastrophes pour 100000 habitants	26162,6	33849,5	26594,2	22498,0	-
Nombre de décès liés aux catastrophes	1521	372	516	462	633
Nombre de décès et de disparus liés aux catastrophes pour 100000 habitants	8,0	1,9	2,5	2,2	2,9
Nombre de décès liés aux inondations	12	43	55	40	52

Source : Rapport SAP, Base de données UNDRR

Concernant le cas spécifique des inondations qui causent d'énormes dégâts au Niger la situation au niveau régionale entre 2020 et 2024 est présentée par le graphique ci-contre.

Graphique 69: proportion des victimes des inondations par région en 2020

Région	2020	2024
Agadez	16,3	2,5
Diffa	2,3	6,5
Dosso	2	14,3
Maradi	3,4	23,2
Tahoua	1,4	15,6
Tillabéri	2,2	17,6
Zinder	0,8	18,2
Niamey	9,3	2,1

Source : Rapport SAP, MAH-GC 2020

Cible 13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide



Indicateur 13.3.1: Nombre de pays ayant intégré dans leurs programmes d'enseignement primaire, secondaire et supérieur les questions relatives à l'adaptation aux changements climatiques, à l'atténuation des effets de ces changements et à la réduction de leur impact, ainsi qu'aux systèmes d'alerte rapide.

Les conséquences du changement climatique causent de sérieux problèmes dans nos pays. Il est donc nécessaire de veiller à ce que la population puisse comprendre ces conséquences et avoir des initiatives pour bien gérer les catastrophes naturelles qui en découlent.

De façon globale, il s'agit de mesurer les efforts de l'Etat en matière de l'éducation environnementale avec un accent particulier sur le changement climatique et sur des initiatives renforçant la résilience de la population.

Cet indicateur renseigne sur l'intégration, au niveau des programmes d'enseignement primaire, secondaire et supérieur, des questions relatives à l'adaptation aux changements climatiques, à l'atténuation des effets de ces changements et à la réduction de leur impact, ainsi qu'aux systèmes d'alerte rapide.

Au Niger, il existe effectivement des programmes d'enseignement prenant en compte ces nouvelles thématiques, Dans la région de Diffa, l'université de la région est spécialisée dans ce domaine.

Au niveau de l'enseignement primaire, la proportion des établissements primaires dont les enseignants ont suivi des formations relatives aux changements climatiques (atténuation des effets de changement climatique, réduction de leur impact ainsi qu'au système d'alerte rapide) se améliorée en passant de 1,6% en 2021 à 2,4 en 2023.

Pour l'enseignement secondaire, la proportion est passée de 7,3% en 2022 à 6,9% en 2023.

Tableau 54 : Proportion des établissements primaires dont les enseignants ont suivi des formations relatives aux changements climatiques (atténuation des effets de changement climatique, réduction de leur impact ainsi qu'au système d'alerte rapide)

REGION	2021	2022	2023
AGADEZ	2,1	3,2	1,7
DIFFA	2,3	3,0	5,3
DOSSO	0,5	0,5	0,8
MARADI	4,4	3,1	2,5
NIAMEY	2,6	4,1	6,5
TAHOUA	0,4	2,6	3,1
TILLABERY	0,6	1,5	2,9
ZINDER	0,9	1,8	1,2
NATIONAL	1,6	2,2	2,4

Source : INS, Calcul à partir de base des données du MEN

Tableau 55 : Proportion des établissements secondaires dont les enseignants ont suivi des formations relatives aux changements climatiques (atténuation des effets de changement climatique, réduction de leur impact ainsi qu'au système d'alerte rapide)

REGION	2022	2023
AGADEZ	4,9	3,7
DIFFA	4,3	13,5
DOSSO	5,2	6,3
MARADI	6,8	6,4
NIAMEY	17,8	12,4
TAHOUA	6,2	5,8
TILLABERY	2,5	3,2
ZINDER	4,3	5,5
NATIONAL	7,3	6,9

Source : INS, Calcul à partir de base des données du MEN

Indicateur 13.3.2 : Nombre de pays ayant fait état du renforcement de leurs capacités institutionnelles, systémiques et individuelles pour favoriser les mesures d'adaptation et d'atténuation, le transfert de technologie et les actions en faveur du développement

Cet indicateur dénombre les actions de renforcement des capacités institutionnelles, systémiques et individuelles du pays pour favoriser les mesures d'adaptation et d'atténuation, le transfert de technologie et les actions en faveur du développement.

Au Niger, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Réduction des Risques et Catastrophes (SNRRC), plusieurs dispositifs institutionnels et organisationnels ont été mise en place pour intégrer les changements climatiques et la gestion des risques dans la planification du développement et la problématique de l'insécurité alimentaire. Il s'agit entre autres de la Plateforme Nationale de Réduction des Risques et catastrophes, du Programme Stratégique pour la Résilience Climatique (PSRC), du Programme d'Adaptation en Afrique (PAA) et du l'Initiative « 3 N », « les Nigériens Nourrissent les Nigériens ».



Cible 13.a : Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires

Indicateur 13.a.1 : Montant (en dollars des États-Unis) total des ressources mobilisées par année à compter de 2020 au titre de l'engagement de 100 milliards de dollars

Il s'agit du montant (en dollars des États-Unis) des ressources mobilisées au titre de l'engagement conjoint des pays développés pris à Copenhague en 2009 afin de mobiliser, à partir de 2020, des financements publics et privés, y compris de sources innovantes, en faveur des pays en développement pour financer leurs actions de lutte contre le changement climatique.

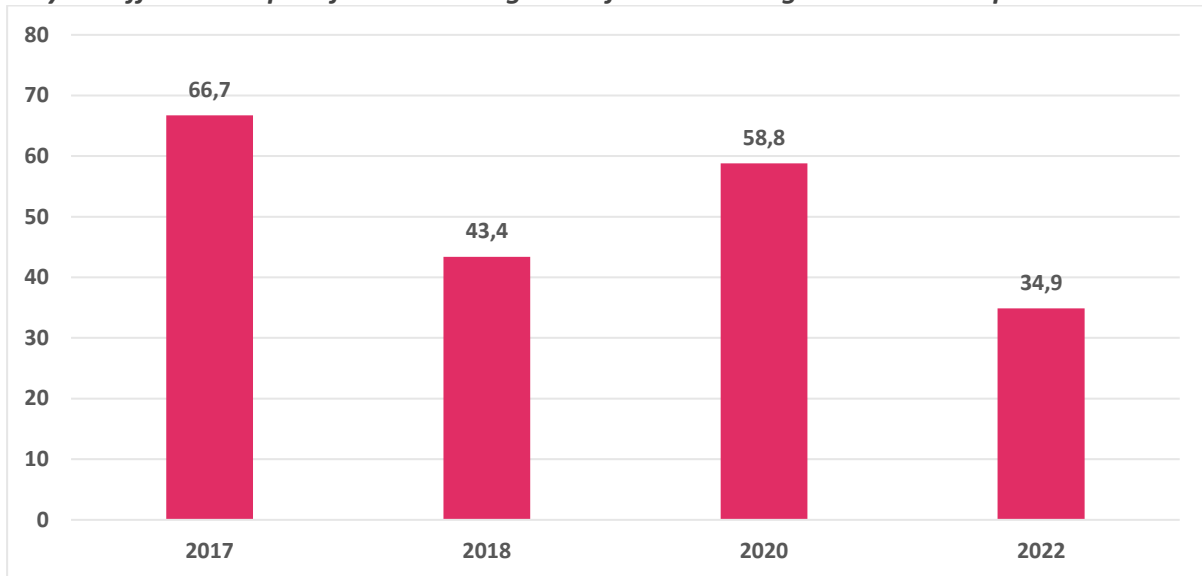
Cible 13.b Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis, notamment, sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés

Indicateur 13.b.1 : Nombre de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement recevant un appui spécialisé aux fins de la mise en place de moyens efficaces de planification et de gestion face aux changements climatiques, en privilégiant notamment les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés, et importance de cet appui en termes de financement, de technologie et de renforcement des capacités

Cet indicateur permet d'apprécier les appuis spécialisés reçus par le Niger aux fins de la mise en place de moyens efficaces de planification et de gestion face aux changements climatiques.

Le Niger a bénéficié de cet appui à hauteur de 66,68 milliards en 2017, 43,39 milliards en 2018 et 58,8 milliards en 2020 (cf : graphique ci-contre). Ce montant correspondant au programme 11 du PDES 2017-2021 et au programme 16 du PDES 2022-2026.

Graphique 70 : Montants reçus par le Niger en appuis spécialisés pour la mise en place de moyens efficaces de planification et de gestion face aux changements climatiques



Source : PAP et CMR_PDES 2022-2026

2. CONTRAINTES, DEFIS ET ACTIONS MENEES

Comme contraintes :

- Une dotation naturelle non exploitée en termes de ressources hydriques (climat sahélien aride et semi-aride) ainsi qu'une économie dominée par les activités agricoles extensives doublées à une forte croissance démographique entraînant une pression accrue sur les ressources naturelles, constituent de solides entraves à la prise en compte des principes de développement durable ;
- L'accroissement rapide du parc automobile du fait de la baisse considérable du prix des véhicules usagers dont la grande majorité est non conforme au protocole sur l'utilisation des substances appauvrissant la couche d'ozone ainsi qu'une expansion du secteur informel. L'on note également l'extension et l'accroissement de certaines activités polluantes, notamment dans le domaine minier et pétrolier.

Comme défis à relever on note entre autres :

- L'acquisition et la vulgarisation, pour une pleine implication des communautés, des technologies innovantes dans le secteur primaire de l'économie nigérienne (production animales et végétales, etc.) et l'énergie ;
- Le développement des statistiques sur l'état et l'évolution environnementale du pays ;
- La mise en place au niveau national et décentralisé de programmes d'aménagement des formations naturelles en synergie avec des actions de niveau sous régional et régional ;
- Une meilleure réglementation dans l'importation et l'usage des substances appauvrissant la couche d'ozone ;
- L'inventaire forestier national qui n'a jamais été réalisé au Niger bien que la Loi 2004-040 du 8 juin 2004 portant régime forestier fait obligation à l'Etat de réaliser un inventaire forestier national tous les 10 ans.



Plusieurs actions peuvent être citées à savoir

- L'inversion des tendances à la dégradation des terres et des eaux du bassin du fleuve Niger ;
- L'adoption du Programme National pour l'Adaptation aux Changements Climatiques ainsi que le Programme National de Référence d'Accès aux Services Energétiques ;
- La formulation du Plan Forestier national pour la période 2012-2021 dont l'objectif est de promouvoir la conservation et l'utilisation durable des ressources forestières, afin qu'elles participent au développement agricole durable et à la lutte contre la pauvreté par la génération de revenus additionnels ;
- La participation du Niger à la mise en œuvre de l'Initiative « Grande Muraille Verte » qui vise l'amélioration des moyens de subsistance des communautés dans les zones sahélo sahariennes à travers une gestion saine des écosystèmes ;
- L'interdiction officielle de l'importation du chlorofluorocarbone au Niger ;
- La mise en place d'un plan d'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone avec des mesures d'accompagnement ;
- La création en 2013 d'un département ministériel en charge de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable ;
- La signature de l'accord de Minamata le 10 octobre 2013 et ratifié le 09 juin 2017 et l'existence d'une initiative d'appui aux systèmes d'alerte pour les risques climatiques.





OBJECTIF 15 : PRESERVER ET RESTAURER LES ECOSYSTEMES TERRESTRES, LUTTER CONTRE LA DESERTIFICATION

Principaux indicateurs

- La proportion des terres dégradées est en augmentation de 2016 à 2018. Il est observé une baisse de la superficie forestière avec une amplification. En effet, d'une baisse de 1,10% en 2016, on est passé à 1,16% en 2022
- 15% des espèces animales existantes au Niger sont menacées d'extinction ; ce sont 1,97% pour les espèces de type végétales.
- En dépit des activités de récupération de terres menées chaque année, la proportion des terres dégradées est en augmentation de 2016 à 2023. En effet, elle est passée de 7% en 2016 à 8,02% en 2023.
- Le montant consacré à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes est passé de 52,6 millions de dollars US en 2015 à 85,4 millions de dollars en 2020 avant de retomber à 50,4 millions de dollars en 2022.

Pour la réalisation de l'objectif 15 qui vise à préserver et restaurer les écosystèmes terrestres et lutter contre la désertification, trois cibles ont été retenues comme prioritaires parmi les cibles à prioriser, auxquelles s'ajoutent trois (3) cibles de mise en œuvre. Elles sont mesurées à travers six (6) indicateurs.

1. SITUATION ET TENDANCES

L'expansion croissante de la population (taux de croissance démographique de 3,9% d'après le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2012) et la récurrence de chocs climatiques ont toujours constitué un obstacle majeur à la gestion durable de l'environnement et des écosystèmes. A cela s'ajoutent la dégradation croissante des terres, la faible préservation de la diversité, des difficultés pour une gestion des ressources naturelles ainsi qu'une faible résilience face aux défis liés aux changements climatiques.

Conscient de cela, le Niger a adopté en 2000, le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD) qui sert de référence en matière d'environnement et de développement durable. Ce cadre a été mis à jour en 2017, avec l'adoption de la Politique National de l'Environnement et du Développement Durable.

Cible 15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau national

Indicateur 15.2.1 : Progrès vers la gestion durable des forêts

Toutes les actions visant la gestion durable des forêts existantes et la restauration des forêts dégradées peuvent être utilisées pour atteindre cette cible.

Cet indicateur est déjà inclus parmi les indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) (indicateur 7.1 "Proportion des terres couvertes par la forêt").

Pour mesurer le progrès vers la gestion durable des forêts au Niger, trois (5) indicateurs proxy ont été proposés :

- (i) **Taux de variation de superficie forestière** : c'est le rapport de la différence entre la superficie totale de la forêt initiale et la superficie totale de la forêt à la période considérée sur la superficie totale de la forêt initial (en pourcentage) ;
- (ii) **Le stock de la biomasse aérienne des forêts** : c'est la somme des biomasses aériennes estimées pour chaque strate ;
- (iii) **Proportion des forêts protégées** : c'est le rapport entre la superficie des forêts protégées sur la superficie totale des forêts ;
- (iv) **Proportion des forêts sous aménagement** : c'est le rapport entre la superficie des forêts sous aménagement sur la superficie totale des forêts ;
- (v) Sommation des Superficies de forets sous aménagement ayant fait l'objet d'une certification forestière par un organisme indépendant.

De 2016 à 2022, on observe une baisse de la superficie forestière avec une amplification. En effet, d'une baisse de 1,10% en 2016, on est passé à 1,16% en 2022. Ces pertes de superficies forestières sont en lien avec des fréquents feux de brousses et la déforestation pour le trafic du bois, malgré la répression des récalcitrants et l'aménagement des bandes pares-feux.

Les sous-indicateurs 2 à 5 s'interprètent selon la valeur calculée du rapport (r) entre la valeur courante de l'indicateur et la valeur précédente. $r > 1$ signifie une croissance du stock par hectare, $r < 1$ signifie une diminution, tandis que $r = 1$ indique aucune variation. Un intervalle étroit pour r a été établi pour indiquer une condition stable

Tableau 56: Sous indicateurs de l'indicateurs 15.2.1

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1) Taux de variation de superficie forestière		-1,1	-1,12	-1,14	-1,15	-1,15	-1,16	-1,16
2) Le stock de la biomasse aérienne des forets	38,51	38,51	32,44	38,36	38,28	38,2	38,16	38,06
3) Proportion des forêts protégées	19,27	19,27	19,27	19,27	19,27	19,27	19,27	19,27
4) Proportion des forêts sous aménagement	19,27	19,27	19,27	19,27	19,27	19,27	19,27	19,27
5) Superficies de forets sous aménagement ayant fait l'objet d'une certification forestière par un organisme indépendant	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Source : Division des Statistiques de la FAO, 2015-2022



Cible 15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres

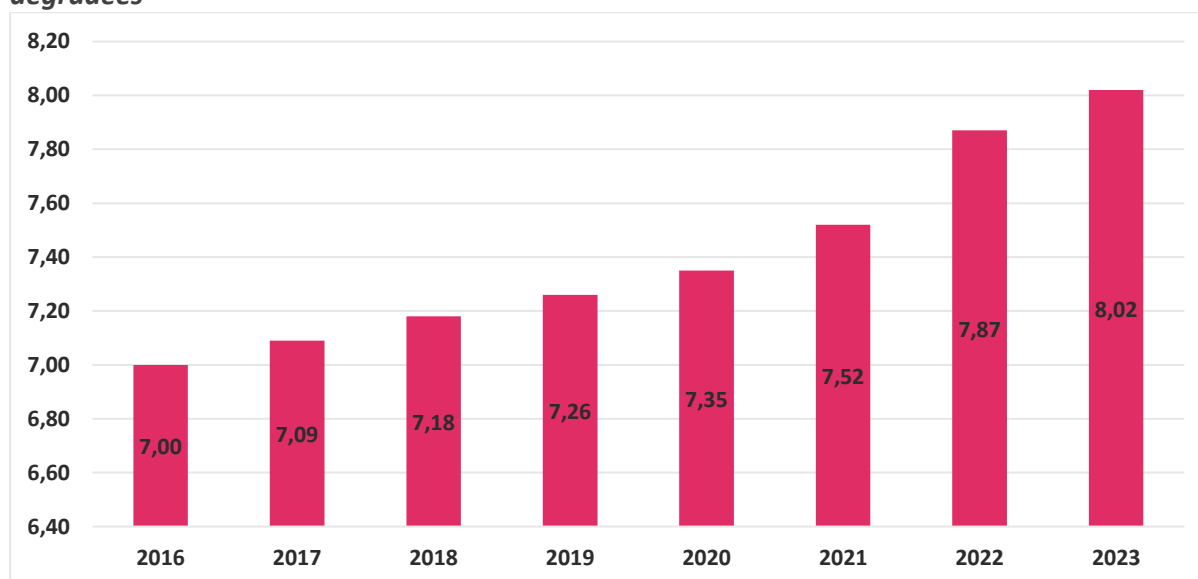
Indicateur 15.3.1 : Proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées

L'indicateur montre les tendances de la dégradation, de la stabilité ou de l'amélioration des terres. Ces tendances sont déterminées en fonction d'une ligne de base définie par l'étendue spatiale actuelle des terres dégradantes.

En dépit des activités de récupération de terres menées chaque année, la proportion des terres dégradées est en augmentation de 2016 à 2018. En effet, elle est passée de 7% en 2016 à 7,09% en 2017, puis à 7,18% en 2018 et enfin à 7,26% en 2019.

Il faut noter qu'à l'issue d'un processus participatif et itératif soutenu par le Secrétariat des Nations Unies pour la Lutte Contre la Désertification, le Niger s'est engagé à atteindre d'ici 2030, la Neutralité Dégradation des Terres (zéro dégradation des terres), à réduire les superficies dégradées de 9% à 5% et augmenter 17% à 19% la couverture végétale en vue d'améliorer de façon durable, les conditions de vie des populations (rapport cible NDT, 2018).

Graphique 71: Evolution de la Proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées



Source : Ministère de l'Environnement

Cible 15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction

Indicateur 15.5.1 : Indice de la Liste rouge

L'indice de liste rouge est un indicateur polyvalent qui mesure le changement global du risque d'extinction dans les groupes d'espèces. Il est basé sur le nombre d'espèces dans chaque catégorie de risque d'extinction sur la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées. Cet indicateur est exprimé en indice allant de 0 à 1.

Le ILR de l'UICN est calculé à un moment donné en multipliant d'abord le nombre d'espèces dans chaque catégorie de liste rouge par un poids (allant de 1 pour « Près d'un menacé » à 5 pour « Extinct » et « Extinct in the Wild ») et la sommation de ces valeurs. Ceci est ensuite divisé par un score maximal de menace qui est le nombre total d'espèces multiplié par le poids attribué à la catégorie « Extinct ». Cette valeur finale est soustraite de 1 pour donner la valeur ILCN ILR.

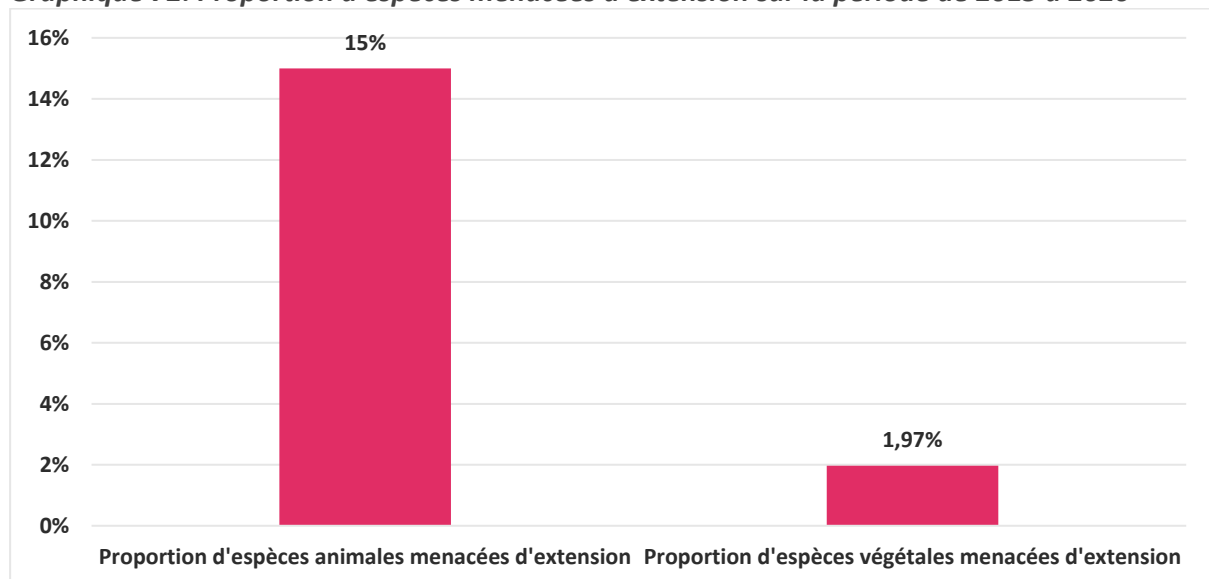
Il s'agit des actions de la lutte contre l'érosion des ressources génétiques en particulier et de la protection des écosystèmes en général.

Pour le moment, l'indicateur, tel que défini, n'est pas encore calculé au Niger, Il existe cependant les indicateurs approximatifs suivants :

- **Proportion d'espèces animales menacées d'extension** : c'est la proportion des espèces animales menacées par rapport aux espèces totales existantes.
- **Proportion d'espèces végétales menacées d'extension** : c'est la proportion des espèces végétales menacées par rapport aux espèces totales existantes.

La situation de référence de ces indicateurs proxy est la suivante : 15% des espèces animales existantes au Niger sont menacées d'extinction ; ce sont 1,97% pour les espèces de type végétales, Ces indicateurs sont mis à jour chaque dix-ans.

Graphique 72: Proportion d'espèces menacées d'extension sur la période de 2015 à 2020



Source : Ministère de l'Environnement



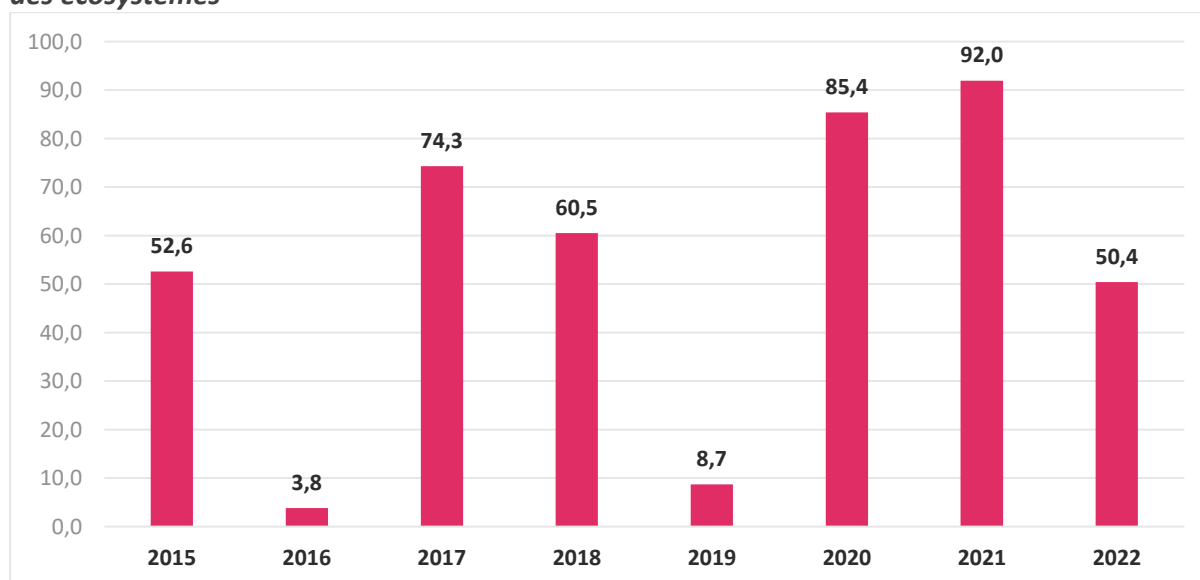
Cible 15.a Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement

Indicateur 15.a.1 : Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes

C'est le montant total d'aide publique au développement mobilisé et dépensé par le Niger, consacrée à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes.

Au Niger, le montant consacré à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes est passé de 74,3 millions de dollars US en 2017 à 60,5 millions de dollars en 2018. Soit une diminution considérable de 14,3% sur cette période comme le traduit le graphique suivant :

Graphique 73: Montant (en millions de dollars US) de l'Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes



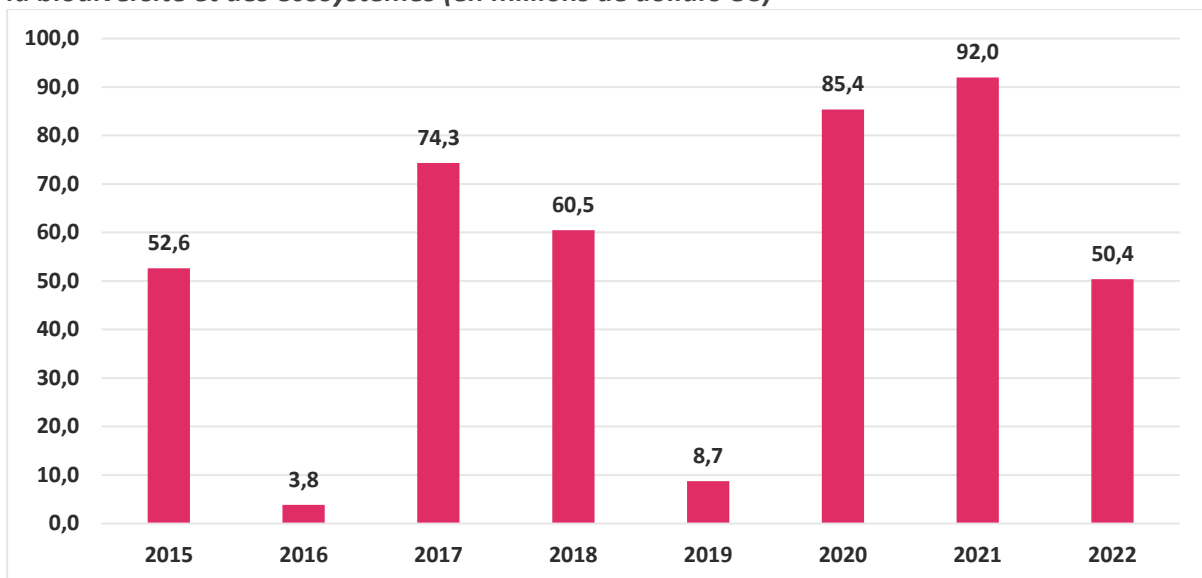
Source : Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE)

Cible 15.b Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement

Indicateur 15.b.1 : Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes

Cet indicateur est le même que le précédent. Concernant les Aides Non Remboursables consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes, elles sont estimées à 5,06 milliards de Franc CFA en 2015 à 5,10 milliards de Franc CFA en 2016. En 2017, elles baissent drastiquement pour se situer à 2,90 milliards de Franc CFA comme le montre le graphique suivant :

Graphique 74: Aide Non Remboursable consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes (en millions de dollars US)



Source : Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE)

Cible 15.c Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance

Indicateur 15.c.1 : Proportion du braconnage et du trafic illicite dans le commerce des espèces de faune et de flore sauvages

Cette cible résume toutes les actions contribuant à protéger les espèces animales sauvages (faune sauvage) en général et les espèces protégées en particulier. Cette protection doit tenir compte du besoin de la population locale afin qu'elle soit une gestion/protection concertée et durable.

L'indicateur qui lui est rattaché estime la proportion du braconnage et du trafic illicite dans le commerce général des espèces de faune et de flore sauvages.

Il n'existe aucune donnée de référence de cet indicateur pour le moment. Cependant, la mise à jour du kit des indicateurs du secteur de l'environnement prendra en compte cet indicateur.



2. CONTRAINTES, DEFIS ET ACTIONS MENEES

Comme contraintes :

- L'existence d'aléas de plus en plus grands sur la mousson et la pluviométrie avec une tendance à la baisse des cumuls pluviométriques annuels ;
- L'ensablement des cours d'eau permanents et l'assèchement du lac Tchad ;
- La prolifération d'espèces envahissantes dans les eaux de surfaces surtout permanentes ;
- Le caractère non renouvelable d'une partie des réserves d'eaux souterraines ;
- L'extension incontrôlée du domaine humain sur les espaces naturels auparavant préservés ;
- L'insuffisance de la formation et de la sensibilisation de la plupart des populations en contact avec la biodiversité.
- Concilier, dans un contexte de rareté des ressources naturelles, les besoins d'une population sans cesse croissante avec le souci de préserver un écosystème fragile ;
- Sensibiliser la population sur l'importance et les enjeux de la gestion durable de cette biodiversité dans son intégralité (biodiversité animale, végétale et écosystème) ;
- Encourager la pleine implication des Nigériens dans les efforts de préservation de la biodiversité pour laquelle ils doivent être sensibilisés quant à son importance ;
- La modification profonde d'habitudes et de pratiques bien ancrées dans les comportements qui nuisent à la diversité des espèces et aux écosystèmes ;
- La formation de chercheurs dans les domaines de la protection, valorisation et amélioration de la biodiversité et la réalisation d'études régulières sur l'état de l'évolution de la biodiversité.

Plusieurs actions ont été menées pour une gestion durable des terres et des écosystèmes à savoir :

- L'adoption de la Stratégie Nationale et le Plan d'Action pour la Diversité Biologique (SNPA/DB) ainsi que la Stratégie Nationale pour la Pêche et l'Aquaculture ;
- L'existence d'une stratégie de gestion durable des terres (GDT), d'un Plan Forestier National pour la période 2012_2021, d'une stratégie nationale sur la conservation de la biodiversité, d'une Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique (SNDB) et création des nouvelles aires protégées dont la réserve de Termit Tin touma) ;
- Le Niger est, signataire du protocole de Nagoya le 26 septembre 2011 et ratification le 2 Juillet 2014 ; 1) Le Niger dispose d'un point focal national de ABS (Access and Benefict Sharing), 2) ;
- Le Niger a adopté sept (7) mesures législatives, administratives et politiques sur l'accès et le partage des avantages (source: ABS Clearing-House), (iv) d'un code de la chasse, de la pêche et d'un code forestier, (v) la création de nouveaux corridors et zones protégés à travers le projet Fauna Corridors, (vi) le dénombrement périodique de la faune sauvage (girafes et les grands mammifères du Parc National de W), (vii) la création des arboretums qui abritent les espèces végétales menacées ou en voie de disparition, et (viii) le classement de certaines zones humides en sites RAMSAR. L'objectif de la Convention de RAMSAR (ratifiée en 1971 à RAMSAR en Iran) est d'enrayer la tendance à la disparition des zones humides de favoriser leur conservation, ainsi que celle de leur flore et de leur faune et de promouvoir et favoriser leur utilisation rationnelle.

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES





OBJECTIF 16 : PROMOUVOIR L'AVENEMENT DE SOCIETES PACIFIQUES ET OUVERTES AUX FINS DU DEVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER A TOUS L'ACCES A LA JUSTICE ET METTRE EN PLACE, A TOUS LES NIVEAUX, DES INSTITUTIONS EFFICACES, RESPONSABLES ET OUVERTES

Principaux indicateurs

- Entre 2017 et 2021, la proportion des victimes de violence au niveau national est passée de 34,7% à 51,8%. La proportion de femmes (38%) dénonçant les violences est relativement plus importante que celle des hommes (32,2%) en 2017, par contre en 2021, cette proportion est plus élevée chez les hommes (56,8%) que les femmes (34,1%).
- La proportion des dépenses publiques réelles par rapport au budget initialement approuvé est en hausse depuis 2015. Elle passe de 87,22% en 2015 à 83,41% en 2018 pour se dresser à 97,26% en 2020.
- La proportion des enfants de moins de cinq ans, enregistrés à l'état civil est passée de 31,8% en 2006 (EDSN 2006) à 63,9% en 2012 (EDSN, 2012).
- La comparaison des proportions de victimes de discrimination ayant signalé leur situation aux autorités entre 2017 et 2021 dans des zones urbaines et rurales montre une augmentation de l'ensemble des proportions des types de discrimination à l'exception de le handicap qui passe de 9,1% à 2,2%. Globalement, il y a une augmentation des signalements, surtout pour les discriminations liées à la pauvreté et à l'origine régionale.

Pour la mise en œuvre de l'objectif 16, cinq (5) cibles sont poursuivies dont trois (3) retenues comme prioritaires et deux (2) autres cibles de mise en œuvre qui s'appliquent à tous les pays. Pour l'ensemble de ces cibles, sept (7) indicateurs ont été définies pour la mesure de l'atteinte des différentes cibles.

1. SITUATION ET TENDANCE

Cible 16.3 : Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité

Indicateur 16.3.1 : Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalées les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus

Le signalement aux autorités compétentes est la première étape pour les victimes d'infractions cherchant à obtenir justice : si les autorités compétentes ne sont pas alertées, elles ne sont pas en état de mener des enquêtes appropriées et d'administrer la justice.

Entre 2017 et 2021, la proportion des victimes de violence au niveau national est passée de 34,7% à 51,8%. La proportion de femmes (38%) dénonçant les violences est relativement plus importante que celle des hommes (32,2%) en 2017, par contre en 2021, cette proportion est plus élevée chez les hommes (56,8%) que les femmes (34,1%).

L'analyse du milieu de résidence révèle qu'entre 2017 et 2021, la proportion de victime de

violence en milieu rural a augmenté, passant de 23,1% à 63,9%, contrairement en milieu urbain où ce taux a connu une diminution passant 54,9% à 25,9%.

Ces taux de signalement fournissent une mesure directe de la confiance des victimes d'actes criminels dans la capacité de la police ou d'autres autorités à fournir une assistance et à traduire leurs auteurs en justice.

Tableau 57 : Proportion des victimes de violence ayant signalé aux autorités compétentes par région, par sexe et par milieu de résidence

Région	2017	2021
Agadez	33,5	58,3
Diffa	54,8	59,9
Dosso	34,1	27,0
Maradi	26,9	50,1
Tahoua	16,6	75,4
Tillabéry	22,7	76,5
Zinder	15,7	20,5
Niamey	65,5	25,7
Sexe		
Hommes	32,2	56,8
Femmes	38,0	34,1
Milieu de résidence		
Urbain	54,9	25,9
Rural	23,1	63,9
National	34,7	51,8

Source : INS, ERI-ESI 2017 et EHCVM 2021/2022

Indicateur 16.3.2 : Proportion de la population carcérale en instance de jugement

Cet indicateur mesure l'efficacité du système judiciaire. Il est défini comme étant le nombre total de personnes détenues qui n'ont pas encore été condamnées, en pourcentage du nombre total de personnes détenues à une date déterminée.

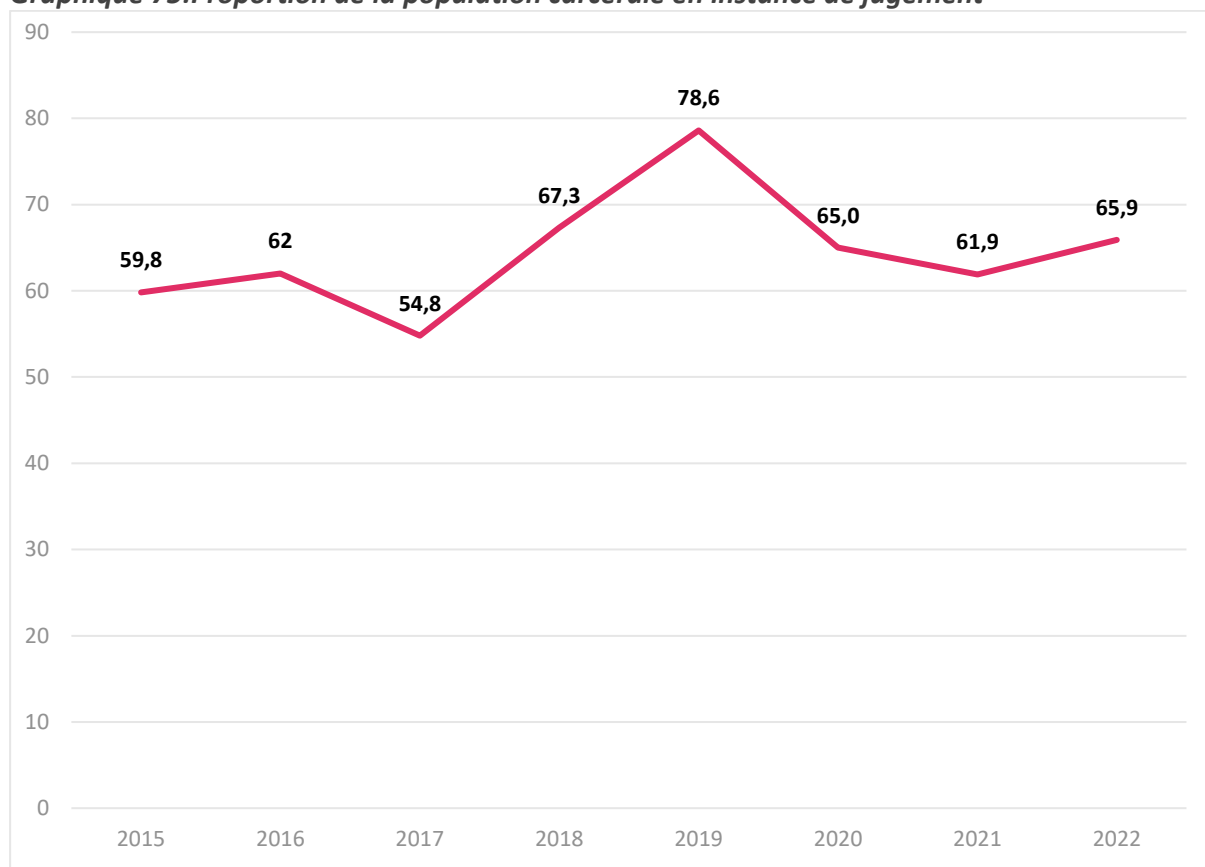
« Condamné » désigne les personnes qui ont fait l'objet d'une procédure pénale qui ont reçu une décision d'une autorité compétente concernant leur condamnation ou leur acquittement. Aux fins de l'indicateur, les personnes qui ont reçu une décision « non définitive » (par exemple, lorsqu'une condamnation est susceptible d'appel) sont considérées comme « condamnées ».

Au Niger, l'accentuation de la lourdeur et la lenteur des procédures judiciaires sont une réalité. En effet, jusqu'à 65,9% de la population carcérale était en instance de jugement au 31 décembre 2022 alors que ce taux était de 54,8% au 31 décembre 2017.

Pour baisser le niveau de cet indicateur, un renforcement du système judiciaire en ressources humaines s'avère nécessaire.



Graphique 75: Proportion de la population carcérale en instance de jugement



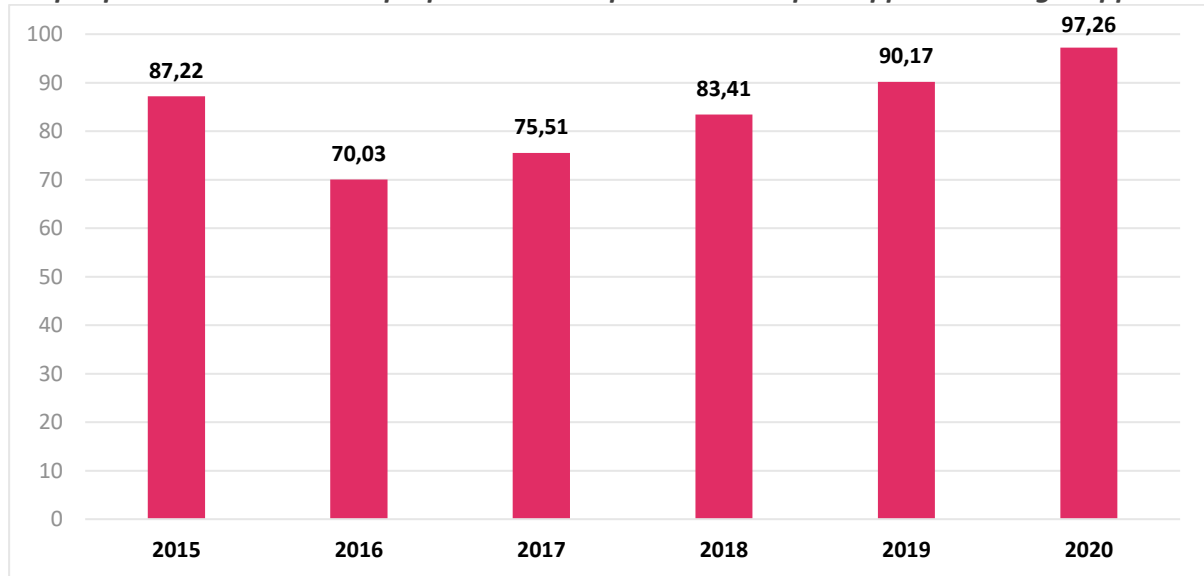
Source : Annuaire Ministère de la Justice 2015 à 2022

Cible 16.6: Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.

Indicateur 16.6.1 : Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire)

L'indicateur 16.6.1 simple et intuitif mesure le degré de fiabilité des budgets des gouvernements.

La proportion des dépenses publiques réelles par rapport au budget initialement approuvé est en hausse depuis 2015. Elle passe de 87,22% en 2015 à 83,41% en 2018 pour se dresser à 97,26% en 2020.

Graphique 76: Evolution de la proportion des dépenses réelles par rapport au budget approuvé


Source : Ministère des Finances/DGOFR, 2016

Indicateur 16.6.2 : Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante

L'indicateur 16.6.2 permet d'apprécier la qualité du service rendu en matière d'éducation, de santé, de sécurité, par le gouvernement à ses concitoyens. Les chiffres sur cet indicateur proviennent de l'ENISED de 2015.

Dans l'ensemble, 79,45% de nigériens sont satisfaits de leur dernière expérience avec les services publics. Le taux de satisfaction de la population féminine (80,15%) est, relativement, plus élevé que celui de la population masculine (76,2%), en raison de nombreux efforts fournis, pour le bien-être de la femme et l'enfant, par l'Etat du Niger.

Le taux de satisfaction par rapport aux services d'éducation est de 72,4% au niveau national, avec de fortes disparités selon les régions. Ainsi, le taux de satisfaction le plus élevé est relevé à Tahoua où 76,4% de la population est satisfaite du service rendu en matière d'éducation contre 57,4% à Tillabéry qui enregistre la plus forte proportion d'insatisfaits. Les principales raisons évoquées de l'insatisfaction sont : l'irrégularité des cours dont se plaignent 46,1% de personnes insatisfaites au niveau national d'une part et le manque de fournitures scolaires pour 40,6% de la population insatisfaites d'autre part.

Donc, des efforts dans la régularité des cours et une dotation des élèves en fournitures scolaires permettraient de rehausser le taux de satisfaction de la population en matière d'éducation.

Cible 16.9 : D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances

Indicateur 16.9.1 : Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, par âge

Cet indicateur fournit la proportion d'enfants de moins de cinq ans dont les naissances sont déclarées comme étant enregistrées auprès des autorités civiles nationales compétentes.

L'enregistrement à l'état civil est un droit pour les enfants qui leur donne accès à un certain nombre de services indispensables à la vie future tels que : l'éducation, la santé, les mouvements, la nationalité, le droit au vote, etc.



La proportion des enfants de moins de cinq ans, enregistrés à l'état civil est passée de 31,8% en 2006 (EDSN 2006) à 63,9% en 2012 (EDSN, 2012).

D'après le graphique ci-dessous, en milieu rural où ces proportions sont relativement faibles, 59,7% des enfants sont enregistrés à l'état civil contre 91,7% pour le milieu urbain. Cette différence du taux d'enregistrement s'explique par le faible accès de la population rurale aux services sociaux de base.

Suivant les régions de résidence des enfants, ceux-ci sont plus enclins à être enregistrés à l'état civil les uns plus que les autres. Les taux d'enregistrement les plus élevés s'observent respectivement dans les régions de Niamey (92,5%), Agadez (73,8%), Dosso (70,7%), Maradi (70,6%) et Tahoua (70,1%) pendant que les taux d'enregistrement les plus faibles s'observent dans les régions de Zinder (41,3%) et Diffa (54,8%).

Les enfants de sexe masculin sont relativement plus enregistrés à l'état civil (65,4%) que leurs homologues de sexe féminin (62,3%). Il en est de même pour les enfants de moins de deux ans (66,4%) comparativement à ceux âgés de deux à quatre ans (62,2%).

Sous l'angle statut socioéconomique, il ressort que les enfants issus des ménages les plus riches ont un taux d'enregistrement plus élevé que ceux des ménages les plus pauvres (89,3% contre 49,9%).

Si les efforts réalisés entre 2006 et 2012, par l'Etat et ses partenaires dans l'amélioration de l'enregistrement de naissances à l'Etat civil, se poursuivent, le Niger pourrait atteindre la cible de 100% d'ici 2030.

Tableau 58: Proportion d'enfants de moins de 5 ans dont la naissance a été enregistrée à l'état civil, selon certaines caractéristiques sociodémographiques des enfants

Caractéristiques sociodémographiques		Proportion	
Age (en années)	Inf à 2 ans	66,4	
	2-4 ans	62,2	
Sexe	Masculin	65,4	
	Féminin	62,3	
Milieu de Résidence	Urbain	91,7	
	Rural	59,7	
REGION	Niamey	92,5	
	Agadez	73,8	
	Diffa	54,8	
	Dosso	70,7	
	Maradi	70,6	
	Tahoua	70,1	
	Tillabéry	63,2	
	Zinder	41,3	
	Quintile de bien-être économique	Le plus bas	49,9
		Second	58,3
Moyen		64,1	
Quatrième		61,7	
Le plus élevé		89,3	
Ensemble		63,9	

Source : EDSN, 2012

Cible 16.a : Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement

Indicateur 16.a.1 : Existence d'institutions nationales indépendantes des droits de l'homme, conformément aux Principes de Paris

Cet indicateur mesure la conformité des institutions nationales de défense des droits de l'homme existantes aux Principes relatifs au statut des institutions nationales (Principes de Paris), qui ont été adoptés par l'Assemblée générale (résolution 48), / 134) sur la base du règlement intérieur de l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme (GANHRI, anciennement Comité international de coordination des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme ou CPI).

Cible 16.b : Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable

Indicateur 16.b.1 : Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme

L'indicateur est le pourcentage de personnes déclarant avoir été personnellement victimes de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 derniers mois sur la base d'un motif de discrimination interdit en vertu des droits de l'homme.

La comparaison des proportions de victimes de discrimination ayant signalé leur situation aux autorités entre 2017 et 2021 dans des zones urbaines et rurales montre une augmentation de l'ensemble des proportions des types de discrimination à l'exception de l'handicap qui passe de 9,1% à 2,2%. Globalement, il y a une augmentation des signalements, surtout pour les discriminations liées à la pauvreté et à l'origine régionale.

Tableau 59: Proportions de victimes de discrimination ayant signalé leur situation aux autorités

Type de discrimination	2017			2021		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Ethnicité	16,0	8,1	9,5	19,9	18,8	19,0
Origine régionale	18,8	9,5	11,2	18,9	15,0	15,7
Réligion	14,8	8,2	9,4	10,7	12,8	12,4
Situation économique (pauvreté)	28,6	20,4	21,8	33,0	38,3	37,3
Genre/sexe	16,6	8,4	9,9	15,2	13,0	13,4
Handicap	16,9	7,5	9,1	2,2	2,2	2,2
Ensemble	37,8	20,6	23,6	34,9	27,5	33,7

Source : INS, ERI-ESI 2017, EHCVM 2021/2022



2. CONTRAINTES, DEFIS ET ACTIONS MENEES

Comme contraintes il faut noter :

- L'enregistrement des faits d'état civil est une préoccupation de premier ordre au Niger. Cette situation est principalement due à l'analphabétisme et la méconnaissance des parents, de l'importance de l'état civil dans la vie d'un enfant. Dans certains cas, les parents se contentent, des fiches de naissance délivrées par la maternité sans pour autant passer dans les centres pour récupérer l'acte. Parfois la méconnaissance et les difficultés quotidiennes font de sorte que certains parents ne font pas de l'enregistrement de la naissance de leur enfant une priorité ;
- Le faible niveau académique des acteurs surtout au niveau communal qui ne favorise pas l'établissement des actes de naissance en bonne et due forme, l'insuffisance du personnel tant au niveau des centres secondaires que principaux, le manque notoire de supports et l'exiguïté des locaux ;
- Le faible accès de la population aux services sociaux de base ;
- Le faible accès à la justice et la lenteur des jugements ;
- L'inexistence de sources d'informations pour renseigner les flux financiers illicites (indicateur 16.4.1).

Le pays doit relever les défis suivants :

- Mener des campagnes de sensibilisation sur l'importance de l'enregistrement des naissances ;
- Recruter des agents ayant le niveau et le profil requis pour travailler dans les centres de déclaration et d'enregistrement ;
- Intensifier la formation et la mise à niveau des agents d'état civil ;
- Rendre gratuit l'établissement des actes d'état civil ;
- Le renforcement des capacités techniques de la Commission Nationale des Droits Humains ;
- L'adoption et la vulgarisation des documents et textes portant sur la protection et la promotion des droits de la femme et de l'enfant ;
- L'adoption et la vulgarisation des textes relatifs à la protection sociale ;
- Le renforcement de l'accès du public à l'information vise l'amélioration de l'environnement juridique et professionnel de l'information ;
- L'harmonisation législative pour rendre conforme les normes nationales aux normes internationales.

Comme actions menées, on peut citer :

- La promotion et la protection des droits humains visant prioritairement à garantir à l'ensemble de la population un accès aux services publics et une protection contre les maltraitances, discriminations et violences.

En matière de modernisation de l'Etat on peut citer :

- L'élaboration de 5 procédures administratives au profit de la DGI ;
- L'élaboration des recueils de documents-types pour l'administration centrale et les collectivités territoriales ;
- L'élaboration des fiches de fonction pour les Secrétaires Généraux et les directeurs de cabinets des ministères ;

- La mise à jour du guide de processus dynamique de modernisation des services publics ;
- L'augmentation de la couverture en infrastructures judiciaires qui passe de 61% en 2017 à 64% en 2018 ;
- La hausse des ratios greffiers/magistrats et agents/magistrats due au recrutement effectué dans le secteur.



17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



OBJECTIF 17 : RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LE REVITALISER

Principaux indicateurs

- Les recettes totales de l'Etat en proportion du PIB ont connu une faible variation en passant de 10,6% en 2020 à 10,8% en 2021 et 10,1% en 2022 ;
- La proportion du budget national financé par les impôts nationaux a connu une baisse sur la période 2020-2022. Elle est passée de 42,8% en 2020, à 41,4% en 2021 et 41,0% en 2022 ;
- L'aide publique nette au développement a positivement évolué sur la période 2017-2021 et ce, chaque année en passant de 628,8 milliards en FCFA à 1326,8 milliards en 2021, soit une variation de 142,3% ;
- Les Investissements Directs Etrangers en proportion du budget national sont passés de 25,88% en 2017 à 28,09% en 2021, soit une augmentation de 3,79 points de pourcentage ;
- Le volume total des envois de fonds en proportion du PIB total a baissé entre 2021 et 2022. Il est passé de 0,95% en 2020 à 0,91% en 2022 ;
- Des accords et des programmes de coopération scientifique et technologique entre le Niger et d'autres pays ont été signés. Le nombre des accords s'élève à 5 en 2015 ; 3 en 2016 ; 5 en 2017 et 5 en 2018 ;
- De 2016 à 2022, le Nombre d'abonnés à Internet a plus que doublé en passant de 3 810 133 abonnés à 9 297 352 abonnés. Quant au taux de pénétration Internet, il est passé de 33,0% à 37,0% en 2022 ;
- En 2022, la proportion des personnes utilisant l'Internet est de 12,8% selon les données de l'EHCVMA. Selon le genre, les hommes ont une proportion de 17,9% contre 8,7% pour les femmes ;
- Pour le Niger, le montant total des aides non remboursables Est passé de 470,08 milliards de FCFA en 2015 à 256,45 milliards en 2019 avant de se redresser à 423,99 milliards de FCFA en 2021 ;
- Sur la période 2017-2021, le montant des engagements d'aide financière et technique contractés (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire) en faveur des pays en développement est de passé de 782,0 milliards de FCFA à 1525,5 milliards en 2021 ;
- La part des exportations du pays (en termes de valeur) dans les exportations mondiales reste très faible. Il faut que noter qu'elle est restée constate entre 2022 et 2023 avec un niveau de 0,005% ;
- Le dernier RGPH du Niger date de 2012, soit 12 ans en 2024. Il faut noter que les travaux de réalisation du cinquième (5ème) recensement sont en cours depuis 2023. Ainsi, le Niger ne fait pas parti des pays qui ont réalisé un recensement de la population au cours des 10 dernières années ;



L'objectif 17 de l'agenda 2030 vise à renforcer les moyens à mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser. A la différence des autres objectifs, les cibles de l'objectif 17 ne sont pas à prioriser et sont toutes applicables aux pays. Au total, dix-sept (17) cibles ont été proposées.

1. SITUATION ET TENDANCE

Cible 17.1 : Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes

Indicateur 17.1.1 : Total des recettes publiques en proportion du PIB, par source

L'indicateur 17.1.1 est obtenu par le rapport des recettes de l'Etat sur le produit intérieur brut (PIB). Il mesure la mobilisation des recettes intérieures des pays sous forme de ressources fiscales et non fiscales.

Sur la période 2020-2022, les recettes totales de l'Etat en proportion du PIB ont connu une faible variation en passant de 10,6% en 2020 à 10,8% en 2021 et 10,1% en 2022.

A l'image des années précédentes, l'essentiel des ressources est constitué des recettes fiscales qui, à elles seules représentent plus de 90% des recettes de l'Etat, sur la période 2018-2020. Ces dernières années, les dividendes perçus par l'Etat sont en baisse en raison de la chute des cours des matières premières, notamment l'uranium et le pétrole, dont le Niger exporte principalement. Malgré les difficultés que le pays a traversé en 2023, les indicateurs sont relativement stables.

Les recettes non fiscales qui sont essentiellement constituées des dividendes représentent une infime partie des recettes de l'Etat (moins de 10%).

Les recouvrements opérés par les régies financières, notamment la DGI et la DGD, sont très en deçà du potentiel fiscal du Niger pour les raisons suivantes : l'incivisme fiscal, la prédominance du secteur informel et à la non fiscalisation d'une catégorie entière d'activité contribuant pourtant largement à la production totale du pays.

Tableau 60: Montant des recettes mobilisées en proportion du PIB de 2018 à 2022

	2018		2019		2020		2021		2022	
	Valeur (Milliards de FCFA)	% du PIB	Valeur (Milliards de FCFA)	% du PIB	Valeur (Milliards de FCFA)	% du PIB	Valeur (Milliards de FCFA)	% du PIB	Valeur (Milliards de FCFA)	% du PIB
Recettes totales	862,4	12,1	848,5	11,2	841,3	10,6	896,9	10,8	971,8	10,1
Recettes budgétaires	854,5	12,0	834,6	11,0	823,1	10,4	882,3	10,7	958,7	10,0
Recettes fiscales totales	787,7	11,1	783,6	10,4	749,0	9,5%	831,2	10,1%	851,5	8,9
Recettes fiscales budgétaires	765,1	10,8	755,8	10,0	736,3	9,3	800,6	9,7	905,1	9,4
<i>Taxes sur le Commerce international</i>	194,1	2,7	208,8	2,8	215,1	2,7	221,9	2,7	231,6	2,4
<i>Revenus</i>	175,8	2,5	189,2	2,5	192,1	2,4	209,0	2,5	243,4	2,5
<i>Impôts et taxes intérieurs sur les biens et services</i>	354,2	5,0	316,7	4,2	276,0	3,5	318,0	3,8	348,0	3,6
<i>Autres recettes fiscales</i>	41,0	0,6	41,1	0,5	53,2	0,7	51,8	0,6	47,6	0,5
Recettes des comptes des tiers (DGI)	22,5	0,3	27,8	0,4	12,7	0,2	30,6	0,4	34,5	0,4
Recettes non fiscales	66,8	0,9	50,9	0,7	74,1	0,9	51,1	0,6	53,6	0,6
Recettes des comptes spéciaux du Trésor et des budgets annexes	7,9	0,1	13,9	0,2	18,2	0,2	14,6	0,2%	13,2	0,1
Produit Intérieur Brut = (4) + (5)	7 114,5	-	7 567,9	-	7 911,0	-	8 268,3	-	9 621,0	-

Source : Ministère des Finances

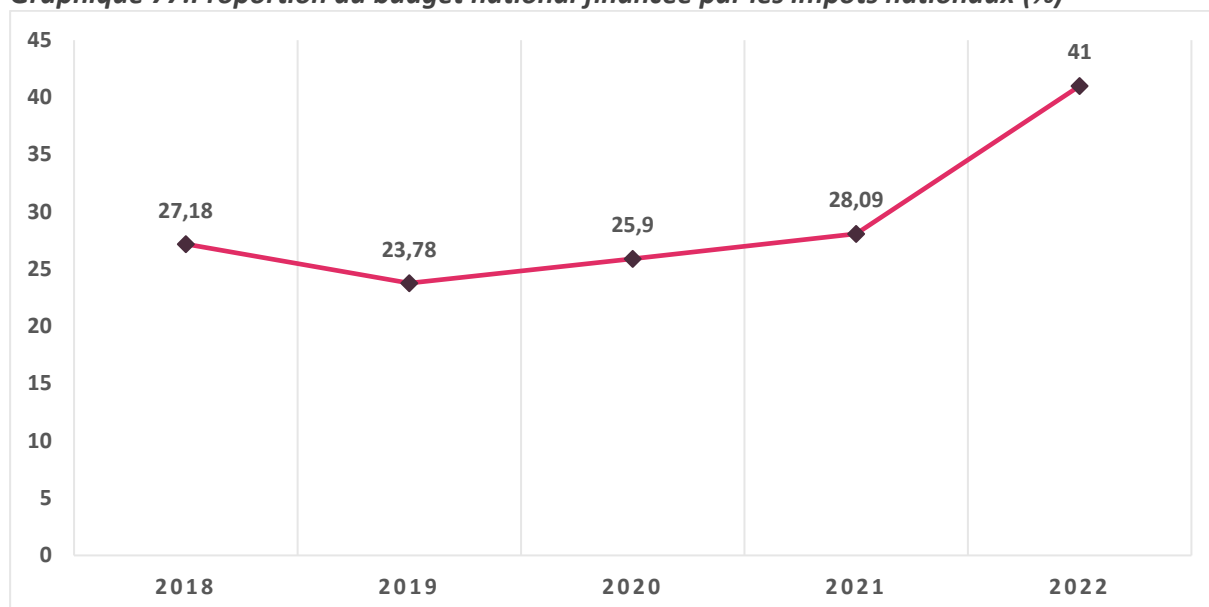
Indicateur 17.1.2 : Proportion du budget national financé par les impôts nationaux

Cet indicateur permet de mieux comprendre dans quelle mesure les dépenses récurrentes et les dépenses en capital des pays sont effectivement couvertes par la mobilisation des recettes intérieures sous forme de fiscalité.

La proportion du budget national financé par les impôts nationaux continue de se relever au Niger. En effet, elle est passée de 25,9% en 2020, à 28,9% en 2021 et 41,0% en 2022. Cette situation renforce le financement budgétaire par les impôts nationaux rehaussant ainsi la dynamique de la souveraineté budgétaire.



Graphique 77: Proportion du budget national financée par les impôts nationaux (%)



Source : Ministère des Finances

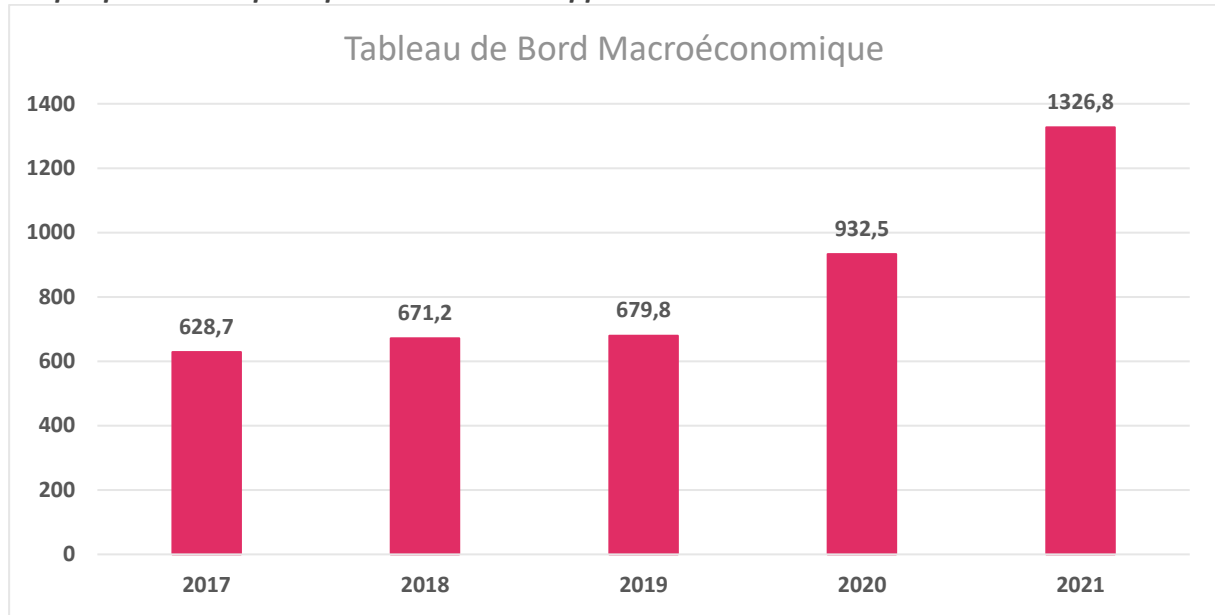
Cible 17.2 : Faire en sorte que les pays développés honorent tous leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et entre 0,15 % et 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés, les bailleurs de fonds étant encouragés à envisager de se fixer pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés

Indicateur 17.2.1 Aide publique nette au développement, montant total et montant alloué aux pays les moins avancés, en proportion du revenu national brut des pays donateurs membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE

Cet indicateur est l'aide publique nette au développement aux pays les moins avancés, aux PEID et aux PMA, ainsi qu'aux pays africains. Les données sont généralement exprimées en dollars américains au taux de change annuel moyen, ou en pourcentage du revenu national brut (RNB) des pays fournisseurs.

Globalement, l'aide publique nette au développement a positivement évolué sur la période 2017-2021 et ce, chaque année en passant de 628,8 milliards en FCFA à 1326,8 milliards en 2021, soit une variation de 142,3%. Il faut noter qu'entre 2020 et 2021, elle est passée de 932,5 milliards FCFA à 1326,8 milliards en 2021, soit une augmentation de 394,3 milliards de FCFA. Cette situation est incontestablement le fruit de la démocratisation du Niger qui a provoqué une importante aide des pays occidentaux.

Graphique 78: Aide publique nette au développement en milliards de FCFA



Source : DS, Ministère du Plan

Cible 17.3 : Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement

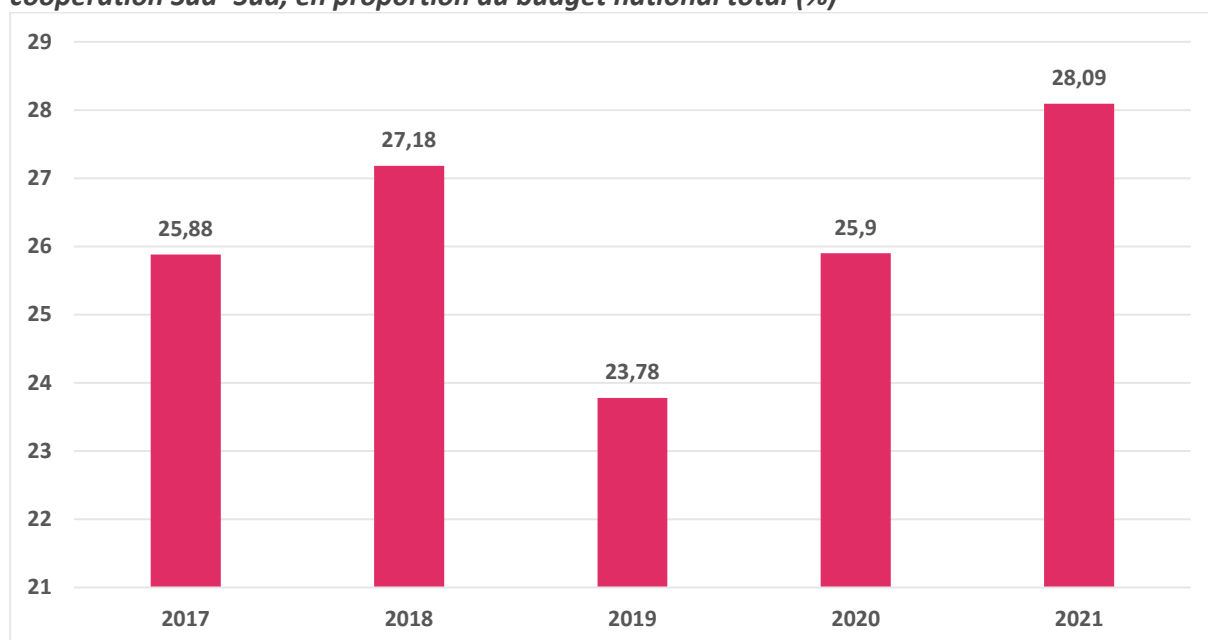
Indicateur 17.3.1 : Investissements étrangers directs, aide publique au développement et coopération Sud -Sud, en proportion du budget national total

L'indicateur 17.3.1 est la part des investissements étrangers directs, aide publique au développement et coopération Sud –Sud en proportion du budget national total.

Les Investissements Directs Etrangers en proportion du budget national sont passés de 25,88% en 2017 à 28,09% en 2021, soit une augmentation de 3,79 points de pourcentage. Il faut noter qu'entre de 2020 et 2021, les IDE en proportion du PIB ont connu une variation non négligeable en passant de 25,09% à 28,09%.



Graphique 79: Investissements étrangers directs, aide publique au développement et coopération Sud -Sud, en proportion du budget national total (%)



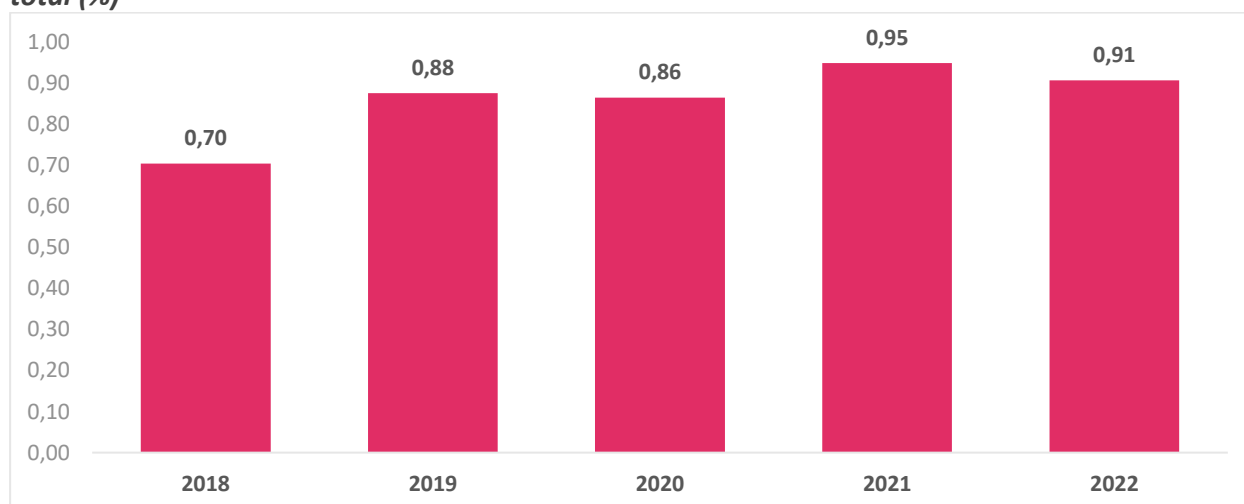
Source : DS, Ministère du Plan

Indicateur 17.3.2 : Volume des envois de fonds de travailleurs migrants (en dollars des États-Unis) en proportion du PIB total

Le volume des envois de fonds de travailleurs migrants est en augmentation depuis l'introduction des ODD en 2015.

Le volume total des envois de fonds en proportion du PIB total a baissé entre 2021 et 2022. Il est passé de 0,95% en 2020 à 0,91% en 2022. La plus grande proportion est observée en 2021 avec un niveau de 0,95%.

Graphique 80: Volume total des envois de fonds de travailleurs migrants en proportion du PIB total (%)



Source : BCEAO

Cible 17.4 : Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allégement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés

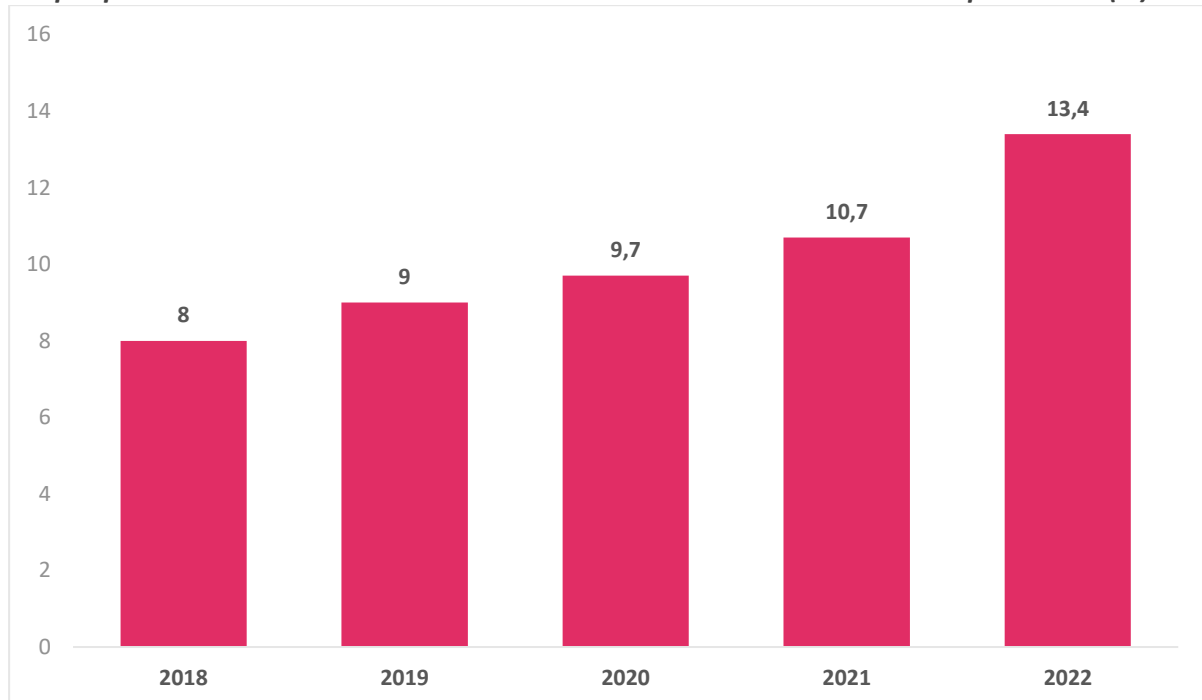
Indicateur 17.4.1 : Service de la dette en proportion des exportations de biens et services

C'est le ratio des paiements du principal et des intérêts au titre de la dette extérieure à long et court termes rapportés aux exportations de biens et de services pour une année donnée. Cet indicateur n'inclut que la dette publique et la dette garantie par l'État.

Ce ratio est un indicateur possible de la viabilité de la dette puisqu'il indique la part des recettes d'exportation du pays qui sera absorbée par le service de la dette et donc aussi la vulnérabilité des engagements et la mesure dans laquelle le paiement des engagements au titre du service de la dette est exposé au risque d'une baisse inattendue des recettes d'exportation. Notons que ce ratio est en dessous du seuil de viabilité fixé à 20%, donc le Niger étant en capacité d'honorer ses engagements.

Le ratio du service de la dette extérieure en proportion des exportations a connu une augmentation importante régulière en passant de 8,0 % en 2018 à 13,4% en 2022. Entre 2021 et 2022, elle est passée de 10,7% en 2021 à 13,4% en 2022, soit une augmentation 2,7 points de pourcentage.

Graphique 81 : Evolution du ratio du service de la dette extérieure sur les exportations (%)



Source : Balance des paiements et position extérieure globale, BCEAO



Cible 17.5 : Adopter et mettre en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés

Indicateur 17.5.1 : Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés

Il s'agit du nombre de dispositions que le mis gouvernement a mis en place pour soutenir l'investissement et l'entrepreneuriat, notamment les petites et les moyennes entreprises.

Depuis 2023, le gouvernement du Niger a mis en place le Fond National d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises et Industries (FONAP), créé par décret 2021/PRN/MF du 13 mai 2021 pour appuyer et accompagner les petites et moyennes entreprises au Niger.

D'autres structures similaires existent comme Global Challenge, le Fond de Solidarité Africain (FSA), la Maison de l'Entreprise, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Niger (CCIN) et le Centre Incubateur des Petites et Moyennes Entreprises du Niger (CIPMEN).

Cible 17.6 : Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies

Indicateur 17.6.1 : Nombre d'accords et de programmes de coopération scientifique et technologique entre pays, par type de coopération

L'indicateur 17.6.1 exprime le nombre d'accords et de programmes de coopération scientifique et technologique entre pays, par type de coopération.

Des accords et des programmes de coopération scientifique et technologique entre le Niger et d'autres pays ont été signés. Le nombre des accords s'élève à 8 en 2022 contre 5 en 2015.

Graphique 82: Nombre d'accords et de programmes de coopération scientifique et technologique entre le Niger et d'autres pays



Source : Ministère du Plan et Annuaire MESRI/T 2021-2022

Indicateur 17.6.2 : Abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit fixe pour 100 habitants, par vitesse de connexion

Cet indicateur fait référence au nombre d'abonnements à large bande fixe à l'Internet public, ventilés par vitesse de téléchargement annoncée. La valeur de cet indicateur n'est pas disponible.

De 2016 à 2022, le Nombre d'abonnés à Internet a plus que doublé en passant de 3 810 133 abonnés à 9 297 352 abonnés. Quant au taux de pénétration Internet, il est passé de 33,0% à 37,0% en 2022. Cette situation montre que l'accessibilité à l'Internet gagne du terrain au Niger malgré la complexité de la situation sécuritaire mais aussi, la superficie du pays.

Tableau 61 : Abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit fixe pour 100 habitants, par vitesse de connexion

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'abonnés à Internet	3 810 133	4 842 585	5 296 159	5 470 434	6 973 672	8 140 984	9 297 352
Taux de pénétration Internet	19,81	24,23	23,86	24,53	30,1	33,0%	37,0%

Source : Rapport Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP)

Cible 17.7 : Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord

Indicateur 17.7.1 : Montant total des financements approuvés pour les pays en développement aux fins de la promotion de la mise au point, du transfert et de la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

Cet indicateur est défini comme étant le montant total des financements reçu par le Niger aux fins de la promotion des technologies respectueuses de l'environnement.

Cible 17.8 : Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications

Indicateur 17.8.1 : Proportion de la population utilisant l'Internet

Cet indicateur est défini comme la proportion de personnes qui ont utilisé Internet au cours des trois derniers mois, Internet est un réseau informatique public mondial. Il permet d'accéder à un certain nombre de services de communication, y compris le World Wide Web, et porte des courriels, des nouvelles, des divertissements et des fichiers de données, quel que soit le périphérique utilisé (non supposé être uniquement par un ordinateur - il se peut aussi par téléphone mobile, Tablette, PDA, Machine à jeux, télévision numérique etc.). L'accès peut se faire via un réseau fixe ou mobile.

En 2021, la proportion des personnes utilisant l'Internet est de 6,0% contre 2,8% en 2014. Selon le sexe, quelle que soit l'année considérée cette proportion est plus élevée chez les hommes que chez les femmes. Au niveau régional, il ressort une augmentation globale mais plus prononcée à Niamey (28,7%), suivi d'Agadez (9,2%) et de Tillabéri (6,3%).



Tableau 62 : Proportion de la population utilisant l'Internet par région et sexe (%)

Région et Sexe	2014	2018	2021
Agadez	7,1	6,5	9,4
Diffa	3,5	2,6	2,9
Dosso	1,1	2,5	3,8
Maradi	1	3,5	3
Niamey	17,9	23,6	28,7
Tahoua	1,6	2,1	3,5
Tillabéry	0,5	3	6,3
Zinder	1,9	1,3	2,8
SEXE			
Hommes	4,4	4,6	7,8
Femmes	1,3	2,8	4,2
Ensemble	2,8	3,7	6

Source : INS, Calculées à partir de ECVMA 2014, EHCVM 2018/2019 et 2021/2022

Cible 17.9 : Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire

Indicateur 17.9.1 : Valeur en dollars des engagements d'aide financière et technique contractés (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire) en faveur des pays en développement

Il indique le montant total des aides non remboursables et des prêts contractés (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire) en faveur des pays en développement.

Sur la période 2017-2021, le montant des engagements d'aide financière et technique contractés (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire) en faveur des pays en développement est de passé de 782,0 milliards de FCFA à 1525,5 milliards en 2021. Cependant, le plus petit montant est observé en 2019 avec un montant de 580,2 milliards de FCFA.

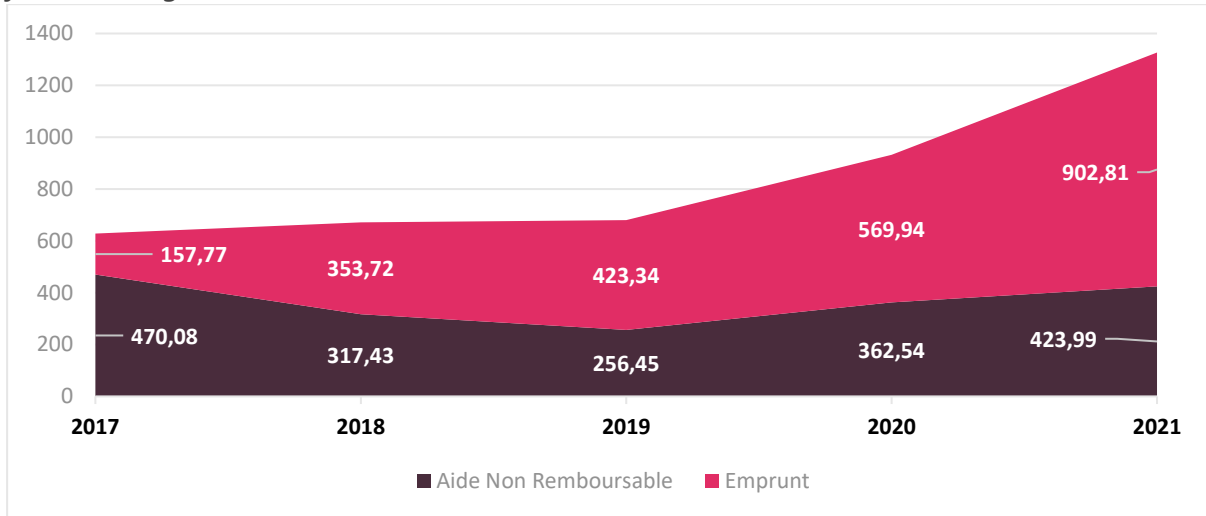
Tableau 63 : Montant des engagements d'aide financière et technique

Indicateur	2017	2018	2019	2020	2021
Montant (milliards F CFA)	782,0	1072,0	580,2	843,5	1252,5

Source : MEF

Pour le Niger, le montant total des aides non remboursables Est passé de 470,08 milliards de FCFA en 2015 à 256,45 milliards en 2019 avant de se redresser à 423,99 milliards de FCFA en 2021. Le montant total des emprunts était de 157,77 milliards en 2015. Ce montant a connu une importante hausse et se hisse à 902,81 milliards en 2021.

Graphique 83: Montant total des aides non remboursables et des prêts contractés (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire) en faveur du Niger



Source : Ministère du Plan

NB : Les assistances techniques non comprises dans les appuis financiers n'ont pas été prise en compte.

Cible 17.10 : Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement

Indicateur 17.10.1 : Moyenne Pondérée des Taux de Droits de Douane

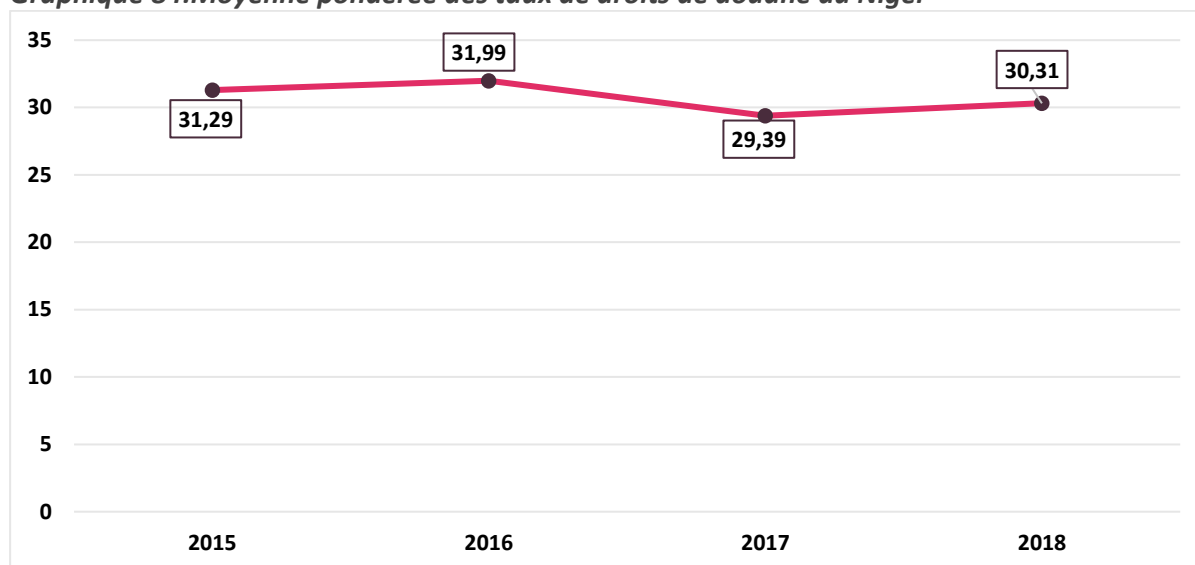
C'est un indicateur qui exprime le degré de succès des négociations multilatérales et des accords commerciaux régionaux.

Au Niger, tout en restant élevé, le taux moyen de taxation fluctuait sur la période 2015 – 2018 entre 31,29% et 30,31 %, avec des croissances et décroissances annuelles indépendamment de la valeur des importations.

Le graphique ci-après présente les évolutions du taux moyen de taxation de 2015 à 2018.



Graphique 84: Moyenne pondérée des taux de droits de douane au Niger



Source : Direction des Statistiques, Ministère des Finances

Cible 17.11: Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020

Indicateur 17.11.1 : Part des pays en développement et des pays les moins avancés dans les exportations mondiales

Cet indicateur fournit les exportations, des pays en développement et des PMA, de biens et de services vers le reste du monde.

La part des exportations du pays (en termes de valeur) dans les exportations mondiales reste très faible. Il faut que noter qu'elle est restée constante entre 2022 et 2023 avec un niveau de 0,005%. Cependant, elle a baissé de 0,002 point de pourcentage sur sa même valeur de 2018 à 2021.

Tableau 64: Part des exportations de biens et services dans les exportations mondiales au Niger (%)

Part des exportations du Niger (en termes de valeur) dans les exportations mondiales	Années								
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	0,008	0,008	0,008	0,007	0,007	0,007	0,007	0,005	0,005

Source : BCEAO, BM (2022,2023)

Cible 17.12 : Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et sans contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés

Indicateur 17.12.1 : Droits de douane moyens appliqués aux pays en développement, aux pays les moins avancés et aux Petits États Insulaires en Développement (PEID), Tarifs Moyens imposés par les pays développés aux produits agricoles, aux textiles et aux vêtements des pays en développement (Droits de Douane moyens appliqués au Niger par les pays développés)

Sur la période de 2015 à 2022, les tarifs moyens imposés par les pays développés sont restés stables. Toutefois, il ressort des résultats, que ces tarifs sont plus important sur les vêtements et les textiles au détriment des produits agricoles.

Tableau 65 : Tarifs Moyens imposés par les pays développés aux produits agricoles, aux textiles et aux vêtements au Niger de 2015 à 2022

Type de produits	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Produits agricoles	5,1	5,1	5,1	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
Vêtements	9,6	9,6	9,4	9,6	9,6	9,6	9,6	9,6
Produits textiles	6,0	6,0	6,0	6,0	6,2	6,1	6,1	6,2

Source : Division des statistiques des Nations Unies

Cible 17.13 : Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques.

Indicateur 17.13.1 : Tableau de bord macroéconomique

<Dans le cadre de renforcement de la stabilité macroéconomique, le Niger dispose d'un tableau de bord macroéconomique sur toute la période de 2015 à 2021 . Ce qui favorise la coordination et la cohérence des politiques macroéconomiques.

Indicateur	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Tableau de Bord Macroéconomique	1	1	1	1	1	1	1

Source : Ministère du Plan

Cible 17.14 : Renforcer la cohérence des politiques de développement durable.

Indicateur 17.14.1 : Nombre de pays ayant mis en place des mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable

L'indicateur se réfère à l'expression par l'État de son consentement à être lié par un traité sur les droits de l'homme en vertu du droit international.



Cible 17.15 : Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable

Indicateur 17.15.1 : Recours par les prestataires de la coopération pour le développement à des cadres de résultats et à des outils de planification propres aux pays

C'est le recours par les PTFs à des cadres de résultats et à des outils de planification propres au Niger.

Cible 17.16 : Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, atteindre les objectifs de développement durable

Indicateur 17.16.1 : Nombre de pays faisant état de progrès dans la mise en place de cadres multipartites de suivi de l'efficacité du développement favorisant la réalisation des objectifs de développement durable

Un pays est considéré comme ayant une évaluation mutuelle des progrès réalisés lorsque au moins 4 des 5 critères suivants sont respectés :

- Une politique d'aide ou une politique de partenariat définit les priorités de coopération au développement du pays ;
- Des objectifs nationaux pour une coopération efficace en matière de développement existent tant pour le gouvernement des pays en développement que pour les fournisseurs de coopération pour le développement ;
- Les progrès ont été évalués régulièrement et conjointement par le gouvernement et les fournisseurs au niveau supérieur au cours des deux dernières années ;
- Les gouvernements locaux et les intervenants non exécutifs ont participé activement à ces examens ;
- Les résultats complets de l'examen ont été rendus publics en temps opportun ;
- Etat de progrès dans la mise en place de cadres multipartites de suivi de l'efficacité du développement favorisant la réalisation des objectifs de développement durable.

Cible 17.17 : Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière.

Indicateur 17.17.1 : Montant (en dollars des États-Unis) des ressources allouées aux partenariats public-privé et aux partenariats avec la société civile.

Cet indicateur exprime le montant (en dollars des États-Unis) des ressources allouées aux partenariats public-privé et aux partenariats avec la société civile.

En 2015, environ 105 804 \$ est consacré au partenariat public-privé et à ceux avec la société civile. Les ressources allouées à ces types de partenariats sont passées à 111 994 \$ en 2016 et 192 000 \$ en 2020.

Cible 17.18 : D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays.

Indicateur 17.18.1 : Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux principes fondamentaux de la statistique officielle.

L'indicateur 17.18.1 permet d'apprécier la capacité des bureaux nationaux de statistique et d'autres organismes au sein des pays à faire le rapportage sur la diversité des indicateurs ODD.

Indicateur 17.18.2 Nombre de pays dotés d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux principes fondamentaux de la statistique officielle.

L'indicateur 17.18.2 exprime l'existence d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux Principes Fondamentaux de la Statistique Officielle.

Indicateur 17.18.3 : Nombre de pays ayant un plan statistique national intégralement financé et en cours de mise en œuvre, par source de financement.

Pour l'indicateur 17.18.3, il s'agit de l'existence d'un plan statistique national intégralement financé et en cours de mise en œuvre, par source de financement.



Cible 17,19 : D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement,

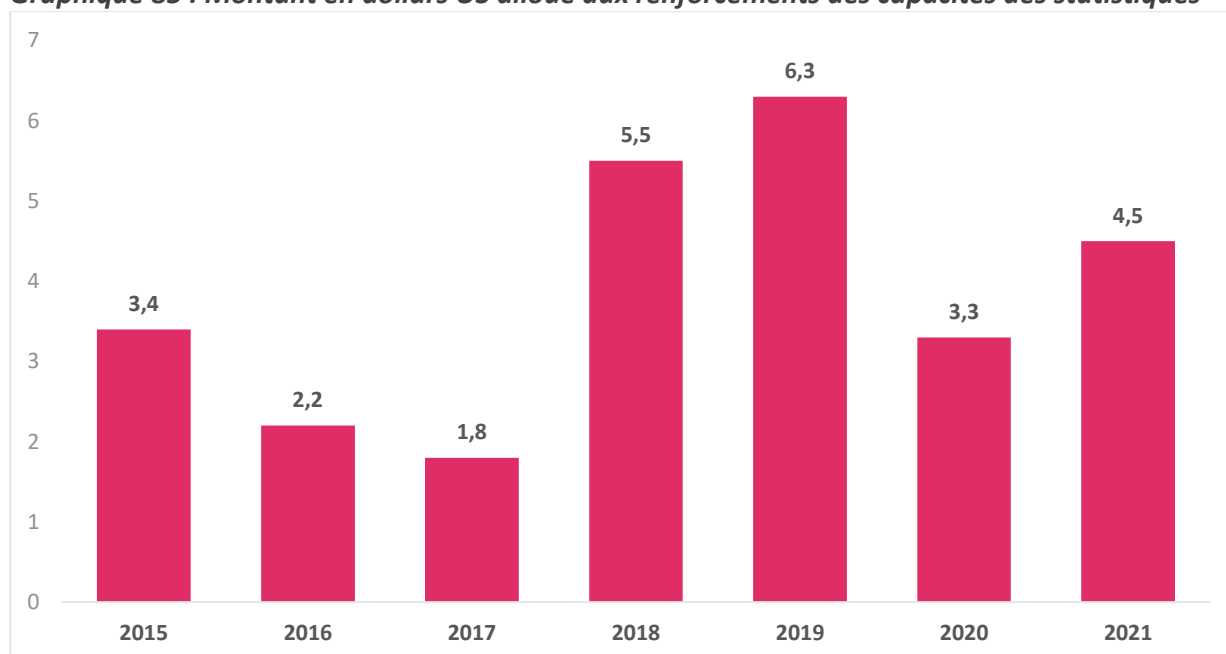
Indicateur 17.19.1 : Montant total des ressources allouées au renforcement des capacités statistiques des pays en développement.

L'indicateur 17.19.1 est la valeur totale de l'ensemble des ressources allouées au renforcement des capacités statistiques au Niger.

Il s'agit des différentes aides internationales accordées au Niger pour le renforcement et le développement du système statistique national.

De 2015 à 2021, le montant est passé de 3,4 à 4,5 millions de dollars US. Il faut noter que le montant plus élevé observé est en 2019 avec un niveau de 6,3 millions de dollars US.

Graphique 85 : Montant en dollars US alloué aux renforcements des capacités des statistiques



Source : Division des Statistiques des nations unies

Indicateur 17.19.2 : Proportion de pays qui a) ont procédé à au moins un recensement de la population et du logement au cours des 10 dernières années, et b) ont atteint un taux d'enregistrement des naissances de 100 % et un taux d'enregistrement des décès de 80 %.

Indicateur 17.19.2 : Proportion de pays qui a) ont procédé à au moins un recensement de la population et du logement au cours des 10 dernières années, et b) ont atteint un taux d'enregistrement des naissances de 100 % et un taux d'enregistrement des décès de 80 %.

Concernant l'indicateur 17.19.2, le dernier RGPH du Niger date de 2012, soit 12 ans en 2024. Il faut noter que les travaux de réalisation du cinquième (5^{ème}) recensement sont en cours depuis 2023. Ainsi, le Niger ne fait pas parti des pays qui ont réalisé un recensement de la population au cours des 10 dernières années.

Le second aspect de cet indicateur traite de l'enregistrement de toutes les naissances. Le Niger continue les progrès vers l'atteinte de cet objectif. En effet le niveau d'enregistrement des naissances est passé de 31,8% en 2006 (EDSN), à 63,9% en 2012 (EDSN) et 65,9% en 2021 (ENAFEME).

2. CONTRAINTES, DEFIS ET ACTIONS MENEES

Au nombre de principales contraintes liées à l'objectif, on peut citer :

- Les difficultés économiques et financières et l'absence d'un secteur privé dynamique ;
- L'incivisme fiscal (faiblesse du taux de pression fiscale) et la prédominance du secteur informel ;
- La faible compétitivité de l'économie nigérienne et la forte dépendance de l'économie aux cours mondiaux pour l'uranium et de la pluviométrie pour les produits agricoles ;
- Après plus d'une décennie de mise en œuvre de la Déclaration de politique du secteur des télécommunications, des contraintes subsistent encore parmi lesquelles l'absence d'une réglementation propre à garantir la confiance des utilisateurs dans l'économie numérique (preuve et signature électroniques, protection des données à caractère personnel, etc.) ;
- L'insuffisance d'investissements : les difficultés de mobilisation des ressources auprès des institutions financières, le faible niveau de partenariat public- privé et l'insuffisance de l'actionnariat national dans le capital des entreprises du secteur ;
- La pression fiscale (frais de régulation, impôts et taxes divers), et l'enclavement du pays contribuent à alourdir le financement des investissements réalisés par les opérateurs, rendant ainsi les coûts des communications élevés et ceux des équipements informatiques inaccessibles aux consommateurs ;
- L'insuffisance de partage des infrastructures entre opérateurs et un faible développement de la zone de nommage internet national «NE » ;
- L'insuffisance d'investissements ; les difficultés de mobilisation des ressources auprès des institutions financières, le faible niveau de partenariat public- privé et de l'insuffisance de l'actionnariat national dans le capital des entreprises du secteur ;
- La non disponibilité des métadonnées pour certains indicateurs ;

Pour l'atteinte l'objectif, les principaux défis à relever sont :

- La mise en place d'un mécanisme fiable et efficace de suivi de la gestion des fonds publics ;
- Le respect des règles communautaires entre le Niger et ses pairs de l'UEMOA notamment en renforçant les mécanismes de surveillance multilatérale ;
- La réduction de la fuite des capitaux ;
- La réalisation des choix d'investissement orientés vers les secteurs les plus performants ;
- La diversification de la structure des exportations ;
- La création d'un cadre de concertation et d'harmonisation des interventions des partenaires au développement ;
- L'augmentation du niveau de compétitivité des entreprises et amélioration des flux d'exportations ;
- La création d'un environnement sociopolitique et économique favorable aux investissements étrangers ;



- La définition d'un plan d'action pour une meilleure intégration dans le système du commerce international ;
- Une diversification des exportations est indispensable pour limiter la vulnérabilité aux chocs extérieurs et stimuler la croissance économique avec des recettes d'exportations plus élevées pour les PPTTE ;
- Au Niger une importante partie de la population ne bénéficie pas des avantages des nouvelles technologies de l'information et de la communication et ce malgré les investissements et la diversification des services de télécommunications au Niger.
- La restructuration du Centre de Formation Professionnelle des Télécommunications (CFPT) de l'opérateur historique qui s'est traduite par la création d'une Ecole Supérieure des Télécommunication.

Parmi les actions on peut citer :

- L'adoption de mesures visant à supprimer les obstacles à la création des entreprises ;
- La déclaration de politique nationale de promotion du secteur privé ;
- Le programme cadre et le programme prioritaire de relance du secteur privé ;
- Le programme d'appui à la création des entreprises des jeunes ;
- La prise en compte du nouvel environnement concurrentiel du secteur avec une recomposition du paysage relatif et conséquemment un partage des missions et responsabilités ;
- La mise en place de l'Autorité de régulation multisectorielle aux côtés du Ministère en charge des télécommunications a créé une nouvelle dynamique dans l'évolution du secteur ;
- La libéralisation du secteur dans tous ses segments a favorisé la diversification des services de télécommunications au Niger. C'est ainsi que l'offre de service de téléphonie vocale, longtemps restée monopolistique est aujourd'hui diversifiée. Aussi, la connexion aux autoroutes de l'information, un des objectifs majeurs de la Déclaration de Politique Sectorielle des Télécommunications de 1999, est devenue une réalité avec l'accès du Niger aux câbles fibres optiques SAT 3 via le Benin depuis 2008 ;
- La création de plusieurs Instituts et écoles privés de formation dispensant des enseignements spécialisés dans le domaine des TIC ;
- La mise en œuvre du cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA ;
- La rationalisation et la maîtrise de la gestion des dépenses publiques ;
- Le renforcement de la transparence des dépenses publiques ;
- Le renforcement du contrôle a posteriori.



Bibliographie

- Institut National de la Statistique (INS), Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples du Niger 2005-2006, Calverton, Maryland, USA : Institut National de la Statistique et ICF international, 465 p.
- Institut National de la Statistique (INS), Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples du Niger 2011-2012, Calverton, Maryland, USA : Institut National de la Statistique et ICF international.
- Institut National de la Statistique (INS), (2022), Enquête nationale de nutrition et de survie des enfants avec la méthodologie SMART.
- Institut National de la Statistique (INS), (2017) Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel, AFRISTAT , UEMOA et Institut National de la Statistique.
- Institut National de la Statistique (INS), (2011) Enquête Nationale sur les Conditions de Vie des Ménages et l'Agriculture, Banque mondiale et Institut National de la Statistique.
- Institut National de la Statistique (INS), (2014) Enquête Nationale sur les Conditions de Vie des Ménages et l'Agriculture, Banque mondiale et Institut National de la Statistique.
- Institut National de la Statistique (INS), (2018-2019) Enquête Harnomisée sur les Conditions de Vie des Ménages, Banque mondiale et Institut National de la Statistique.
- Institut National de la Statistique (INS), (2021-2022) Enquête Harnomisée sur les Conditions de Vie des Ménages, Banque mondiale et Institut National de la Statistique.
- Institut National de la Statistique (INS), (2015), Etude Nationale d'Evaluation d'Indicateurs Socio-Economiques et Demographiques (ENISED).
- Institut National de la Statistique (INS), (2021), Enquête Nationale sur la Fécondité et la Mortalité des Enfants de moins de cinq ans (ENAFEME).
- Ministère de l'Education Nationale (MEN), Annuaire Statistiques de 2015 à 2023.
- Ministère de la Justice, Annuaire Statistiques de 2015 à 2021.
- Fonds des Nations-Unies pour la Population (UNFPA), (2015) Enquête sur les Violences Basées sur le Genre au Niger, Direction de Statistique du Ministère de la la Promotion des Femmes et Protection des Enfants et UNFPA.
- Fonds des Nations-Unies pour la Population (UNFPA), (2021) Enquête sur les Violences Basées sur le Genre au Niger, Direction de Statistique du Ministère de la la Promotion des Femmes et Protection des Enfants et UNFPA.
- Institut Nationale de la Statistique (INS), données provisoires du Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022.
- Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant (MPF/PE), (2021) Annuaire des statistiques 2017-2020.
- Institut Nationale de la Statistique (INS), Rapport de l'enquête sur la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire des ménages, EVIAM 2021
- Institut Nationale de la Statistique (INS), Rapport de l'enquête sur le suivi des indicateurs du Programme Sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement (PROSEHA), 2018 et 2022;
- Bureau International du Travail (BIT), Rapport ILO 2017
- Ministre de l'Economie et des Finances, Annuaire statistiques de 2018 à 2022
- Division des statistiques des nations unies, Base des données sur les indicateurs 2015-2022

- Comité Inter-Sectoriel de Lutte contre le Sida (CISLS), Rapport de fin d'activité, 2018,
- Ministère de la Santé Publique (MSP), Annuaire Statistiques, 2015-2023
- Plan de Transition du Secteur de l'Éducation et de la Formation (PTSEF), Rapport, 2020-2023
- Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation Technologique (MESRI/T), Annuaire Statistiques de 2015 à 2022
- Office du Baccalauriat des Equivalences et des Examens et Concours du Supérieur (OBEECS), Rapport des examens 2024
- Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, Annuaire statistiques, 2016-2023,
- Ministère de l'hydraulique, Programme Annuel de Performance, 2017-2021
- Direction des Statistiques du Ministère de l'Énergie, Enquête Énergie 2018
- Agence Internationale de l'Énergie Atomique, Rapport d'activité, 2015-2021
- Ministère de l'Équipement, Annuaire Statistiques, 2016-2021
- Direction de l'Observatoire des Transports et de la Facilitation /CNUT 2016-2023
- Ministère de Transport, Annuaire Statistiques, 2015-2022
- Institut Nationale de la Statistique (INS), Comptes Nationaux, rapides 2022
- Site de la Division des Statistiques de la FAO, 2015-2022
- Organisation Mondiale de la Santé, 2015-2022
- Ministère de l'Aménagement du Territoire, 2015-2021
- Rapport Système d'Alerte Précoce , Base de données UNDRR ,2015-2019
- Ministère de l'Environnement, Rapport de fin d'année 2016-2023
- Site de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), 2015-2022
- Ministère de l'Économie et des Finances, Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie (PRSP) 2024-2026 du Niger



Remerciements

Ce document a reçu les contributions des personnes dont les noms suivent :

NOM ET PRENOM	Structure
SANI OUMAROU	DG/INS (Pi)
OUSSEINI LAMOU YOUSOUFA	DSEDS/INS (Pi)
NASSIROU MOUNKAILA SANDA	DSEDS/INS
ABDOUL KARIM BACHIROU SEYDOU	DSEDS/INS
DR TCHOUSO ADAMO	UAM/FSEG
MME SAIDOU FATI KOUADIMA	DSEDS/INS
AMADOU TAWAYE IBRAHIM	DER/INS
MAAZOU ICHAOU ABDOU SALAM	DCNCEE/INS
ALMOUSTAPHA THEODORE YATTA	PNIN/INS
NAMOU ANAROUA	DS/MEF
KABIR BOUBACAR ISSA	DSEDS/INS
MME OUSMANE MAIMOUNA ALI	PNIN/INS
LAOUALY SOULEYMANE	DRFM/INS
ISSAKA KARIMOUNE	DSEDS/INS
OUMAROU ISSOUFOU IBRAHIM	DSEDS/INS
YACOUBA OUMAROU ALTINE	PNUD
MOCTAR SEYDOU	PNUD

Les membres du « Comité-Qualité des données produites par le Système Statistique National (SSN) »

Les cadres de la Division de l'Imprimerie, de la Documentation, de la Diffusion et de l'Archivage de l'INS



Institut National
de la Statistique

NIGER